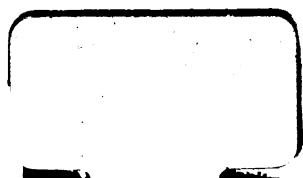


www.libtool.com.cn



www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

HISTOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE
DE VENISE.

TOME I.

www.libtool.com.cn

.....
IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,
RUE JACOB, N^O 24.
.....

HISTOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE
DE VENISE.

1677
PAR P. DARU,
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Troisième Edition.

TOME I.



A PARIS,
CHEZ FIRMIN DIDOT, PÈRE ET FILS,
LIBRAIRES, RUE JACOB, N^o 24.

•••••
M. DCCC. XXVI.

29

www.libtool.com.cn

HISTOIRE

DE LA

www.libtool.com.cn

RÉPUBLIQUE DE VENISE.

LIVRE PREMIER.

Description géographique. — Origine des Vénitiens. — De l'état des Venètes sous les Romains. — Invasion des Goths, des Huns, des Hérules, des Ostrogoths. — Fondation de Venise, 421. — Expulsion des Ostrogoths; établissement des Lombards en Italie, 553. — Création, abolition et rétablissement du dogat à Venise, 697—742. — Huit doges déposés. — Guerre de Pepin contre Venise, 743—809. — Premiers doges de la famille Participatio. — Arrivée du corps de saint Marc à Venise, 810—829.

I. UNE république fameuse, long-temps puissante, remarquable par la singularité de son origine, de son site et de ses institutions, a disparu de nos jours, sous nos yeux, en un moment. Contemporaine de la plus ancienne monarchie de l'Europe, isolée par système et par sa position, elle a péri dans cette grande

révolution, qui a renversé tant d'autres états. Un caprice de la fortune a relevé les trônes abattus ; Venise a disparu sans retour ; son peuple est effacé de la liste des nations ; et, lorsque après ces longues tempêtes, tant d'anciens possesseurs se sont ressaisis de leurs droits, il ne s'est point trouvé d'héritier pour un si riche héritage. Depuis sa catastrophe, livrée, rendue, reprise et asservie pour toujours, à peine a-t-elle entendu de faibles voix réclamer pour elle cette pitié, dernier droit du malheur.

Quelque préoccupés que fussent les spectateurs de cette grande infortune, honorée de si peu de regrets, ils ont demandé comment avait pu se dissoudre un gouvernement réputé jusqu'alors inébranlable ; ils se sont informés des causes qui avaient dû préparer une si subite et si complète révolution.

L'histoire, qui doit son témoignage à ceux qui ne sont plus, consignera les souvenirs que nous a laissés ce peuple, que son ancienneté place à la tête des nations modernes, qui les précéda toutes dans les arts de la civilisation, et qui mérita leur envie par ses prospérités. Parmi les guerres, les conquêtes, les désastres, les conjurations, elle aura à tracer la marche de l'industrie humaine, à dévoiler les ressorts inconnus jusqu'à ces derniers temps d'un gouvernement mystérieux, tour-à-tour l'objet de l'admiration et de la satire ; mais à qui ses plus grands ennemis n'ont pu contester du moins sa stabilité.

Il doit y avoir quelque fruit à tirer de l'étude d'un système d'organisation sociale, qui n'avait pas eu de modèle; et, après avoir remarqué cette constance dans les maximes et dans les efforts, qui éleva la république à un si haut degré de puissance et de splendeur, il ne sera pas moins instructif d'observer comment les vices intérieurs de cet état l'ont conduit à cette existence isolée, languissante et passive, qui explique l'indifférence avec laquelle ses contemporains ont vu sa catastrophe.

Il fallait que cette révolution arrivât, pour que ce gouvernement impénétrable n'eût plus de mystères. Il fallait qu'il ne pût plus être haï, craint ni flatté, pour qu'il fût possible d'écrire et de lire son histoire avec quelque confiance.

Il n'est pas rare de voir de grandes émigrations de peuples inonder un pays, en changer la face et ouvrir pour l'histoire une ère nouvelle; mais qu'une poignée de fugitifs, jetée sur un banc de sable de quelques cents toises de largeur, y fonde un état sans territoire; qu'une nombreuse population vienne couvrir cette plage mouvante, qui n'offre ni végétation, ni eau potable, ni matériaux, ni même de l'espace pour bâtir; que de l'industrie nécessaire pour subsister, et pour affermir le sol sous leurs pas, ils arrivent jusqu'à présenter aux nations modernes le premier exemple d'un gouvernement régulier, jusqu'à faire sortir d'un marais des flottes sans cesse renaissantes, pour aller

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

HISTOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE
DE VENISE.

TOME 1.

www.libtool.com.cn

.....
IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,
RUE JACOB, N^O 24.
.....

HISTOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE
DE VENISE.

1677
PAR P. DARU,
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Troisième Edition.

TOME I.



A PARIS,
CHEZ FIRMIN DIDOT, PÈRE ET FILS,
LIBRAIRES, RUE JACOB, N° 24.

.....
M. DCCC. XXVI.

20

Donne des noms chéris à des peuples nouveaux ;
Et, dans Padoue enfin , terme de ses travaux ,
Ses compagnons lassés, désormais sans alarmes,
Ont retrouvé Pergame, et suspendu leurs armes.

www.libtool.com.cn

On voit que les écrivains latins adoptent généralement l'opinion qui donne aux Venètes une origine troyenne. Le géographe Strabon les fait venir de l'Armorique. Dion Chrysostôme veut que leur établissement en Italie soit antérieur même à la prise de Troie. Un savant moderne a entrepris de substituer un nouveau système à ces diverses traditions. L'abbé Denina a ouvert un vaste champ aux conjectures, lorsqu'il nous a appris que « les Anciens appelèrent tantôt Sarmates, tantôt Scythes, quelquefois Venètes, puis Slaves, Esclavons, tous les peuples qui ont habité les vastes régions qui s'étendent depuis le Tanaïs jusqu'à la Vistule, entre le Danube et la mer Baltique. Selon lui, on appelait en général Venètes les peuples qui en occupaient la partie occidentale, surtout la Prusse. Ensuite les mêmes Venètes et les Flamands furent appelés Slaves ou Esclavons; et c'est plus particulièrement de ceux-ci que les Polonais, les Russes et une partie des Bohémiens seraient descendus. Mais tous ces peuples, Venètes, Slaves, Sarmates, étaient de race scythe ». La plupart des historiens vénitiens ont adopté la tradition consacrée par Virgile, et tâché de lier l'histoire de leur patrie à celle de ces illustres

vaincus, dont tous les peuples ont la vanité de vouloir descendre.

Toutes ces origines sont incertaines : on ne peut guère espérer de parvenir à la démonstration de faits qui remontent presque au-delà des temps historiques.

Quoi qu'il en soit, des étrangers chassèrent ou sou-mirent les Euguéens, qui habitaient entre la mer et les Alpes, et fondèrent Padoue. Avec le temps, ils agrandirent leur territoire. Caton, dans ses Origines, rapporte qu'ils s'emparèrent de trente-quatre villes ou bourgs, et d'une partie du pays où est aujourd'hui Brescia; de sorte que leurs possessions finirent par avoir pour limites l'Adda, le Pô, le lac de Garde, et la mer. Ces rivages étaient alors bien plus couverts par les eaux, qu'ils ne le sont aujourd'hui. Le Pô, la Brenta, l'Adige, la Piave, dont l'homme n'avait pas encore entrepris de diriger le cours, inondaient de vastes prairies, qui se refusaient à la culture, et où les habitants élevaient une grande quantité de chevaux. De là un nouveau trait de ressemblance qu'on a remarqué entre ces peuples et les Henètes de Paphlagonie, dont Homère vante les haras.

Les inconvénients attachés à la situation marécageuse de la Vénétie, furent compensés par un grand avantage : ils la préservèrent long-temps, à ce qu'il paraît, des invasions des Gaulois. Mais si ce pays était sans culture, on est fondé à douter qu'il fût couvert

d'une nombreuse population, comme quelques historiens ont voulu le faire croire.

IV. Les Venètes, dont l'origine est si peu connue, sont restés ignorés pendant à-peu-près dix siècles. On ne trouve quelques traces de l'histoire des peuples qui ont existé dans ces âges reculés, qu'autant qu'ils se lient par leurs malheurs à l'histoire du peuple dominateur.

Les Romains ne passèrent le Pô que vers la fin du troisième siècle de leur ville. A mesure qu'ils s'avancèrent dans l'Italie supérieure, ils fondèrent des colonies à Bologne, à Parme, à Plaisance et à Crémone. Ces établissements étaient des postes avancés contre les Gaulois qui occupaient déjà le pays appelé depuis la Lombardie. Il serait difficile de dire exactement quelles étaient, dans ce temps-là, les relations des Venètes avec Rome; il fallait que ce fussent des relations de dépendance ou d'amitié; car ils marchèrent pour sa délivrance, lors de l'invasion des Gaulois, et ils renouvelèrent cette diversion toutes les fois que ces barbares attaquèrent les Romains.

Ce secours fut encore réclamé, lorsque Rome fut menacée par les Boïens, les Insubres et les Gaulois transalpins. Le sénat envoya une ambassade aux Venètes, pour obtenir qu'ils fissent une irruption sur les terres de l'ennemi; irruption qu'ils opérèrent avec une armée de vingt mille hommes.

Ce fait prouverait que ce peuple était alors non-seulement indépendant, mais assez puissant.

Cependant, soixante et quelques années après, on voit Rome défendre le territoire des Vénètes comme une de ses provinces, et la Vénétie fournir un contingent à l'armée que les Romains opposaient à Annibal.

Aucun monument ne rend témoignage de la conquête de ce pays; aucun historien, parmi ceux qui sont parvenus jusqu'à nous, ne fait mention de sa réunion à l'empire. Il paraît qu'elle eut lieu dans les dernières années qui précédèrent la seconde guerre Punique. Les Romains n'établirent des colonies au-delà de la Chiesa que cent trente ans après cette réunion; enfin ils n'envoyèrent des magistrats dans la Vénétie que temporairement, et lorsque des circonstances extraordinaires réclamaient leur présence. Par exemple, en 577 (de Rome), Padoue étant en proie à des factions, Æmilius Lepidus y fut envoyé momentanément, pour rétablir le bon ordre.

Cet état de choses paraît avoir duré jusque vers le milieu du vii^e siècle de Rome. A cette époque, les Cimbres se présentèrent sur les frontières de l'Italie; battus d'abord par le consul Papirius Carbon, ils pénétrèrent ensuite jusque dans le pays de Vérone, où ils défirent Catulus. Marius accourut pour réparer ce désastre. Cicéron loue les habitants de Padoue pour avoir embrassé la cause du sénat dans la guerre contre Marc-Antoine, et pour avoir fourni de l'argent, des

armes et des soldats. Depuis, la Vénétie fut décidément réduite en province et soumise au gouvernement d'un préteur.

Dans cette nouvelle condition, elle partagea la destinée de l'empire. Ses villes furent admises au rang des villes municipales, elles participèrent au privilège de voter dans les comices. Les superbes monuments qui en décorent quelques-unes, notamment Vérone, attestent encore la présence et la domination des Romains. Les colonies de soldats se multiplièrent dans le pays, et le sénat de Rome se remplissait de Venètes.

Une nouvelle irruption de barbares eut lieu de ce côté, sous le règne de Marc-Aurèle. Ce prince livra bataille, près d'Aquilée, aux Cattes, aux Quades et aux Marcomans, qu'il obligea de se retirer.

Les barbares, revenus une autre fois, pénétrèrent jusqu'à Ravenne. L'empereur Claude-le-Gothique les défit entièrement dans la Vénétie, et les força de repasser les monts; mais ces irruptions, si souvent renouvelées, décidèrent les empereurs à entretenir constamment des armées sur cette frontière de leurs états, plus exposée qu'une autre aux invasions.

Tels sont les principaux événements qui intéressent le pays des Venètes, jusqu'à la translation de l'empire romain en Orient. A cette époque, Constantin divisa l'empire en dix-sept provinces; la Vénétie en était une.

400 V. Les irruptions des barbares devaient devenir plus fréquentes et plus dangereuses, depuis que le siège de

l'empire n'était plus en Italie. Les Goths, peuple septentrional, sortis, dit-on, de la Suède, et qui, après avoir occupé les plaines qui séparent la Vistule de l'Oder, s'étaient avancés jusque sur le Danube, firent une irruption en Italie, sous la conduite d'Alaric, leur roi, vers l'an 400 de l'ère chrétienne. Ils ravagèrent cette belle province, toujours exposée la première aux incursions de l'étranger.

Enhardis par l'impunité, ils revinrent quelques années après, et partagèrent leur armée en deux corps. L'un, que l'on disait fort de deux cent mille hommes, se porta sur la Ligurie, franchit les Apennins, et pénétra en Toscane; tandis qu'Alaric, avec le reste de ses troupes, se tenait à l'embouchure du Pô.

La cour d'Honorius était en alarmes. Stilicon, à la tête de l'armée impériale, surprit et détruisit entièrement celle qui était près de se rendre maîtresse de Florence. De là, il marcha contre Alaric, qui l'attendait près de Ravenne, et remporta sur ce prince une victoire long-temps disputée. Malgré ce double succès, Stilicon fut accusé de n'avoir pas mis, dans la poursuite des barbares, toute l'activité nécessaire pour en délivrer l'Italie. On attribua cette mollesse à des vues ambitieuses; des soldats qu'on lui envoyait pour renfort, eurent ordre de l'assassiner, et le lâche empereur se fit décerner le triomphe par un sénat aussi lâche que lui.

Alaric, délivré de cet habile adversaire, reprit tous

ses avantages, poussa les vainqueurs jusqu'à Rome, 409 et emporta d'assaut la capitale du monde, en 409. La mort le surprit au milieu de ses conquêtes. Ataulphe, son beau-frère, et son successeur, continua ses ravages dans l'Italie pendant trois ans, et se décida enfin à repasser les monts.

Ces deux invasions si voisines l'une de l'autre, et la longue occupation de la Vénétie pendant la dernière, faisaient prévoir une nouvelle irruption, et décidèrent quelques habitants de ce pays à chercher un asyle dans ce groupe d'îles que les fleuves avaient formées à quelque distance de la côte. Il y en avait une qui servait de port et d'entrepôt au commerce de Padoue, et qui par conséquent devait avoir déjà quelques établissements maritimes, c'était Rialte. Les autres étaient désertes, incultes, et même peu susceptibles de culture. Ce fut là que les Venètes effrayés vinrent transporter leurs richesses, ou sauver leurs familles et leurs vies; mais ces tristes plages ne pouvaient leur faire oublier le pays charmant qu'ils avaient abandonné aux barbares. Aussitôt que ceux-ci se retiraient, les exilés repassaient la mer, pour retrouver au moins ce que la rapacité des Goths leur avait laissé.

421 Cependant ces émigrations avaient procuré quelque population à Rialte. On commençait à y bâtir : un incendie qui dévora vingt-quatre maisons, fut l'occasion d'un vœu, et on y éleva, en 421, une église dédiée à saint Jacques. La ville de Padoue y envoya des ma-

gistrats annuels, avec le titre de consuls. On trouve, dans un vieux manuscrit (1), le plus ancien monument de l'histoire de Venise; c'est un décret du sénat de Padoue, sous la date de 421, qui ordonne la construction d'une ville à Rialte, pour y rassembler, en une seule communauté, les habitants répandus sur les îles environnantes, afin qu'ils puissent y tenir une flotte armée, parcourir la mer avec plus de sûreté, et se défendre avec plus d'avantage dans leur asyle. Tels furent les commencements de la superbe Venise.

VI. Un nouvel orage se formait; on apprit qu'Attila, 452
roi des Huns, sorti du fond de la Scythie, et dont le nom avait rempli de terreur la Mysie, la Macédoine, la Germanie et les Gaules, s'avancait vers les Alpes Juliennes, traînant à sa suite divers peuples barbares, et menaçait de nouveau les belles contrées de la Vénétie. Aquilée, Concordia, Padoue virent encore leurs citoyens fugitifs se jeter dans Rialte, ou sur les plages de Grado, de Caorlo, de Malamocco et de Palestrine. Les exilés d'Altino donnèrent à leur asyle le nom de Port de la Cité perdue.

L'ennemi parut devant Aquilée en 452. Cette place, qui était une colonie romaine, entreprit de se défendre; mais elle fut emportée et livrée au pillage et aux flammes. Concordia, Oderzo, Altino, Padoue, voyant

(1) De la bibliothèque des Camaldules du Couvent de Saint-Michel, près Venise, n° 541.

l'incendie de si près , se dépeuplèrent , et subirent le même sort qu'Aquilée. Le torrent des barbares se déborda dans l'Italie.

Attila était aux portes de Rome : il vit le pape saint Léon et le sénat , prosternés devant lui ; et ce conquérant , satisfait d'en exiger un tribut , consentit à ne pas pousser plus avant , soit que le génie de Rome fût encore assez imposant pour remporter cette victoire , soit que l'âme d'Attila ne fût pas incapable de générosité , soit enfin que ce barbare n'eût pas même la curiosité de voir la capitale du monde. Il ramena bientôt après son armée dans la Pannonie. Ce départ parut si extraordinaire qu'on eut recours pour l'expliquer à une vision miraculeuse , qu'il n'est pas de la gravité de l'histoire de rapporter.

VII. Les villes de la terre ferme avaient été dévastées ; beaucoup de leurs citoyens , fatigués de ces fuites continuelles , n'ayant plus d'habitation sur le continent , se fixèrent dans les îles. Les autres sortirent des eaux pour aller voir s'il existait quelques débris de leurs anciennes demeures ; mais il n'était pas naturel qu'également pauvres , ceux-ci cherchassent à dominer les insulaires , à qui peut-être bientôt ils allaient avoir à demander encore un asyle. Les anciennes villes ne réclamèrent aucune autorité sur la nouvelle colonie , et les réfugiés , réunis par le malheur , organisèrent leur société. Les diverses îles s'étant plus ou moins peuplées , il fut réglé que chacune élirait un magistrat ,

qui, sous le nom de tribun, serait chargé de l'administration et de la justice. Ces tribuns devaient être renouvelés tous les ans. Ils étaient comptables de leur gestion à l'assemblée générale de la colonie, qui avait seule le droit de prononcer sur les affaires de la communauté. On voit que le gouvernement de Venise a commencé par une démocratie.

La pauvreté et le malheur ramènent à l'égalité. La nouvelle habitation de ce peuple transfuge ne lui offrait que du sel à recueillir. La pêche et le commerce étaient ses seules ressources. Ces professions conseillent l'économie et la simplicité des mœurs. Ces nouveaux concitoyens étaient de conditions fort différentes sans doute, mais tous n'avaient sauvé que des débris; aussi les anciens historiens font-ils un tableau touchant de cette société. Dans Venise naissante, disent-ils, les aliments étaient les mêmes pour tous, les habitations semblables.

Ces peuples avaient embrassé dès long-temps le christianisme : leurs calamités les y attachèrent ; et comme les Goths, premiers auteurs de leurs désastres, professaient l'hérésie d'Arius, les Venètes durent avoir horreur de ces nouvelles opinions.

VIII. Les pays que le Danube traverse semblaient 476 être le dépôt des barbares qui devaient venir dévaster la Vénétie. Odoacre, roi des Hérules, envahit cette province en 476, battit l'armée que l'empereur Augustule avait envoyée contre lui, brûla Pavie, fit passer

les légions au fil de l'épée, et tua de sa propre main leur général, qui était en même temps le père de l'empereur. Celui-ci courut de Ravenne à Rome, où il abdiqua sa dignité, et cette abdication mit fin à l'empire d'Occident.

On ne saurait dire avec précision quels avaient été jusque-là les rapports du nouvel état de Venise avec cet empire. Ce pays avait été province romaine, rien ne l'avait affranchi de cette dépendance; mais la translation du siège de l'empire à Constantinople, la faiblesse des empereurs qui occupèrent le trône d'Occident depuis Honorius jusqu'à Augustule, les invasions des barbares, le pillage des provinces, l'incendie des villes, la fuite de la population, relâchèrent nécessairement les liens qui attachaient les provinces au gouvernement d'une métropole qui ne les protégeait pas; et l'empire dissous, les Venètes réfugiés dans leurs îles, durent bientôt leur indépendance à leur pauvreté, à leur obscurité, et surtout au bras de mer qui les séparait du continent. Voyant dans les conquérants de l'Italie leurs ennemis les plus dangereux, ils devinrent les alliés naturels, ou, si l'on veut, les clients des empereurs d'Orient.

- 493 IX. Dans leur isolement, ils étaient presque étrangers aux révolutions qui se passaient en Italie. Odoacre avait détrôné Augustule; il fut à son tour attaqué, battu, pris et assassiné par Théodoric, roi des Ostrogoths, après un règne de dix-sept ans.

Le passage de ces nouvelles troupes, les combats qu'elles se livraient, procuraient tous les jours de nouveaux citoyens à la république naissante. Elle n'avait pas encore un siècle d'existence, et déjà son industrie, son commerce, sa modération, lui avaient acquis la considération de ses voisins.

X. Il nous reste un monument qui donne une idée assez exacte de l'état de Venise à cette époque. C'est une lettre que Cassiodore, ministre du roi Théodoric, eut occasion d'écrire aux magistrats de la nouvelle colonie, pour les inviter à faire effectuer le transport d'un approvisionnement d'huile et de vin, qu'il s'agissait de faire venir de l'Istrie à Ravenne. Cette lettre a été conservée; on ne peut mieux faire que de rapporter les expressions d'un contemporain :

« Cassiodore, sénateur et préfet du prétoire, aux tribuns maritimes.

« La récolte des vins et des huiles ayant été abondante en Istrie, des ordres viennent d'être expédiés pour en faire arriver à Ravenne. Vous avez un grand nombre de vaisseaux dans ces parages. Mettez de l'empressement à faire effectuer ce transport. Ce trajet vous doit être facile, par l'habitude que vous avez des voyages de long cours. La mer est votre patrie; vous êtes familiarisés avec ses dangers. Quand les vents ne vous permettent pas de vous éloigner, vos barques défient les tempêtes en rasant la côte, ou en parcourant les embouchures des fleuves. Si le

« vent leur manque , les matelots descendus à terre les
« tirent eux-mêmes. On dirait, à les voir de loin ,
« qu'elles glissent sur les prairies. J'en ai été témoin , et
« je me plais à rappeler ici combien l'aspect de vos
« habitations m'a frappé. La louable Venise , pleine
« autrefois d'une illustre noblesse , a pour confins au
« midi le Pô et Ravenne : elle jouit de l'aspect de
« l'Adriatique vers l'orient. La mer , qui tantôt s'élève
« et tantôt se retire , couvre et découvre alternative-
« ment une partie de la plage , et montre tour-à-tour
« une terre contiguë et des îles coupées par des canaux.
« Comme des oiseaux aquatiques , vous avez dispersé
« vos habitations sur la surface de la mer. Vous avez
« uni les terres éparses , opposé des digues à la fureur
« des flots. La pêche suffit à la nourriture de tous vos
« habitants. Chez vous le pauvre est l'égal du riche :
« vos maisons sont uniformes ; point de différence
« entre les conditions ; point de jalousie parmi vos ci-
« toyens. Cette égalité les préserve du vice. Vos salines
« vous tiennent lieu de champs : elles sont la source de
« vos richesses , et assurent votre subsistance. On ne
« peut pas se passer de sel , on peut se passer d'or.
« Soyez diligents à tenir vos bâtiments prêts pour aller
« chercher les huiles et les vins en Istrie , aussitôt que
« Laurentius vous en aura donné avis. »

Cette lettre d'un ministre du roi des Ostrogoths aux magistrats d'une république de pêcheurs , est écrite en style de rhéteur , mais elle peint la simplicité , la sa-

gesse, l'industrie et la prospérité de cet état naissant. On en a commenté les expressions avec beaucoup de soin, pour savoir ce qu'on devait en conclure pour la dépendance ou l'indépendance de Venise, relativement au maître de l'Italie.

Quoique pleine d'urbanité, elle contient évidemment un ordre. Les formules en sont impérieuses. Ce n'est pas ainsi que l'on demande un service à qui ne nous le doit pas. Il n'y est fait mention ni d'un paiement, ni d'un dédommagement quelconque. Dans un autre passage des lettres du même ministre, on voit le roi des Ostrogoths pourvoir aux besoins des insulaires dans un temps de disette.

Il serait difficile de croire que le conquérant, qui prétendait sûrement succéder à tous les droits d'Augustule, eût reconnu formellement l'indépendance d'un état si nouveau, si faible et si voisin; et il est plus que probable que cet état, qui devait être alors plus jaloux de sa liberté réelle que de son indépendance politique, ne se refusait pas à payer quelques tributs au nouveau maître de l'empire d'Occident, ou à s'en acquitter par quelques services.

Les Vénitiens ont beaucoup écrit pour prouver l'indépendance absolue et immémoriale de leur patrie. Cette prétention a été vivement attaquée, probablement avec raison. Il n'est pas dans la nature des choses qu'une ville naissante, située si près d'un état puissant, ait été indépendante dans l'origine. Mais cela

n'intéresse nullement la gloire de Venise. On sait bien qu'il n'y a d'indépendants que les forts. La gloire véritable est de l'être devenu.

XI. Ce peuple eut bientôt après l'occasion de faire un acte de souveraineté. Il était obligé à la guerre. De nouveaux barbares, connus sous le nom d'Esclavons, le menacèrent sur son propre élément. Ils s'étaient répandus sur les côtes de l'Adriatique. Maîtres de l'Istrie, établis dans la vallée de Narenta, au fond du golfe de ce nom, ces brigands devinrent des pirates fort incommodes pour leurs paisibles voisins. Il fallut armer des vaisseaux pour les punir, et cette guerre, qui accoutuma la république à l'essai de ses forces, la mit en état de repousser par la suite des ennemis plus dangereux. Venise ne fut délivrée des Esclavons que longtemps après.

Protégée par des vaisseaux armés, jalouse de son commerce, elle fit un nouvel acte d'indépendance, en interdisant la navigation de ses lagunes aux peuples du continent voisin, et même à ceux de Padoue, son ancienne métropole.

XII. On conçoit facilement que, pour faire la guerre, pour donner de la vigueur au gouvernement, il fut nécessaire de resserrer les liens de l'administration, et de diminuer le nombre des chefs qui y prenaient part. Chacune des îles avait eu d'abord son magistrat, et ces magistrats, égaux entre eux, ne relevaient que du conseil général de la nation. Mais ces îles n'étaient pas

toutes de la même importance. Il paraît qu'on accorda un pouvoir plus étendu, d'abord à un tribun, en 503, ensuite à dix en 574, puis à douze en 654, enfin à sept. Les magistrats des îles principales furent appelés tribuns majeurs; les autres, tribuns mineurs: ceux-ci relevaient des premiers. On ne sait pas si l'assemblée générale se formait des uns et des autres, ou des tribuns majeurs seulement; mais il est probable que ceux qui avaient déjà exercé cette magistrature, et les citoyens les plus considérables avaient le droit d'y siéger.

On est réduit à des conjectures sur l'organisation politique de cet état naissant. Les notions sur ses moyens de prospérité ne sont guère plus positives.

Cette peuplade de fugitifs, qui s'était jetée précipitamment dans des îles désertes, ne pouvait y avoir apporté de grands moyens d'industrie; mais elle sortait de villes naguère florissantes par le commerce.

Strabon vante les manufactures de Padoue, qui fournissaient à Rome une grande quantité de draps et d'autres étoffes. Aquilée faisait un commerce considérable avec la Pannonie, et l'on prétend que les marchandises qu'elle expédiait descendaient, par le Danube, jusque dans la mer Noire. Ces deux villes recevaient, par l'Adriatique, les productions de tout le littoral de la Méditerranée.

Il était naturel que les exilés portassent dans leur nouvel asyle quelques notions commerciales; mais leur industrie n'y trouvait qu'un petit nombre d'objets sur

lesquels elle pût s'exercer. Les bancs de sable où ils venaient de s'établir étaient peu susceptibles de culture. Tout le sol qui n'était pas absolument ingrat fut sollicité par la main de l'homme, et fournit quelques plantes légumineuses, qui alimentèrent les marchés de la côte voisine. Les plages stériles étaient disposées pour recevoir les eaux de la mer, qui, en s'évaporant, y déposaient un sel recueilli sans travail, et par conséquent susceptible d'être donné au plus bas prix. Les barques des insulaires le transportaient le long des divers fleuves qui sillonnent le continent d'Italie.

La pêche fournissait une grande abondance de poisson : on ne dut pas tarder à s'apercevoir qu'il était possible d'en étendre le commerce dans les pays plus éloignés, en conservant ce poisson à l'aide du sel que la nature semblait offrir d'elle-même.

Tels furent les premiers objets que les habitants des lagunes eurent à fournir en échange de tout ce qui leur manquait. Tant que cette population fugitive ne fut qu'une colonie de Padoue, gouvernée par les magistrats de la métropole, elle ne dut trouver dans ce commerce que de faibles avantages : mais dès que les exilés furent devenus une nation, il y eut deux Vénéties, la Vénétie du continent et la Vénétie maritime. Celle-ci, maîtresse de l'embouchure des fleuves, usa de son indépendance pour réclamer la navigation exclusive des lagunes, et dès-lors le commerce de Padoue et d'Aquilée dut déchoir au profit de la nouvelle colonie. Les

ports de Grado, de Concordia, puis ceux d'Héraclée, de Caorlo, de Malamocco, enfin celui de Rialte, devinrent nécessairement les entrepôts de tout ce qui descendait des fleuves pour entrer dans l'Adriatique; et, d'un autre côté, les habitants de la Vénétie maritime firent tout le bénéfice du transport sur les objets que la Vénétie de terre-ferme tirait d'outre-mer. Le continent se voyait sans cesse exposé à de nouveaux ravages; les lagunes étaient l'asyle de la liberté; c'était encore une circonstance qui accroissait de jour en jour la prospérité des insulaires.

Ils eurent à craindre non-seulement pour leur commerce, mais pour leur indépendance, lorsque le roi des Ostrogoths, Théodoric, après avoir détrôné Odoacre, choisit pour sa résidence une ville de leur voisinage, en fixant le siège de son empire à Ravenne. Cette capitale devint tout-à-coup le principal marché de l'Italie. Heureusement pour les Vénitiens, elle n'avait pas une marine proportionnée à ce nouveau commerce, ils en devinrent les facteurs, et Théodoric les ménagea, parce que, plus d'une fois, il eut besoin d'avoir recours à eux pour l'approvisionnement de Ravenne. Mais cette ville se vit bientôt déchuë du rang où la fortune semblait l'appeler. La révolution qui expulsa les Ostrogoths de l'Italie, délivra la nouvelle république des inquiétudes que la puissance et la prospérité de Ravenne devaient lui donner. Attachée aux empereurs d'Orient par la crainte que lui inspiraient

les conquérants de l'Italie, elle dut à cette liaison, conseillée par la politique, quelques occasions de fréquenter les ports du Levant, et son commerce y obtint des concessions qui devinrent la source de sa richesse.

553 XIII. C'est à l'époque où nous sommes arrivés qu'il faut rapporter la guerre par laquelle les Ostrogoths furent chassés de l'Italie. Cette guerre, qui dura près de trente ans, illustra les noms de Bélisaire et de Narsès; mais les campagnes de ces grands capitaines perdraient trop sous la plume d'un abrégiateur. Cette révolution est du nombre de ces tableaux que l'historien ne doit présenter que dans les proportions convenables, pour en faire juger toute la grandeur. Cette guerre d'ailleurs, qui décida du sort de l'Italie, n'intéressait pas immédiatement la république de Venise; ce nouvel état n'y prit aucune part. Seulement Narsès, arrivé devant Aquilée, jugea nécessaire de faire transporter son armée à Ravenne par mer, et demanda à cet effet des vaisseaux aux Vénitiens, qui les lui fournirent avec zèle; car ils étaient intéressés à voir l'Italie sous le gouvernement des empereurs d'Orient, plutôt que sous la domination des Ostrogoths.

Narsès passa par Rialte. Pendant son séjour, les habitants de Padoue lui envoyèrent une députation pour se plaindre des insulaires, qui leur avaient interdit la navigation des lagunes. Padoue demandait en même temps à être remise en possession de son ancien droit de souveraineté sur ces îles. Cette demande prouve

que l'on ne mettait pas en doute la suprématie ou au moins la juridiction de l'empereur ; mais le moment n'était pas favorable pour accueillir ces plaintes contre un état qui venait de rendre un grand service à l'empire. Narsès éluda la nécessité de prononcer, et exhorta les deux parties à la paix ou à porter leurs différends à la cour de Constantinople. Bientôt les Padouans devaient aller demander un asyle à ceux qu'ils voulaient traiter en sujets.

Narsès, après des succès mémorables , éprouva le sort réservé à tous ceux qui servent au loin une cour soupçonneuse. Il fut accusé, devint suspect , et se vit rappelé d'une manière outrageante ; car on lui annonçait, dit-on, que pour ne pas le laisser sans occupation dans le palais, on lui donnerait le soin de distribuer le fil aux femmes. Indigné de ces mépris, il licencia la plus grande partie de ses troupes, ne remit à Longin, son successeur, qu'une armée peu considérable, et appela en Italie Alboin, roi des Lombards.

XIV. Cette nouvelle irruption sépara pour toujours 565 l'Italie de l'empire d'Orient. Les Lombards, qui venaient de la Pannonie comme tous les autres barbares, commencèrent leurs ravages par la Vénétie. Ce fut une nouvelle cause d'accroissement de population pour la république insulaire.

Les habitants d'Oderzo se réfugièrent à Jézulo, où ils fondèrent la ville d'Héraclée. Ceux d'Altino se jetèrent dans Torcello, ceux de Concordia à Caorlo, et

Padoue qui, après être sortie de ses ruines, venait d'être détruite une seconde fois, vit ses citoyens contraints d'aller implorer un asyle à Rialte.

Il n'y eut plus d'espoir de retour. Les Lombards s'établirent dans le pays qu'ils venaient d'envahir. Les petites îles qui environnaient Rialte se peuplèrent. La religion catholique étant persécutée par les Lombards, qui étaient ariens, plusieurs évêques allèrent s'établir dans les îles.

606 XV. Le patriarche d'Aquilée s'était réfugié à Grado : le roi des Lombards voulut qu'Aquilée eût un patriarche, ce qui produisit un schisme, et, vingt-cinq ans après, en 630, le patriarche de terre-ferme fit une descente à Grado, tua ce qui lui résista, pilla la cathédrale, et revint à Aquilée chargé de butin. C'était une guerre de pirate, et cette haine entre les deux archevêques devait durer plus de six cents ans.

Ces Lombards n'avaient aucune habitude du commerce ni de la navigation. L'industrie vénitienne tenait à quelques égards ces conquérants dans la dépendance de la république. La même différence se remarqua entre les Vénitiens et les Francs, qui renversèrent bientôt après le trône des rois lombards. Un historien, contemporain de Charlemagne, compare les vêtements grossiers de ce monarque et de ses courtisans avec la pourpre de Tyr, les étoffes de soie, les plumes que les marchands de Venise apportaient des ports de Syrie, de l'Archipel et de la mer Noire.

Les événements qui pouvaient intéresser particulièrement la nouvelle république, pendant les deux ou trois premiers siècles de son existence, n'ont pas été recueillis. Une ville naissante, pauvre, toujours dans les alarmes, ne devait pas attirer l'attention des historiens étrangers, et ne pouvait pas en trouver parmi ses habitants.

XVI. Cependant l'accroissement de la nation avait amené une diversité d'intérêts. Il avait augmenté l'importance des magistrats; ceux-ci en abusèrent, le mécontentement éclata, les partis se formèrent, et ces divisions menaçaient d'entraîner la perte de la république. L'assemblée de la nation fut convoquée à Héraclee pour remédier à ce danger. On était généralement irrité contre les tribuns, qui administraient les affaires de l'état depuis près de trois siècles. Un pouvoir divisé entre tant de mains se trouva trop faible à une époque où la république s'était accrue, où sa prospérité lui avait fait des ennemis, et où l'approche du danger, l'inégalité des richesses, la rivalité des ambitions, faisaient fermenter tant de passions. On était bien décidé à changer cette forme de gouvernement. Elle maintenait la liberté, mais elle compromettait l'indépendance nationale. Christophe, patriarche de Grado, ouvrit l'avis de concentrer le pouvoir dans la main d'un chef unique, à qui on donnerait, non le titre de roi, mais celui de doge, c'est-à-dire duc. Cette proposition fut vivement ac-

cueillie , et on procéda sur-le-champ à l'élection de ce chef. On verra que le dogat sauva l'indépendance, et compromit la liberté. C'était une véritable révolution; mais nous ne savons point par quelles circonstances elle fut amenée. Plusieurs historiens disent que ce changement n'eut lieu qu'après que les Vénitiens en eurent obtenu la permission du pape et de l'empereur. Les suffrages se réunirent sur Paul-Luc Anafeste, d'Héraclée, l'an 697 de l'ère chrétienne. On dit que le choix fut fait par douze électeurs, dont il est juste de rapporter les noms, parce que plusieurs sont devenus illustres : Contarini, Morosi, Badoaro, Tiepolo, Michieli, Sanudo, Gradenigo, Memmo, Falieri, Dandolo, Polani et Barozzi. Ainsi Venise passa en un jour de l'état de république démocratique, à celui de monarchie élective. Le doge était à vie. Il avait des conseillers, mais il les nommait; il pourvoyait à toutes les charges, prenait la qualité de prince, et décidait seul de la paix et de la guerre. Les historiens vénitiens se sont fait un point d'honneur de prouver que, par ce changement, Venise n'avait perdu ni son titre de république, ni sa liberté. Ceci ne serait qu'une dispute de mots : qui gouverne seul est un monarque; la liberté n'est pas impossible dans la monarchie, ni la tyrannie dans la république : Venise elle-même nous fournira l'un et l'autre exemple. Pour se faire une idée assez exacte de la puissance du doge au moment de cette création, il suffit de jeter les yeux sur ce

passage d'André Dandolo, au sujet des prérogatives ducales : « On décréta unanimement que le duc gouvernerait seul : qu'il aurait le pouvoir de convoquer l'assemblée générale dans les affaires importantes, de nommer les tribuns, de constituer des juges ; pour prononcer dans les causes privées, tant entre les laïques qu'entre les clercs, excepté dans les affaires purement spirituelles. C'était devant le doge qu'on en appelait lorsqu'on se croyait lésé. C'était par son ordre que les assemblées ecclésiastiques avaient lieu. L'élection des prélats se faisait par le concours du clergé et du peuple, mais ils recevaient l'investiture du duc et n'étaient intronisés que sur son ordre. »

Ce passage ne parle point du droit de faire la paix et la guerre ; mais les exemples ne nous manqueront pas pour prouver que les doges en jouissaient, et nous en verrons plusieurs engager, sans son aveu, la république dans une guerre pour leurs intérêts de famille.

Sans doute il n'était pas naturel que des hommes sages, courageux, voulussent se donner un maître. Quand on a joui de l'indépendance, on n'en peut plus faire volontairement le sacrifice. Mais il y avait désordre dans l'état, haine contre les magistrats actuels, rivalités d'ambition, menaces de l'étranger, péril imminent ; et les passions conseillent toujours des partis extrêmes.

On ne voit pas comment les lois étaient délibérées, comment les impôts devaient être établis. Ces théories

n'avaient pas encore été analysées. Il est probable que le peuple concourait plus ou moins immédiatement à ces délibérations. Mais, quoi qu'il en soit, l'excès de la confiance accordée au dépositaire du pouvoir ne fut que trop prouvé, dans la suite, par les tentatives de beaucoup de doges pour rendre cette dignité héréditaire dans leur famille, par la mort violente de plusieurs, et par les changements que subit enfin la forme de l'autorité.

XVII. Il est ordinaire que ceux que la fortune appelle les premiers à gouverner un état soient de grands hommes. Le premier duc de Venise réussit à faire cesser les divisions qui déchiraient la république. Héraclée était alors le centre du gouvernement et la résidence du prince. Paul-Luc Anafeste fit construire des arsenaux, s'assura d'un nombre de vaisseaux suffisant pour écarter les pirates, et, dans la vue d'obtenir une entière sécurité du côté du continent, conclut avec le roi des Lombards un traité par lequel les Vénitiens conservèrent la possession de la côte qui s'étend entre la grande et la petite Piave. On ajoute même que ce traité renfermait des clauses favorables au commerce des Vénitiens, et leur assurait déjà des privilèges dans la Lomhardie. Le doge fit bâtir des forts à l'embouchure de ces fleuves, et, après vingt ans d'un règne dont rien ne troubla la paix, il laissa Venise tranquille, florissante et respectable.

717 Marcel Tegaliano d'Héraclée lui succéda, en 717,

dans sa dignité et dans ses sages maximes. Aucun événement mémorable n'illustra son administration. Il laissa le trône ducal en 726 à Urse.

726

Celui-ci était d'un caractère entreprenant, belliqueux. Il exerça la jeunesse vénitienne aux armes, et chercha l'occasion de lui faire faire l'essai de son courage. Cette occasion se présenta bientôt.

XVIII. Le roi des Lombards, Luitprandt, s'était emparé de Ravenne. Cette ville était gouvernée sous l'autorité de l'empereur d'Orient, par un ministre qui prenait le titre d'exarque. L'exarque se réfugia à Venise. Le duc l'y accueillit; et le pape, qui avait un grand intérêt à empêcher les progrès des Lombards, écrivit au prince pour réclamer ses secours en faveur de l'illustre exilé. Cette lettre était adressée au duc des Vénitiens :

« Le Seigneur a permis, à cause de nos péchés,
 « disait le pape, que l'infidèle nation des Lombards
 « s'emparât de la cité de Ravenne, si éminente entre
 « les églises. Nous avons appris que notre cher fils, le
 « seigneur exarque, s'était réfugié à Venise : nous
 « exhortons votre noblesse à adhérer à sa demande,
 « et à prendre les armes en notre considération; afin
 « de rendre à son ancien état la ville de Ravenne, si
 « recommandable par son zèle pour notre sainte foi,
 « et de la rétablir sous la puissance de nos chers fils et
 « seigneurs, les grands empereurs Léon et Constantin. »

On voit que le pape ne suppose point que le con-

cours des Vénitiens dans cette affaire fût un devoir envers l'empire, et qu'il s'adresse directement au duc, au duc seul, sans faire mention d'aucune autre autorité. www.libtool.com.cn

Urse ne demandait pas mieux que de se rendre à cette prière ; cependant la circonstance était délicate. D'un côté on était en paix avec les Lombards ; on avait traité récemment avec eux ; on devait craindre de s'attirer, par une agression injuste, l'inimitié de voisins si puissants ; de l'autre, ces voisins étaient déjà des ennemis ; si on les laissait maîtres de Ravenne, ils n'en étaient que plus dangereux. On ne leur avait pas promis de voir leur usurpation sans en prendre de l'ombrage ; et il était utile, instant, de les obliger à se renfermer dans leurs limites. L'occasion était favorable, leur roi Luitprandt était occupé ailleurs ; Ravenne était mal gardée, sans défense du côté de la mer ; le pape et les empereurs sauraient gré aux Vénitiens de cette entreprise, dont le succès n'était pas douteux.

Ces raisons furent exposées dans une assemblée où on fit lecture de la lettre du pape, où l'exarque se présenta lui-même pour solliciter les secours ; et il fut résolu qu'on les lui accorderait. On arma diligemment une flotte, et pour donner le change, on répandit de faux bruits sur sa destination. L'exarque feignit d'être chassé par les insulaires. Il se retira vers Imola où il rassembla quelques troupes, comme pour attaquer cette dernière ville. Tout-à-coup il se présenta devant

Ravenne, presque au même instant où les Vénitiens, sortis la veille de leur port, jetaient l'ancre à la vue de la place. Le débarquement s'opère. Les Lombards surpris ne savent de quel côté faire face. Tandis que l'exarque s'avance, les Vénitiens appliquent leurs échelles aux murailles, enfoncent une porte voisine de la mer; les troupes de l'exarque pénètrent aussi; des deux chefs lombards, l'un est tué, l'autre tombe vivant au pouvoir des assaillants; Ravenne est reconquise. Ce fut par ce coup de main que les Vénitiens firent le premier essai de leurs forces. Il est probable que ce fut à cette occasion, et en récompense de ce service, que leur doge reçut de l'empereur d'Orient le titre d'hypate, titre qui répondait à celui de consul, mais qui ne désignait cependant qu'une charge du palais.

XIX. Urse conçut un tel orgueil de cette victoire, 737 que les peuples furent bientôt révoltés de ses caprices et de sa hauteur. Les dignités nouvellement établies sont toujours un poste difficile et périlleux. Héraclée fut troublée pendant deux ans par les partisans et les ennemis du doge. Enfin le peuple assaillit son palais. et l'égorgea. Il avait régné onze ans.

L'expérience que l'on venait de faire des inconvénients de la puissance ducale, inspira de nouvelles idées. On sentait bien la nécessité de mettre un magistrat à la tête des affaires de la république; on ne diminua point sa puissance, mais on en limita la durée,

et on voulut que le chef de l'état fût renouvelé tous les ans. Les noms de tribun et de duc étant devenus également odieux, on choisit, pour désigner cette nouvelle dignité, le titre de *maître de la milice*.

On élut successivement à cette charge, Dominique Leo, Felix Cornicula et Théodat Urse, fils du dernier doge. Il fut rappelé de l'exil pour venir gouverner sa patrie. Ce choix prouve que cette famille avait encore un parti; et ce qui confirme cette opinion, c'est que l'exercice de Théodat fut prolongé d'un an. Julien Cepario le remplaça, et eut pour successeur Jean Fabriciatio.

742 XX. Ces magistratures temporaires nécessairement faibles, ces élections qui revenaient si souvent, n'étaient pas propres à calmer les factions qui divisaient la république. Le parti qui avait fait rappeler le fils du dernier doge, ne cessait de faire des efforts pour reconquérir l'autorité. Il paraît que ce parti conservait une grande influence dans Héraclée. On ne sait pas quelles étaient les raisons de mécontentement que l'on avait contre le maître de la milice Jean Fabriciatio; mais un jour des factieux l'assaillirent avec fureur, lui crevèrent les yeux, et le déposèrent.

Héraclée étant en proie aux discordes, on conyoqua l'assemblée de l'état à Malamocco; ce qui indique qu'on cherchait à diminuer l'influence du parti de Théodat. Cependant cette faction réussit à faire rétablir l'autorité ducale, et à en faire investir ce même

Théodat Urse, fils du dernier duc, en 742. Il y a apparence qu'il était protégé par la cour de Constantinople ; car il était revêtu du titre d'hypate , comme son père.

www.libtool.com.cn

Théodat Urse , soit qu'il jugeât le séjour d'Héraclée trop dangereux , soit qu'on lui eût imposé cette condition en le nommant , fixa sa résidence à Malamocco. Il renouvela les traités d'alliance avec les Lombards , qui n'avaient pas jugé à propos de témoigner leur ressentiment de l'entreprise de son père sur Ravenne. Ils s'en étaient vengés sur l'exarque , avaient repris cette ville , et poussé leurs conquêtes en Italie. Le nouveau doge ne prit aucune part à cette guerre. Un règne de treize ans , assez tranquille , semblait devoir calmer les factions , lorsqu'une circonstance , qui n'avait rien en soi de remarquable , leur fournit une nouvelle occasion d'éclater.

Le dernier traité avec les Lombards avait procuré aux Vénitiens la possession de quelques côtes qui s'étendaient jusqu'à l'Adige. Théodat crut qu'il était nécessaire de faire fortifier un point à l'embouchure de ce fleuve , et il ordonna d'élever une forte tour dans l'île de Brondolo. Ses ennemis feignirent d'en prendre de l'ombrage. Ils répandirent que cette fortification n'avait pas tant pour objet de repousser les étrangers , que d'opprimer le peuple. Un séditieux , nommé Galla , ameuta ceux chez qui ces imputations pouvaient trouver quelque créance ; et un jour que Théo-

dat revenait de visiter les travaux , il fondit sur lui avec une troupe de gens armés , et lui fit subir le sort de Fabriciatio, son prédécesseur. Cette cruauté devint un usage , et plusieurs doges furent , comme celui-ci , privés de la vue en même temps que de leur dignité.

755 Par un autre acte de violence , Galla s'empara de la dignité ducale ; mais , ne s'y croyant pas solidement affermi , il fit procéder à l'élection , et inspira assez de terreur pour se faire confirmer. Il usa de son pouvoir aussi indignement qu'il l'avait acquis. Son insolente tyrannie devint bientôt insupportable. Il n'y avait pas encore un an qu'il régnait : on se saisit de lui , et il éprouva à son tour la honte de la déposition, le malheur de la cécité et de l'exil.

L'atrocité des remèdes faisait juger de l'énormité du mal. On sentit la nécessité d'apporter quelques tempéraments à une autorité jusque-là trop peu définie , et on adjoignit au doge deux tribuns , sans l'avis desquels il lui fut interdit de rien entreprendre. Malheureusement on fit en même temps un choix qui ne permettait pas d'espérer que ces deux conseillers pussent jouir d'aucune influence.

756 Dominique Monegario , qui venait d'être élu doge (en 756) , était un homme féroce , persuadé qu'il est de l'essence d'un prince d'être absolu. Il semblait qu'on lui eût fait une injure en limitant l'autorité qu'on lui donnait. Il affecta le plus grand mépris pour les conseils. Pendant huit ans , il fatigua les Vénitiens

de la tyrannie la plus capricieuse : enfin on s'en délivra , comme de ses prédécesseurs , et avec la même cruauté.

Le doge qui lui succéda avait la qualité la plus 764
désirable dans ceux qui sont revêtus du pouvoir , la modération.

Maurice Galbaio , citoyen d'Héraclée , fut de ces princes dont la mémoire ne s'est point conservée par des faits éclatants , mais par les bénédictions des peuples. La douceur de ses mœurs , et la sagesse de son administration , les lui méritèrent pendant vingt-trois ans. L'événement le plus important de son règne , fut l'érection d'un siège épiscopal , qui fut placé dans la petite île d'Olivolo , l'une de celles qui entourent Rialte. Rien ne prouve mieux le mérite de ce doge , et la justice que lui rendaient les Vénitiens , que la faute politique que la confiance leur fit commettre. Il y avait quatorze ans qu'il régnait : il avait un fils qu'il aimait tendrement , dont il cultivait les dispositions , et qui annonçait les qualités les plus heureuses. Il eut la faiblesse , bien excusable dans un père , et bien ordinaire dans le chef d'une illustre maison , de désirer que ce fils lui fût associé de son vivant. Les Vénitiens s'empressèrent de donner cette marque de leur reconnaissance à ce prince si vertueux. Il vit son fils Jean associé à sa dignité , et pendant neuf ans encore il partagea avec lui les soins du gouvernement.

XXI. Sous le règne du père , la colonie avait été 771

tranquille et heureuse ; elle avait même obtenu place dans un traité conclu entre Pepin et l'empereur d'Orient, où il avait été stipulé qu'elle serait indépendante de l'un et de l'autre empire. Ainsi la liberté de Venise s'affermissait, pendant que l'Italie et le monde changeaient de face, que les armées de Charlemagne passaient les Alpes, et que le trône des Lombards s'écroulait. Il y a même des historiens qui prétendent que ce prince avait réclamé le secours des barques vénitiennes, pour accélérer la reddition de Pavie. La conduite du nouveau doge attira sur la république un terrible orage.

787 Jean était de ces caractères d'autant plus affermis dans le vice, qu'ils sont plus dissimulés. Il avait trompé son père et ses concitoyens : affranchi de cette retenue que la vertu de Maurice lui imposait (en 787), on ne trouva plus en lui qu'un prince avide, insolent, violent et livré aux plus infâmes débauches. Il fit pourtant confirmer par le nouveau conquérant de la Lombardie, le traité de limites conclu par ses prédécesseurs.

Après neuf ans de tyrannie, Jean trouva le moyen de rendre son autorité encore plus insupportable, en demandant à la partager avec Maurice, son fils. Soit qu'on n'osât lui rien refuser, soit qu'on crût impossible de voir empirer le gouvernement, les Vénitiens y consentirent, et eurent à gémir, pendant une longue oppression, de la fatale condescendance qui tendait à rendre le dogat héréditaire dans cette famille. Comme

son père, le jeune Maurice avait commencé par dissimuler ses vices. Assis tous les deux sur le trône, ils rivalisèrent d'infamie et de cruautés; les biens, les femmes et les filles des citoyens étaient fréquemment l'objet de leurs violences. Tout tremblait d'irriter des maîtres à qui le pouvoir paraissait assuré pour si longtemps.

Sur ces entrefaites l'évêché d'Olivolo, c'est-à-dire de Rialte, vint à vaquer. Jean fit choix d'un Grec pour remplir ce siège; ce qui devait scandaliser et blesser le clergé vénitien. Le patriarche de Grado refusa de sacrer le nouvel évêque qu'il regardait comme intrus. Le doge, courroucé de cette résistance, chargea son fils de la punir. Maurice se rendit à Grado, et fit précipiter le patriarche du haut d'une tour. Un pareil attentat, commis sur un personnage également vénérable par ses vertus et par le caractère dont il était revêtu, ne pouvait qu'exciter l'indignation du peuple. Telle était cependant la terreur que le doge avait su inspirer qu'on se borna à des murmures. Il donna le patriarcat à Fortunat, neveu du prélat assassiné, qui l'accepta sans renoncer à la vengeance.

Des calamités publiques vinrent se joindre à des malheurs privés déjà si déplorables. Les eaux des fleuves s'élevèrent à une hauteur, qui menaça les îles des lagunes d'une entière submersion; et un vent du sud, qui refoula vers le fond du golfe les flots de l'Adriatique, couvrit toutes les terres à plusieurs pieds

de hauteur. Deux villes, voisines l'une de l'autre, Héraclée et Equilo, eurent des différends dont on ignore le sujet; les deux partis en vinrent aux mains, et la république vit dans son sein une guerre civile.

XXII. Fortunat, le nouveau patriarche de Grado, crut que ce temps marqué par des désastres était favorable à l'exécution de ses projets contre les assassins de son oncle. De concert avec Obelerio, citoyen de Malamocco, tribun actuel, issu d'une famille tribunitienne, Demetrius Marmano et George Foscario, il conspira contre le doge et son fils; mais la conspiration ayant été découverte, les conjurés se sauvèrent. Ils se partagèrent les rôles : Obelerio se tint à Trévisé, pour y être à portée de conserver des correspondances avec les mécontents : Fortunat alla à la cour de France, avec le dessein d'inspirer à Charlemagne des soupçons ou de la jalousie contre le gouvernement de Venise.

Ces manœuvres furent secondées par tous les ennemis que la république pouvait avoir à la cour de Pépin, assis depuis peu sur le trône des rois lombards, et Venise se vit menacée par toutes les forces qui venaient de conquérir l'empire d'Occident. Charlemagne ordonna que tous les Vénitiens établis à Ravenne en fussent expulsés; ils fréquentaient cette ville depuis deux cents ans; ils y avaient des magasins, des comptoirs. Le pape Adrien I^{er} seconda le ressentiment de l'empereur, en bannissant du territoire de l'église tous les sujets de la nouvelle république.

Selon quelques historiens, Charlemagne alla plus loin : il donna Venise au saint-siège. Si la pièce connue sous le nom de donation de Charlemagne à l'église était de quelque authenticité, nous aurions à examiner ici comment cet empereur avait pu comprendre dans ses libéralités envers le siège apostolique, la Corse, la Sardaigne, la Sicile, Venise, et plusieurs autres pays qui ne lui appartenaient pas ; mais il est bien reconnu que toutes ces donations, dont on n'a jamais produit ni les originaux ni les copies, sont des pièces supposées. On n'a commencé à parler de celle de Charlemagne qu'un siècle après la mort du donateur ; et l'histoire est sans doute dispensée d'expliquer un fait dont elle n'admet pas l'existence.

De sa retraite, Obelerio n'avait pas cessé d'entretenir des intelligences dans Venise, en même temps qu'il correspondait avec Fortunat. Une nouvelle conjuration se forma. Tout-à-coup les partisans d'Obelerio le proclamèrent doge ; à ce signal le peuple se souleva ; Jean et Maurice effrayés ne durent leur salut qu'à la fuite, et se réfugièrent à Mantoue, en 804.

804

Du fond de son exil, Obelerio rentra dans sa patrie pour la gouverner. Il suivit le funeste exemple tracé par ses deux prédécesseurs. A peine parvenu à la dignité ducale, il se fit donner pour collègue son frère Béat, et même dans la suite son second frère Valentin ; tant on était impatient d'assurer le pouvoir dans sa famille. Parvenu au trône, il s'aperçut qu'en invo-

quant les secours de l'étranger il s'était privé de l'espoir de régner tranquille, et crut assurer son repos en soumettant sa patrie à payer un tribut au roi d'Italie. Mais ses intrigues et celles de Fortunat, dont l'objet était de tirer vengeance du crime de Jean et de Maurice, avaient appelé les armes de Pépin contre la république.

809 XXIII. Jean et Maurice étaient déposés, exilés ; ils ne se trouvaient plus dans les îles vénitiennes. Comme ce n'était pas pour les punir que Pépin avait armé, il ne renonça point à ses projets. Ainsi sont toujours trompés dans leur espoir ceux qui appellent l'étranger pour venger leur injure personnelle. On raconte fort diversement les circonstances qui amenèrent cette guerre. Les uns disent qu'Obelerio, chassé du trône par son frère Béat, se réfugia à la cour de Charlemagne, dont il épousa la fille et, dont il attira la colère sur sa patrie. D'autres, et ceci est plus vraisemblable, racontent que Pépin, après s'être rendu maître de l'Istrie et du Frioul, voulut pousser ses conquêtes vers la Dalmatie. La coopération des Vénitiens lui eût été d'un grand secours. Il la réclama : Obelerio fit tout ce qu'il put pour les y déterminer ; mais une saine politique ne leur conseillait pas de faciliter, sur la rive orientale du golfe, les progrès d'un conquérant qui en occupait déjà la rive occidentale. Ils s'excusèrent de leur mieux ; Pépin, irrité de ce refus, les traita en ennemis.

Son armée attaqua vivement Héraclée et Équilo, les emporta d'assaut, les livra aux flammes. Les Vénitiens épouvantés se tournèrent vers le doge, lui demandant quel usage il comptait faire du crédit qu'il se vantait d'avoir auprès de Pépin. N'étaient-ils pas assez châtiés de n'avoir pas concouru, comme Obelerio le voulait, à livrer à ce conquérant toutes les côtes de l'Adriatique? Le doge sollicita le roi des Lombards de retirer ses troupes, et l'obtint; mais Héraclée et Équilo étaient détruites, et leurs habitants furent obligés de se disperser sur les autres îles.

Cependant le dernier doge, quand il s'était vu menacé d'une attaque de la part du fils de Charlemagne, avait demandé des secours à l'empereur d'Orient. Nicéphore, qui occupait alors le trône de Constantinople, avait senti combien il lui importait de s'opposer aux progrès des nouveaux maîtres de l'Italie. Une flotte, sous les ordres de Nicéas, était partie dans ce dessein. Elle arriva dans le golfe. Obelerio ne put empêcher que les Vénitiens n'y joignissent leurs vaisseaux. La flotte combinée se montra sur divers points de la côte, pour disperser, en les attirant, les forces de l'ennemi; et tout-à-coup vint jeter l'ancre devant Comacchio, que Nicéas ne croyait pas en bon état de défense. Les troupes attaquèrent la ville, et la trouvèrent pourvue d'une forte garnison. Cette garnison fit une sortie, et tua beaucoup de monde à Nicéas, qui se vit obligé de se rembarquer précipitamment. La flotte, après

avoir manqué son expédition, se retira à Malamocco.

On ne pouvait pas douter que Pépin ne cherchât à tirer vengeance de cette attaque. Venise fut dans la plus grande agitation, quand on apprit que le roi des Lombards assemblait à Ravenne des troupes et des vaisseaux. On venait d'éprouver combien les armes de Pépin étaient redoutables. Quelle honte pour le doge d'être réduit à proposer à ses concitoyens des soumissions, afin de conjurer l'orage que lui-même avait attiré sur eux ! C'est une grande faute dans un chef de ne pas présumer assez du courage de son peuple. Cette circonspection l'expose à encourir le mépris. Les Vénitiens ne virent plus dans Obelerio qu'un prince qui trahissait la patrie. Ils le chassèrent, et, de peur qu'il n'allât encore les desservir auprès de Pépin, on le conduisit à Constantinople, et on relégua ses frères à Zara.

La république se trouvait sans chef. Le péril était imminent; les soldats de Pépin avançaient, ils avaient emporté la tour de Brondolo, les îles de Chiozza, de Palestrine; ils entrèrent dans Albiola; et Malamocco, la capitale des Vénitiens, le siège de leur gouvernement, ne voyait plus entre elle et les ennemis qu'un étroit canal qui ne pouvait les arrêter.

C'est dans ces moments extrêmes qu'il appartient aux hommes d'un grand caractère de s'emparer d'une noble influence. Ange Participatio ouvrit l'avis de jeter toute la population de Malamocco dans Rialte,

qui, séparée de l'ennemi par un bras de mer plus considérable, offrait plus de sûreté, et de se déterminer dans cette dernière retraite à une courageuse défense. C'était la neuvième ou dixième fois que cette population fugitive abandonnait son asyle, se réfugiant d'une île sur une autre, tantôt dans Aquilée, tantôt dans Rialte, dans Concordia, deux fois à Grado, puis à Albiola, et successivement à Torcello, Héraclée et Malamocco.

On se précipita dans des barques; et, lorsque Pépin, après avoir jeté un pont sur Malamocco, entra dans cette île, il la trouva déserte. Le passage jusqu'à Rialte était plus difficile. Il y avait peu d'espoir d'affamer dans cette position un peuple qui avait tant de vaisseaux. Le roi fit sommer les Vénitiens de se rendre. Soit pour gagner du temps, soit pour éviter une action trop hasardeuse, ils lui envoyèrent des députés chargés de traiter à des conditions raisonnables. Pépin les reçut avec hauteur et exigea que Rialte se rendît à discrétion.

On dit qu'il essaya de jeter un pont de bateaux que les vaisseaux des Vénitiens détruisirent. Ils avaient pour commander leur flotte un homme d'une grande expérience, Victor, citoyen d'Héraclée. Le roi des Lombards se décida à forcer le passage avec ses vaisseaux. Ces bâtiments, rassemblés de divers ports de la côte, étaient beaucoup plus grands que ceux des Vé-

nitiens, construits pour naviguer dans les bas-fonds des lagunes.

Lorsque Victor vit la flotte de Pépin s'avancer, au lieu d'aller à sa rencontre, il se rapprocha de la terre pour l'y attirer. Les vaisseaux des Lombards le poursuivirent vivement; mais la marée qui baissait les laissa bientôt dans l'impossibilité de manœuvrer. Alors les navires vénitiens, voltigeant autour de ces bâtiments immobiles, les attaquèrent avec avantage; tout ce qui se présentait sur le pont était accablé d'un déluge de traits. Des matières enflammées atteignirent plusieurs vaisseaux et les embrasèrent. Un vent qui s'éleva vint favoriser l'incendie et augmenter le désordre. Pendant tout le temps que les eaux restèrent basses, la flotte de Pépin demeura exposée à des attaques qu'elle ne pouvait repousser, et lorsque le flux vint relever les bâtiments que le feu n'avait pu atteindre, ces débris se réfugièrent précipitamment dans le port de Malamocco.

Telle fut l'issue de cette entreprise du roi des Lombards. Il se vengea de ce mauvais succès sur les îles vénitiennes qu'il occupait; et, après les avoir inutilement saccagées, il se retira avec son armée sur le continent.

810 L'année suivante, en 810, la mort de Pépin vint affliger Charlemagne, qui déjà vieux et attaqué sur plusieurs frontières de ses trop vastes états, s'occupait

moins de venger ses injures que d'acheter par des pacifications la sécurité de ses derniers jours. Un traité de paix fut conclu entre les deux empires d'Orient et d'Occident, et il y fut stipulé que Venise continuerait de faire partie du premier. On voit que ce traité est contradictoire avec celui que j'ai cité plus haut, et que la république ne jouissait pas encore d'une indépendance politique absolue. Les deux grands empires semblaient ne pouvoir souffrir dans leur voisinage aucun état indépendant. Mais Venise devait préférer de relever de l'empereur de Constantinople, qui était moins à portée de l'opprimer, et qui pouvait lui accorder tant de faveurs pour le commerce qu'elle faisait déjà dans tout le Levant.

Les historiens français ont passé sous silence ou travesti cette expédition de Pépin. Ils disent qu'il châtia les Vénitiens, qu'il s'empara de leur capitale. Cela est vrai, puisqu'il pénétra jusqu'à Malamocco ; mais il fallait ajouter que les Vénitiens battirent sa flotte et l'obligèrent à repasser la mer.

XXIV. Ange Participatio, que d'autres appellent 800
Particiatio, avait sauvé sa patrie par sa fermeté et son activité. De tels services lui donnaient à la dignité ducal des droits que tous ses concitoyens reconnurent. Un décret solennel prononça pour toujours l'exclusion d'Obelerio.

Le nouveau doge était de la maison de Badovaro, que nous prononçons Badouer, originaire d'Héraclée.

Il prenait les rênes du gouvernement au sortir d'une guerre terrible; une multitude de familles restaient sans fortune et sans asyle, plusieurs îles étaient désertes, beaucoup de villes étaient détruites. Nous verrons pourtant ce prince, pendant une administration de dix-huit ans, ajouter à la splendeur de sa patrie, comme s'il eût reçu la couronne dans un temps de prospérité.

En lui confiant le gouvernement, on lui donna pour conseil deux tribuns qui se renouvelaient par élection d'année en année.

Les événements venaient de prouver que le siège du gouvernement était mal placé à Héraclée, qui avait été détruite plusieurs fois, et à Malamocco, qui venait d'être prise par les Lombards. Il semblait que les habitants des lagunes attendissent cette expérience pour s'occuper de l'embellissement de leur capitale. Rialte offrait plus de sûreté; elle avait été l'asyle de la liberté vénitienne; le gouvernement s'y trouvait transporté; les fugitifs y affluaient, et beaucoup projetaient de s'y fixer, pour être à l'abri de nouveaux dangers.

Il y avait autour de Rialte une soixantaine de petites îles que le doge fit joindre l'une à l'autre par des ponts. Elles se couvrirent bientôt de maisons. On les environna d'une enceinte, et ce fut alors que les descendants de cette peuplade de fugitifs donnèrent à cette ville naissante, qu'ils venaient de fonder au milieu d'un marais, le nom de *Venetia*, en mémoire des

belles contrées d'où leurs pères avaient été forcés de s'expatrier. La province a perdu son nom, et est devenue sujette de la nouvelle Venise. Participatio fit bâtir une église cathédrale à Olivolo, et un palais ducal sur le même emplacement qu'occupe celui d'aujourd'hui.

Ses soins pour la capitale ne l'empêchèrent pas de veiller aux intérêts des villes que la guerre avait détruites. Malamocco, Palestrine, Chiozza, sortirent de leurs ruines, et Héraclée, la patrie du doge régnant, entièrement rebâtie, prit le nom de *Città-Nuova*.

La paix de ce règne ne fut troublée que deux fois. Le patriarche d'Aquilée, secondé par les nobles de Frioul, fit une descente à Grado, et vint attaquer le patriarche de cette île. L'armée vénitienne accourut au secours de celui-ci, battit les ennemis, et mit les côtes du Frioul à feu et à sang.

Le second événement dont nous avons à parler fut une conspiration tramée contre le doge, par Jean Jarrolico, Bon Bragadino, et Moneterio. Le doge, après l'avoir découverte par sa vigilance, la punit avec une juste sévérité. De ces trois chefs de conjurés, le dernier échappa par la fuite, les deux autres furent mis à mort.

Jean Participatio, dont la conduite fut d'ailleurs si louable, ne résista pas plus que ses prédécesseurs à l'ambition de perpétuer sa dignité dans sa famille.

Il avait deux fils, Justinien et Jean. L'aîné avait été

envoyé par son père auprès de l'empereur de Constantinople. Pendant son absence, le père s'adjoignit le cadet; et, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'il se l'adjoignit à ce qu'il paraît, de sa propre autorité. Justinien, à son retour, témoigna un vif ressentiment de cette exclusion injurieuse pour lui. Le doge pour prévenir la discorde de sa famille, et peut-être les désordres de l'état, se détermina à reconnaître ce que son fils aîné appelait déjà ses droits.

Jean consentit à renoncer à l'association au dogat; Justinien prit sa place, et il y a même des auteurs qui ajoutent que cette faveur s'étendit jusque sur un petit-fils, Ange, fils de Justinien. De sorte que ce petit-fils se trouva à la fois le collègue de son père et de son grand-père, et que la dignité ducale semblait assurée dans cette famille pendant trois générations. Mais il paraît que ce petit-fils mourut le premier.

827 Justinien succéda à son père en 827. Ce prince était faible par caractère et d'une santé débile. Il rappela son frère Jean au partage de l'autorité. L'histoire n'a conservé aucun des événements de son règne; qui dura à-peu-près deux ans, si ce n'est l'envoi qu'il fit d'une flotte, sur la demande de l'empereur Michel, dans les eaux de la Sicile, pour y combattre les Sarrasins, qui commençaient à infester les côtes de la Méditerranée; mais cette flotte rentra dans les lagunes sans avoir combattu.

XXV. Un événement d'un autre genre se passa pen-

dant la vie de ce doge obscur ; ce fut la translation du corps de l'évangéliste saint Marc à Venise. Comme ce fait sert à faire connaître les mœurs du temps, je ne puis que traduire ici le récit naïf d'un ancien historien.

« Le roi d'Alexandrie, faisant bâtir un magnifique palais, avait ordonné qu'on cherchât partout, pour cette construction, les marbres les plus précieux, et qu'on en dépouillât même les églises. Celle de Saint-Marc, l'une des plus belles, n'en était pas exceptée : deux saints prêtres grecs préposés à la garde de cette église, Stauratius et Théodore, gémissaient de cette profanation. Il y avait alors dans le port d'Alexandrie dix vaisseaux vénitiens. Bon de Malamocco et Rustic de Torcello, étant venus dans cette église pour y faire leurs dévotions, furent frappés de la tristesse des desservants et leur en demandèrent la cause : l'ayant apprise, ils les pressèrent avec de grandes promesses de leur livrer le corps de saint Marc, les assurant que les Vénitiens en conserveraient une grande reconnaissance. Les deux prêtres s'y refusèrent d'abord, craignant de commettre un sacrilège, en déplaçant les restes du saint patron. Mais, ainsi le voulut la divine providence, pendant cet entretien, ceux que le roi avait chargés de la recherche des marbres précieux se présentèrent dans l'église, et, sans respect du lieu, se mirent en devoir d'emporter ce qu'ils jugeaient propre à la construction du palais du roi. L'église, entière-

ment bâtie de marbres rares, allait être démolie ; les desservants effrayés se rendirent aux instances des deux Vénitiens. Cependant il fallait éviter qu'on ne s'aperçût de l'enlèvement des restes du saint évangéliste, pour lesquels le peuple avait une grande vénération, à cause des miracles qu'ils opéraient tous les jours. Ils coupèrent avec soin, et dans l'endroit le moins apparent, l'enveloppe qui enfermait ces vénérables restes, et substituèrent à leur place le corps de saint Claudien. Un tel parfum se répandit à l'instant dans l'église, et même dans les lieux voisins, que la foule accourut auprès des saintes reliques. Les cachets du linge qui enveloppait le corps étaient intacts : on ne s'aperçut point du pieux larcin. Il fallut encore tromper le peuple et les infidèles, pour pouvoir emporter, sans péril, ces précieux restes jusqu'au vaisseau.

• On n'en croirait pas les historiens si on ne voyait encore, dans notre église de Saint-Marc, une image merveilleuse qui atteste le fait. Pour mettre ceux qui devaient porter le corps à l'abri des recherches et des mauvais traitements trop ordinaires chez cette nation barbare, on plaça le corps dans un grand panier environné de beaucoup d'herbes et couvert de chair de porc, dont on sait que les Musulmans ont horreur. On fit donc venir ceux qui devaient porter le panier, et on leur recommanda de crier *Khansir* à tous ceux qui se présenteraient pour faire des recherches. *Khansir*,

dans la langue de ces barbares , signifie porc. De cette manière ils arrivèrent jusqu'au vaisseau. Le corps fut enveloppé dans des voiles , attaché à une antenne et suspendu au grand mât jusqu'au moment du départ ; car il fallait encore dérober la connaissance de ce précieux larcin à ceux qui viendraient visiter le navire en rade.

« Enfin les Vénitiens quittèrent le rivage pleins de joie. A peine étaient-ils en pleine mer qu'il s'éleva une grande tempête. On assure que saint Marc apparut alors à Bon de Malamocco , et l'avertit de faire baisser à l'instant les voiles , pour éviter que le navire , chassé par la force du vent , n'allât se briser contre les écueils cachés sous les eaux ; ils durent leur salut à ce miracle.

« Lorsqu'ils prirent terre à Venise , toute la ville fut dans l'allégresse : on se disait de toutes parts que la présence du saint assurait la perpétuelle splendeur de la république , ce qui confirmait bien l'ancienne tradition connue de tout le monde , que saint Marc , durant sa vie , ayant navigué sur la mer d'Aquilée , et ayant touché ces îles , avait eu une vision céleste , qui lui avait prédit que ses os reposeraient un jour sur cette terre alors inhabitée.

« Ce ne furent que fêtes , chants , musique et prières dans toute la cité ; on invoquait le saint , pour qu'il prit sous sa protection la ville , qui désormais devait être éternelle. Quand le corps vénérable fut débarqué ,

tout le peuple alla au-devant de lui jusqu'au fort, avec le clergé qui chantait des hymnes et qui faisait fumer l'encens. On reçut ce noble présent avec toute la dévotion possible; il fut déposé dans la chapelle ducale, et le doge, qui mourut peu de temps après, laissa, par son testament, une somme pour bâtir une église à saint Marc. »

Cet événement est plus considérable qu'il ne le paraît au premier aspect. Il n'est pas seulement un trait du caractère national, il se lie aux institutions fondamentales de ce nouvel état. Le peuple, dans sa confiance, dans son enthousiasme pour le patron de la république, s'accoutuma à confondre l'idée du protecteur avec la patrie elle-même; et le cri de *Vive saint Marc* devint le cri de guerre, l'expression d'un sentiment civique, qui fut le signal de ralliement dans les dangers, et qui, aux jours de deuil, fit couler des larmes des yeux des patriotes.

XXVI. On voit par ce récit qu'à cette époque il y avait, à-la-fois, dix vaisseaux vénitiens dans le port d'Alexandrie. Cette circonstance peut donner quelque idée de l'importance du commerce que ce peuple faisait dans le Levant. On a vu qu'il en rapportait des objets de luxe inconnus alors aux cours des princes les plus puissants de l'Europe. Mais les avantages qu'il en retirait ne se bornaient pas aux bénéfices du trafic. En parcourant les côtes occupées par les Sarrasins, en fréquentant la capitale de l'empire d'Orient, les voya-

geurs vénitiens prenaient une idée des arts de ces peuples ; ils voyaient des édifices somptueux ; ils avaient occasion de pénétrer dans les ateliers , où se fabriquaient les tissus que l'Occident enviait sans savoir les imiter ; ils perfectionnaient leur architecture navale , à l'école des Grecs , qui étaient alors les maîtres dans cet art. Bientôt les bâtimens vénitiens eurent , dans la mer Adriatique , la même réputation de supériorité que les vaisseaux liburniens y avaient eue autrefois.

L'émulation sollicitait l'industrie ; les idées et les spéculations s'étendaient ; le courage devenait plus entreprenant , à mesure qu'il trouvait plus d'occasions de s'exercer ; la cupidité savait se créer des moyens de bénéfice ; par exemple , on voyait ces insulaires sans territoire , acheter des troupeaux dans le continent voisin , et les élever dans des pâturages dont ils obtenaient la cession sur les montagnes du Frioul et de l'Istrie , pour les vendre ensuite avec avantage dans les marchés des villes populeuses.

Les rivalités commerciales ne furent pas étrangères aux discordes civiles dont j'ai eu à faire le tableau. Grado , Malamocco , Rialte , Torcello , ne voyaient pas sans envie les prospérités d'Héraclée , enrichie des trésors sauvés d'Aquilée et des dépouilles de Ravenne. Quand cette malheureuse ville d'Héraclée se vit noyée dans le sang de ses citoyens , les cités rivales conçurent l'espérance d'hériter de son commerce. Grado devint à son tour l'objet de leur jalousie , lorsque Char-

l'empereur accorda l'exemption de toutes sortes de péages à quatre vaisseaux du patriarche de cette ville dans tous les ports de son empire.

Ces discordes, qui durèrent quatre-vingts ans, firent sentir les avantages de l'unité et de la stabilité du gouvernement. La guerre de Pépin força les Vénitiens à oublier momentanément leurs jalousies pour repousser l'ennemi commun, et leur fit former de nouveaux liens avec l'empire d'Orient, dont le commerce leur était d'autant plus profitable, qu'à cette époque ils n'avaient point de rivaux. Sienne, Pise, Florence, étaient encore dans l'obscurité; Amalfi, peuplée de fugitifs comme Venise, commençait à peine à étendre sa navigation vers les mers de la Grèce. Gènes présentait déjà l'aspect d'une cité industrielle et puissante, mais elle avait à combattre les Sarrasins qui étaient à ses portes. Ceux-ci, quoique policés, n'étaient point navigateurs. Les peuples septentrionaux plongés dans la barbarie ne connaissaient encore que les armes.

www.libtool.com.cn
LIVRE II.

Divisions intestines. — Entreprise de Jean Participatio sur le comté de Comacchio. La flotte vénitienne battue par les Sarrasins à Crotone, et par les Narentins à Micolo. Invasion des Hungres : ils attaquent Venise. Leur défaite (830-900). — Doges de la maison Candiano. — Pierre Candiano IV, massacré. — Abdication de quatre doges (901—991). — Règne de Pierre Urseolo II. — Réunion de la Dalmatie à l'état de Venise (9916—100). — Sédition. — Usurpation du dogat par Dominique Urseolo. — Expulsion de cette famille. — Révolte de Zara. — Guerre contre les Normands (1006-1096). — Première croisade. — Expédition en Calabre. — Guerre contre les Padouans. — Incendie de Venise. — Guerre contre les Hongrois (1096—1117). — Règne de Dominique Michieli. — Nouvelle expédition en Syrie, ou deuxième croisade. — Prise de Tyr (1117—1130). — Prise de Corfou. — Expédition de Sicile. — Dogat de Vital Michieli II. — Singulier tribut imposé au patriarche d'Aquilée. — Guerre contre l'empereur d'Orient. — Défaite de l'armée. — Peste à Venise. — Le doge assassiné (1130-1173). — Changement dans la constitution de l'état. — Élection de Sébastien Ziani (1173)

I. JEAN Participatio se trouvait seul en possession 830
du trône ducal, par la mort de son frère. Il eut d'a-
bord à réprimer quelques entreprises des pirates na-

rentins. A peine cette affaire était-elle terminée qu'un bruit se répandit que l'ancien doge Obelerio avait rompu son ban et était arrivé sur la côte de Vigilia. Jean accourut pour arrêter les progrès de ce compétiteur ; mais, au moment où il allait combattre, le doge se vit abandonné par une partie de ses troupes levées à Malamocco, pays d'Obelerio. Il revient sur ses pas, entre dans Malamocco ; et, pour punir cette ville de l'infidélité des soldats qu'elle lui avait fournis, la réduit en cendres. Aussitôt après, il marche de nouveau contre son compétiteur, l'attaque, le défait, s'empare de sa personne, et le livre à la main du bourreau. Ce ne fut point assez pour satisfaire le ressentiment populaire que l'ancien doge s'était attiré. Son corps fut l'objet de mille insultes, on alla jusqu'à lui déchirer les entrailles avec les dents.

II. De la fureur contre le vaincu on passa en un instant à la haine contre celui par qui Venise en avait été vengée. Jean Participatio, surpris dans son palais par des conjurés, eut à peine le temps d'échapper pour se réfugier en France. Cette conjuration avait pour chef un certain Carossio, fils de Bonico, que cette violence plaça à la tête du gouvernement. La révolution fut si subite qu'elle ne trouva aucune résistance ; il fallut concerter secrètement des mesures contre l'usurpateur. Les principaux de la république étaient les plus intéressés à le renverser. Trente conjurés, à la tête desquels étaient Basile Trasimondo,

Jean Marturio, et Dominique Ortianico, fondirent à l'improviste sur Carossio, et l'exilèrent après lui avoir fait crever les yeux.

Le doge, rappelé pour reprendre l'exercice de sa dignité, en usa de manière à faire beaucoup de mécontents ; les factions divisèrent la ville ; mais celle de Jean Participatio n'était pas la plus forte. Un jour, dans la cathédrale même, pendant l'office divin, ses ennemis l'assaillirent, le déposèrent, lui coupèrent la barbe et les cheveux, et le reléguèrent à Grado, dans un monastère. On procéda sur-le-champ à l'élection d'un nouveau doge ; les suffrages se réunirent sur Pierre Tradenigo, originaire de Pola (836).

III. L'un des premiers actes de ce nouveau doge fut de s'adjoindre son fils Jean, qui ne lui survécut pas. 836

Il envoya ce fils contre les pirates narentins, avec lesquels la république était dans un état de guerre habituel, mais cette expédition n'eut point de résultat.

La guerre avait lieu entre les habitants des bords du lac de Garde et ceux de Vérone. Les Véronais demandèrent du secours aux Vénitiens. Il paraît que ceux-ci leur en fournirent, et leur facilitèrent des succès contre leurs ennemis ; car Vérone envoya de magnifiques présents à Venise.

L'historien du commerce de Venise attribue cette guerre à quelques contrariétés que les Véronais et les Vénitiens éprouvaient pour le transport de leurs marchandises dans la vallée supérieure de l'Adige : on

ajoute que tous les prisonniers faits dans cette expédition furent compris dans le partage des Vénitiens, et destinés à peupler l'île de Poveglia, alors déserte; ce qui autoriserait à penser que la république, après quatre cents ans d'existence, n'avait pas encore une population suffisante pour couvrir son petit territoire.

837 IV. Les peuples des côtes de l'Italie, toujours insultés par les pirates de la Méditerranée, n'ont jamais su les punir, ni même les repousser. A cette époque c'étaient les Sarrasins qui désolaient la Pouille, la Calabre, et les environs de Rome; ils s'étaient même établis dans la Sicile. Les Italiens implorèrent le secours de l'empereur grec Michel, qui à cet effet arma une flotte. Mais cette flotte n'était pas suffisante pour attaquer les Sarrasins; Théodose, qui la commandait, vint solliciter les Vénitiens de se joindre à lui. Le doge céda à cette demande et mit en mer soixante bâtiments, qu'il voulut commander en personne.

Michel récompensa le dévouement de Tradenigo en lui donnant le titre de protospataire, c'est-à-dire de grand-écuyer de l'empire. Ceci constate encore la suprématie que conservaient les empereurs d'Orient. Les doges s'honoraient d'être revêtus d'une des grandes dignités de la cour et souvent les sollicitaient. Nous en avons vu plusieurs décorés du titre d'hipate, c'est-à-dire de consul.

La flotte combinée rencontra l'ennemi devant Crotone, dans le golfe de Tarente. Le commandant de

l'armée des Sarrasins se nommait Sabba. S'il faut en croire les historiens de Venise, la flotte grecque plia dès le commencement de l'action et prit la fuite, de sorte que tout l'effort de l'ennemi tomba sur les Vénitiens. Presque tous leurs vaisseaux furent pris ou submergés ; ce fut un désastre général. Les débris de cette armée furent poursuivis par les vainqueurs jusqu'à l'entrée du port. Une flotte marchande, qui revenait de Syrie, tomba entre leurs mains, et tous ceux qui la montaient furent impitoyablement massacrés. Les infidèles, maîtres de l'Adriatique, en ravagèrent tous les rivages. Venise était en alarmes.

Dès que les Sarrasins eurent quitté cette mer, les Narentins, enhardis par la défaite des Vénitiens, recommencèrent leurs excursions, et vinrent piller la ville de Caorlo. Le reste de la marine vénitienne fut envoyé contre eux et réussit à les contraindre de rentrer dans leur port.

V. Ces malheurs publics avaient amené des divisions intestines. Six familles considérables étaient à la tête de plusieurs factions. D'un côté on voyait les Justiniani, les Polani, les Basi ; de l'autre, les Barbolani, les Selii et les Sevoli. Venise eut le déplorable spectacle de rixes continuelles et toujours sanglantes ; le doge, qui n'eut pas la force de les réprimer, finit par en être victime. Un jour qu'il se rendait à l'église, accompagné de tout son cortège, il fut assailli par des furieux, qui appartenaient, dit-on, à la faction Bar-

bolani, et massacré. Les gardes du doge firent d'inutiles efforts pour le défendre. Pressés par les conjurés, ils se réfugièrent dans le palais ducal, où ils soutinrent un siège de trente jours. Ils se rendirent enfin, sous la condition qu'ils auraient la vie sauve. Le peuple, revenu de son effroi, sentit toute l'énormité de l'attentat commis contre le chef de la république; on en poursuivit les auteurs : les uns s'exilèrent, d'autres furent mis à mort, et la famille des Barbolani fut chassée de Venise; mais, dans la suite, elle obtint son retour, par la protection de l'empereur d'Occident.

864 VI. Le trône ducal fut rempli en 864 par Urse Participatio, qui se montra le digne successeur du premier doge de son nom. Il se ligua avec l'empereur Charles-le-Chauve, pour repousser les Sarrasins, dont les armes faisaient de rapides progrès sur le continent. Mais il n'eut qu'une occasion d'essayer les siennes contre eux. Ils vinrent avec une flotte mettre le siège devant Grado. Le doge fit partir aussitôt la flotte vénitienne sous le commandement de son fils Jean. Les Sarrasins n'acceptèrent point le combat, se retirèrent, Grado fut délivré; et Jean, de retour à Venise, fut associé au dogat, en récompense de cette expédition. Le doge exécuta lui-même une entreprise heureuse contre les corsaires de la Dalmatie; mais ce qui lui fit encore plus d'honneur, ce fut d'avoir éteint les factions qui désolaient Venise, et d'avoir procuré à sa patrie dix-sept ans de prospérité.

VII. Son fils Jean, qui lui était adjoint depuis 881 long-temps, lui succéda en 881. Il donna une marque d'ambition que Venise n'avait pas encore eue à reprocher à ses princes. Le comté de Comacchio, fief relevant du saint-siège, était une espèce de principauté, qui lui parut un établissement convenable pour sa famille. N'osant en demander au pape l'investiture pour lui-même, il la fit solliciter par son frère Badoüer; mais le comte Marin, alors en possession de Comacchio, averti de ce projet, enleva le compétiteur, qui venait le supplanter, et le blessa mortellement. Il fallut que l'armée de Venise servit à venger cette injure personnelle, et le pays de Comacchio fut ravagé, parce que celui qui avait voulu l'usurper n'avait pu y réussir. Comme presque tous ses prédécesseurs, Jean voulut associer un de ses parents à sa dignité; mais son frère Pierre, qu'il y appelait, mourut avant d'en être revêtu. Le doge, accablé d'infirmités, désespéré de n'avoir réussi dans aucune de ses entreprises, déclara son intention d'abdiquer le pouvoir; il l'avait exercé pendant six ans.

VIII. Pierre Candiano, élu pour lui succéder, vint 887 au palais recevoir en cérémonie, des mains mêmes de son prédécesseur, les marques de sa dignité. Mais la fortune trompa toutes les espérances qu'on avait fondées sur le choix d'un homme dans la force de l'âge et déjà illustre par d'éminentes qualités. Cinq mois s'étaient à peine écoulés qu'il entreprit de détruire les

pirates de Narenta , arma contre eux douze galères , dont il prit lui - même le commandement , atteignit l'ennemi et l'attaqua avec une impétuosité qui annonçait l'intention de le détruire. Déjà il avait pris ou brûlé une partie de la flotte des Narentins lorsqu'il reçut un coup mortel. Ce malheur mit le désordre et le découragement dans la flotte vénitienne ; elle céda à son tour ; les pirates la poursuivirent , en détruisirent une partie , et le reste se réfugia à Grado , où l'on rendit les honneurs de la sépulture au premier doge que la république eût vu mourir en combattant pour elle.

Dans la confusion qui fut la suite de ce désastre , on ne put s'accorder pour faire l'élection du successeur de Candiano. Jean Participatio , vivement sollicité de reprendre les rênes du gouvernement , prouva combien son abdication avait été sincère. Après avoir résisté long-temps aux vœux de ses concitoyens , il n'y céda qu'avec répugnance , revint habiter le palais ducal pendant six mois , et , à l'expiration de ce terme , renouvela ses instances pour obtenir qu'on procédât à l'élection d'un nouveau doge.

Venise , dans l'intervalle de soixante ans , avait eu trois doges massacrés , et un déposé , deux guerres civiles , deux flottes détruites. Pour que tant de plaies pussent se fermer , elle soupirait après quelques années d'un règne doux et tranquille , et cependant elle avait besoin aussi d'une guerre qui rétablît l'honneur de ses armes. Ce double succès était réservé au nouveau doge , Pierre Tribuno.

IX. Son règne fut de plus de vingt ans. Les douze ou quinze premières années en furent paisibles. Il dirigea vers les soins de l'administration intérieure un génie qui n'était pas moins propre à briller dans les grands dangers. Venise réparait ses pertes et sa marine par le commerce. Elle s'entourait de quelques fortifications ; le port était fermé par de fortes chaînes ; le quartier d'Olivolo, devenu une espèce de citadelle, prenait le nom de Castello. Mais de nouvelles guerres s'étaient allumées en Italie. Béranger, duc de Frioul, et Guy, duc de Spolette, se disputaient les débris du royaume que les faibles descendants de Charlemagne n'avaient pas su conserver, lorsque tout-à-coup un nouvel essaim de barbares vint fondre sur ces belles contrées.

X. Ceux-ci se nommaient les Hungres. Ils sortaient encore de la Pannonie, inépuisable source de torrents dévastateurs. Ce fut vers l'an 900 qu'ils forcèrent le passage des Alpes et parvinrent aux bords de l'Adriatique. La réputation de Venise et l'espoir d'un riche butin ne pouvaient manquer de les attirer. Ils se jetèrent dans des barques. Citta-Nuova, Équilo, Capod'Argere, Chiozza, furent le théâtre de leurs rapines et de leurs fureurs. Cette chaîne d'îles, qui forment une espèce de jetée dont les deux extrémités touchent presque au continent, était envahie. Il ne restait plus à traverser que le bras de mer qui sépare Venise de Malamocco. Le désordre et la terreur étaient dans la

capitale. Le doge arma la flotte avec activité, rappela aux Vénitiens leur victoire sur Pépin, dans les mêmes lieux, dans une extrémité semblable, et les conduisit à l'ennemi. www.libtool.com.cn

Il est difficile de penser que les barbares, étrangers à l'art de la navigation, arrivés depuis peu sur ces côtes, embarqués à la hâte sur tous les bâtiments qu'ils avaient trouvés dans les ports, eussent une flotte bien organisée; mais enfin c'étaient des furieux qui touchaient à leur proie. Ils coururent au-devant de la flotte vénitienne. Celle-ci profita de tous les avantages que lui donnaient la connaissance parfaite des lieux et un long exercice de l'art; elle les mit en désordre et les défit complètement. Ils quittèrent cette mer couverte de leurs débris, et allèrent se venger sur l'Italie, tandis que le doge, ramenant sa flotte victorieuse dans Venise, qu'il avait sauvée, venait jouir, pendant les dernières années de son règne, de la reconnaissance de ses concitoyens. L'empereur d'Orient, en le félicitant de ses succès, lui envoya le diplôme de protospataire de l'empire.

- 912 XI. Urse Participatio, qui succéda à Pierre Tribuno, était le septième doge de son nom, mais il est plus souvent désigné sous celui de Badouer. C'était un prince sage, plein de douceur et de piété, qui gouverna la république pendant vingt ans avec prudence et modération. Son règne ne fut point marqué par des événements mémorables; mais il est juste de lui tenir

compte de l'exemple qu'il donna, en ne faisant point, de son vivant, investir son fils de la dignité ducal. Presque tous ses prédécesseurs, depuis Maurice Galbaio, avaient eu cette faiblesse, et même les derniers s'étaient arrogé le droit de se donner un adjoint sans consulter le peuple, disposant ainsi arbitrairement d'une dignité élective.

Urse Participatio n'attendit point que la mort vint le surprendre sur le trône. Il abdiqua vers l'an 932 pour embrasser la vie monastique.

XII. Pierre Candiano II, son successeur, était le fils de celui qui avait perdu la vie en combattant les Narentins. Ces pirates étaient les ennemis les plus constants de la république ; ce doge eut plusieurs fois à les combattre et le fit toujours avec succès. Il imposa un tribut de cent cruches de vin à Capo-d'Istria, alla reprendre dans le port de Comacchio des barques vénitiennes dont ceux de cette ville s'étaient emparés, et eut bientôt une nouvelle occasion de montrer toute sa présence d'esprit et tout son courage. 932

Il était d'usage dans ce temps-là que les mariages des citoyens considérables se célébrent tous à la fois, à la même messe, dans l'église cathédrale, la veille de la fête de la Purification. On portait à la suite des mariées des cassettes contenant la dot et les présents qui leur étaient donnés. Des corsaires entreprirent de s'emparer d'un si riche butin. Ils arrivent la nuit près du rivage sans être aperçus, et le lendemain pendant

la cérémonie ils se précipitent dans l'église le sabre à la main, n'y trouvent aucune résistance, s'emparent des époux et de leurs richesses, et se jettent dans leurs barques avec leurs captifs.

La consternation était générale dans Venise. Aussitôt que le doge fut informé de cet attentat, il rassembla quelques bâtiments, courut après les pirates, les atteignit dans les lagunes de Caorlo, sur la côte de Frioul, en fit un carnage presque général et rentra dans le port ramenant les jeunes époux qu'il avait sauvés. Cet événement fut l'origine d'une fête que les Vénitiens célèbrent annuellement.

939 XIII. Pierre Candiano étant mort après sept ans d'exercice, les Vénitiens firent choix, pour lui succéder, de Pierre Badouer, fils d'Urse Participatio. On ne cite rien de remarquable sous son administration, qui dura deux ou trois ans. Quelques écrivains rapportent à cette époque un traité fait avec le roi d'Italie, Rodolphe, ou Béranger II, par lequel le roi accordait aux Vénitiens la libre entrée dans les rivières de ses états moyennant un droit, et s'engageait à ne permettre sur ses terres le passage à aucune troupe pour agir hostilement contre la république.

Il est question aussi dans ce traité du droit de battre monnaie, qui est reconnu par le roi d'Italie. Mais il est incontestable que Venise n'était, à l'égard de ce prince, dans aucun rapport de dépendance. Comment aurait-elle eu besoin d'une concession de sa part pour

battre monnaie? Comment un état, qui armait des flottes, qui faisait des traités avec les empereurs et avec les rois, aurait-il attendu si tard pour avoir une monnaie? On a conjecturé que le sens de cet article pouvait être que le roi d'Italie permettait la circulation de la monnaie de Venise dans ses états. Cette explication paraît assez naturelle. Quoi qu'il en soit, il existe encore des monnaies vénitiennes de ce temps-là, et il est remarquable qu'elles ne portent ni l'effigie ni le nom des doges régnants.

XIV. Un troisième Pierre Candiano fut élevé au dogat à la place de Pierre Badouer en 942. Il était le troisième fils de Pierre Candiano II. Quoique sa jeunesse eût été fort orageuse, sa conduite, comme prince, fut fort respectable. Son premier soin fut d'armer contre les Narentins, qui désolaient le commerce de Venise et infestaient la mer, où la république avait remporté de si brillantes victoires. Effrayés d'un appareil menaçant, les pirates en vinrent à des soumissions, restituèrent le butin qu'ils avaient pris, et s'engagèrent à payer un tribut.

Le nouveau doge avait trois fils; l'aîné était engagé dans les ordres sacrés. Il appela le second, nommé Pierre, au partage de son autorité; mais ce jeune homme, peu touché des exemples et des conseils de son père, se conduisait moins en prince qu'en brigand, dont les fureurs devaient alarmer tous les citoyens. On ne put se résoudre à tolérer ses excès. Le

père se mit en devoir de les réprimer : le fils entreprit de résister à l'autorité paternelle et à la puissance publique, à l'aide d'une troupe d'hommes corrompus comme lui; et on aurait vu peut-être le palais ensanglanté, si l'indignation générale ne se fût soulevée pour punir la témérité de ce séditieux. Il fut saisi, garrotté, jugé, condamné à perdre la tête. Les larmes de son père lui sauvèrent la vie; on commua sa peine en un bannissement perpétuel, et tous les citoyens s'engagèrent par serment à ne jamais souffrir sa présence sur le territoire de la république.

La cour des voisins jaloux est toujours un asyle ouvert aux mécontents. Celui-ci se retira à Ravenne, où il arma quelques vaisseaux avec lesquels il se mit à faire la course contre les bâtimens de sa nation. Son respectable père, au désespoir de voir cet indigne fils finir par le métier de pirate, le plus odieux de tous aux yeux des Vénitiens, en mourut de chagrin dans la onzième année de son règne.

952 XV. Étrange mobilité des passions humaines ! Ce pirate, ce furieux, cet exilé, dont on avait juré de ne jamais souffrir le retour, fut celui que, dans la nouvelle élection, les suffrages appelèrent au trône. Trois cents barques allèrent le chercher à Ravenne, et son entrée dans Venise fut un triomphe et un scandale.

Le royaume d'Italie venait de changer de maître. Othon en avait chassé Béranger. Il importait à la république que cet empereur voulût bien s'en tenir avec

elle aux termes des anciens traités qu'elle avait faits successivement avec les divers possesseurs de l'Italie supérieure. Le nouveau doge lui envoya une ambassade à Rome, et les traités furent renouvelés.

Pendant que Venise consolidait ses relations de bon voisinage avec l'empereur d'Occident, elle n'oubliait pas que c'était dans l'Orient qu'étaient ses relations de commerce et son allié naturel. Ses vaisseaux fréquentaient les ports du Levant, et fournissaient les Musulmans nouvellement établis sur ces côtes de tout ce que l'Europe offrait à leurs commodités ou à leurs besoins. L'esprit de trafic s'étendait sur tout, même sur le commerce des armes et des esclaves (1). Mais l'empereur grec, qui méditait des projets contre ses nouveaux voisins, exigea que le doge défendît aux Vénitiens, sous les peines les plus sévères, de fournir aucun secours aux infidèles.

Tels sont les actes extérieurs du gouvernement de Pierre Candiano IV. A l'intérieur, son administration fut tyrannique. Il donna un exemple jusqu'alors inouï. Il répudia sa femme, dont il avait un fils, relégua la mère dans un couvent, força le fils à entrer

(1) Parmi les présents que Luitprand, ambassadeur de Bé-ranger, offrit à l'empereur de Constantinople, en 948, il y avait des esclaves, dont quatre étaient entièrement mutilés, sorte d'eunuques de très-grand prix. La ville de Verdun était alors en possession de cette branche de commerce.

dans les ordres sacrés , se remaria avec une petite-fille de Hugues , roi des Lombards , et comme elle avait quelques droits sur certaines villes d'Italie , il fit la guerre pour les soutenir.

Les Vénitiens ne pouvaient voir qu'à regret le sang de leurs concitoyens répandu pour les intérêts privés de leur doge. Celui-ci , qui craignait les suites d'un mécontentement qu'il avait fait naître , s'avisa de prendre des précautions contre le peuple et d'introduire une garde dans son palais , ce qui était sans exemple. Cet acte de prudence ne fut jugé que comme un trait d'orgueil. La hauteur indispose peut-être encore plus que la tyrannie.

Une foule immense se porte vers le palais. La garde repousse les assaillants. Désespérant de le forcer , on met le feu à tous les bâtiments qui l'environnent ; l'église de Saint-Marc , plusieurs autres édifices , trois cents maisons , sont en flammes. L'incendie gagne le palais , toutes les issues sont assiégées par une populace furieuse. Le doge , poursuivi par les flammes , veut s'échapper ; il tient dans ses bras un jeune fils qu'il avait eu de sa seconde femme. Partout il trouve les passages fermés. Il implore la pitié de ses ennemis , rappelle les services de son père , présente son fils , réclame l'humanité en faveur de cet innocent , demande à être jugé , se soumet à tout. Il n'était plus temps : le peuple furieux se précipite sur lui , le massacre impitoyablement ainsi que l'enfant , et jette leurs corps à la voirie.

XVI. Les excès qu'on avait eus à reprocher à ce 976
doge déterminèrent tous les suffrages en faveur d'un
homme d'un caractère tout opposé. Pierre Urseolo,
qui fut élu, n'accepta cette dignité qu'avec la plus
sincère répugnance. Sa piété était éminente, sa li-
béralité digne de sa fortune. Il fit rebâtir à ses frais
le palais et l'église Saint-Marc, détruits dans la der-
nière sédition. Ces soins pieux ne l'empêchèrent pas
de marcher en personne au secours des habitants de
la Pouille, attaqués par les Sarrasins, et il remporta
une victoire éclatante sur ces infidèles. De retour à
Venise, il continua de gouverner avec beaucoup de
sagesse; mais les entretiens d'un moine français, que
la dévotion avait conduit à Venise, lui firent croire
qu'il était un spectacle plus agréable à Dieu que celui
d'un prince qui travaille au bonheur de ses sujets par
son administration et par ses exemples; il finit par se
déterminer à abandonner sa femme, son fils et le soin
de l'état pour embrasser la vie contemplative.

La nuit du 1^{er} septembre 978, il s'évada furtive- 978
ment de son palais, où il devait craindre en effet
d'être retenu par l'amour de son peuple, et se sauva
dans une abbaye voisine de Perpignan, pour y finir
ses jours sous l'habit monastique. Venise, après l'a-
voir chéri comme prince, l'invoqua dans la suite parmi
les bienheureux.

C'est à ce règne qu'on rapporte le plus ancien do-
cument qui constate l'existence d'un impôt sur les for-

tunes. Mais on ne peut pas douter que cette contribution n'eût été levée dans des temps antérieurs. Il paraît qu'elle était fixée au dixième du revenu déclaré par les contribuables sous la foi du serment, et que cette taxe, au lieu d'être annuelle, ne se levait que dans le cas de nécessité. Ce décime, les produits de quelques cens, les douanes et droits de port, les droits sur le sel et les amendes judiciaires composaient dans ce temps-là tout le revenu de la république.

XVII. Vital Candiano, frère du doge massacré, fut élevé à la suprême magistrature. Ce retour fréquent des mêmes noms, malgré ce que plusieurs princes avaient pu faire pour les rendre odieux, prouve l'existence continue de diverses factions qui survivaient aux doges et s'attachaient à leurs familles. Le règne de Vital Candiano n'offrit rien de digne de mémoire. Il n'y avait guère qu'un an qu'il était sur le trône lorsqu'une maladie vint mettre ses jours en péril. Il fit vœu de se consacrer à Dieu s'il en réchappait, et en effet, après sa guérison, il se retira dans un monastère.

979 XVIII. L'aveugle populace, dit un historien, proclama Tribun Memmo, pour succéder à Vital Candiano. C'était un homme d'un caractère nul, d'une incapacité absolue; mais recommandé par une immense fortune, et dévoué à une faction dès lors puissante, qui avait pour chefs ceux de la famille Morosini. C'était une raison pour que son règne fût orageux; malheureusement il fut long. Venise se vit pendant

quatorze ans troublée par des haines domestiques , et par la crainte des auxiliaires que les factions rivales appelaient du dehors.

La maison des Morosini étant protégée par l'empereur de Constantinople , il fallait s'attendre que l'empereur d'Occident soutiendrait la faction opposée, c'est-à-dire celle qui avait les Caloprini pour chefs , et verrait la république de mauvais œil , tant que les Morosini ne seraient pas abattus ; mais la faveur que le prince accordait à l'un des deux partis , jetait beaucoup de citoyens dans le parti contraire.

La vie du doge fut menacée , un Morosini fut assassiné dans une église. On apprit que l'empereur Othon II arrivait en Italie avec une armée. La république se hâta de lui envoyer une ambassade pour le solliciter de confirmer les traités déjà existants entre Venise et l'empire. Othon reçut les envoyés avec hauteur , fit délibérer son conseil sur leur supplique , et leur accorda la paix , pour l'amour de Dieu , était-il dit dans le diplôme , et pour mériter le paradis.

Le doge crut obtenir les bonnes grâces d'Othon , en prêtant les mains à la faction qui voulait exterminer les Morosini. Bientôt il changea de parti , ou par une suite de la faiblesse de son caractère , ou pour ne pas encourir l'animadversion publique excitée par le meurtre dont la faction Caloprini s'était souillée.

Forts de la faveur populaire , les Morosini recouvrèrent la supériorité ; on leur fit concession de toute

l'île Saint-Georges , qui est un des quartiers de Venise ; les Caloprini furent persécutés à leur tour ; les principaux de cette faction se réfugièrent sur le continent, et allèrent se jeter aux pieds de l'empereur.

« Seigneur, s'écria Étienne Caloprini, leur chef, c'est aux pieds d'un prince, l'amour de ses sujets et l'admiration du monde, que des infortunés, des opprimés, viennent implorer un asyle contre un gouvernement inique et une minorité factieuse. Exilés d'une patrie à laquelle nous avons tant prouvé notre amour, d'une patrie qui gémit sous le pouvoir anarchique d'un petit nombre d'hommes pervers et altérés de notre sang, nous n'avons plus d'asyle que dans votre protection ; nous ne nous relèverons point, seigneur, que vous n'ayez accueilli notre misère.

« Nous n'avons eu aucune part ni au meurtre du digne doge Candiano, ni à la violation des traités qui liaient notre république envers votre empire ; nous n'avons point recherché la faveur des Grecs, vos implacables ennemis. Nous nous sommes toujours montrés zélés pour la plus juste des causes. Nous avons des droits à la reconnaissance de nos concitoyens, et nous sommes persécutés. Puisse notre patrie durer éternellement, mais sous les sages lois d'un prince, qui peut seul la sauver de ses discordes intestines, et de ses ennemis extérieurs !

« Je parle non-seulement au nom de ceux que vous

« voyez ici prosternés devant vous, et qui sont des
« personnages considérables, mais encore au nom de
« tout ce qu'il y a de grand, de tous les citoyens, de
« tout ce qui déteste le despotisme d'une faction, et
« un doge qui la favorise ; tous, tous ne désirent que
« de se voir vos sujets, et aux conditions qu'il vous
« plaira de dicter. Si un prince auguste ne me juge
« pas indigne de gouverner en son nom sa nouvelle
« province, je saurai justifier son choix, et je signa-
« lerai mon zèle pour son service. Je serai, seigneur,
« votre vassal fidèle ; vous serez le maître de l'Adria-
« tique, vous disposerez de nos flottes, de 200 marcs
« d'or ; et, par ce moyen, vous pourrez porter vos
« forces en Dalmatie et dans les possessions de l'em-
« pire d'Orient, chasser de l'Italie les Grecs et les Sar-
« rasins, et venger les droits de votre couronne. »

Tel est le langage de tous les transfuges. Othon, qui 982
écoutait ceux-ci avec complaisance, les accueillit, et,
d'après leurs conseils, défendit à tous ses sujets de
commercer avec Venise, de recevoir aucun Vénitien dans
ses états. Tous les passages furent gardés, toutes les
communications furent interrompues, les subsistances
que Venise tirait journellement du continent furent
interceptées : les émigrés vénitiens se chargèrent eux-
mêmes du soin de ruiner, d'affamer leur patrie,
tandis que, dans Venise, le peuple en fureur sac-
rageait leurs maisons, confisquait leurs biens, et
poursuivait leurs femmes et leurs enfants.

On n'avait point d'armes à opposer à ce genre de guerre qu'Othon venait de déclarer à la république. Dans l'impossibilité d'attaquer l'empereur sur le continent, il ne restait d'autre ressource que de le fléchir, mais on le tenta vainement. La capitale, voyant ses vaisseaux repoussés de tous les ports qui fournissaient à sa consommation, ses magasins fermés, ses ouvriers sans travail, et ses marchés sans approvisionnements, fut presque réduite aux dernières extrémités.

983 Les Caloprini eurent la coupable joie de forcer quelques villes de leur république à ouvrir leurs portes à l'empereur; il y en eut qui se rendirent pour ne pas périr de famine.

Mais une fièvre qui surprit Othon vengea la république, et fit avorter les desseins parricides de ces transfuges, qui, ne pouvant même obtenir un asyle dans l'empire, furent réduits à faire solliciter leur grace par la veuve de l'empereur. Le blocus de Venise fut levé, les Caloprini y rentrèrent en suppliants. Bientôt après, trois d'entre eux, les fils d'Étienne, furent assassinés aux portes du palais par la faction des Morosini. Pendant qu'on rapportait leurs corps sanglants à leur mère, le peuple, ému de ce spectacle, murmura contre le doge, qu'il accusait de n'être point étranger à ce meurtre, et, indigné de sa faiblesse, qui éternisait des inimitiés si fatales à la république, il demanda à grands cris l'abdication de

Memmo, qui passa du palais ducal dans un couvent.

Nous avons vu quatre doges de suite exilés avec les yeux crevés; nous venons d'en voir quatre qui abdiquent pour embrasser la vie religieuse. C'est l'esprit d'imitation qui presque toujours décide des actions des hommes.

XIX. Il y avait à-peu-près cinq cents ans que les fugitifs de Padoue et d'Aquilée avaient cherché un asyle dans les lagunes. Contents d'y trouver leur sûreté, d'agrandir leur ville et d'étendre leur commerce, ils n'avaient fait jusque-là que des guerres justes, ils n'avaient pris les armes que pour repousser les pirates, pour secourir un voisin opprimé, ou pour défendre leur liberté contre Pepin et les Hungres. Quoique plusieurs victoires leur eussent donné un juste sentiment de leurs forces, ils n'avaient à se reprocher aucune agression, si ce n'est peut-être contre les Sarrasins; mais ils avaient entrepris cette guerre à la sollicitation des peuples de l'Italie et sur la réquisition de l'empereur d'Orient, dont la république relevait à quelques égards. D'ailleurs, dans les idées généralement reçues à cette époque, les Sarrasins, en leur qualité d'infidèles, étaient hors du droit commun.

Jamais la république n'avait fait d'entreprise sur le continent, car il ne serait pas juste de lui imputer les expéditions momentanées de deux doges qui n'avaient pour objet que leur intérêt personnel.

Cette réunion d'exilés et de pêcheurs était devenue

une nation riche, puissante, belliqueuse à-la-fois et pacifique. Le fruit de cette modération avait été, sinon une existence exempte de troubles, du moins la création d'un état indépendant, qui s'affranchissait peu à peu de l'influence des deux empires entre lesquels il se trouvait placé, qui traitait avec ses voisins, qui comptait beaucoup de familles illustres, et dont les princes s'alliaient aux filles des rois ; mais enfin l'état tout entier ne s'étendait pas au-delà des lagunes et de quelques points de la côte voisine. Une scène nouvelle va s'ouvrir.

Le commerce, cette profession où l'on tente continuellement la fortune, n'est pas une école de modération. Les succès inspirent l'avidité et la jalousie, et celles-ci l'esprit de domination. Le commerce maritime veut des ports où ses vaisseaux soient accueillis, de l'autorité là où il achète, des privilèges là où il vend, de la sûreté pour la navigation, et surtout point de rivaux.

Cet esprit d'ambition est au fond le même que celui des conquêtes. Venise va nous en fournir un exemple.

991 XX. Aucun choix des Vénitiens ne fut justifié par des succès plus grands et plus utiles que celui du doge Pierre Urseolo II, en 991. Il était fils de celui qui avait abdiqué le dogat quinze ans auparavant. Comme il faut que dans la vie de tous les grands hommes il y ait quelque chose de merveilleux, on répandait que son père avait annoncé que ce fils serait la gloire de

sa patrie, et la sainteté d'Urseolo I^{er} donnait à ses espérances paternelles toute l'autorité d'une prophétie.

A peine le nouveau doge fut-il sur le trône, que les factions qui avaient déchiré Venise pendant le règne de son faible prédécesseur se calmèrent, ou au moins se turent. Les délibérations étaient fréquemment troublées; le palais avait été ensanglanté plus d'une fois : Urseolo fit rendre une loi par laquelle tout acte de violence dans les assemblées publiques serait puni d'une amende de 20 livres d'or, ou de la mort pour ceux qui n'auraient pas de quoi payer l'amende. Homme d'état autant qu'habile guerrier, il s'occupa de la prospérité du commerce. Il traita avec tous les états de l'Italie pour assurer des avantages aux vaisseaux et aux marchandises des Vénitiens. Il acheta, par quelques redevances, de petits ports sur la Livenza, la Piave et le Sile; il prit à ferme les douanes de quelques princes; il obtint de l'empereur d'Orient que les sujets de la république seraient exempts de tous droits dans l'étendue de l'empire, tant dans les ports que dans l'intérieur des terres; ou du moins que les droits seraient réduits dans la proportion de trente sols d'or à deux; enfin, il s'assura, par une ambassade et par des présents, la bienveillance des soudans d'Égypte et de Syrie.

Le commerce intérieur de l'Adriatique était lui-même une source abondante de richesses pour les Vénitiens. A la faveur des concessions du patriarche d'A-

quilée et des rois d'Italie, leurs barques remontaient tous les fleuves de la Lombardie et du Frioul, pour y vendre toutes sortes de marchandises étrangères. Ils étaient accueillis dans les ports de la Pouille et de la Calabre: sur la côte orientale du golfe, ils jouissaient de quelques privilèges, achetés, il est vrai, par un tribut, mais qui n'en étaient pas moins profitables. Ils tiraient de la Dalmatie du bois à brûler, des vins, de l'huile, du chanvre, du lin, des grains de toute espèce, et des bestiaux: la côte septentrionale leur offrait du plomb, du mercure, des métaux de toute espèce, des bois de construction, des laines, des draps, des toiles, des cordages, des pelleteries, des fruits secs, et même des esclaves et des eunuques. Partout ils s'emparaient du commerce exclusif du sel et du poisson salé, et ils répandaient dans toutes ces contrées les marchandises de l'Orient.

C'était à la faveur d'un commerce si étendu, que Venise, jusque-là sans territoire, armait des flottes, et que, placée entre deux empires, elle avait su résister à l'un, et se faire rechercher de l'autre.

Ces avantages étaient considérables; mais pour en jouir paisiblement, il fallait être délivré de ces pirates de Narenta, qui, depuis cent cinquante ans, fatiguaient le commerce de Venise de leurs entreprises continues. Ils ne lui fournissaient pas dans le moment un prétexte pour les attaquer; seulement ils réclamaient le tribut annuel que la république leur avait

promis, à quoi le doge répondit qu'il irait bientôt le leur porter lui-même. Leurs courses étaient dirigées alors contre les peuples établis le long de l'Adriatique : les Istriens, les Liburniens, et les Dalmates. Il y avait des brigands à réprimer, des faibles à secourir ; ce fut une occasion pour les assujettir tous à la fois.

Diverses nations s'étaient établies successivement sur ces côtes ; elles avaient dépendu d'abord de leurs chefs, ensuite des empereurs d'Orient pour la Dalmatie, et des empereurs d'Occident pour ce qui était au nord : ces deux empires s'étaient affaiblis, diverses villes de commerce s'étaient élevées sur ce littoral ; elles se regardaient à peu près comme indépendantes, et elles auraient trouvé dans la navigation une source assurée de prospérité, sans l'incommodité qui résultait pour elles du voisinage des Narentins.

Il n'y a point d'in vraisemblance à conjecturer que Venise ne voyait pas sans quelque inquiétude, ou sans jalousie, des peuples libres, industrieux, bons marins, établis sur toute la côte orientale de l'Adriatique.

XXI. Les historiens vénitiens racontent que tous ces peuples, comme d'un concert unanime, envoyèrent des députés à Venise, pour implorer des secours contre les pirates, offrant de se donner à la république, si elle les en délivrait. Il n'y a guère de peuples qui veuillent se donner ; on ne connaît point de magistrats qui aient le droit de donner les peuples : cette députation, s'il est vrai qu'elle ait eu lieu, ferait plus

d'honneur à la politique de ceux qui la reçurent, qu'à la sagesse de ceux qui l'envoyèrent.

997 Quoi qu'il en soit, les Vénitiens s'empresèrent de faire un armement considérable, pour aller secourir ou assujettir leurs voisins; et le doge, après avoir reçu des mains de l'évêque l'étendard de la république, se mit en mer au printemps de l'an 997.

Il se dirigea d'abord vers Parenzo sur la côte d'Istrie. Dès que la flotte vénitienne fut à la vue du port, l'évêque et les principaux magistrats vinrent à bord du vaisseau que montait le doge, protester de leur dévouement et de leur fidélité. Urseolo mit quelques troupes à terre, fit son entrée dans la ville, en prit possession, alla faire ses dévotions sur le tombeau de saint Maure, leva l'ancre le lendemain et vogua vers Pola, où il fut reçu de la même manière. Il s'y arrêta quelques jours, parce que les peuples des environs venaient solliciter la faveur d'être adoptés par la république et amenaient au doge des soldats qu'il distribua sur ses vaisseaux. Entre les villes dont il reçut le serment, on cite Capo-d'Istria, Pirano, Isola, Emone, Rovigno et Humago. Les historiens ne sont pas d'accord sur Trieste. Il y en a qui la comprennent parmi les villes qui se soumirent; d'autres n'en font point mention.

Le même accueil attendait le doge à Zara, ville qui avait dès long-temps des relations de commerce et d'amitié avec Venise. Tout le peuple vint à sa rencontre

en le saluant des noms de libérateur et de seigneur. Là il reçut les évêques et les députations de Corytte et d'Arbo qui vinrent, suivant les expressions d'un auteur vénitien, lui demander la paix ; en ajoutant qu'après les prières qu'on faisait pour l'empereur, en célébrant le service divin, on en ferait pour le doge.

Mulcimir, roi de Croatie, inquiet de l'approche de l'armée d'Urseolo, lui envoya demander son amitié, en lui offrant des secours ; et cette négociation se termina même par le mariage de la fille du doge avec Étienne, fils de Mulcimir.

Pendant ce temps dix galères de la flotte vénitienne furent envoyées pour occuper l'île de Chama et ravager le pays des Narentins. D'autres allèrent à la rencontre d'une flotte marchande qu'attendaient les pirates et l'enlevèrent.

Arrivé à Chama, le doge reçut l'hommage des villes de Belgrado et de Trau ; Spalato, Salone, Sebenigo, None, Almissa, Raguse, et les îles d'Arbo, de Cherzo, de Brazza, de Coronata, de Pago, d'Ossero, et de Lissa, imitèrent cet exemple. Deux îles seulement, Corcyre la noire, aujourd'hui Curzola, et Lesina, refusèrent de se soumettre. Le doge n'hésita pas à les assiéger. Corcyre était sans défense, et fut emportée sans difficulté ; mais Lesina passait pour une place inexpugnable, c'était le repaire des Narentins ; la ville était dans une situation fort escarpée, fortifiée par l'art et défendue par une nombreuse garnison. C'était cette

même place dont mille ans auparavant Vatinius écrivait à Cicéron : « J'ai forcé quatre enceintes, escaladé quatre tours, emporté une citadelle, et je me suis vu contraint d'abandonner ma conquête. » La flotte vénitienne bloqua le port, et l'armée investit la ville ; des sommations, des propositions furent adressées inutilement aux assiégés, ils étaient résolus à tenter le sort des armes.

L'attaque fut ordonnée. On commença par lancer une grêle de traits sur les remparts, les assiégés, quoiqu'ils y répondissent avec courage, furent obligés de s'écarter pour se mettre à l'abri ; aussitôt les Vénitiens gravissent sur le rocher, les échelles sont appliquées aux murailles ; les assiégés accourent pour repousser l'assaut : mais on monte de tous côtés, le nombre des assaillants augmente à chaque instant, la garnison plie, et les Vénitiens se précipitent avec elle dans la ville. Là se fit un horrible carnage ; le doge arriva pour le faire cesser, accorda la vie aux vaincus, leur ordonna d'évacuer la place, et les fit transporter à Saint-Massimo.

Ce fut sur le lieu même de sa victoire qu'Urseolo reçut les députés de Raguse qui vinrent prêter pour leur ville le serment de fidélité à la république.

XXII. La Dalmatie était soumise ou conquise ; il restait à châtier les Narentins. Il fallait que ce peuple eût obtenu précédemment contre les Vénitiens un succès bien important, car la république leur payait un tribut annuel. Le golfe de Narenta se trouvait sans

défense par la prise des îles de Curzola et de Lesina. Le doge fit débarquer ses troupes, et livra le pays à la fureur du soldat. Tout fut mis à feu et à sang, tout fut détruit, les habitants étaient égorgés sans distinction ; ce qui put échapper vint se mettre à la discrétion du vainqueur. Les conditions qu'il leur dicta furent telles qu'on pouvait les attendre, après une guerre de cent soixante ans, qui se terminait par une horrible catastrophe : plus de tribut, défense d'armer en course, ordre de respecter le pavillon vénitien, et indemnité de toutes les pertes occasionnées aux sujets de la république. Ainsi se termina cette longue lutte entre Venise et les pirates, qui devint pour la république l'occasion de la plus belle conquête ; et qui la mettait en état de tirer désormais de son propre territoire tous les objets de première nécessité qu'elle n'avait pas, les grains, le vin, l'huile, les bestiaux, le chanvre et le bois. Mais ce n'était pas tout de trouver dans ces nouvelles possessions des ports, des marchandises, des matelots ; il y avait une population de consommateurs à rendre tributaire du commerce de Venise.

Il nous reste à voir comment les Vénitiens en usèrent envers les peuples qui s'étaient donnés à eux.

XXIII. Urseolo ramenant à Venise son armée victorieuse y fut reçu avec des transports de joie. On décida que désormais le doge, dans ses actes, ajouterait au titre de duc de Venise celui de duc de Dalmatie. Quant à la forme du gouvernement de ces provinces,

on ne distingua point celles dont la soumission avait été spontanée de celles qu'il avait fallu conquérir. On envoya dans chacune un magistrat, qui, sous le titre de podestat, les gouvernait au nom de la république. Ces magistrats étaient à la nomination du doge, qui les choisit parmi les familles vénitiennes les plus considérables ; et cet usage, constamment observé depuis, ne laissa pas à ces nouveaux sujets la moindre part, je ne dis pas aux affaires générales de la république, je ne dis pas aux diverses élections, mais même dans l'administration intérieure de leur pays. Cette condition était telle qu'il est difficile de croire que ces peuples s'y soient soumis volontairement, uniquement pour se délivrer du voisinage de quelques pirates. Comment se persuader qu'ils se soient remis à la discrétion de ceux qu'ils invoquaient comme des libérateurs ? et, en supposant cette insouciance, ou cette légèreté, dans la classe ignorante et pauvre, qui ne pouvait prendre aucune part aux affaires, on ne peut pas douter qu'il n'y eût parmi ce peuple des riches, des magistrats, des hommes puissants ; or l'intérêt de ceux-ci les avertissait bien certainement qu'il leur importait de stipuler des conditions qui leur conservassent au moins une existence équivalente à celle dont ils jouissaient déjà.

Je n'ai point de titre à opposer aux historiens vénitiens, mais il me semble qu'ici le raisonnement peut suppléer à la critique. Leur récit me paraît invraisem-

blable, et je crains bien, pour l'honneur de l'humanité, que, pour expliquer la réunion de l'Istrie et de la Dalmatie à la république, il ne faille recourir à la force des armes ou à la corruption. Cette conquête était tellement utile aux Vénitiens qu'il est impossible de ne pas croire qu'elle eût été préméditée. L'Istrie est un pays pierreux, la Dalmatie une langue de terre resserrée entre des montagnes et la mer; mais la côte d'Italie qui longe l'Adriatique est malsaine, plate et par conséquent sans abri. Les navigateurs sont obligés de raser la côte opposée, où les canaux, qui séparent une multitude d'îles, offrent des ports excellents; et toutes ces îles, tout le littoral, abondent en matériaux pour les constructions navales, en denrées; enfin la population de ces contrées est non-seulement belliqueuse, mais accoutumée à la mer. Ces avantages font sentir l'importance de cette acquisition, surtout pour une puissance située au fond du golfe, et qui aspirait à devenir puissance maritime.

Je me hâte de terminer l'histoire du règne d'Urseolo. La considération qu'il s'était si justement acquise lui fournit les moyens de rendre de nouveaux services à sa patrie. L'empereur Othon III voulut être le parrain de son fils; cet empereur, ayant eu envie de voir Venise, y vint passer trois jours. Le doge profita de cette occasion pour obtenir de nouvelles franchises en faveur du commerce, et une démarcation plus favorable des limites de la république.

XXIV. Il existait encore un usage, qui était sans doute un reste de l'ancienne dépendance de Venise à l'égard des empereurs d'Occident. Tous les ans la république leur envoyait un manteau de drap d'or. Othon, devenu l'hôte des Vénitiens à leur insu, voulut bien abolir cette redevance à la prière du doge.

Voici quelles furent les principales concessions obtenues par Urseolo en faveur du commerce : Basile et Constantin confirmèrent par une bulle d'or tous les privilèges des Vénitiens dans l'Orient. L'empereur d'Occident, Othon III, leur accorda non-seulement l'exemption de tous droits dans l'étendue de son empire, mais leur permit la jouissance de trois ports dans le voisinage des lagunes. On croit que ces trois ports étaient Trévise, Campalto, et Saint-Michel-del-Quarto, voisin des ruines d'Altino et traversé par l'ancienne voie romaine *Claudia-Augusta*, qui établissait la communication entre l'Italie et la Germanie.

L'évêque de Cénédà accorda aux Vénitiens le port de Settimo sur la Livenza, et celui de Villono sur le Lamène.

L'évêque de Bellune avait montré d'abord des dispositions moins favorables ; il avait même saisi les biens que les anciens habitants d'Héraclée possédaient dans son diocèse. Le doge fit cesser toute communication avec le Bellunois : ce territoire se trouva tout-à-coup privé de sel et de tout ce que lui fournissaient les lagunes. L'évêque fut réduit à demander grâce, et à restituer les biens qu'il avait séquestrés.

Dans les loisirs de la paix Urseolo employa noblement sa fortune à relever des monuments publics. Son père avait fondé un hôpital et fait rebâtir, à ses frais, le palais et l'église de Saint-Marc; le fils fit reconstruire la métropole de Grado, d'autres disent même la ville, et plusieurs édifices dans Héraclée. Cette magnificence peut faire juger à quel degré de splendeur étaient parvenues les grandes familles; celle-ci n'était élevée à la dignité ducale que depuis une génération.

Urseolo était, sans contredit, le doge à qui ses services et sa gloire avaient donné le plus d'autorité. Il aurait pu, comme plusieurs autres, assurer sa dignité à son fils en se l'associant; mais il s'abstint de cet acte peu populaire, et les Vénitiens surent lui en tenir compte, en prononçant solennellement cette adjonction. Ce fils qu'on lui donnait pour collègue venait d'épouser une nièce de Basile et de Constantin, empereurs d'Orient.

Ainsi la famille du doge de Venise s'alliait de deux côtés aux familles couronnées; mais tant de félicités touchaient à leur terme. Ce fils qui devait lui succéder, cette belle-fille d'un sang royal, il allait les voir périr dans ses bras et de la maladie la plus affreuse. La peste et la famine vinrent dévaster Venise. Le courage du doge eut encore cette déplorable occasion de s'illustrer; sa générosité, ses soins affectueux, l'activité de son administration, lui acquirent de nouveaux droits à une éternelle reconnaissance. Enfin Venise le

perdit; et comme s'il eût pu se croire encore redevable envers sa patrie, il affecta les deux tiers de son bien aux besoins de l'état, n'en laissant que le tiers à trois fils qui lui restaient et dont l'aîné lui succéda en l'an 1006.

1006 XXV. Othon Urseolo était encore fort jeune, mais son nom lui concilia tous les suffrages. Il prenait les rênes d'un état dont son père avait étendu les limites. Cet accroissement de puissance donnait à la république de nouveaux rapports : elle allait se trouver en contact avec des voisins, qui jusqu'alors lui avaient été à-peu-près inconnus. La Hongrie, cette contrée d'où tant de barbares étaient sortis autrefois pour effrayer Venise, était alors gouvernée par un roi qui rechercha l'amitié du doge. Le mariage d'Othon avec la fille de ce roi cimentait cette alliance; et fournit une nouvelle preuve de la considération attachée à la dignité de doge et au nom d'Urseolo.

On se rappelle que l'empereur d'Occident Othon II, irrité contre Venise par la faction des Caloprini, avait défendu aux villes d'Italie toute communication avec la république. Capo d'Argéré ou Cavarzéré, réduite à l'extrémité par le défaut de subsistances, s'était rendue à l'empereur, qui, pour encourager les défections, avait récompensé la soumission de cette ville, en lui donnant le territoire de Loredò. On s'était raccommodé avec l'empereur. Cavarzéré était rentrée sous l'autorité de la république, avec son nouveau territoire, de ma-

nière que ce différend avait fini par une espèce de conquête.

Il y avait à-peu-près trente ans que Venise en jouissait, lorsque la ville d'Adria essaya de faire valoir quelques prétentions qu'elle croyait avoir sur le Lorédan. Les habitants d'Adria commencèrent par une invasion. Le doge marcha contre eux, les défit entièrement, assiégea leur ville, la prit, et la ruina pour jamais. L'évêque et les principaux citoyens furent contraints d'aller à Venise signer une renonciation formelle à toutes prétentions sur le territoire en litige.

XXVI. Les nouveaux domaines de la république ne pouvaient manquer d'appeler l'attention du doge. Mulcimir, roi des Croates, quoique son beau-frère, profita du moment où les Vénitiens étaient occupés dans le Lorédan, pour mettre le siège devant Zara. Othon parut presque aussitôt à l'entrée du port, débarqua ses troupes, livra bataille aux Croates, remporta une victoire décisive, et força son beau-frère à lui demander la paix.

Une protection si efficace, accordée si vite et de si loin, devait lui attacher les peuples de la Dalmatie. Il montra sa flotte dans leurs diverses îles, visita leurs villes principales, gagnant partout les cœurs par son affabilité, et rentra dans Venise où le malheur l'attendait.

XXVII. Il régnait déjà depuis vingt ans, il avait fait admirer son activité et son courage, on ne pouvait

1026

que bénir sa modération ; cependant des factieux entreprirent de le chasser du trône et y réussirent. Un homme d'une famille considérable, Dominique Flabeno, se mit à leur tête, pour accuser de tyrannie celui qui avait exercé d'une manière si digne d'éloges un pouvoir dont l'origine était si légitime ; ils le surprirent dans son palais, lui rasèrent la barbe, et l'envoyèrent en exil.

Venise dut être indignée de cet attentat, qui la privait de l'un des meilleurs princes qui l'eussent gouvernée ; cependant, grace aux nombreux exemples qu'on en avait vus, tel était l'effet d'une déposition, même illégale, que l'on s'assembla pour procéder à une nouvelle élection. Le chef des factieux ne profita point cette fois de son crime. Les suffrages publics désérèrent la couronne ducale à Pierre Centranigo, qui était de la famille des Barbolani.

XXVIII. Déjà les Barbolani s'étaient montrés dans les factions ; le massacre d'un doge, de Pierre Tradenigo, les avait signalés cent ans auparavant. Cette famille avait été exilée de la république. On rapprocha toutes ces circonstances, et on en conclut, justement ou non, que le nouveau doge n'avait pas été étranger à la révolution qui l'appelait au trône. Il n'en fallut pas davantage pour indisposer les esprits contre lui. Son mérite et sa modération ne purent jamais les lui concilier. Il eut beau gouverner avec prudence ; il eut beau réprimer deux fois avec fermeté les entreprises

toujours renaissantes du patriarche d'Aquilée sur Grado : on conspira contre lui. A la tête de cette nou- 1029
velle conjuration était le patriarche de Grado, l'un des frères du doge déposé. Il s'était enfui à la nouvelle de la dernière révolution ; Centranigo l'avait rappelé, lui avait fait reprendre possession de son siège, lui avait donné toutes les sûretés possibles, sans que ces procédés pussent éteindre les désirs de vengeance dans le cœur du patriarche. Il entretint les rumeurs populaires, fomenta le mécontentement, et parvint à exciter une nouvelle sédition, dans laquelle le doge, après quatre ans de règne, fut déposé, revêtu d'un froc, et jeté dans un monastère.

Tous les vœux rappelaient Othon, tous les cœurs étaient pour cette famille. Othon n'avait point dégénéré de son illustre père. On envoyait des ambassadeurs pour le ramener de Constantinople, où il s'était retiré. Le patriarche venait d'être chargé de l'exercice provisoire de l'autorité jusqu'à l'arrivée du doge ; il faisait déclarer traître à la patrie le chef des factieux qui avaient détrôné son frère ; Dominique Flabenigo était en fuite. Qui l'eût dit que ce factieux, ce traître, allait être investi légalement du pouvoir ; que cette illustre famille touchait au moment de se déshonorer et d'être proscrite pour jamais ? L'histoire est faite pour donner de graves leçons à la prudence humaine.

XXIX. Les ambassadeurs qui allaient chercher 1030

Othon le trouvèrent mort. Le patriarche au désespoir abandonna le gouvernement. On allait s'occuper d'une nouvelle nomination, lorsque leur troisième frère, Dominique Urseolo, entreprit de s'emparer du dogat comme d'un patrimoine.

Sans consulter, sans daigner solliciter ou gagner les suffrages, alléguant seulement sa qualité de fils et de frère des deux derniers doges légitimes, il s'empara du palais et du gouvernement. Cette témérité excita une indignation générale. Ce qui choque le plus dans les usurpations, ce n'est pas la passion de dominer, qui est commune aux prétendants légitimes comme aux usurpateurs, c'est le mépris dont les nations ont à se plaindre. Sur le trône, le mépris qu'on affecte est encore plus dangereux que celui qu'on inspire.

Tout le peuple se souleva. Assailli dans ce palais bâti par son aïeul, où son père et son frère avaient régné, où la veille il s'était établi lui-même de sa propre autorité, Dominique Urseolo voulut d'abord se défendre, comme s'il eût eu affaire à des rebelles ; mais sur le point de payer de son sang son usurpation, il parvint à s'évader et alla mourir à Ravenne

XXX. Dans les crises politiques, les passions les plus dangereuses offrent quelquefois une ressource. La haine de Flabenigo pour les Urseolo devint un mérite. Il fut rappelé, élu, installé sur le trône ducal. Tout ce qu'on lui demandait, c'était d'y porter cette haine. Il rassembla le peuple, peignit avec toute la véhémence

de la passion l'attentat d'Urseolo , le péril de la république , et finit par proposer la proscription éternelle du nom le plus illustre jusqu'alors dans les fastes vénitiens. On ne se rappela ni la Dalmatie conquise , ni les Narentins détruits , ni quarante ans d'une sage administration , ni les sentiments qu'on éprouvait quelques jours auparavant ; un crime irrémissible avait tout fait oublier. L'arrêt fut porté, la proscription fut générale; on punit la tyrannie en l'imitant. La famille entière fut chassée, et les nobles descendants de Pierre Urseolo (1), toujours traités en ennemis publics, pour la faute d'un seul, n'ont jamais pu trouver un asyle ni sur ces rivages que leurs ancêtres avaient soumis, ni dans ces villes qu'ils avaient rebâties, ni dans cette capitale ingrate qu'ils avaient ornée de glorieux monuments.

Admironons ici le cours toujours imprévu des choses humaines : un factieux occupe légitimement le trône, et c'est lui qui va opposer une digue insurmontable à l'ambition. La passion va conseiller la résolution la plus sage, la plus salutaire.

Flabenigo représenta que, depuis trois cents ans, la plupart des doges avaient tenté de perpétuer cette dignité dans leur famille. Il y avait eu douze héritiers de l'autorité désignés avant la mort de leur père ou de leur frère, cinq dans une seule maison; plusieurs,

(1) Les collatéraux furent exceptés du bannissement.

ce qui était plus monstrueux encore, y avaient été associés par un abus de cette autorité même, sans consulter le peuple ; pas un n'avait justifié les espérances qu'on en avait conçues ; on s'était vu obligé d'en punir quatre de l'exil ou de la mort.

Il fallait abolir cette odieuse coutume, qui, sous prétexte de prévenir les troubles de l'élection, devait finir par la supprimer. Cette proposition fut accueillie d'une voix unanime, et une loi fondamentale fut rendue, qui interdisait toute désignation d'un successeur avant la mort du doge régnant. Sans cette loi, qui a été constamment observée depuis, la république devenait une principauté héréditaire.

Cet acte est le seul monument qui nous reste du règne de Flabenigo. Ce règne fut tranquille et dura à-peu-près dix ans.

- 1041 XXXI. Après la mort du doge, on élut Dominique Contarini. Il était d'une famille illustre, d'un caractère plein de sagesse. Il gouverna Venise pendant vingt-sept ans. Il eut à réclamer l'intervention du pape contre les prétentions du patriarche d'Aquilée, qui entreprenait à chaque occasion la conquête de l'église de Grado. Cette fois il s'y était pris à main armée ; mais la mort de ce turbulent patriarche vint mettre fin au différend.

Une affaire plus sérieuse, ce fut la révolte de la ville de Zara. Les troubles qui avaient agité la république avaient fait négliger les colonies, et devaient leur in-

spirer la tentation de secouer le joug. La ville de Zara, que le roi des Croates remuait par ses intrigues, se donna à ce prince, lui envoya prêter serment par des députés, et chassa le podestat vénitien. Contarini partit sur-le-champ à la tête d'une flotte formidable. La ville se détermina à soutenir un siège. Le doge le 1065 poussa vivement, réduisit Zara à la dernière extrémité, et lorsque les habitants se furent rendus à discrétion, il usa de la victoire avec modération. Au lieu d'exercer tous les droits de la force, au lieu de traiter les vaincus en rebelles, il les rétablit simplement dans la position d'où ils avaient voulu sortir; en se contentant de les menacer de la vengeance de la république, s'ils ne restaient sujets soumis. Cette clémence n'empêcha pas les Dalmates de provoquer bien souvent encore le courroux de leurs souverains.

XXXII. Dominique Silvio succéda à Contarini. Pendant son règne, les princes normands, qui s'étaient emparés de l'Italie méridionale, faisaient la guerre à l'empire d'Orient. Ils assiégeaient Durazzo. 1069

Les Vénitiens ne pouvaient voir sans inquiétude ce 1083 peuple belliqueux établi dans la Sicile, dans la Pouille, dans la Calabre, et surtout ils ne devaient pas souffrir que, par la conquête de Durazzo, ils devinssent les voisins des Dalmates, dont les dispositions à la révolte venaient de se manifester. L'empereur grec ayant sollicité le secours de la république, le doge se mit lui-même à la tête de la flotte destinée à débloquer

Durazzo, attaqua l'armée navale des Normands, la battit complètement, l'obligea de rentrer dans ses ports, et pour cette fois sauva la place. Mais Robert Guiscard, roi des Normands, reparut devant Durazzo
1084 avec une nouvelle flotte. Le doge accourut, pour le combattre encore, avec plus de confiance qu'auparavant. Cette confiance fut trompée. Les Normands se défendirent avec une telle vigueur que presque toute la flotte vénitienne fut prise ou coulée à fond. Accoutumés depuis long-temps à voir rentrer leurs armées victorieuses, les Vénitiens, lorsqu'ils virent arriver les débris de celle-ci, s'en prirent au doge de leur malheur et le déposèrent. C'est sous ce prince, dit-on, que l'église de Saint-Marc fut achevée ou rebâtie.

1084 XXXIII. La guerre contre les Normands continua sous Vital Fallier, successeur de Silvio. Les armes de la république n'y furent pas plus heureuses, et cette constance était d'autant plus méritoire, que le roi des Normands était l'allié du pape Grégoire VII, ce pontife si fameux par la hauteur avec laquelle il soutenait les prétentions du Saint-Siège. En s'alliant avec l'empereur Nicéphore Bottoniate, les Vénitiens s'étaient déclarés les défenseurs d'un prince excommunié. Cependant le doge mit un prix à ces sacrifices: il demanda que l'empereur Alexis Comnène, successeur de Nicéphore, renonçât, en faveur de la république, aux droits de souveraineté, déjà presque oubliés, mais qu'il prétendait encore sur la Dalmatie. Alexis ne

pouvait guère s'y refuser ; l'empire était sur son déclin ; ce n'était pas le moment de faire valoir de vaines prétentions.

Ce secours que le doge Vital Fallier fournit à l'empire d'Orient , fut reçu avec une telle reconnaissance, que l'empereur accorda aux Vénitiens la libre entrée de tous ses ports , déclara qu'ils seraient considérés à Constantinople , non comme étrangers , mais comme nationaux , et soumit tous les négociants d'Amalfi qui aborderaient sur les côtes de l'empire , à payer une redevance annuelle de trois *perperi* à l'église de St-Marc. C'était rendre la république d'Amalfi tributaire de celle de Venise. L'empereur donna en même temps au doge le titre de protosebaste , en y attachant un revenu considérable ; ce qui déroge un peu de la dignité de souverain pour celui qui reçoit de semblables faveurs.

Ce fut à-peu-près vers ce temps-là que les Vénitiens établirent des foires pour la facilité des échanges commerciaux. Il y en avait déjà à Rome et à Pavie. Les réunions auxquelles les pratiques de dévotion donnaient lieu en avaient fait naître l'idée. La pompe des cérémonies , la fréquence des miracles , les graces accordées par le souverain pontife , attiraient , à certains jours , un concours nombreux de nationaux et d'étrangers. Les spéculateurs aperçurent bientôt le parti qu'il y avait à tirer de cette affluence : les marchands vinrent augmenter le nombre des pèlerins , et ajouter un nouvel intérêt à celui du pèlerinage. Les prêtres ne

dédaignèrent point ces auxiliaires : l'église et le gouvernement s'accordèrent à les favoriser. Des immunités, des franchises, des indulgences, des spectacles, invitèrent les peuples à venir grossir ce concours, et on ne négligea rien pour accroître la célébrité du patron qui l'attirait, ou pour se procurer de nouvelles reliques fameuses par des miracles.

Les Vénitiens ne se contentèrent pas d'instituer une foire en l'honneur de saint Marc, leur protecteur, et de plusieurs autres saints; ils achetèrent partout des reliques, et on assure même que, n'ayant pu acquérir le corps de saint Taraise, ancien patriarche de Constantinople, parce que les moines grecs qui le possédaient s'étaient absolument refusés à le leur vendre, ils prirent le parti de le dérober.

1094 XXXIV. Nous venons de voir la république faire ses premières tentatives de conquêtes : sa principale ambition devait être de dominer sur l'Adriatique; elle a cherché d'abord à s'en assurer les rivages, mais elle n'a point porté ses armes au-delà. Maintenant de nouveaux intérêts l'appellent en Orient. Un nouveau peuple venait d'envahir ces contrées; l'empire fondé par Constantin allait être démembré; si les Vénitiens voulaient être les intermédiaires du commerce de l'Europe et de l'Asie, il fallait qu'ils fissent respecter leur pavillon sur toutes les côtes du fond de la Méditerranée, qu'ils sussent y former des établissements, et profiter de la chute de l'empire, pour acquérir quelques posi-

tions fortifiées, d'où ils fussent à portée de protéger leur commerce et de menacer leurs ennemis. Pendant ce temps l'Europe entière, entraînée par d'autres passions, courait aux armes. Pour les hommes d'état, il s'agissait de repousser les peuples, sectateurs d'une religion nouvelle, qui menaçait d'envahir toute la chrétienté: pour tout le reste, il s'agissait d'acquérir le ciel, en délivrant le tombeau du Sauveur, profané par les infidèles. Les Vénitiens avaient deux intérêts opposés: d'une part ils devaient désirer l'expulsion des Sarrasins, et se tenir en mesure d'être admis au partage des conquêtes; de l'autre, si tant de nations européennes formaient des établissements dans le Levant, les avantages dont les Vénitiens y avaient joui jusqu'alors cessaient d'être des privilèges.

L'empereur grec, qui ne voyait pas ces armements sans alarmes, avait invité la république à n'y prendre aucune part. Quoique cet empire fût dans un état de décadence, il méritait des ménagements, surtout tant qu'il se montrait disposé à favoriser exclusivement les Vénitiens. Ces considérations suspendirent leur résolution; ils furent les derniers à partager l'enthousiasme qui entraînait tant de peuples à la croisade; au reste, grâce à leur manière de fournir leur contingent à la ligue européenne, cette guerre n'avait pas pour eux les mêmes inconvénients que pour les autres nations. L'armée vénitienne n'avait pas des marches immenses à faire, des pays inconnus à traverser, des privations

à supporter ; elle n'allait pas s'enfoncer, sans moyens de retraite, au milieu d'une population belliqueuse ; elle devait être transportée sur sa flotte, ne jamais perdre de vue ses vaisseaux, et se borner à ravager les côtes, ou à bloquer les ports de l'ennemi.

1098 XXXV. Ce fut sous le doge Vital Michieli que la république fit son premier armement, en l'an 1098 : il consistait en deux cents bâtiments de guerre ou de transport, dont la moitié avait été fournie par les villes de la Dalmatie. L'évêque de Castello, Henri Contarini, voulut prendre part à cette expédition. La flotte, commandée par le fils du doge, mit à la voile et se dirigea d'abord vers Rhodes. A la hauteur de cette île, elle rencontra la flotte des Pisans, qui se rendait aussi à la Terre-Sainte. Les deux républiques étaient en paix, la destination des deux flottes était la même ; quelques Vénitiens descendirent dans la petite île de Saint-Nicolas, pour y prendre les reliques du patron. Les caloyers qui les gardaient ne voulant pas absolument les livrer, les pèlerins s'en emparèrent de force ; mais les Pisans, témoins de cet enlèvement, voulurent avoir leur part de la dépouille. La dispute s'échauffa, un combat s'engagea, les Vénitiens étaient incomparablement les plus forts, ils prirent une vingtaine de vaisseaux aux Pisans, et firent, dit-on, cinq mille prisonniers. Singulier commencement d'une expédition qui avait pour but la destruction des infidèles.

Après cette bataille, au lieu de se porter sur les

côtes de Syrie, où les croisés étaient établis déjà depuis assez long-temps, l'armée se dirigea vers l'Archipel, se présenta devant Smyrne, qui n'était point défendue, et le premier exploit des croisés vénitiens fut le pillage de cette ville. Enfin la flotte vint bloquer le port de Jaffa, pendant que les troupes de Godefroy de Bouillon l'assiégeaient par terre; d'autres soutiennent qu'elle n'eut aucune part à cette conquête; quoi qu'il en soit, la place emportée, la flotte ne voulut pas attendre l'hiver dans ces parages, et retourna à Venise, où le corps de saint Nicolas fut déposé dans une chapelle de l'île du Lido, à l'entrée du port. 1099

La campagne suivante, elle vint coopérer aux sièges d'Ascalon et de Caïpha. La première de ces places résista, la seconde se rendit; mais déjà l'imprévoyance et l'indiscipline avaient ruiné les affaires des croisés: la plupart s'étaient retirés après la victoire d'Ascalon. Le nouveau roi de Jérusalem, loin de pouvoir méditer des conquêtes, avait beaucoup de peine à se maintenir dans une situation très-périlleuse. 1100

L'occupation de Durazzo par les Normands, qui avait eu lieu après la défaite de l'armée vénitienne sous le commandement du doge Silvio, donnait à la république des inquiétudes pour ses possessions en Dalmatie: on se décida à faire une alliance avec le roi de Hongrie, et moyennant un secours de troupes que fournit ce prince, on entreprit une expédition contre les Normands; mais, au lieu de les combattre,

on se contenta d'aller ravager une de leurs provinces; la Calabre fut mise à feu et à sang.

1102 XXXVI. Le doge Vital Michieli étant mort sur ces entrefaites, fut remplacé par Ordelafo Fallier. Celui-ci arma pour la Terre-Sainte une flotte de cent voiles, 1104 qui concourut aux sièges de Ptolémaïs, ou Saint-Jean-d'Acre, de Sidon, et de Bérythe. Baudoin, successeur de Godefroy, sur le trône de Jérusalem, récompensa les services des Vénitiens, en leur abandonnant la propriété d'un quartier de la ville de Ptolémaïs: ils eurent la permission de commercer dans tout le royaume de Jérusalem avec toutes sortes de franchises, et le privilège de ne reconnaître de juridiction que celle de leurs propres magistrats. Ces avantages furent balancés par ceux que les Pisans obtinrent bientôt après de l'empereur d'Orient; et, quoique ce prince n'eût cédé qu'à la force, ces concessions n'en furent pas moins aux yeux des Vénitiens un grief contre lui, et un sujet de jalousie contre la république de Pise.

Les Pisans entrèrent aussi dans le partage des établissements formés par les chrétiens sur les côtes de la Syrie; ils eurent tout un quartier dans Antioche, et le patriarcat de Jérusalem fut conféré à un de leurs compatriotes.

Les Génois, non moins vigilants pour leurs intérêts, réclamèrent des comptoirs et des privilèges à Jérusalem, à Joppé, à Césarée, à Ptolémaïs; de là ré-

sultèrent des rivalités, et bientôt des inimitiés entre les trois républiques.

XXXVII. Les habitants de Padoue ne voyaient pas 1110 sans une secrète jalousie les succès de Venise. Ses lagunes leur avaient appartenu pendant qu'elles étaient désertes ; maintenant un état florissant s'était formé autour de Rialte , qui avait été autrefois leur port , et cet état possédait les embouchures de leurs fleuves : ils profitèrent d'un moment qu'ils crurent favorable , et , pendant que la flotte était en Syrie , ils entrèrent sur le littoral qui appartenait aux Vénitiens , en les accusant d'en avoir porté trop loin les limites. Les troupes vénitiennes furent envoyées sur-le-champ à la défense de ce territoire ; elles battirent complètement les Padouans , et emmenèrent six cents prisonniers.

Les vaincus implorèrent le secours ou au moins 1111 la recommandation de l'empereur Henri V , qui se trouvait dans ce moment à Vérone. Les Vénitiens auraient bien voulu éviter l'intervention d'un si puissant médiateur , mais il n'y avait pas moyen de s'y soustraire. L'empereur représenta aux deux peuples leur origine commune , les exhorta à vivre en bonne intelligence , fit rétablir les limites comme elles étaient avant l'agression des Padouans , fit rendre les prisonniers , et profita de cette occasion pour demander à Venise le tribut du manteau de drap d'or , malgré l'abolition accordée par l'un de ses prédécesseurs.

Venise éprouva, peu de temps après, de grandes calamités : un incendie, qui commença dans la maison d'un particulier, fit les plus rapides progrès dans une ville bâtie presque entièrement en bois. Six rues, plusieurs églises, divers quartiers furent consumés; la largeur du grand canal n'empêcha point l'incendie de s'étendre, et l'abondance de l'eau ne put le ralentir; il fallut attendre que le feu eût dévoré ce qu'il avait atteint. Les cendres de cet incendie fumaient encore lorsqu'il s'en déclara un second plus terrible. Il détruisit seize îles, c'est-à-dire le tiers de Venise, et gagna le palais ducal : les flammes semblaient s'élever du sein des eaux; c'était un volcan au milieu de la mer. Le commerce fit des pertes immenses; les citoyens se trouvaient sans habitations. Presque au même instant, le même fléau ravagea la ville de Malamocco; la mer, qui s'éleva à une prodigieuse hauteur, rompit ses digues, et submergea entièrement cette île dévastée par les flammes.

Il n'y avait pas moyen de relever Malamocco de ses ruines; on en transporta les habitants à Chiozza, avec le siège épiscopal : pour Venise, on se hâta de construire de nouveaux édifices; l'ordonnance en fut plus régulière; on alla chercher sur le continent des matériaux moins combustibles; des palais de marbre s'élevèrent sur les débris des maisons de bois, et annoncèrent que Venise allait devenir une des plus belles capitales de l'univers.

XXXVIII. Le roi de Hongrie entreprit d'expulser les Vénitiens de son voisinage. Il se présenta avec une armée devant Zara, dont les habitants lui ouvrirent les portes, et chassèrent le magistrat vénitien. Le doge traversa la mer, se présenta devant la ville rebelle que les Hongrois défendaient, et en commença l'investissement. Le siège, quoique poussé avec vigueur, pouvait être long, lorsque le roi accourut à la tête de son armée pour le faire lever.

Fallier marcha à lui, et remporta une victoire signalée, qui décida de la reddition de la place. Il punit les rebelles, poursuivit les Hongrois au-delà des montagnes, rançonna le pays, et reparut dans Venise précédé de ses prisonniers et des drapeaux, trophées de sa victoire. Pour en perpétuer le souvenir, il fut décidé que le doge ajouterait à ses titres celui de duc de Croatie. Il avait déjà reçu, comme quelques-uns de ses prédécesseurs, celui de protospathaire de l'empire.

Deux ans s'étaient à peine écoulés que les Hongrois revinrent à la charge; le doge partit une seconde fois pour aller les combattre. Il leur livra bataille près de Zara; l'action fut très-vive, on combattit corps à corps, et Fallier, donnant l'exemple aux siens, se précipitait à leur tête dans la mêlée. La résistance des ennemis exigeait de sa part les derniers efforts, mais son courage fut précisément ce qui occasiona la perte de la bataille et de son armée. Atteint de plusieurs coups mortels, il tomba. L'armée demeurée sans chef ne

combattit plus qu'en désordre; tout fut pris ou massacré, et ce ne fut qu'avec peine que quelques-uns regagnèrent leurs vaisseaux.

Ce revers abattit le courage des Vénitiens. Ils firent demander la paix au roi de Hongrie, qui reçut avec beaucoup de hauteur les ambassadeurs de la république, et ne voulut accorder qu'une trêve de cinq ans.

1117 XXXIX. Dominique Michieli venait d'être élevé au dogat, lorsqu'il reçut de Baudoin II, roi de Jérusalem, une ambassade, qui le sollicitait d'envoyer des secours aux chrétiens de l'Orient, pressés de toutes parts par les infidèles. Les ambassadeurs, en excitant le zèle pieux des Vénitiens, ne négligeaient pas de leur promettre de nouveaux avantages pour leur commerce. Pendant qu'on négociait, le péril augmenta; Baudoin fut fait prisonnier. Alors le pape Calixte II s'adressa à tous les princes chrétiens, pour les presser de délivrer le reste de leurs frères qui combattaient encore dans la Syrie; le doge, plein d'une ardeur martiale, assembla ses concitoyens, leur lut la lettre du saint-père, et leur tint ce discours, que les historiens ont conservé.

« Vénitiens, après les combats, qui, depuis vingt-six
« ans, ont été rendus pour délivrer la Judée; après les
« exploits, qui, sur terre et sur mer, ont illustré vos
« armes et celles des autres nations; vous avez vu les
« Barbares, ennemis du nom chrétien, expulsés par ces
« glorieux efforts du vaste territoire qui s'étend entre

« la Bithynie et la Syrie. Des villes fameuses, Smyrne,
« Ptolémaïs, Ascalon, Caïpha, Tibériade, se sont ren-
« dues aux alliés, et vous avez été appelés au partage
« des conquêtes comme de la gloire.

« Mais la vicissitude éternelle des choses humaines
« a bientôt amené des jours de deuil, après tant de
« prospérités ; le vaillant Godefroy, le premier des Bau-
« doin, Boëmond, Tancrede, et tant d'autres héros,
« ont succombé ; leur mort a laissé la Syrie sans dé-
« fense, et les chrétiens environnés de dangers tous les
« jours plus imminents. Dernièrement, le roi Baudoin
« a été fait prisonnier par les Sarrasins, et amené
« chargé de fers à Carrha. Le royaume de Jérusalem
« est en deuil ; notre saint pontife vous presse, vous
« conjure, par ses lettres et par ses envoyés, de ne pas
« laisser périr la foi dans cette extrémité ; vous devez
« employer pour elle cette puissance navale que Dieu
« vous a accordée ; nous vous en supplions ; nous vous
« exhortons avec instance à ne pas abandonner, dans
« un si grand péril, la cause de notre sainte religion.

« Vénitiens, il est glorieux pour vous d'être appelés
« à protéger par vos armes, à venger d'un ennemi qui
« la profane, cette terre où notre Sauveur, notre roi,
« prit naissance, qu'il éclaira par sa doctrine, qu'il
« illustra par ses miracles. Ce fut ce noble dessein qui
« précipita vers l'Asie tant de héros français et tant de
« princes de l'Europe, avec de puissantes armées. Ils
« ont eu le bonheur d'arracher la Judée tout entière

« aux enfants de Mahomet. Aujourd'hui les Barbares ,
« ayant réparé leurs pertes , dévastent cette contrée et
« veulent l'opprimer encore ; ils veulent en bannir les
« chrétiens , pour souiller cette terre de crimes et de
« sacrilèges. C'est à vous de prévenir cette désolation
« par la sagesse et la fermeté de vos mesures. C'est à
« vous , peuple chrétien , peuple religieux , et qui en
« faites gloire , de vous élancer les premiers contre une
« race impie , de l'attaquer avec vos flottes , et de se-
« courir , autant qu'il est en vous , un prince ami et
« malheureux. Voyez quelle gloire immortelle , quelle
« splendeur en doit rejaillir sur votre nom ; vous serez
« l'admiration de l'Europe et de l'Afrique.

« Eh ! qui pourrait d'ailleurs aimer assez peu la pa-
« trie pour ne pas désirer de voir son empire s'étendre
« au-delà des mers ? Et comment l'espérer cet empire ?
« Serait-ce en restant dans le repos , en nous bornant
« à parcourir nos lagunes ? Regardez ces Romains dont
« vous vous vantez d'être issus ; ce ne fut pas dans la
« mollesse et les plaisirs qu'ils acquirent l'empire de
« l'univers ; ce fut par la guerre , par des fatigues , par
« de durs travaux , qu'ils accrurent leurs forces et de-
« vinrent les maîtres du monde ; c'est en détruisant les
« infidèles que nous pouvons nous promettre d'étendre
« dans l'Orient la gloire et la puissance du nom véni-
« tien.

« Embrasés du saint zèle de la religion , touchés de
« voir le royaume de Jérusalem en péril , courez aux

« armes , contemplez les honneurs et le prix qui vous
« attendent , et que vos flottes , destinées à accroître
« votre puissance , triomphent de nos ennemis , et sau-
« vent la république chrétienne. »

Ce discours excita les plus vifs transports. On y ¹¹²²
répondit par des acclamations ; tout le monde demanda
à partir , et le doge se mit à la tête de l'armée. Une
flotte , que quelques historiens portent jusqu'à deux
cents vaisseaux , fut prête en peu de temps , et fit voile
pour Jaffa. Ceci se passait en 1122 ; la flotte des Sar-
rasins croisait devant le port ; les Vénitiens poussèrent
des cris de joie en l'apercevant , les infidèles les reçū-
rent avec courage. Le combat fut long et terrible ; on ¹¹²³
en vint à l'abordage sur toute la ligne , la victoire la
plus décisive fut le prix de l'habileté ; l'armée des
Sarrasins fut entièrement détruite. Fiers de ce succès ,
heureux prélude de la campagne , et qui avait eu pour
témoins tant de braves chevaliers accourus sur le rivage ,
les Vénitiens entrèrent dans le port de Jaffa , et le doge
se rendit à Jérusalem.

XL. Les chefs , qui dirigeaient les affaires depuis la ¹¹²⁴
captivité du roi , lui firent l'accueil que l'on doit à un
allié triomphant. Il convenait de profiter de l'enthousiasme
que ce premier succès avait inspiré pour tenter quelque
entreprise considérable ; mais les avis sur ce qu'il y avait à
faire se trouvaient fort partagés. On n'avait point de plan de
campagne arrêté. Par une suite de l'esprit religieux dont tous
ces pieux croisés étaient

animés, on décida de s'en remettre à la Providence , ne doutant pas qu'elle ne daignât tracer elle-même à ses guerriers la route qu'ils devaient tenir. Les noms de plusieurs villes furent écrits sur des billets , qui furent jetés dans une urne , cette urne placée sur l'autel ; on célébra les saints mystères , et ensuite un enfant tira le billet qui devait désigner la place que l'armée irait assiéger.

Cette place fut la ville de Tyr ; il n'en était pas de plus importante , ni de plus difficile à prendre. Elle appartenait en commun aux soudans d'Égypte et de Damas ; elle avait dix-neuf milles de circuit , et une forte citadelle. Environnée de la mer presque entièrement , elle ne tenait à la terre que par cette digue fameuse , ouvrage d'Alexandre-le-Grand. Elle avait arrêté ce conquérant pendant sept mois , et rendu inutiles tous les efforts de Baudoin I^{er}.

Avant de partir pour le siège , on signa un traité par lequel il fut stipulé qu'outre le quartier de Ptolémaïs , que les Vénitiens possédaient déjà , on leur céderait en toute propriété , dans toutes les villes du royaume , une rue entière , avec un bain , un four , un marché , et une église ; que les marchandises qu'ils transporteraient en Asie seraient exemptes de tous droits ; que les sujets de la république ne paieraient aucun impôt ; qu'ils ne reconnaîtraient , dans leurs domaines , d'autre juridiction que celle de leurs magistrats , même quand ils auraient à plaider comme défendeurs contro

la demande d'un sujet du roi ; que seulement, quand un Vénitien actionnerait un sujet du roi, il serait obligé d'aller devant le juge royal ; que, si l'on prenait les villes de Tyr et d'Ascalon, le tiers de ces villes et de leur territoire deviendrait la propriété de la république ; qu'enfin elle fournirait pour la garde de la place de Tyr le tiers de la garnison qui serait jugée nécessaire, et que le roi lui paierait à cet effet un subside de trois cents besans d'or.

Ce traité conclu, on se mit en marche. Les Vénitiens s'embarquèrent pour aller bloquer le port et battre la place du côté de la mer, tandis que leurs alliés l'investiraient du côté de la terre.

On ne pouvait y arriver que par la digue dont j'ai parlé. Cette digue était coupée par de forts retranchements ; l'entrée du port était défendue par des tours ; la garnison était nombreuse, déterminée, et il était indubitable que le sultan de Damas allait venir à son secours.

Cette dernière considération fit mettre beaucoup de vivacité dans les attaques. On livra plusieurs assauts, qui furent vaillamment repoussés ; on redoubla d'efforts, sans faire des progrès. Il y avait trois mois que l'armée se consumait, et elle ne voyait point augmenter l'espérance du succès dont on s'était flatté. Les troupes qui assiégeaient la ville par terre, comparant leur position à celle des Vénitiens, commencèrent à murmurer. Les Vénitiens étaient tranquilles sur leurs

vaisseaux, à l'abri des dangers et même des fatigues ; ils attendaient que la place se rendit , sans y contribuer par leurs efforts ; en cas de désastre, ils avaient leur retraite assurée.

Le doge, informé de ces discours , prit pour les faire cesser un moyen digne des mœurs du temps : il ordonne d'ôter à tous les bâtiments leurs rames, leurs voiles, leur gouvernail, fait débarquer tous ces agrès sur la plage ; des matelots les chargent sur leurs épaules, et à leur tête, il se rend au camp des alliés : « Il faut que les périls soient communs, leur dit-il, voici qui vous répond de notre fidélité ; nous n'avons plus les moyens de nous éloigner de la place, et le moindre vent nous fera courir des dangers plus grands que ceux que vous affrontez en combattant. »

Cette imprudence chevaleresque et cent mille ducats donnés aux alliés, pour payer leurs troupes, les frappèrent d'admiration. Ils témoignèrent aux Vénitiens une entière confiance, et ne voulurent pas souffrir que tant de braves gens restassent exposés inutilement à de si grands périls. Il ne fallait pas d'ailleurs que la flotte se mit hors d'état de combattre si cela était nécessaire. On continua le siège avec la même constance et le même courage pendant deux autres mois.

On sait que les Orientaux sont dans l'usage d'élever des pigeons pour porter des messages au loin ou dans des endroits inaccessibles ; les assiégeants avaient re-

marqué plusieurs de ces oiseaux qui entraient ou sortaient de la place. Un jour on parvint à en attirer un et à le saisir. Il venait de Damas ; il portait un billet sous son aile ; le soudan, en exhortant les assiégés à continuer leur vigoureuse défense, leur annonçait un très-prochain secours. Ce billet fut retenu, on y en substitua un autre par lequel on faisait dire au soudan qu'attaqué d'un autre côté il se voyait obligé d'y porter ses forces et d'abandonner la place à elle-même ; le pigeon fut relâché et vola vers la ville.

Ce stratagème réussit ; la garnison, découragée par ce faux avis, capitula.

La ville d'Ascalon fut assiégée immédiatement après, et ne fit qu'une assez faible résistance. Il y a des historiens qui disent qu'après cette conquête, on offrit au doge de Venise le trône de Jérusalem, qu'il ne voulut pas accepter. Ce fait est peu vraisemblable ; le roi était captif, mais le trône n'était pas vacant ; plusieurs seigneurs devaient y avoir des prétentions, et le patriarche de la ville sainte avait déjà disputé l'autorité suprême à Godefroy de Bouillon ; il n'était pas naturel que toutes ces ambitions rivales se tussent pour offrir la couronne à un étranger, chef électif d'une république.

XLI. Jusqu'à la fin du XI^e siècle les Vénitiens avaient été dans la plus parfaite intelligence avec les empereurs de Constantinople, et avaient trouvé la récompense de leur fidélité dans les précieux avantages du commerce

de l'Archipel et de la mer Noire; mais dès que ces avantages cessèrent d'être exclusifs, lorsque des nations européennes voulurent devenir conquérantes sur les côtes de la Palestine, les Vénitiens partagèrent l'ambition d'y former des établissements, et les croisades les brouillèrent avec l'empire d'Orient.

Ces succès des croisés, qui auraient dû être agréables à l'empereur de Constantinople, plus menacé que tout autre prince par les infidèles, lui inspirèrent au contraire une inquiète jalousie, sentiment naturel aux princes qui ne savent pas se défendre eux-mêmes. Irrité, effrayé de l'établissement des Européens dans la Palestine, il avait d'ailleurs à se plaindre des croisés. Il ordonna à ses vaisseaux d'attaquer tous les bâtimens de commerce vénitiens qu'ils rencontreraient en mer. Cette trahison indigna le doge. Il conduisit d'abord sa flotte devant l'île de Rhodes qu'il fit ravager, parcourut l'Archipel, mit à feu et à sang Scio, Samos, Mitylène, Paros, Andro, Lesbos et toutes les Cyclades, enleva les enfans des deux sexes, pour les vendre comme esclaves ou pour rançonner les parents, entra dans la Morée, s'empara de Modone, où il laissa quelques troupes, et, satisfait de cette vengeance, mais non encore fatigué de tant de ravages, il punit de la même manière, en remontant l'Adriatique, quelques villes de la Dalmatie dont la fidélité avait chancelé. Sebenigo, Trau, Spalato, furent livrées au pillage; l'ancienne Zara, c'est-à-dire Belgrado, fut dé

truite de fond en comble et cessa d'être habitée. Enfin Michieli rentra dans Venise où il mourut en 1130; des historiens ont dit qu'il abdiqua le gouvernement après son retour. Jamais homme ne mérita mieux son épitaphe, *Terror Græcorum jacet hic*. Deux ans après, l'île de Curzola imita la révolte de la Dalmatie. Un armateur, Marsile Zorzi, se chargea de la soumettre, et elle lui fut abandonnée en fief. Une escadre de la république fut envoyée pour s'emparer de Céphalonie, qui appartenait encore à l'empereur d'Orient.

XLII. Pierre Polani, gendre de Dominique Michieli, 1130 lui succéda; mais il n'illustra pas son dogat par des actions éclatantes.

Le combat qui avait eu lieu entre la flotte vénitienne et celle de Pise, avait rendu les deux peuples ennemis. Déjà ils étaient jaloux l'un de l'autre, et comme cette jalousie n'avait pour cause que la rivalité du commerce, la guerre qu'ils se firent n'eut pour objet que de se prendre et de se détruire réciproquement quelques vaisseaux. Mais bientôt lassés de ces dommages réciproques, ils cédèrent assez facilement aux exhortations du pape, qui s'entremet pour être le médiateur de leurs différends, et cessèrent enfin d'inutiles hostilités.

La république, maîtresse des côtes de la Dalmatie et de plusieurs établissements déjà considérables dans les pays lointains, ne pouvait manquer de tourner ses

vues ambitieuses sur le continent voisin et de se mêler dans toutes les querelles des peuples de l'Italie. Nous la verrons assujettir presque toujours, sous prétexte de les protéger, un grand nombre de villes, et finir par se former des provinces dans le beau pays d'où ses fondateurs étaient sortis.

Elle fournit des secours à la ville de Fano, qui était en guerre avec celles de Ravenne et de Pezzaro, mais sans négliger de mettre un prix à ce service. La haine des habitants de Fano contre leurs ennemis était telle que, pour se mettre en état de les combattre, ils se soumirent à devenir tributaires des Vénitiens. Ils s'engagèrent à payer tous les ans une somme d'argent, et à fournir mille livres d'huile pour le luminaire de l'église de Saint-Marc.

- 1143 Padoue encore plus ennemie de Venise, parce que c'était une haine de parents, imagina de rendre la Brenta inaccessible aux vaisseaux vénitiens, et pour cet effet elle entreprit d'ouvrir un canal pour en détourner les eaux. Quelques troupes que le doge envoya sur-le-champ firent repentir les Padouans de cette nouvelle tentative, et les choses furent rétablies dans leur premier état. Cette guerre, peu considérable en elle-même, donne lieu à une remarque que je trouve dans un historien vénitien. Ce fut à cette époque, dit-il, que la république employa pour la première fois des troupes étrangères; ce qui prouve que déjà ses entreprises excédaient ses forces naturelles.

XLIII. Pendant ce temps-là Roger, roi de Sicile, fai- 1148
sait la guerre à l'empereur grec, qui était alors Manuel
Comnène. Roger s'était emparé de Corfou ; sa flotte
avait ravagé la Grèce, passé les Dardanelles, et mena-
çait d'incendier la ville de Constantin. L'empereur ne
voyait de recours que dans les Vénitiens, mais com-
ment espérer qu'ils voulussent embrasser sa défense
après l'agression dont ils avaient eu à se plaindre de
la part de son prédécesseur ? Cependant, par de nou-
velles concessions favorables à leur commerce, il par-
vint à les déterminer à entrer dans son alliance. Les
anciens traités ne leur permettaient pas d'aborder dans
les îles de Chypre et de Candie, ni de fréquenter le
port de Mégalopolis ; ces exceptions furent abolies, et
les Vénitiens purent ajouter les vins de Chypre et de
Crète aux autres articles qui composaient la cargaison
de leurs vaisseaux en revenant des mers du Levant.
La république était encore moins ennemie d'un prince
faible, régnant au fond de la Méditerranée sur un
empire près de sa décadence, que jalouse d'un voisin
actif, entreprenant, qui possédait de vastes côtes à
l'extrémité de l'Adriatique, et qui venait de s'emparer
de Corfou. La guerre contre Roger fut résolue, mais
cette guerre ne fut qu'une expédition dévastatrice.

La flotte de la république se dirigea d'abord sur
Corfou, d'où elle chassa les troupes siciliennes. L'his-
torien Nicetas raconte les discordes qui éclatèrent pen-
dant le siège entre les deux nations alliées. Il dit que

les Grecs et les Vénitiens se chargèrent mutuellement dans le camp, que ceux-ci ayant regagné leurs vaisseaux attaquèrent la flotte impériale dont ils brûlèrent la plus grande partie, et que cette soldatesque, ajoutant l'insulte à ces violences, para de meubles et de tapis précieux la chambre du vaisseau de l'empereur, et y couronna en cérémonie un Éthiopien, pour se moquer de Manuel, qui était fort noir.

Après la conquête de Corfou, dont on prit possession au nom de l'empereur grec, les restes de cette armée allèrent ravager la Sicile, qu'on trouva sans défense.

Les récoltes et les maisons incendiées, les plantations détruites, les habitants égorgés, furent tout le fruit de cette expédition. Le roi de Sicile se délivra de ces redoutables ennemis, en offrant aux Vénitiens de grands avantages pour leur commerce dans un royaume qu'ils venaient de saccager. Ce traité fut l'ouvrage de Dominique Morosini, qui avait succédé dans le dogat à Polani en 1148.

1148 XLIV. Ce nouveau doge n'eut à réprimer que quelques pirates d'Ancône dont il fit pendre le chef, et la révolte de quelques villes de l'Istrie auxquelles il imposa de nouveaux tributs.

Sous son règne, l'évêché de Zara fut érigé en archevêché, et trois ans après, en 1158, par une décision du pape Adrien IV, le patriarche de Grado étendit sa juridiction sur tout le territoire de cette nouvelle mé-

tropole. Telle était déjà l'importance des établissements vénitiens dans le Levant, que le patriarche fut autorisé à ordonner les évêques pour toutes les colonies de la république où il y aurait plus d'une église.

XLV. Morosini mourut après un règne de huit ans. 1156
Son successeur fut Vital Michieli II. L'administration de celui-ci fut marquée par de terribles revers.

Il y avait alors deux papes. L'empereur d'Occident, Frédéric Barberousse, protégeait Victor IV, et les Vénitiens, qui n'avaient garde de favoriser la domination de l'empereur en Italie, tenaient pour Alexandre III, dont l'élection paraissait d'ailleurs plus régulière. Les Milanais tâchaient de secouer le joug de l'empereur ; Venise leur envoya des secours. Les milices de Padoue, de Vicence, de Ferrare et de Vérone, se jettent par l'ordre de l'empereur sur le territoire de Capo-d'Argéré et de Lorédo, et mettent ces deux villes en cendres. Les troupes vénitiennes accourent pour punir cette agression. Pendant ce temps-là Ulric, patriarche 1163 d'Aquilée, héritier de la haine de tous ses prédécesseurs contre l'église de Grado, haine qui durait déjà depuis six ou sept cents ans, fit avec tous ses chanoines une nouvelle expédition sur cette île, pillà jusqu'à la métropole, et se préparait à se rembarquer avec son butin, lorsqu'il se vit environné par des vaisseaux vénitiens, et se trouva leur prisonnier. Pour racheter sa liberté, il fut obligé de se soumettre à un tribut qui devint un objet éternel de dérision, et qui servit à en-

tretenir dans le peuple la haine et le mépris pour le patriarche d'Aquilée. Tous les ans, le jeudi gras, il devait envoyer à Venise un taureau et douze porcs, représentant le patriarche et ses douze chanoines : on les promenait en pompe dans la ville, on leur coupait la tête en présence du doge, et on en distribuait les quartiers. Cette fête populaire a subsisté jusqu'à ces derniers temps. Des affaires plus sérieuses allaient mettre à l'épreuve la prudence du doge.

XLVI. Manuel Comnène cherchait à détruire ou à affaiblir, l'un par l'autre, le roi de Sicile et la république; il s'adressa d'abord à Guillaume, roi de Sicile, pour l'exciter à armer contre les Vénitiens, et lui offrit sa propre fille pour prix de cette agression. Cette négociation n'ayant eu aucun succès, il envoya des ambassadeurs à la république, pour lui exposer toutes les raisons qui pouvaient la déterminer à s'unir avec lui contre le roi; mais les Vénitiens venaient de s'assurer, par un traité, le commerce de la Sicile, et n'étaient nullement disposés à en compromettre les avantages.

Le refus ne pouvait que blesser l'empereur. Le doge, qui en craignit les conséquences, envoya des ordres à tous les vaisseaux qui étaient dans les ports de la Grèce et à tous les sujets de la république établis sur le territoire de l'empire, d'en partir sur-le-champ. Ces établissements s'étaient répandus sur tous les points, il y en avait jusqu'au fond de la mer Noire.

Le départ de tous les négociants et de tous les na-

vires vénitiens servit de prétexte à Manuel pour envoyer en Dalmatie une flotte, qui s'empara de Spalato, de Trau, de Raguse, et de Corcyre; cependant il fit dire par ses ambassadeurs que cette mesure ne devait point être considérée comme une déclaration de guerre. Il n'avait pu être insensible à l'intention manifestée de rompre tout commerce avec lui, mais si les Vénitiens voulaient rétablir les choses sur le pied où elles étaient auparavant, il était prêt à leur rendre son amitié; il ne leur demandait que de revenir occuper dans ses états des établissements qui leur avaient été jusques alors si avantageux; les villes de la Dalmatie que ses troupes avaient occupées seraient immédiatement rendues et toutes les pertes réparées.

Ces explications ne justifiaient pas assurément l'usurpation à main armée de quatre places. Il était de la dignité de la république d'exiger avant tout cette restitution et une réparation éclatante, mais l'interdiction des mers de la Grèce à tous les vaisseaux vénitiens, l'abandon des comptoirs, l'interruption totale du commerce avec l'empire, avaient tari la source des bénéfices auxquels les négociants étaient accoutumés : l'esprit de trafic n'est pas toujours d'accord avec les véritables intérêts et la dignité de l'état; le commerce murmurait contre les mesures rigoureuses qui l'avaient paralysé.

Ces criailleries déterminèrent une résolution qui lui devint bien funeste à lui-même, et plus encore à la république.

Les ordres dont on se plaignait furent révoqués; les négociants, et des vaisseaux richement chargés, partirent pour tous les points de l'empire grec. Manuel attendait sa proie; il ordonna partout de les saisir, et tous les Vénitiens furent jetés dans les fers.

L'impartialité de l'histoire veut qu'on ajoute que les Grecs ont présenté cet événement sous d'autres couleurs. « Les Vénitiens, dit l'un d'eux, ces peuples fins et subtils, qui courent sans cesse toutes les mers, s'étaient tellement multipliés et enrichis à Constantinople, qu'ils s'y montrèrent insolents jusqu'à affecter du mépris pour l'empire. Manuel, irrité de leurs entreprises, et qui était loin d'oublier l'outrage qu'ils lui avaient fait autrefois à Corfou, envoya dans toutes ses provinces l'ordre de les arrêter tous en un même jour et de confisquer leurs biens. » Il faut convenir que ce récit, quoique tracé par une main partielle, ne fait honneur ni à la bonne foi, ni au courage, ni même à la politique de l'empereur grec.

On peut juger quelle fut l'indignation des Vénitiens à la nouvelle de la saisie de leurs vaisseaux et de l'arrestation de leurs compatriotes. Ce sont toujours les imprudents qui sont les plus furieux de se voir trompés. Ce ne fut qu'un cri de vengeance contre Manuel: les Vénitiens se firent raser la barbe pour n'avoir rien de commun avec les Grecs, tout le monde voulut partir, tout le monde mit la main à l'œuvre pour armer la flotte; elle fut prête au bout de cent jours; cent

vingt vaisseaux se mirent en mer sous la conduite du doge, pour aller tirer vengeance de Manuel, et en l'absence de Vital Michieli l'autorité ducale fut exercée par son fils Léonard.

La famille des Justiniani, l'une des plus anciennes de Venise, voulut marcher tout entière dans cette expédition; elle fournit cent combattants; c'était renouveler l'exemple d'une illustre famille de Rome; le même malheur les attendait.

L'armée se porta d'abord en Dalmatie pour reprendre les places dont l'empereur s'était emparé. Il fallut en faire le siège; Trau que Commène avait fait occuper, et Raguse, qui avait arboré les enseignes impériales, furent presque entièrement détruites. De cette côte l'armée fit voile vers l'Archipel. Négrepont, qu'elle menaça d'abord, ne fit aucune résistance. Le gouverneur de cette place alla au-devant du doge avant que ce prince n'eût mis pied à terre, lui exprima tout le regret qu'on avait de ce qui s'était passé; l'assurant que l'intention de sa cour n'avait jamais été que les choses allassent si loin; les dispositions de l'empereur étaient certainement pacifiques, il ne pouvait pas en avoir d'autres, il se prêterait à tous les moyens de conciliation. S'il avait fait arrêter les vaisseaux vénitiens, ce ne pouvait être que d'après quelques faux avis qui lui seraient parvenus des dispositions hostiles de la république : rien de moins invraisemblable qu'un malentendu à une si grande distance; mais enfin, si

tout pouvait se réparer, ne valait-il pas mieux s'expliquer à l'amiable que d'allumer une guerre, qui pouvait avoir des suites si désastreuses pour les deux états? Le perfide Grec développa toutes ces raisons avec tant de candeur et les accompagna de tant de soumissions, que le doge se laissa persuader d'envoyer des ambassadeurs à Constantinople. Cette mission fut confiée à l'évêque d'Equilo et à Manassès Badouer, tous deux hommes habiles et fort savants dans la langue grecque. Michieli conduisit la flotte à Scio, dont il se rendit maître, et se disposa à l'y faire hiverner.

L'ambassade fut reçue avec beaucoup d'égards. L'empereur témoigna le plus grand empressement de tout concilier. Il parut d'abord disposé à accorder tout ce qu'on avait à lui demander, mais, à chaque proposition qu'on lui faisait, les explications à obtenir, les avis à prendre, occasionaient d'interminables délais; ensuite c'étaient des difficultés à aplanir, et quand on croyait les avoir épuisées, il survenait un incident qui déplaçait la question et obligeait de reprendre la négociation sur nouveaux frais.

Les envoyés vénitiens, convaincus que Manuel ne cherchait qu'à les abuser, et désespérant de l'amener à un arrangement, se déterminèrent à retourner vers le doge. Mais quel triste spectacle les attendait à Scio! la peste s'était manifestée dans l'armée; elle y avait fait les plus terribles ravages. On n'avait plus à opposer à l'ennemi qu'un petit nombre de soldats déjà

mourants : il fallait se résoudre à brûler une partie des vaisseaux, faute de matelots pour les conduire : la maladie faisait tous les jours des progrès de plus en plus effrayants. On accusait l'empereur d'avoir fait empoisonner les eaux douces : cela n'était peut-être pas possible, mais on ne l'en croyait pas incapable. Il n'y avait plus moyen de penser à tenter une entreprise quelconque, encore moins de se présenter devant Constantinople. Tout ce qu'on pouvait espérer c'était de regagner Venise avec les débris de cette belle armée. On se mit en mer ; la mortalité diminuant sans cesse les équipages, on se vit réduit à couler à fond plusieurs vaisseaux ; d'autres échouèrent, parce qu'il ne restait pas assez de bras pour les gouverner. Enfin de cette flotte de plus de cent voiles à peine dix-sept vinrent montrer à Venise les tristes restes d'une armée qui avait fait trembler l'empire d'Orient. Déplorable résultat de l'oubli de cette maxime, que, dans la guerre offensive, l'assaillant qui a de l'avantage ne doit jamais accorder du temps à l'ennemi !

En gémissant sur cette calamité publique, chacun avait à pleurer ses pertes particulières. Point de famille qui ne fût en deuil. Les guerriers les plus chers à la patrie avaient été moissonnés : la famille des Justiniani en avait fourni cent, il n'en restait pas un seul. Cette maison, dont le nom figurait dans les vieux fastes de la république, allait être éteinte, si on n'eût tiré du fond d'un cloître le seul rejeton qui eût survécu à

tous les siens, et qui devint la tige de tous ceux qui ont ajouté depuis à l'illustration de ce nom.

1172 Venise, plongée dans la désolation, n'était pas encore au terme de ses malheurs. L'armée portait avec elle cette affreuse maladie qui l'avait moissonnée; le désastre de la flotte devait s'étendre sur la capitale. La peste fit d'affreux ravages dans cette immense population. Plusieurs milliers de citoyens périrent en quelques jours.

Ce fut alors qu'un cri général s'éleva contre le doge. On n'avait à accuser que son irrésolution, sa crédulité, son imprudence; on inculpa sa fidélité. Triste condition des hommes qui sont chargés de la destinée de tous! on exagère leurs fautes, on ne leur pardonne pas le malheur! Les murmures contre Michieli devinrent des imprécations. Une multitude furieuse s'amassa devant le palais. Le doge parut et se présenta avec beaucoup de fermeté; il essaya de parler, il ne put se faire entendre. Désespérant de calmer ces furieux, il tenta de leur échapper; mais un coup de poignard l'atteignit, et il expira.

Venise voyait son armée détruite, son ennemi triomphant de la désolation de tant de familles. Elle était en proie à la peste et à la sédition; la majesté publique était outragée, le sang du prince venait d'être répandu; c'est du sein de cette confusion que va sortir un ordre de choses plus stable et plus régulier qu'auparavant.

XLVII. Nous venons de parcourir l'histoire de cinquante doges. Nous en avons vu cinq qui abdiquent, neuf exilés ou déposés, cinq bannis avec les yeux crevés, et cinq massacrés. Ainsi dix-neuf de ces princes avaient été chassés du trône par la violence. Le retour si fréquent des révolutions ne pouvait que fomenteur les haines, encourager les factions, et entretenir le peuple dans la funeste habitude de punir les malheurs comme des crimes. On avait eu plus d'une fois à se plaindre de l'excès du pouvoir : on avait eu à rougir de la manière dont il avait été renversé.

Tout le monde désirait sans doute que l'exercice de l'autorité fût soumis à des règles. Ceux à qui leurs richesses faisaient apprécier la tranquillité publique, demandaient surtout qu'on se préservât des orages populaires. Les hommes d'état portaient peut-être leurs vues plus haut, sentant que le gouvernement de la république n'était pas la même chose que l'administration de la ville, que les intérêts lointains ne pouvaient pas être appréciés par la multitude, et que plus l'administration était compliquée, moins l'autorité devait l'être.

Il est plus que probable qu'on ne fut conduit à ces idées que par le sentiment du besoin ou de l'intérêt. Au XII^e siècle on ne s'occupait guère de la théorie des gouvernements ; celui de Venise en était une preuve. Le prince était électif ; mais, une fois élu, l'exercice de son pouvoir n'était pas défini. Il nommait

aux emplois, il assemblait le peuple quand il voulait; il percevait des impôts pour son propre compte; il faisait la guerre pour ses intérêts personnels. On en avait même vu plusieurs désigner leur successeur. Le peuple se croyait libre, parce qu'il s'était donné un maître. Il conservait seulement l'influence qui lui appartient dans les gouvernements où l'état tout entier est dans une seule ville, et où une sédition peut faire raison des abus du pouvoir. Les citoyens riches, éclairés, puissants, ne devaient pas voir sans regret un ordre de choses qui les assujettissait à la fois au prince et à la multitude.

Nous n'avons que des notions fort imparfaites sur la manière dont on faisait alors les élections, mais il est certain que la population entière y prenait part; c'était une imitation des comices de Rome. On s'assemblait dans une église, et souvent les suffrages étaient donnés par acclamation. L'histoire atteste que plusieurs doges avaient été élus ainsi.

On raconte qu'à la mort de Dominique Contarini, en 1069, tout le peuple se rendit en gondole et avec des armes à la passe du Lido, et là sans mettre pied à terre, se mit à crier, Nous voulons Silvio; ce qui suffit pour que Dominique Silvio fût porté au trône. Cette forme d'élection pouvait être une imitation des Lombards, qui s'assemblaient en armes pour nommer leur roi.

Lors même que l'élection n'était pas un acte im-

médiat du peuple, elle était censée faite en son nom, puisqu'on la lui soumettait. Le doge élu était conduit dans l'église de Saint-Marc; là, après la messe, on le présentait à l'assemblée, on promettait qu'il gouvernerait sagement et dans l'intérêt de la communauté, on exhortait le peuple à l'agréer; et pour que tout le monde pût le voir, on lui faisait faire le tour de la place. Ce n'était qu'au retour de cette cérémonie, lorsqu'il était censé avoir été accueilli par des acclamations et avoir réuni tous les suffrages, qu'il rentrait dans le palais, où le plus jeune des conseillers lui posait la couronne ducale sur la tête, au haut de l'escalier des Géants.

Quant à l'éligibilité, il n'existe aucune trace de privilèges appartenant aux familles puissantes. On voit bien par le retour fréquent des mêmes noms dans les élections, que ces familles y avaient une grande influence; mais rien n'atteste un droit, un privilège. On désignait les anciennes maisons par les charges qu'elles avaient long-temps exercées, et comme le gouvernement de la république avait commencé par des tribuns, on appelait familles tribunitiennes celles qui avaient été revêtues autrefois de cette fonction; de sorte que, s'il y avait alors une noblesse reconnue, elle tirait son origine des fonctions publiques, et elle ne pouvait conserver que le caractère d'une magistrature. On conçoit que toutes les idées de la féodalité devaient être inconnues dans une ville sans territoire, où il n'y avait ja-

mais eu de conquérant, jamais de protecteur, jamais de protégés.

Le seul corps qui existait alors dans l'état était un tribunal, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, composé de quarante membres, et qu'on appelait par cette raison la *quarantie*. On ne dit pas que ce tribunal, le seul corps délibérant dont l'existence fût permanente, eût d'autres fonctions que celle de rendre la justice; mais il prit momentanément une influence politique de la plus grande importance. Devenu l'autorité principale, après l'assassinat du doge, et avant que le peuple se fût assemblé, il crut devoir faire des réglemens qu'on jugea assez salutaires pour ne les trouver susceptibles d'aucune contradiction.

Il s'agissait d'interdire à la multitude toute la part qu'elle avait prise jusque-là dans les affaires publiques, et de composer le corps qui devait remplacer les comices, de manière que ses délibérations ne fussent pas tumultueuses. Il fallait prévenir les désordres qui ne pouvaient manquer d'éclater pour le choix du nouveau doge, si on ne changeait la forme de l'élection : enfin il n'importait pas moins de modérer l'autorité du prince, et d'en régler l'exercice.

Il fut décrété que, tous les ans, chacun des six quartiers de la ville nommerait deux électeurs, et que ces douze électeurs réunis choisiraient indistinctement, sur toute la masse des citoyens, quatre cent soixantedix personnes qui formeraient un grand conseil, des-

tiné à remplacer les assemblées générales, et à prononcer sur les principales affaires de l'état.

Cependant la création de ce conseil ne fit pas cesser tout-à-fait les assemblées populaires. On n'osait pas encore se dispenser de consulter le peuple, lorsqu'il s'agissait ou d'approuver l'élection du doge, ou de décider une guerre.

Tout le monde pouvait être admis à ce conseil; l'espérance d'y entrer devait se renouveler tous les ans; le grand nombre de ses membres offrait assez de chances aux ambitions. Il paraît que, dès ce temps-là, les habitants des autres villes des lagunes avaient été presque entièrement dépouillés du droit de siéger dans l'assemblée générale de l'état. L'historien Victor Sandi rapporte une ancienne charte conservée à Burano, où on lit que, dans le cas où on ne trouverait pas dans la capitale un nombre suffisant de citoyens aptes à composer le grand conseil, on y suppléera en appelant des citoyens des villes voisines, et l'on conçoit que ce cas dut se présenter bien rarement.

A Venise, au contraire, la classe des citoyens distingués par leur origine, leur crédit, leur capacité, leur fortune, trouvait un avantage réel dans ces nouvelles institutions.

Il n'y avait que le peuple proprement dit qui pût se plaindre de l'abolition de ces assemblées où il dominait par le nombre, et trop souvent par la force : cependant, soit que la multitude fût confuse de ses

propres excès, soit légèreté, soit défaut de prévoyance, elle ne mit aucune opposition à l'adoption de ce règlement.

Pour limiter l'autorité du doge, il fut établi que tous les ans le grand conseil nommerait six conseillers (un pour chaque quartier), lesquels formeraient le conseil intime et nécessaire du prince, qui ne pourrait rien faire sans leur avis, et dont les ordres n'auraient force d'exécution qu'autant qu'ils seraient appuyés d'une délibération de ces six magistrats.

Mais un conseil de six membres, qui pouvait être suffisant dans les affaires journalières de l'administration, n'avait pas assez d'autorité, de consistance, pour prononcer sur les grands intérêts de l'état; et cependant il pouvait être dangereux d'appeler toujours à la discussion de ces grands intérêts une assemblée de quatre cent soixante-dix personnes. La force des choses avait fait sentir la nécessité d'un conseil intermédiaire, et l'usage s'était introduit que, dans les occasions où le doge jugeait nécessaire de consulter les citoyens, sans convoquer cependant l'assemblée générale des comices, il faisait prier les principaux de la ville, qu'il désignait lui-même, de venir donner leur avis sur les affaires mises en délibération. Ces conseillers désignés par le doge, convoqués spécialement pour chaque circonstance, s'appelaient les *Pregadi*, les priés.

C'était un privilège considérable dont le doge était en possession que celui de choisir ainsi ses conseillers:

on l'en priva. Il fut réglé que les quatre cent soixante-dix citoyens, représentant la nation, nommeraient, dans leur sein, soixante membres, pour former ce conseil, auquel on donna le nom de sénat, et que ses membres seraient renouvelés tous les ans.

Quant aux attributions de ce conseil, il est probable qu'on ne les considéra d'abord que comme une délégation de l'assemblée générale, et que toute l'autorité du sénat s'établit par prescription.

Enfin l'élection du doge qui devait remplacer Vital Michieli, au lieu d'être laissée comme précédemment à l'assemblée générale du peuple, fut confiée pour cette fois à onze citoyens. C'est en cela que le peuple perdit le plus grand, le plus essentiel de ses droits; mais cette innovation n'était pas donnée pour une règle établie. En effet, on n'était pas fixé sur le mode d'élection à adopter; seulement on avait résolu de changer la forme actuelle.

On procéda sur-le-champ à l'exécution de toutes ces dispositions. On nomma les quatre cent soixante-dix membres du grand conseil qui choisirent ceux qui devaient composer le sénat, ensuite les six conseillers du doge, et enfin on désigna les onze électeurs qui devaient le nommer.

L'histoire nous a conservé les noms des citoyens qui reçurent cette grande marque de confiance. Presque tous ces noms sont encore illustres; c'étaient Léon Michieli, Vital Dandolo, Henri Navigaiosso, Renier

Zeno, Philippe Greco, Dominique Morosoni, Manassès Badouer, Henri Polani, Candian Zanutti (d'autres écrivent Sébastien Ziani), Vital Falier, et Orio Malipier, dont le nom, qui s'est dénaturé depuis, était alors mastro Piero, maître Pierre.

1173 XLVIII. Il fallait la pluralité de neuf voix sur les onze pour consommer l'élection. Le choix se fixa d'abord sur Orio Malipier, l'un des électeurs, personnage vénérable; mais il ne se crut pas digne d'une charge si importante dans des circonstances si difficiles. Il représenta que la république, après tant de désastres, avait besoin d'un chef qui joignît une grande fortune à une grande capacité, et il désigna lui-même Sébastien Ziani, qui fut agréé par les autres électeurs, proclamé doge, et présenté au peuple, auquel il fit jeter de l'argent, comme pour le dédommager de la perte du plus beau de ses privilèges, ou plutôt pour éviter les témoignages de son mécontentement.

Une circonstance, qui peut servir à donner une idée des principes qu'on avait alors sur le droit public, c'est la précaution que l'on prit de faire confirmer par le nouveau doge les innovations qui venaient de restreindre son autorité. Il semble qu'il est de l'essence d'une dignité élective de pouvoir être modifiée à chaque élection. Cependant, pour donner une forme plus légale à la suppression de ces privilèges, on jugea nécessaire d'en faire stipuler l'abandon par celui qui venait d'être revêtu de la dignité à laquelle ils étaient

précédemment attachés. Ziani ratifia les trois régle-
ments faits par la quarantie, qui en effet, n'ayant pas
le pouvoir constitutionnel, n'avait pu donner à ces
actes toute la force d'une loi fondamentale.

En cela je suis l'opinion la plus généralement éta-
blie. Il faut cependant convenir qu'André Dandolo dit
précisément le contraire : selon cet auteur, « Tout le
« peuple assemblé dans l'église de Saint-Marc délibéra
« de confier l'élection du doge à onze citoyens, chargés
« de désigner le plus digne, et arrêta que celui qu'ils
« auraient proclamé serait reconnu en cette qualité
« sans autre information. »

Sans citer ici les auteurs qui racontent la chose
différemment, il faut remarquer, 1^o que Dandolo peut
sans injustice être soupçonné d'avoir voulu établir l'o-
pinion que ce changement dans la constitution avait été
l'ouvrage du peuple; 2^o que, dans son récit, il réduit
ce changement à la forme de l'élection du doge, et qu'il
supprime plusieurs circonstances importantes, notam-
ment la formation du grand conseil et celle du sénat;
3^o que ces objets n'étaient guère de nature à être dis-
cutés dans une assemblée générale du peuple; 4^o enfin
que si ces changements avaient été décrétés par l'uni-
versalité des habitants, ils n'auraient pas eu besoin de
sanction. Or les historiens rapportent qu'aussitôt après
son élection le nouveau doge Ziani ratifia les trois ré-
glements.

www. **LIVRE III.** [livres.com](http://www.livres.com)

Règne de Sébastien Ziani. — Outrages que l'empereur grec fait aux Vénitiens. — Démêlés entre le pape Alexandre III et l'empereur Frédéric Barberousse. — Ligue lombarde. — Alexandre III à Venise (1173—1178). — Règne d'Orion Malipier. — Troisième croisade des Vénitiens (1179—1191).

I. LES COMMENCEMENTS DU RÈGNE DE SÉBASTIEN ZIANI ne furent pas glorieux. L'empereur d'Orient, Manuel Comnène, enhardi par le désastre de la flotte vénitienne, se porta contre la république aux derniers outrages. Dans les caractères fourbes, l'audace va jusqu'aux atrocités, lorsqu'ils croient pouvoir les commettre impunément. Manuel fit crever les yeux à l'ambassadeur de Venise, et selon quelques historiens, les creva lui-même avec un fer chaud. Ce crime inutile, sans motif, sans objet, ne fut suivi ni d'une vengeance de la part de la république, ni d'une guerre de la part de l'empereur. Les Vénitiens eurent même la honte de faire pour la paix des avances qui ne furent point accueillies. Leurs intérêts commerciaux dans le Levant prévalaient dans leur opinion sur l'intérêt de la gloire nationale. Mais on ne retira aucun fruit de cet ignominieux sacrifice,

et la république ne fut redevable de son repos qu'à l'alliance du roi de Sicile, qui inspira de l'inquiétude à l'empereur. Toutes les réparations qu'on obtint de celui-ci, se réduisirent à la restitution des biens confisqués, qu'on évalua à une somme sur laquelle les historiens varient beaucoup.

Cet ambassadeur, que la perfidie de Manuel venait de priver presque totalement de la vue, se nommait **Henri Dandolo** : nous verrons bientôt à quelles brillantes destinées la fortune le réservait après ce malheur, et quelle gloire l'attendait aux mêmes lieux où il avait reçu un tel outrage.

II. L'insensibilité de la république ne prouvait que trop sa faiblesse. On obligea tous les citoyens à déposer dans le trésor de Saint-Marc une somme égale au centième de leur fortune mobilière ou immobilière, dont ils étaient tenus de faire la déclaration. On ne trouve point dans les anciens écrivains quelles furent les précautions que l'on prit pour s'assurer de l'exactitude des déclarations que les redevables avaient à faire. Il est probable que, chez un peuple épris des richesses, l'avarice devait se trouver en opposition avec le patriotisme et la bonne foi. Machiavel cite avec admiration de petites républiques d'Allemagne, où, quand une loi avait imposé les citoyens à deux, trois, quatre pour cent de leur fortune, chacun venait verser sa contribution dans la caisse publique, sans déclarer ce qu'il devait, sans dire ce qu'il payait, et sans avoir

d'autre témoin de sa probité que sa conscience. On n'était pas en droit d'attendre la même vertu des citoyens de Venise. Nous verrons bientôt qu'on ne s'en rapporta pas long-temps aux déclarations, et qu'on nomma des magistrats pour taxer chaque redevable; ainsi on substitua l'arbitraire à l'infidélité. Quelle que fût au reste la forme de cet emprunt, c'était un emprunt forcé : la république payait un intérêt aux propriétaires des fonds; mais le remboursement du capital était renvoyé à l'époque où la situation des affaires le permettrait. Telle fut l'origine de la caisse aux dépôts ou aux emprunts, qui s'est perpétuée jusqu'à ces derniers temps. On avait déjà eu occasion de faire un emprunt d'un millier de marcs d'argent, pour lequel on avait engagé le marché de Rialte. Je trouve sous la date de 1187, un autre acte portant concession du revenu des sels, et du produit de l'atelier monétaire pour douze ans, en paiement d'un prêt fait à la république par des citoyens, à la tête desquels le fils du doge Séb. Ziani est inscrit pour mille livres; la somme totale ne monte pas à quinze mille livres vénitiennes : c'était un prêt volontaire.

Les emprunts forcés devinrent habituels, et furent exigés ordinairement dans la proportion du centième de la fortune présumée de chaque habitant. L'intérêt dans le principe était fixé à cinq pour cent, d'autres disent à quatre. Un second dépôt fut ordonné environ deux siècles après en 1382; un troisième en 1433,

et plusieurs autres l'ont été successivement; mais l'intérêt de l'emprunt primitif fut réduit à deux pour cent, en 1520, et enfin une partie des remboursements eut lieu, non sur le pied du capital originairement versé, mais au prix de l'achat fait par les possesseurs actuels de ces créances.

Ne pouvant rétablir son commerce dans l'Orient, Venise venait de renouveler son alliance avec le roi de Sicile; elle était tombée dans un tel état de faiblesse, que les pirates d'Ancône insultaient ses vaisseaux dans l'Adriatique, et qu'on eut bien de la peine à les repousser.

III. Le doge voulut mériter la bienveillance de sa nation au moins par des actes de munificence. Il fit de grandes libéralités à Saint-Marc. L'église du patron de la république s'embellissait et s'enrichissait tous les jours : le soin de diriger les travaux qu'on y faisait sans cesse et de veiller sur son trésor devint une charge importante. On donna le nom de procureurs de Saint-Marc aux marguilliers de la chapelle ducale. Leurs attributions s'étendirent; cette fonction devint une dignité, la seconde de la république; le nombre des marguilliers ou procureurs fut porté de trois à neuf, et ensuite jusqu'à quarante ou cinquante, lorsque cette dignité fut devenue vénale (1).

(1) M. le docteur Fracasso, qui m'a fait l'honneur de tra-

Les citoyens de Venise n'étaient pas encore distingués en nobles et en plébéiens, mais on comptait déjà des familles anciennes tombées dans la pauvreté. Ziani fonda de ses deniers un monastère destiné aux demoiselles appartenant à ces familles. Cette maison connue sous le nom de *Monistero delle vergini*, devint l'asyle des filles d'un sang patricien, nées sans fortune. Le doge en conserva le gouvernement spirituel et temporel; c'était lui qui en nommait l'abbesse, et il l'épousait en grande cérémonie, le jour qu'il en prenait possession.

IV. Il y avait plus de cinquante ans que deux colonnes de granit, trouvées dans une île de l'Archipel, avaient été débarquées sur le rivage de Venise, sans

duire cette histoire, relève quelques inexactitudes dans ce passage. Voici sa note :

« Da principio non ve n'ebbe che uno, nel 1251 se ne clesse un secondo; nel 1259 un terzo, e in seguito fin nove di ordinarij. Se ne elessero di straordinarij, tanto per i straordinarij meriti o riguardi, quanto per istraordinarie offerte fatte allo stato in urgenti bisogni, ed è una vera gloria pei Veneziani che siensi trovati in una sol volta fino a quaranta cittadini, i quali ambirono e conseguirono a gara, in quest'ultimo caso, una sì onorevole marca di patriotica generosità. Con più temperanza di frasi, con più precisione di racconto avrebbesi dovuto dire così. Per il fatto non vi furono mai più di trenta quattro procuratori di San Marco (nel 1714), dunque sol-venticinque straordinarij. »

qu'on eût entrepris de les élever; l'art de la mécanique n'était pas puissant à cette époque. Ce fut un architecte lombard, nommé Barratier, qui réussit à ériger ces deux énormes masses sur la petite place Saint-Marc. Le moyen qu'il employa consistait à les exhausser peu-à-peu en mouillant les câbles qui les tenaient suspendues, et qu'il raccourcissait après avoir étayé le fardeau. On l'avait, dit-on, laissé le maître de fixer le prix de ce service; sa demande fut bizarre; il exigea que les jeux de hasard, sévèrement défendus alors dans Venise, fussent permis dans l'intervalle qui séparait les deux colonnes. Le doge consentit à l'introduction d'un abus plutôt que de rétracter sa promesse, et les jeux défendus eurent un asyle au milieu de la place publique, en face du palais du gouvernement.

Ce scandale a duré près de quatre cents ans, jusqu'à ce qu'on ait imaginé d'attacher quelque honte à la fréquentation de ce lieu, en l'affectant à l'exécution des criminels.

Une autre anecdote relative aux embellissements de Venise peut servir à faire connaître les mœurs de ce peuple. L'agrandissement de la place Saint-Marc exigeait la démolition d'une vieille église; mais le gouvernement n'osait pas l'ordonner sans la permission du pape. L'ambassadeur à Rome fut chargé de la solliciter, et la chambre apostolique répondit par cette décision : « La sainte église ne permet jamais de faire le mal, mais quand il est fait elle le pardonne. »

En conséquence de cette décision, on démolit l'église de Saint-Geminien, et le pape imposa aux Vénitiens une pénitence, qui était tous les ans l'occasion d'une cérémonie publique. Le doge, accompagné de son conseil et des ambassadeurs étrangers, venait sur la place Saint-Marc. Le curé de la paroisse, à la tête de son clergé, s'avancait de son côté jusque sur le terrain que l'ancienne église occupait autrefois. Là il adressait ces paroles au doge : « Je demande à votre sérénité quand il lui plaira de faire bâtir mon église sur son premier emplacement » ; le doge répondait : « L'année prochaine. » Cette promesse a été renouvelée pendant six cents ans.

V. Venise, dans son état de faiblesse, ne paraissait pas destinée à prendre une grande influence dans les différents des principales cours de l'Europe. Cependant elle allait devenir l'asyle et la protectrice d'un illustre fugitif. L'intelligence de cette partie de son histoire exige que nous remontions jusqu'à l'origine de la guerre qui désolait alors l'Italie.

Les empereurs d'Occident se prétendaient souverains de la ville de Rome, et cependant ils venaient à Rome recevoir du pape la couronne impériale; ils la recevaient à genoux; ils se soumettaient à tenir l'étrier du pape, à marcher à pied devant lui, et à conduire sa haquenée par la bride.

La puissance temporelle étant réunie à la puissance spirituelle dans celui qui était l'objet de tous ces res-

pects, il était naturel que le prince se prévalût des hommages rendus au pontife; aussi, tandis que les empereurs voulaient considérer tous ces actes comme des cérémonies de religion, le pape s'obstinait-il à y voir un témoignage de sa suprématie temporelle. Grégoire VII, dont les prédécesseurs n'avaient été élus qu'avec la permission des empereurs, qui lui-même avait demandé à Henri IV la confirmation de son élection, Grégoire VII, dis-je, avait excommunié, déposé cet empereur, délié ses sujets du serment de fidélité, l'avait obligé à venir lui-même à Rome demander l'absolution, à se présenter sans suite, pieds nus, couvert d'un cilice, et à attendre trois jours dans la neige la permission de lui baiser les pieds.

Adrien IV avait fait représenter l'empereur Lothaire II à genoux devant Alexandre II, et tenant les mains jointes entre celles du pape. Ce tableau était placé dans une salle où se donnaient les audiences publiques, et, pour qu'on ne se méprît pas sur l'intention, on y avait ajouté cette inscription :

*Rex venit ante fores, jurans prius urbis honores,
Post homo fit papæ, sumit quo dante coronam.*

• Le roi se présente à la porte, jure d'abord de maintenir les privilèges de Rome, se fait l'homme (le vassal) du Pape, et reçoit de lui la couronne. »

VI. Frédéric Barberousse élevé à l'empire par les ¹¹⁵⁵ seigneurs de l'Allemagne et de la Lombardie, ne crut

pas pouvoir se dispenser d'une cérémonie qui semblait mettre le sceau à son autorité. Il alla recevoir à Rome la couronne impériale des mains du pape Adrien. L'entrevue des deux augustes personnages fut précédée d'un serment, par lequel ils se promirent de ne pas attenter à la vie l'un de l'autre, ce qui justifie cette réflexion d'un illustre historien : « Telle était alors la confuse anarchie de l'Occident chrétien, que, des deux premiers personnages de cette partie du monde, l'un se vantant d'être le successeur des Césars, l'autre le successeur de Jésus-Christ, et l'un devant donner l'onction sacrée à l'autre, tous deux étaient obligés de jurer qu'ils ne seraient point assassins, pour le temps de la cérémonie. »

L'empereur se soumit à tout le cérémonial qu'exigea l'église romaine. Le premier objet qui frappa ses yeux, en entrant dans le palais pontifical, fut le tableau qui représentait un de ses prédécesseurs dans l'attitude d'un vassal rendant hommage. Il en témoigna du mécontentement, on lui promit de faire disparaître le tableau; mais on n'eut garde de tenir cette promesse. Au contraire un bref lui fut adressé pour lui rappeler qu'il tenait la couronne impériale des mains du pape.

1157 VII. Ces hauteurs de la cour de Rome ne pouvaient qu'irriter un prince fier et heureux jusque-là. Il renvoya les légats du pape, fit publier qu'il tenait sa couronne de Dieu et des électeurs, que c'était un mensonge de dire qu'elle lui avait été confiée comme un bénéfice,

que l'église voulait détruire l'empire, qu'on avait commencé par une peinture insultante, qu'on en venait à des écrits, mais qu'il ne souffrirait point un pareil attentat à son autorité.

Après cette déclaration, il s'avança vers l'Italie avec une armée. Le pape lui envoya des ambassadeurs, pour expliquer d'une manière satisfaisante le sens des expressions qui l'avaient choqué, protestant que, par ces mots, *Beneficium imperii romani contulimus*, il n'avait nullement voulu donner à penser que l'empereur fût son vassal. Malgré ces explications, Frédéric continua sa marche jusqu'à Plaisance, et convoqua à Roncaille une assemblée d'évêques, de seigneurs et de magistrats, pour déterminer avec précision quels étaient les droits régaliens attachés à sa couronne d'Italie. Des docteurs de l'université de Bologne rédigèrent ce travail. Le savoir des jurisconsultes, la politique des seigneurs, et la conscience des évêques, ne manquèrent pas d'étendre, au lieu de les limiter, ces prérogatives de l'autorité royale; il en résulta que plusieurs droits, dont l'église avait joui jusqu'alors, furent retenus par l'empereur; ce qui occasionna de nouvelles plaintes de la part du pape, et une correspondance pleine d'aigreur, où celui-ci menaçait Frédéric de la perte de sa couronne. L'empereur lui répondit : Tout ce que vous avez, vous le tenez de la libéralité de mes prédécesseurs : lisez l'histoire, vous y verrez si les vôtres possédaient quelque chose.

les pieds. Il se rendit à Pavie, et le concile, qui se trouvait composé d'environ cinquante évêques et d'un grand nombre d'abbés, et qui délibérait en présence des envoyés des rois de France et d'Angleterre, prononça en sa faveur, à la suite d'une information qui dura sept jours.

L'empereur, après avoir approuvé cette décision, voulut montrer qu'il regardait comme un vain cérémonial tous les respects que les papes avaient exigés jusque-là si impérieusement. Il baisa les pieds de Victor, qui n'était que sa créature, et Victor, assis sur un trône, au milieu du concile, prononça l'anathème contre Roland et ses adhérents.

X. Alexandre, de son côté, excommunia Frédéric et l'antipape, et délia tous les sujets de l'empereur de leur serment de fidélité. Il n'y eut dans toute l'Allemagne que deux prélats qui se déclarèrent pour Alexandre; aussi dans la suite leur constance fut-elle récompensée par la canonisation. Mais les évêques de France ne s'étaient point rendus au concile; plusieurs reconnurent les droits du pape Roland: il était naturel que la France protégéât celui contre lequel l'empereur s'était déclaré. L'église d'Angleterre hésita plus longtemps, mais finit par suivre cet exemple. Les rois de Hongrie, de Danemarck et de Norvège se réunirent au parti de Victor; de sorte que l'Europe se trouva partagée entre les deux compétiteurs qui se disputaient le trône pontifical.

Alexandre III, dans la longue durée de ce schisme, montra une grande fermeté. L'opposition de l'empereur et de presque tous les évêques de l'empire n'ébranla point son courage. Il semblait avoir sans cesse devant les yeux ces peintures du palais de Latran, où les schismatiques téméraires servent de marchepied aux papes. Il prodiguait les excommunications, les anathèmes, et n'épargnait pas à ses partisans les récompenses spirituelles. Il y en eut qui portèrent l'enthousiasme jusqu'au fanatisme, et on leur attribua le don des miracles. L'un des plus zélés, Pierre, archevêque de Tarentaise, osa, en présence de l'empereur et de l'archevêque de Besançon, qui tenait pour l'antipape, ordonner au peuple de cette ville de prier pour que Dieu convertit l'archevêque, ou qu'il en délivrât l'église. Le peuple se mit en prières, et le prélat schismatique mourut quatre jours après. On conçoit ce que de tels exemples devaient avoir d'influence au XII^e siècle.

De son côté, le pape Victor dominait en Italie, tenait un concile, et excommunait l'archevêque et la ville de Milan, que l'empereur assiégeait alors, parce que, ainsi que plusieurs autres villes d'Italie, elle voulait secouer le joug de la domination impériale. Cette ville malheureuse fut obligée de se rendre; Frédéric la fit raser, et fit passer la charrue sur les remparts.

Le succès des armes de l'empereur rendait la posi-

tion d'Alexandre, en Italie, trop périlleuse pour qu'il pût y rester. Il s'embarqua sur des galères du roi de Sicile, et vint aborder en France près de Montpellier, où il fut reçu avec de grands honneurs.

C'était un hôte incommode : le roi Louis-le-Jeune ne tarda pas à s'en apercevoir, et à se repentir de l'appui qu'il lui avait donné. On négocia long-temps avec l'empereur une réconciliation, qui devenait tous les jours plus difficile. Frédéric, partant du principe que Rome faisait partie de ses états, ne voulait point que le roi de France intervint dans un différent pour le premier siège de la chrétienté. Cependant l'évêque de Lisieux prêdisait en chaire que l'empereur se convertirait, confesserait la suprématie de l'église, et se reconnaîtrait redevable envers elle de la couronne impériale.

- 1164 XI. Rien n'annonçait assurément de pareilles dispositions ; car, l'antipape étant mort sur ces entrefaites, les deux cardinaux restés fidèles à son parti résolurent de lui donner un successeur, et en même temps un nouveau compétiteur à Alexandre. Mais il était difficile que seuls ils fissent une élection qui devait tomber sur l'un des deux. Ils appelèrent à leur secours les schismatiques d'Allemagne et d'Italie ; et le cardinal Gui de Crème, nommé Pape, prit le nom de Paschal III. L'empereur, qui fut prié de confirmer cette élection, n'avait garde de s'y refuser. Il jura sur l'évangile qu'il reconnaîtrait toujours pour papes lé

gitimes, non-seulement Paschal, mais encore ses successeurs à l'exclusion d'Alexandre, et de ceux qui pourraient être nommés après lui.

Cependant le clergé de la ville de Lucques, où Victor IV était mort, refusa de l'enterrer, ce qui n'empêcha point qu'il ne se fit des miracles sur le tombeau qui lui fut accordé dans un monastère de campagne. Pour que rien ne manquât de ce qui pouvait caractériser la cour romaine, le pape Alexandre pleura beaucoup la mort de son rival, dont la damnation était indubitable, puisqu'il était mort dans le schisme et l'excommunication.

Cette mort et une ligue qui se forma entre toutes les villes de la Lombardie, pour s'affranchir du joug de l'empereur, ramenèrent beaucoup d'Italiens dans le parti d'Alexandre. Le peuple de Rome, qui ne l'avait pas encore formellement reconnu, y fut déterminé par des largesses; et le pape, voyant ses affaires s'améliorer en Italie, quitta la France, où il avait séjourné près de quatre ans, et arriva à Rome au mois de novembre 1165.

Le nouvel antipape fit à cette époque un acte qui paraissait devoir être réservé à l'autorité du pape légitime; il canonisa Charlemagne, canonisation dont l'église romaine n'a jamais contesté la validité.

XII. L'empereur marcha vers l'Italie, dès qu'il sut ¹¹⁶⁷ qu'Alexandre III y était de retour. Son armée se présenta aux portes de Rome, après avoir battu celle

du pape, attaqua le château Saint-Ange, mit le feu à l'église de Saint-Pierre, et obligea Alexandre à se sauver vers Bénévent sous un déguisement de pèlerin. L'antipape vint prendre possession de la chaire apostolique, et l'empereur jugea à propos de se faire couronner encore une fois. Mais cette armée d'Allemands, campée dans les environs de Rome au commencement du mois d'août, éprouva la funeste influence d'un climat très-malsain dans cette saison. Les ravages de la maladie furent si rapides que Frédéric se vit obligé de faire partir ses troupes peu de jours après, et de les ramener dans l'Italie septentrionale.

Les excommunications du pape l'y poursuivirent, et les villes d'Italie liguées se disposaient à attaquer cette armée déjà vaincue par la maladie. On relevait les murs de Milan, on bâtissait sur la Bormida une ville nouvelle à laquelle on donnait le nom du pape Alexandre. Frédéric se trouvait tellement affaibli qu'il feignit de n'être pas éloigné de reconnaître ce pontife. Pendant qu'on négociait cette réconciliation, il traita avec le comte de Maurienne pour obtenir de ce prince le passage sur ses états. Ce même empereur, qui venait de forcer le pape à fuir de Rome sous un habit de pèlerin, se vit réduit, sept mois après, à prendre un déguisement pour passer les Alpes.

L'antipape était resté à Rome, malgré la retraite de Frédéric, ce qui prouverait qu'il avait de nombreux partisans dans cette capitale. Ils furent encore assez

puissants pour lui donner un successeur ; car Paschal étant venu à mourir, les schismatiques ne se découragèrent pas, et élurent à sa place Jean, abbé de Strum, qui prit le nom de Calixte III.

XIII. Le pape Alexandre opposait à leur opiniâtreté un de ces caractères fermes, dont le temps ni les revers ne peuvent affaiblir les résolutions. Plusieurs fois des accommodements avaient été négociés entre l'empereur et lui ; jamais on n'avait pu le déterminer à la moindre concession.

Il apprit que Thomas, archevêque de Cantorbéry, avait été assassiné. Du fond de sa retraite de Bénévent, il obligea le roi d'Angleterre à faire pénitence publique, à recevoir l'absolution d'un meurtre, auquel ce monarque protestait n'avoir pris aucune part ; et, pour enfoncer plus avant le trait de la vengeance, il mit au nombre des saints ce prélat hautain, qui avait porté le trouble dans l'église d'Angleterre, et excommunié deux fois son prince. Ce ne fut pas tout, la guerre civile éclata ; le roi eut beau écrire au pape : « Je me jette à vos pieds, je reconnais votre juridiction ; mon royaume relève de vous, daignez le protéger et le défendre. » Il fallut se soumettre à de nouvelles expiations ; il fallut que le roi d'Angleterre, vêtu de haillons, marchant pieds nus dans la boue, allât au tombeau du nouveau martyr, y demeurât prosterné pendant un jour et une nuit entière, observant un jeûne rigoureux, et reçut des coups de verges de la

main de tous les prêtres triomphants de cette humiliation.

On ne devait pas s'attendre à voir plier un pape qui faisait subir de pareilles pénitences à des rois. Frédéric, voulant essayer encore de le réduire par les armes, revint pour la cinquième fois en Italie. Il eut une action fort vive avec les Milanais et leurs alliés. Ses troupes y furent complètement battues : lui-même, ayant eu son cheval tué sous lui, faillit à perdre la vie ou la liberté, et, sa disparition momentanée augmentant le désordre de son armée, la défaite devint un désastre. Il semblait que la fortune se plût à vérifier toutes les prédictions menaçantes, hasardées par les prêtres acharnés contre lui.

Il y avait dix-huit ans que le pape Alexandre errait d'états en états, faiblement soutenu par les princes, demandant un asyle à l'un, tandis qu'il en excommuniait un autre, chassé plusieurs fois de son église, voyant sans cesse renaître ses compétiteurs, et opposant avec une constance inébranlable toutes les prétentions de la tiare à toutes les forces de l'empire. Ce pape, dit Machiavel, qui exerçait au loin une si grande autorité, ne pouvait ni se faire obéir dans Rome, ni même obtenir la permission d'y demeurer, en promettant de ne se mêler que du gouvernement ecclésiastique ; tant il est vrai, ajoute cet historien, que les fantômes sont plus imposants de loin que de près.

XIV. Il fallait bien que le concours de quelques

circonstances expliquât la longue durée d'une lutte si inégale. Le pape n'avait pas même pour lui le sénat et la noblesse de Rome. Le roi d'Angleterre le craignait, et par conséquent ne le servait pas. Le roi de France fut sur le point de reconnaître l'antipape, et ne donna son suffrage à Alexandre que pour contrarier l'empereur. Aucun de ces rois ne lui fournit un secours de troupes ; mais la domination des Allemands était odieuse à l'Italie ; la punition de Milan avait appris ce qu'on devait attendre de pareils maîtres. Milan , qui , depuis la destruction de ses murs , s'était entourée d'un large fossé , Brescia , Mantoue , Bologne , Vicence , Padoue , Trévisé , Vérone , et plusieurs autres villes s'étaient confédérées : « une grande infortune » avait fait oublier les anciennes rivalités. » Il paraît que la politique des Vénitiens hésita quelque temps entre Frédéric et Alexandre ; car , en 1172 , ils fournirent à l'empereur une flotte pour l'aider à soumettre Ancône , dont son armée entreprit le siège sans succès ; mais bientôt après , Venise , revenant à une des maximes de son invariable politique , qui était d'empêcher , autant que cela pouvait dépendre d'elle , l'établissement de la puissance des empereurs dans son voisinage , accéda à la ligue des villes lombardes. Cette alliance d'une nation indépendante avec des peuples qui voulaient le devenir , n'ajoutait pas seulement à leurs forces ; elle était déjà une reconnaissance de leurs droits. Cette ligue des villes lombardes fut le premier

élan des peuples du moyen âge vers la liberté , et est un des événements les plus importants de l'histoire moderne.

- 1177 XV. La cause du pape se liait naturellement à celle des ennemis de l'empereur. Soit qu'il voulût être plus à portée d'exciter la ligue à de nouveaux efforts, soit qu'il ne se crût pas en sûreté sur le continent de l'Italie, où en effet un édit de Frédéric lui avait interdit le feu et l'eau, défendant, sous peine de la vie, de lui accorder un asyle; il s'embarqua sur l'Adriatique, toucha d'abord à Zara, et arriva ensuite à Venise. Il y garda le plus strict incognito; jusque-là qu'il passa, dit-on, une nuit à la porte d'un monastère, où il fut reçu comme un pauvre prêtre. Mais il venait chercher un asyle et des secours à Venise; il fallait bien qu'il se fit connaître. Il fut reçu avec tout le respect dû à sa dignité et à son malheur.

XVI. La république fit partir sur-le-champ des ambassadeurs pour Pavie, où l'empereur était alors, avec la mission de le supplier de rendre la paix à l'église et à l'Italie. Ils en furent très gracieusement accueillis; mais, lorsqu'ils lui proposèrent de reconnaître la légitimité d'Alexandre, en le réintégrant dans ses droits, Frédéric répondit avec plus de jactance que de grandeur : « Retournez vers votre prince et vers votre sénat, dites-leur que l'empereur des Romains réclame un fugitif et un ennemi; s'ils ne commencent par me le livrer, les Vénitiens se déclarent contre l'empire,

« je punirai cette offense ; je les attaquerai par mer et
« par terre, et je planterai mes aigles sur le portail de
« Saint-Marc ».

XVII. Il fallut se préparer à repousser les efforts d'un prince très-redoutable ; car il arma rapidement une flotte de soixante-quinze galères, dont il donna le commandement à Othon, l'un de ses fils. Venise ne put lui en opposer que trente. Le doge voulut les conduire lui-même contre l'ennemi ; et, quand il fut sur le point de mettre à la voile, le pape lui ceignit une épée d'or, en invoquant la protection du ciel sur son entreprise.

XVIII. Les deux armées se rencontrèrent le jour de l'Ascension entre Pirano et Parenzo en Istrie. Celle de l'empereur était composée de bâtiments que lui avaient fournis Gênes, Pise et Ancône. Le combat était inégal, mais le vent était favorable aux Vénitiens ; la victoire, vivement disputée, se décida pour eux après six heures de carnage. Le pape vit arriver dans le port quarante-huit galères de cette flotte armée pour sa perte, et le fils lui-même de son ennemi au nombre des prisonniers. On renvoya honorablement ce prince à son père, que le malheur avait rendu plus accessible à de nouvelles propositions de paix. Othon s'en était rendu porteur ; Frédéric consentit à ouvrir des conférences.

XIX. Cette paix intéressait toute l'Europe. Les rois de France et d'Angleterre y assistèrent par leurs am-

bassadeurs; tous les seigneurs, tous les prélats de l'Italie, les députés de toutes les villes liguées, accoururent pour se recommander au pape, qui leur dit avec attendrissement : « Vous savez, mes enfants, la persécution que l'église a soufferte de la part de l'empereur, qui devait la protéger. Vous savez que l'autorité de l'église en a été affaiblie, parce que les péchés demeuraient impunis, et les canons sans exécution; nous avons porté la peine de la destruction des églises et des monastères, du pillage, des incendies, des meurtres et des crimes de toutes sortes. Dieu a permis ces maux pendant dix-huit ans, mais enfin il a apaisé la tempête et tourné le cœur de l'empereur à demander la paix. C'est un miracle de sa puissance qu'un prêtre vieux et désarmé ait pu résister à la fureur des Allemands et vaincre sans combattre un prince si redoutable; mais c'est afin que tout le monde connaisse qu'il est impossible de combattre contre Dieu ».

Le congrès se tint à Venise. Alexandre fut reconnu pour pape légitime, et rétabli dans tous ses droits. Quant aux villes de Lombardie, qui avaient supporté le principal fardeau de la guerre, il n'y eut pas moyen de faire leur paix; on convint seulement pour elles d'une trêve de six ans, pendant laquelle l'empereur renonça à exiger leur serment de fidélité. La ligue lombarde se trouvait composée à cette époque de la république de Venise, des villes de Milan, Vérone,

Brescia, Bergame, Trévise, Vicence, Padoue, Ferrare, Bologne, Mantoue, Modène, Reggio, Bobbio, Plaisance, Lodi, Côme, Carnesino, Belmonte, Alexandrie, Tortone, Verceil, Novarre, Crémone, Parme, Ravenne et Rimini. Cette trêve qui venait de leur être accordée, ne devint une paix définitive que par le traité de Constance, conclu en 1183.

XX. Aussitôt que le traité fut signé, l'empereur s'approcha de Venise. Six cardinaux vinrent recevoir son serment de soumission, et ensuite l'absoudre et le réconcilier avec l'église.

Le lendemain le doge, le clergé allèrent au-devant de lui et le conduisirent jusque sur la place Saint-Marc; là, le pape l'attendait assis à la porte de la basilique, revêtu de ses habits pontificaux, entouré de cardinaux et de prélats; tous les députés du congrès ajoutaient à la pompe de cette cérémonie, et le peuple de Venise jouissait du spectacle d'une paix qui était son ouvrage.

L'empereur, dès qu'il aperçut le pape, se dépouilla de son manteau et vint se prosterner pour lui baiser les pieds. Alexandre, voyant à genoux devant lui le prince qui depuis vingt ans l'avait poursuivi d'asyle en asyle, ne considéra plus que le triomphe de l'église sur une puissance rivale, et s'oublia lui-même jusqu'à mettre son pied sur la tête de l'empereur en prononçant ces paroles d'un psaume : « Je marcherai sur l'aspic et le basilic, et je foulerai le lion et le dragon.

« — C'est devant Pierre que je m'humilie, dit Frédéric, et non devant vous. — Devant moi comme devant Pierre, ajouta le pontife en appuyant ».

XXI. On a révoqué en doute la vérité de ces circonstances ; elles sont rapportées par une multitude d'historiens, de prélats, de cardinaux. S'il est vrai que les auteurs contemporains de l'évènement les passent sous silence, une omission n'est pas une dénégation positive, et il faut bien que le fait ait été consacré, au moins par une tradition générale, puisqu'on a pris soin d'en perpétuer le souvenir par la peinture, et par une pierre où étaient gravées les paroles que le pape adressa à l'empereur. La gloire des Vénitiens n'était nullement intéressée à accréditer cette fable, si c'en eût été une. Ceux qui la rapportent ne sont pas tous Vénitiens ; il y a parmi eux des Allemands, des Français, etc. ; et, si on veut absolument tirer une conclusion négative du silence des autres historiens, il faut au moins apprécier leur véracité : or ces auteurs contemporains se réduisent à deux ; Romuald, archevêque de Salerne, qui a écrit le voyage du pape à Venise, et l'auteur anonyme des Actes d'Alexandre III. Ils ont, il est vrai, supprimé cette circonstance ; mais ils en omettent d'autres qu'il est plus difficile de révoquer en doute. Si on s'en rapportait à leur récit, cette paix entre l'empereur et le pape aurait été sollicitée par Frédéric, il n'y aurait point eu de bataille entre sa flotte et celle des Vénitiens, et la république

n'aurait pris d'autre part dans cette affaire que d'offrir son territoire pour la tenue du congrès. Enfin il y a des écrivains qui prétendent que Frédéric n'alla jamais à Venise ; mais le séjour de ce prince dans cette capitale est constaté par des actes qui en sont datés et que nous possédons encore.

La bataille paraît aussi un de ces événements dont il est impossible de méconnaître la réalité ; on s'accorde à en citer la date, le lieu, les circonstances ; on nomme les principaux officiers qui y commandaient de chaque côté, ceux qui furent faits prisonniers : et, quand on voudrait refuser toute croyance aux historiens qui en font mention, quand on voudrait supposer que les peintures qui décorent le palais ducal à Venise, et où toute cette partie de l'histoire de la république est représentée, sont des monuments commandés par la politique, et exécutés par la flatterie, on ne pourrait refuser d'admettre le témoignage de la cour de Rome elle-même, témoignage d'autant plus irrécusable que cette cour a cherché depuis à secouer le joug de la reconnaissance.

XXII. Ce témoignage est constaté par trois monuments. Le premier consiste dans les honneurs que le pape accorda au doge de Venise ; il lui donna le privilège de faire porter devant lui un cierge allumé, une épée, un parasol, un fauteuil, un coussin de drap d'or, des trompettes et des drapeaux. Ce n'étaient là,

si l'on veut, que de vaines concessions honorifiques ; mais voici qui porte plus particulièrement le caractère de la reconnaissance. Alexandra donna au doge un anneau en lui disant : « Recevez-le de moi comme une « marque de l'empire de la mer ; vous et vos successeurs épousez-la tous les ans , afin que la postérité « sache que la mer vous appartient par le droit de la « victoire et doit être soumise à votre république comme « l'épouse l'est à son époux. »

Ce n'était point là une libéralité sans conséquence ; aussi le gouvernement de Naples en fut-il choqué , et les auteurs napolitains ont-ils écrit contre le droit de souveraineté que la république s'arrogeait sur le golfe Adriatique : il ne faut donc pas s'étonner que l'historien du voyage du pape à Venise en ait passé sous silence plusieurs particularités , puisque cet écrivain était Romuald, archevêque de Salerne , et ambassadeur du roi de Sicile à la suite du pape.

Le second monument est une inscription que Pie IV fit placer dans la salle royale du Vatican ; elle était ainsi conçue : « Le pape Alexandre III , fuyant la colère et les persécutions de l'empereur Frédéric , alla dans sa fuite se cacher à Venise. Dès qu'il y fut reconnu , il se vit accueilli par le sénat avec beaucoup d'honneurs. Othon fils de l'empereur fut vaincu et fait prisonnier par les Vénitiens dans une bataille navale. Frédéric , après avoir signé la paix , vint en suppliant

adorer le pape et lui jurer foi et obéissance; ainsi le rétablissement du pape dans sa dignité fut un bienfait de la république de Venise, l'an 1177. »

Le pape faisait élever ce monument quatre siècles après l'événement dont il voulait perpétuer la mémoire. Cela prouve bien suffisamment qu'à cette époque on le regardait comme certain, et par conséquent on ne peut pas récuser les témoignages des historiens du XV^e et du XVI^e siècle.

Il y a plus : le pape Urbain VIII, en 1635, fit enlever cette inscription, qui, suivant l'historien Nani, « avait été choisie au temps de Pie IV par une consultation de cardinaux, et qui était tirée d'excellents auteurs, d'anciens documents, d'inscriptions, de peintures et de marbres. » La république rappela sa légation, refusa toute audience au nonce du pape, et exigea le rétablissement de l'inscription, ce qui fut accordé par Innocent X.

Enfin il existe un monument plus ancien de deux siècles que l'inscription dont il s'agit, et encore plus irrécusable : c'est une déclaration donnée par la cour de Rome, en présence de notaires, des services rendus par la république au pape Alexandre III. Elle est rapportée textuellement dans la chronique de Dandolo. On y lit que le pape Alexandre, forcé, comme David, de fuir la persécution, avait cherché un asyle à Venise sous l'habit d'un simple prêtre; qu'il y fut reconnu et reçu avec de grands honneurs; que, pour

toute réponse aux propositions de paix , Frédéric exigea qu'on lui livrât le souverain pontife , et qu'irrité du refus de la république il arma une grande flotte qui fut entièrement détruite, moins par les efforts des Vénitiens, très-inférieurs en nombre, que par la protection divine ; qu'enfin l'empereur , confessant sa faute devant le vicaire de Jésus-Christ, vint à Venise se prosterner aux pieds du pape, et implorer son pardon. Il n'y a pas beaucoup de faits de l'histoire du douzième siècle mieux constatés que celui-ci.

XXIII. La victoire du pape fut complète, il fut rappelé à Rome , et il eut la satisfaction d'y voir son compétiteur abjurer le schisme à ses pieds. Le doge Ziani suivit le pape dans ce voyage. Si quelqu'un avait le droit d'accompagner Alexandre lors de son entrée à Rome, c'était sans doute celui qui lui en avait ouvert le chemin par la victoire.

1178 XXIV. La paix qui venait de se conclure, et le traité de Constance , qui bientôt après en compléta les dispositions , plaçaient Venise dans une situation plus favorable qu'à aucune époque antérieure. Non-seulement c'était un titre à la considération de l'Europe , que d'avoir protégé contre l'empereur le chef de l'église et la liberté des villes d'Italie ; mais encore il résultait , de diverses combinaisons amenées par les événements, des motifs de sûreté et des moyens d'influence pour la république. L'empereur d'Occident avait perdu son autorité dans la péninsule , c'était un voisin dangereux écarté pour long-temps.

Les villes de l'Italie septentrionale, qui venaient d'être affranchies, ne formaient que de petits états, dont aucun ne pouvait donner de l'inquiétude, et qui tous avaient besoin de repos et de protection. Venise était naturellement appelée à devenir leur arbitre.

Le saint-siège lui devait de la reconnaissance. Le roi de Naples, lié avec elle par des traités, et redoutant les Grecs et les Sarrasins, avait d'autant plus d'intérêt à la ménager que lui-même cessait d'être une puissance maritime. L'empire d'Orient, déjà depuis long-temps dans un état de décadence, éprouvait toutes les alternatives de la crainte et de l'irrésolution, redoutant les croisés, recherchant, trompant les Vénitiens, sollicitant leur alliance, les apaisant par des concessions.

Les puissances du midi de l'Europe engagées dans une guerre d'outre-mer, pour laquelle elles ne pouvaient se passer du concours des puissances maritimes, devaient nécessairement acheter l'amitié de celle dont les moyens étaient certainement les plus considérables.

Le patriarche d'Aquilée était un voisin quelquefois incommode, mais ne pouvait être isolément un ennemi bien dangereux.

Le roi de Hongrie était le seul voisin que la république eût à redouter.

Quant à la jalousie des Pisans et des Génois, elle avait ses dangers, mais elle avait aussi cet avantage qu'elle entretenait la république dans cet état d'acti-

vité qui conserve et augmente les forces : d'ailleurs , Gènes et Pise étaient encore plus acharnées l'une contre l'autre qu'ennemies des Vénitiens , et elles étaient sur le point de commencer entre elles une guerre d'extermination , pour la possession de la Corse et de la Sardaigne.

Si l'on considère que , depuis sa fondation , Venise n'avait éprouvé que des revers passagers , comme des batailles perdues , des calamités naturelles , mais qu'elle n'avait pas encore appris à signer des traités désastreux ; que sa puissance était toujours allée croissant , que son gouvernement prenait de la stabilité , tandis que plusieurs états voisins n'étaient pas même fixés sur le choix du leur ; qu'enfin son commerce s'agrandissait de jour en jour , et que ce moyen d'augmenter la richesse , la population , les forces d'un état , était inconnu de toutes les autres nations européennes , on entrevoit que la puissance relative de la république s'était accrue plus rapidement encore que sa prospérité , et on doit s'attendre à la voir jouer un rôle important dans les vicissitudes que la fortune préparait au monde.

1178 XXV. Sébastien Ziani étant mort peu de temps après son retour de Rome à Venise , on eut à procéder à l'élection de son successeur. Il n'entra pas dans les vues de ceux qui avaient la plus grande influence dans les affaires d'appeler le peuple à cette élection , mais on prévint les inconvénients qu'il y avait à en charger un

petit nombre d'électeurs. Ce fut là que commença ce nouveau système d'élection , qui s'est tant compliqué depuis dans le gouvernement de Venise. Le grand-conseil choisit à la pluralité des voix quatre commissaires, ceux-ci nommèrent chacun séparément dix électeurs , et le choix de ces quarante électeurs se fixa sur Orio Malipier , le même qui avait refusé le dogat après la mort de Vital Michieli.

Ce changement dans la constitution de la république fut suivi de quelques autres innovations. Il avait été réglé, au commencement du règne précédent, que les six conseillers intimes du doge représenteraient les six quartiers de la capitale. Il y a apparence qu'on avait éludé l'obligation de les choisir chacun dans un quartier différent, puisqu'on fut obligé de faire un règlement, par lequel il était décidé que nul ne pourrait être élu que pour le quartier dans lequel il faisait réellement sa résidence.

XXVI. Deux grandes assemblées , le sénat qui était composé de soixante membres , et le conseil-général, qui l'était de près de cinq cents , étaient appelées à prononcer sur tous les grands intérêts de l'état ; mais les assemblées sont sujettes à se laisser entraîner par la passion au-delà des formes ou des lois existantes ; on sentit la nécessité d'un pouvoir régulateur ou modérateur, qui réclamât, dans l'intérêt des lois , même devant l'autorité suprême. On créa , sous le nom d'Avogadors, trois magistrats, pour représenter la partie

publique, non-seulement dans les délibérations sur les affaires de l'état, mais encore dans les causes des particuliers. Devant les tribunaux, ils réglaient la compétence, ils défendaient les intérêts publics dans les affaires civiles, et poursuivaient l'accusation dans les affaires criminelles. Devant les conseils, ils requéraient la constante observation des lois et des formes, ils s'opposaient à la publication des ordonnances qui y étaient contraires. La présence de l'un d'eux au moins était nécessaire pour la validité des délibérations du grand-conseil et du sénat; ils étaient dépositaires de tous les actes de la législation; ils poursuivaient le paiement des amendes pécuniaires auxquelles les fonctionnaires pouvaient être condamnés. Enfin, relativement aux magistrats, leur pouvoir s'étendait jusqu'à mettre opposition à la prise de possession des charges, lorsque ceux qui y avaient été nommés, étaient susceptibles de quelque reproche.

Il y a des historiens qui font remonter l'institution de cette magistrature à l'époque de l'assassinat du doge Pierre Tradenigo, c'est-à-dire en 864. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle s'est maintenue jusqu'à ces derniers temps dans toutes ses attributions. Les *avogadori di comun*, c'est-à-dire les avocats de la commune, étaient dans l'origine au nombre de trois; ce nombre fut doublé dans la suite; mais il n'y en avait que trois en exercice; ils alternaient, et l'exercice était de seize mois. Ils étaient élus par le grand-conseil,

sur la présentation du sénat; leur *veto* suspendait l'exécution des actes de tous les magistrats et même du sénat et du grand-conseil; la durée de cette suspension était d'un mois et un jour; ils pouvaient la renouveler jusqu'à trois fois, et après ce temps ils désignaient eux-mêmes le corps auquel ils en appelaient, pour y faire juger les motifs de leur opposition. Il n'y avait à cet égard d'exception que pour les actes du grand-conseil, lesquels, émanant du corps souverain, ne pouvaient être réformés que par le grand conseil lui-même.

Le droit de s'opposer à l'entrée en charge de ceux qui avaient été élus à quelques fonctions publiques, s'était étendu jusqu'à les suspendre de l'exercice de ces mêmes fonctions; mais seulement dans les trois circonstances d'incapacité légale, d'accusation criminelle, et de dette envers le trésor public.

Ils étaient chargés des fonctions de gouverneur dans la capitale, veillaient à la tranquillité publique, et jugeaient sommairement toutes les petites affaires de police.

Ils avaient un droit sur les confiscations qu'ils faisaient prononcer et sur les amendes.

Enfin plus tard, ils furent chargés de tenir les registres où étaient inscrits les mariages des nobles et les naissances de leurs enfants.

XXVII. Le premier événement du règne de Malipier fut une expédition contre Zara. Les citoyens se cotisè-

rent pour subvenir aux frais de cet armement, qui donna lieu à l'établissement d'un droit d'entrée dans le port de Rialte : ces offres patriotiques s'élevèrent à 1150 marcs d'argent, et on voit par un diplôme conservé dans la chronique de Sanuto que le marché de Rialte fut engagé aux prêteurs pour la sûreté du prêt; mais on ne réussit point cette fois à faire rentrer cette colonie sous la dépendance de la république, et d'autres intérêts firent remettre à un autre temps une seconde tentative.

XXVIII. Le pape, replacé à la tête de toutes les puissances de la chrétienté, ne négligeait aucun moyen de ressaisir son influence, et faisait prêcher une troisième croisade. Tout l'Orient était alors dans la confusion et presque dans l'anarchie. Le trône impérial avait été usurpé par Andronic; celui de Jérusalem envahi par Gui de Lusignan; Saladin, sultan d'Égypte, avait profité des divisions des chrétiens dans la Palestine; la victoire de Tibériade lui avait ouvert les portes d'Acre et de Jérusalem. L'Europe armait pour la délivrance de la Syrie; l'empereur Frédéric allait expier en Orient ses torts envers le saint-siège. Les Vénitiens, que l'inimitié de Manuel Comnène avait privés de tous leurs établissements dans l'Archipel et dans la mer Noire, venaient d'être rétablis dans leurs anciens droits par l'usurpateur du trône de Constantinople, qui avait intérêt de les ménager. Un nouveau traité d'alliance offensive et défensive venait d'unir l'empire

grec et la république. Toujours occupée d'étendre son commerce, elle voulut concourir au succès de la croisade : sa flotte arriva devant Saint-Jean-d'Acre au moment où Gui de Lusignan, qui en avait commencé le siège, se trouvait lui-même presque bloqué par Saladin, accouru pour dégager cette place.

Le siège d'Acre fut très-meurtrier ; il fallut neuf fois livrer bataille à Saladin. La rivalité de Lusignan et du marquis de Montferrat, celle du roi de France Philippe-Auguste avec le roi d'Angleterre Richard-Cœur-de-Lion, prolongèrent pendant près de trois ans les discordes et le siège. Les maladies enfin consumaient cette armée, et probablement la ville ne se serait pas rendue, si le soudan n'eût été obligé de l'abandonner à elle-même. On la prit par capitulation en 1191 : les Vénitiens furent rétablis dans la possession du quartier qui leur avait été assigné après la première conquête, et aussitôt leur flotte rentra dans ses ports.

Le doge avait montré, lors de sa première élection, qu'il n'ambitionnait point cette dignité ; l'expérience ne l'y avait pas attaché davantage ; il abdiqua pour embrasser la vie monastique. On remarqua que, pendant l'inter règne, les conseillers du doge s'établirent dans le palais ducal ; cet usage, qui s'est maintenu depuis, était propre à rappeler aux peuples que le prince n'était que le magistrat de la république.

.....

LIVRE IV.

Règne de Henri Dandolo.—Nouvelle croisade. Prise de Zara.
—Excommunication des Vénitiens, 1192—1203.— Con-
quête de Constantinople.—Partage de l'empire grec, 1203
—1205.

I. Les suffrages des quarante électeurs se réunirent sur Henri Dandolo, cet ambassadeur que Manuel Comnène avait voulu priver de la vue. Il y a apparence que Dandolo n'était pas dans un état de cécité complète, car il serait difficile de concevoir qu'absolument aveugle, il eût pu entreprendre, comme on le verra bientôt, de commander une armée, et de diriger une conquête. C'est déjà une chose assez remarquable de voir un prince plus que nonagénaire (1) se mettre à la tête d'une expédition lointaine.

(1) Il avait quatre-vingt-quatorze ans; au surplus, quant au commandement d'une armée par un aveugle, ce n'était point une chose nouvelle dans ce temps-là. J'en trouve deux exemples sous le même empereur. Lorsque Isaac Lange envoya une flotte contre Isaac Comnène, qui s'était emparé de l'île de Chypre, il en donna le commandement à Alexis Comnène, qui était aveugle, à la vérité en lui adjoignant un col-

II. Une entreprise des Pisans fournit à Dandolo une première occasion de signaler la vigueur de son caractère et l'activité de son administration. Les Pisans, qui avaient une part considérable au commerce de la Méditerranée, ne pouvaient voir sans inquiétude Venise s'arroger un droit presque exclusif de navigation dans le golfe Adriatique. La flotte de la république était alors désarmée, ils profitèrent de ce moment pour tenter un coup de main, qui avait plutôt l'air d'une insulte que d'un projet d'établissement. Quelques-uns de leurs vaisseaux arrivèrent à l'improviste sur la côte d'Istrie, mirent des troupes à terre et s'emparèrent de la ville de Pola.

Il n'y avait aucune apparence qu'ils pussent s'y maintenir; aussi vit-on partir sur-le-champ une escadre vénitienne, qui vint les attaquer dans la rade de Pola, détruisit plusieurs de leurs vaisseaux et poursuivit les autres jusque sur les côtes de la Morée. Le pape, qui voulait sans cesse ramener les forces des chrétiens vers l'Orient, se hâta de se porter pour médiateur entre les deux républiques. L'ambition des Vénitiens se dirigeait toujours vers le Levant. Ils conclurent, en 1196, avec les princes qui régnaient alors

lègue. Peu de temps après, l'armée destinée à soumettre les Bulgares révoltés, partit sous la conduite de Jean Cantacuzène, qui avait eu les yeux crevés. On peut voir ces faits dans NICETAS, *Histoire d'Isaac Lange*, liv. 1, chap. 5 et 7.

sur les côtes de la mer Noire, un traité de commerce qui leur assurait quelques privilèges et le droit d'avoir des consuls à Tana, à Trébisonde et dans l'Arménie.

- 1199 III. On préparait une nouvelle croisade, qui avait pour chefs des seigneurs ou princes français, parmi lesquels on remarquait Baudouin comte de Flandre, Louis comte de Blois, Geoffroy comte du Perche, Henri comte de S. Paul, Simon de Montfort, deux comtes de Brienne, Mathieu de Montmorency. Le voyage était long, le passage sur les terres de l'empire grec n'était pas sans danger. Pour arriver avec toutes ses forces, il fallait nécessairement arriver par mer.
- 1201 On se décida à traiter avec les Vénitiens, pour que leur flotte transportât l'armée des croisés dans la Terre-Sainte. Les seigneurs envoyés pour conclure ce traité évaluaient cette armée à quatre mille cinq cents chevaliers, ayant chacun deux écuyers, et à vingt mille hommes d'infanterie. Il s'agissait donc de transporter plus de trente mille hommes, et plusieurs milliers de chevaux.

C'était le sujet d'un marché plutôt que d'un traité; mais la république ne pouvait guère fournir un si grand nombre de vaisseaux sans devenir l'auxiliaire, l'alliée des croisés : ceux-ci, dans leur impatience d'accomplir leur vœu, ne se montrèrent point difficiles sur les conditions, on fut bientôt d'accord. Cependant le gouvernement vénitien jugea nécessaire de soumettre ce traité à la sanction du peuple, n'osant pas apparem-

ment risquer, sans son aveu, une expédition lointaine dont plus d'une expérience rendait le succès douteux. On assembla le peuple ; on célébra l'office divin, et les seigneurs, députés par les croisés de France, parurent devant la foule immense qui remplissait l'église et la place de Saint-Marc.

L'un d'eux, Geoffroy de Villehardouin, maréchal de Champagne, qui a écrit l'histoire de cette expédition, harangua en ces termes : « Seigneurs, les barons de France les plus hauts et les plus puissants nous ont envoyés vers vous : ils vous crient merci ; qu'il vous prenne pitié de Jérusalem, qui est en servage des Turcs ; que pour Dieu vous veuillez les accompagner, afin de venger la honte de Jésus-Christ. Ils ont fait choix de vous, parce qu'ils savent que nul n'est aussi puissant que vous sur la mer. Ils nous ont commandé de nous jeter à vos pieds, de ne nous relever que lorsque vous nous aurez octroyé notre demande, et que vous aurez pris pitié de la Terre-Sainte d'outre-mer. »

Alors les six députés s'agenouillèrent en pleurant, et le doge et tous les autres s'écrièrent d'une commune voix, en levant leurs mains au ciel, « Nous l'octroyons, nous l'octroyons. »

Le traité fut signé et juré le lendemain, et l'on convint que l'expédition se dirigerait d'abord sur l'Égypte.

Les Vénitiens prirent un délai d'un an, pour équiper les vaisseaux nécessaires. Ils s'engagèrent à fournir des vivres à l'armée pendant neuf mois. Le prix de ce

service fut réglé à deux marcs d'argent par homme , et quatre par cheval , ce qui faisait quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent, représentant environ quatre millions et demi de la monnaie actuelle, à une époque où le septier de blé valait de cinq à six sols, le marc d'argent cinquante et quelques sols, et, par conséquent , quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent, plus de neuf cent mille setiers de blé.

La république ne borna pas ses spéculations à ce marché : elle stipula que cinquante de ses galères seconderaient les opérations de l'armée, sous la condition que le butin et les conquêtes seraient partagés également entre les Vénitiens et les Français.

IV. Après avoir juré l'observation de ce traité sur les saints évangiles, on voulut lui donner encore plus de solennité en le soumettant à l'approbation du pape. Innocent III, qui régnait alors, était bien éloigné de refuser cette approbation ; mais, pour s'assurer encore davantage de l'exécution du plan qui venait d'être arrêté, il défendit expressément aux croisés d'employer leurs armes contre les chrétiens, et même dans le cas où ceux-ci opposeraient quelque obstacle au passage de l'armée, de les attaquer avant d'avoir pris les ordres du saint-siège.

V. En signant l'engagement de payer 85,000 marcs d'argent, les députés des pèlerins avaient moins consulté leurs moyens que leur zèle. Les princes, les barons arrivèrent successivement ; mais quelques - uns

des principaux croisés étaient morts; notamment Thibaut comte de Champagne. D'autres avaient renoncé à cette entreprise; plusieurs avaient pris une autre direction; de sorte qu'il ne se trouvait pas au rendez-vous plus de la moitié des seigneurs qui, dans le principe, avaient promis de coopérer à cette expédition. Tous ensemble n'avaient pas la somme promise, et qui devait être payée d'avance. La cotisation des croisés n'en fournit guère que la moitié; les chefs engagèrent leur vaisselle, leurs effets les plus précieux, et malgré ces efforts, il s'en fallait encore de trente-quatre mille marcs qu'ils n'eussent acquitté la somme stipulée.

VI. Cependant les vaisseaux étaient prêts, les croisés impatientes de partir, et les Vénitiens bien décidés à ne pas leur faire crédit. Convaincu de l'insuffisance de leurs ressources pécuniaires, le doge proposa aux barons d'obtenir un délai pour payer leur dette, en aidant la république à faire rentrer Zara sous son obéissance. C'était leur proposer une guerre contre le roi de Hongrie, à qui cette ville s'était donnée. Les ordres du pape s'y opposaient formellement; plusieurs croisés manifestèrent des scrupules; le cardinal-légat, qui était alors à Venise, voulut s'opposer à cette expédition; Mais Dandolo représenta, avec fermeté, que le pape n'avait point le droit et ne pouvait avoir l'intention de protéger une ville rebelle: que si on n'était maître de Zara avant de commencer l'entreprise, les vaisseaux de cette ville ennemie pourraient intercepter les cora-

munications entre Venise et la Palestine; qu'enfin c'était la seule condition à laquelle la république pût permettre le départ de sa flotte, et que, quant au cardinal, s'il voulait s'embarquer, il serait reçu sur les vaisseaux comme prédicateur de la croisade, mais non avec le caractère de légat.

Cette déclaration énergique leva les difficultés, le cardinal partit pour Rome, et les croisés se déterminèrent à commencer leur pèlerinage par le siège de Zara.

1202 VII. On était alors au mois d'octobre 1202; tout était prêt pour le départ. Le marquis de Montferrat avait été élu par les barons français pour commander l'armée; il ne restait qu'à désigner celui qui devait commander la flotte. Après qu'on eut fait des prières pour le succès de l'expédition, le doge monta dans la tribune de l'église de Saint-Marc, et en suppliant la république de lui permettre de prendre la croix, déclara qu'il était prêt à se mettre à la tête de l'armée vénitienne et à accompagner les croisés, non-seulement à Zara, mais partout où les conduirait leur zèle, heureux s'il pouvait trouver le terme d'une vie déjà si longue en combattant pour la délivrance du tombeau du Sauveur.

Une pareille résolution dans un vieillard de quatre-vingt-quatorze ans, qui conservait toute l'énergie de l'âge mûr, ne pouvait qu'exciter une admiration mêlée d'attendrissement; il descendit de la tribune au

milieu des acclamations, alla se mettre à genoux devant l'autel, et se fit attacher la croix sur son bonnet ducal. Son fils, Renier Dandolo, fut nommé pour le suppléer pendant son absence. Venise vit partir le doge déployant l'étendard de Saint-Marc, sur une flotte de près de 500 voiles qui portait une armée d'environ quarante mille hommes et une illustre noblesse dont les écus pendaient sur le bord des navires et dont les bannières flottaient au haut des mâts.

VIII. Commencer le siège de Zara, c'était entreprendre de soumettre un peuple révolté pour la quatrième fois, d'autant plus déterminé à la résistance, qu'il en avait déjà éprouvé la possibilité et qu'il se sentait moins digne de pardon; c'était attaquer un prince puissant, qui, en sa qualité de chrétien et de croisé lui-même, devait être protégé par le saint-siège; c'était enfin braver les foudres de Rome.

Zara avait une enceinte garnie de fortes tours et était défendue par une garnison hongroise. Le port était fermé par une chaîne de fer, il fallait forcer ce passage pour compléter l'investissement de la place. La flotte vénitienne rompit cet obstacle. On se disposait à l'assaut; les chefs de l'armée étaient rassemblés pour en concerter l'exécution, lorsque Gui, abbé Duvaux de Sernay, l'un des croisés, se présenta dans l'assemblée, une lettre du pape à la main: « Au nom du saint père, dit-il, je vous défends d'attaquer cette ville; elle est habitée par des chrétiens, elle appar-

« tient à un prince croisé, vous l'êtes vous-mêmes, et
« si vous bravez la défense, vous n'êtes plus que des
« excommuniés. » Cette menace ébranla plusieurs des
chefs; le comte de Montfort déclara qu'il ne pouvait
désobéir au pape; mais les Vénitiens s'emportèrent
contre l'orateur jusqu'à mettre sa vie en danger, s'op-
posèrent à ce qu'on lût la lettre d'Innocent III, et som-
mèrent les Français de tenir leurs engagements. Il fal-
lait manquer à sa parole ou à l'obéissance due au saint
père. La plupart de ces chevaliers jugèrent que, pour
eux, le premier devoir était de montrer leur vaillance.
Les assauts furent donnés, répétés pendant cinq jours,
et les assiégés, qui avaient suspendu des croix autour
de leurs murailles, désespérant de résister à des atta-
ques si vives et si continues, se rendirent à discrétion.
On ne leur laissa que la vie.

IX. La ville fut livrée au pillage et démantelée. Il y
avait trois jours qu'on la saccageait, lorsqu'une que-
relle s'alluma entre les vainqueurs. Le partage du bu-
tin, ou la distribution des logements, en fut la cause;
on se battit avec fureur pendant une nuit entière; les
deux partis perdirent beaucoup de monde, mais les
Vénitiens, fort inférieurs en nombre, furent les plus
maltraités. Le doge et les principaux chefs de l'armée
française se précipitèrent parmi les combattants pour
les séparer. Il fallut huit jours de négociations et d'ef-
forts pour faire cesser l'effusion du sang.

Il était naturel de voir dans cette discorde une juste

punition de la désobéissance dont les croisés s'étaient rendus coupables envers le saint-siège. Le pape, qui jugeait les Français plus disposés à la soumission que les Vénitiens, leur adressa des reproches sévères. Les premiers députèrent vers lui un évêque et trois chevaliers, pour s'excuser sur la nécessité où ils s'étaient trouvés de remplir leurs engagements envers leurs alliés, sans le concours desquels ils ne pouvaient accomplir leur pieuse entreprise. Ils le suppliaient de les relever des censures qu'ils avaient encourues, et lui demandaient ses ordres sur la conduite qu'ils devaient tenir désormais avec les Vénitiens.

La réponse du pape fut qu'ils pouvaient continuer de se servir des vaisseaux de la république, mais à condition qu'ils se sépareraient le plus tôt possible d'un peuple assez endurci dans sa désobéissance pour ne pas même demander l'absolution; que, quant à eux, avant d'être absous, il fallait qu'ils restituassent tout le butin qu'ils avaient fait, et renouvelassent leur serment de soumission à l'église. Les croisés français demandèrent humblement et obtinrent leur pardon. Il n'en fut pas de même des Vénitiens : ce vieillard nonagénaire qu'ils avaient à leur tête opposa toujours la plus respectueuse fermeté aux prétentions de la cour de Rome, soutint qu'elle n'avait pas dû s'immiscer dans les affaires de la république, et ne daigna pas même solliciter l'absolution des censures.

La saison était trop avancée pour qu'au jugement

des gens expérimentés, il fût prudent de commencer une campagne de mer sur une côte ennemie; on résolut de faire hiverner la flotte dans le port de Zara. Pendant le séjour que les croisés y firent, on vit arriver une ambassade qui réclamait leur concours pour une expédition bien différente de celle pour laquelle ils avaient pris les armes.

X. L'empire de Constantinople passait depuis longtemps d'usurpateur en usurpateur : les Comnène ne méritaient pas un autre nom; mais comme il n'y a rien de si rare qu'un pouvoir dont l'origine soit absolument pure, on appelait légitime ce qui était injuste depuis quelque temps. L'odieux Manuel avait laissé le trône à son fils âgé de neuf ans. Andronic son cousin parvint à s'y asseoir auprès de cet enfant, à qui il fit signer l'arrêt de sa mère et qu'il priva enfin de la vie. Cet Andronic, quand il eut consommé l'usurpation de l'empire, prouva par son administration qu'il n'en était pas indigne. Il établit un ordre sévère dans les finances, se montra fort habile au choix des gouverneurs et des magistrats, pesa les petits et les grands dans la même balance, mit fin aux disputes de religion, éleva des monuments utiles, et honora les savants, quoiqu'il n'eût qu'une légère teinture des sciences.

Sous lui, dit Nicetas, chacun se reposait avec sécurité à l'ombre de ses arbres, et se nourrissait de leurs fruits; et ceux qui avaient été ensevelis sous les

malheurs des temps précédents, se réveillèrent au commencement de son règne. Déjà vieux, il épousa Anne de France, âgée de onze ans, qui avait été promise à Alexis. Peut-être, s'il eût régné quelques années de plus, le vaisseau de l'état aurait-il évité le naufrage. Mais bien qu'Andronic eût cru devoir faire légitimer son usurpation par le patriarche et par un concile, il n'en fut pas moins précipité d'un trône qu'il devait à des crimes.

Isaac Lange, qui l'y remplaçait, le livra à la fureur d'une populace inconstante. On ne peut retracer toutes les barbaries qui furent exercées sur ce grand coupable, qui d'ailleurs avait montré de l'habileté dans le gouvernement. Après lui avoir meurtri les joues, arraché la barbe, cassé les dents, crevé un œil, et coupé la main droite, on le promena dans Constantinople, pour lui faire éprouver tous les outrages, et on le pendit par les pieds : ce supplice dura trois jours.

Le nouvel empereur, qui permettait ces atrocités, était un lâche, qui fut privé de l'empire et de la vue, et jeté dans une fosse par son frère Alexis. C'était cet Alexis qui régnait depuis quelques années à Constantinople, lorsque les croisés s'embarquèrent pour délivrer les lieux saints.

Un jeune homme, fils d'Isaac, échappé de la prison où son oncle l'avait renfermé, parcourait l'Europe, en cherchant des vengeurs à son père. Ce prince s'ap-

pelait aussi Alexis. Il s'était adressé au pape, aux Vénitiens, aux croisés, sans en rien obtenir qu'une pitié stérile. Venise devait peu d'affection à cette famille, parce qu'entre les fautes que les princes de ce nom avaient à se reprocher, c'est-à-dire, parmi beaucoup d'actes de cruauté, de duplicité, d'avarice et de vanité ridicule, ils avaient opprimé les peuples, pour subvenir à des profusions inouïes, et n'avaient pas épargné dans leurs extorsions la colonie vénitienne, qu'ils avaient mise plus d'une fois aux mains, dans Constantinople même, avec la colonie des Pisans. Les princes de l'Occident, sollicités par le jeune Alexis, se bornèrent à lui donner le conseil de réclamer les secours de l'empereur Philippe de Souabe, son beau-frère. On lui avait fait entendre que, si l'empereur voulait joindre ses forces à celles des croisés, pour la conquête de la Palestine, ceux-ci reconnaîtraient ce secours, en lui fournissant le leur pour replacer Isaac sur le trône.

- 1203 XI. Les ambassadeurs qui arrivèrent à Zara venaient de la part de Philippe. Admis à l'audience dans le palais du doge, où les chefs de l'armée s'étaient rassemblés, ils dirent : « Nous sommes envoyés vers
« vous par le roi des Romains ; il désire vous confier
« le jeune prince son beau-frère. Vous avez entrepris
« une expédition périlleuse pour soutenir les droits
« de la justice ; c'est remplir votre vœu que de venger
« un opprimé. Qu'est-il de plus équitable que de ré-

« tablir dans leurs biens ceux qu'on en a privés? Que
 « si vous secourez le prince de Constantinople, il vous
 « offre ce qui peut contribuer le plus efficacement au
 « bien de l'église et à la conquête de la Terre-Sainte.
 « Premièrement, si Dieu permet que vous rétablissiez
 « Alexis dans son héritage, ce prince remettra toute
 « l'église d'Orient sous l'obéissance de l'église ro-
 « maine, dont elle est depuis si long-temps séparée;
 « en second lieu, instruit que vous avez fait déjà de
 « grands sacrifices pour votre entreprise, il vous
 « paiera deux cent mille marcs d'argent, et vous
 « fournira des vivres pour toute votre armée. Lui-
 « même il vous accompagnera en Égypte; ou, si vous
 « le préférez, il y enverra dix mille hommes à sa
 « solde, qu'il y laissera pendant un an. Tant qu'il
 « vivra, il entretiendra cinq cents chevaliers pour la
 « défense de la Terre-Sainte. Telles sont les condi-
 « tions que nous sommes autorisés à vous offrir. »

XII. Ainsi on proposait aux croisés une nouvelle infraction des défenses du pape. Il fallait encore aller attaquer un prince chrétien, qui, à dire vrai, avait envahi le trône, mais le trône d'un usurpateur; et la conquête de l'empire grec n'était considérée que comme un préliminaire, un épisode de la délivrance de la Terre-Sainte.

Les uns s'écrièrent que c'était violer son vœu et mériter l'excommunication une seconde fois; les autres répondirent que, pour accomplir ce vœu, il

n'y avait pas de meilleur moyen que de s'assurer l'alliance de l'empereur grec; et que, pour obtenir sa coopération, il fallait le rétablir sur son trône. Les pèlerins disputèrent la-dessus avec tant de chaleur qu'ils s'aigrirent et se divisèrent; plusieurs quittèrent une armée qui se mettait en révolte déclarée contre le souverain pontife; cinq cents, pour s'éloigner, se jetèrent à-la-fois dans un bâtiment qui coula à fond.

XIII. Ces defections affaiblirent considérablement l'armée. Mais les Vénitiens, qui ne considéraient pas les défenses du pape à cet égard comme légitimes, et qui avaient à Constantinople de bien autres intérêts que dans la Palestine, insistèrent si fortement, que le traité proposé au nom de l'empereur d'Allemagne fut signé. Ils avaient deux griefs principaux contre l'empereur de Constantinople. Manuel Comnène, lorsqu'il s'était réconcilié avec eux, après avoir confisqué leurs vaisseaux et leurs marchandises, leur avait promis une indemnité de quinze cent mille bisans d'or. Ses successeurs avaient négligé le paiement de cette dette, il restait 200 mille bisans à payer. Mais, ce qui était encore plus digne du ressentiment des Vénitiens, ces empereurs avaient montré de la partialité en faveur des Pisans, et leur avaient accordé de grands privilèges. Il y a des historiens à peu près contemporains qui expliquent d'une autre manière cette détermination des Vénitiens: ils l'attribuent à la corruption au moins autant qu'à la haine. Selon eux, le sultan Maleck-Adel, pour dé-

tourner l'orage qui paraissait menacer l'Égypte, avait envoyé à Venise des sommes considérables. La chose n'est pas impossible, mais elle n'est pas prouvée, et il ne serait pas impossible non plus que la cour de Rome, dont ils transgressaient les ordres, et les chrétiens de la Palestine, abandonnés par ceux qu'ils croyaient leurs défenseurs, eussent accredité cette calomnie.

Tout le monde envoya à Rome; les uns pour justifier cette nouvelle entreprise, les autres pour la faire condamner. L'usurpateur du trône de Constantinople lui-même, dans l'espoir de conjurer l'orage, s'adressa au pape. Innocent III aurait bien voulu ramener l'empire grec à son obéissance, et devenir l'arbitre de ce grand différend; il ordonna de nouveau aux croisés d'aller droit au secours de la Terre-Sainte, et renouvela ses menaces d'excommunication. Les menaces restèrent sans effet. La flotte mit à la voile le 7 avril 1203, après avoir achevé la démolition des murs de Zara, au mépris de la protection que le pape avait accordée à cette ville.

XIV. Le rendez-vous de l'armée avait été assigné à Corfou. On y vit avec joie arriver le jeune Alexis, suivi d'un assez grand nombre de seigneurs allemands qu'il avait recrutés à la cour de Philippe. Le prince de Constantinople, qui jusque-là n'avait obtenu que des consolations et des conseils à Rome, à Venise, et même à la cour de son beau-frère, fut si touché de voir une

armée de vaillants hommes décidés à embrasser sa cause, qu'il se jeta aux pieds du doge et du marquis de Montferrat, pour leur exprimer sa reconnaissance. Infortuné ! qui ne savait pas combien il est dangereux d'implorer le bras d'autrui pour reconquérir une couronne !

- 1203 XV. Quoique les projets des croisés contre l'empire grec fussent publics depuis plusieurs mois ; quoiqu'il y eût, dit-on , seize cents bâtimens dans le port de Constantinople , l'armée ne rencontra aucun obstacle dans sa route , les îles où elle prit terre se rendirent sans résistance et reconnurent pour empereur Isaac , père du jeune Alexis. Cet empire , déjà affaibli par de longues divisions , l'était encore plus par une administration honteuse. L'empereur Alexis n'avait d'abord parlé qu'avec dérision des préparatifs des Latins , et avait dédaigné d'en faire. Plongé dans la mollesse , il laissait les rênes de l'état à un beau-frère , qui avait vendu à son profit tous les approvisionnements de la marine , et à des eunuques , qui ne voulurent jamais souffrir qu'on abattit des arbres dans les forêts réservées pour les chasses du prince. Quand le bruit des armes ennemies parvint jusque dans ces jardins où l'empereur , au milieu des voluptés , échappait aux murmures de son peuple ; quand les courtisans effrayés n'osèrent plus prolonger l'illusion , on fit accourir à la hâte des troupes des provinces voisines , on voulut armer une flotte , mais il n'était plus temps ; les vaisseaux

étaient sans agrès, sans matelots ; et la ville impériale, alors certainement la plus grande du monde connu, vit la flotte vénitienne se déployer sans obstacle, et débarquer au pied de ses murs un nouvel empereur.

Ce fut à la fin de juin que cette armée se présenta à l'entrée du canal des Dardanelles : on se rallia devant Abydos, les cinq cents voiles défilèrent dans le détroit, couvrirent le bassin de la Propontide et vinrent, les bannières déployées, longer les murs de Constantinople de si près que plusieurs vaisseaux reçurent et envoyèrent des décharges de traits et de pierriers.

En voyant cette superbe ville, ses dômes, ses palais, ses hautes murailles, les quatre cents tours qui les couronnaient, et le peuple innombrable dont elles étaient couvertes : « Il n'y eut là, dit un témoin oculaire, cœur si assuré ni si hardi qui ne frémit, et non sans raison, vu que, depuis la création du monde, jamais une si haute entreprise ne fut faite par un si petit nombre de gens, et chacun jeta les yeux sur ses armes. »

XVI. L'armée débarqua sur la côte méridionale du Bosphore ; de là on voyait, sur la côte opposée, le vaste amphithéâtre qui couronne le golfe de Chrysocéras ; dans le fond le palais de l'empereur ; d'un côté la capitale occupant tout l'espace entre le golfe et la Propontide, la citadelle, à l'extrémité de la pointe d'Europe ; de l'autre côté, le faubourg de Pera et la tour de Galata ; à l'entrée du port, vingt galères rangées

le long de la chaîne qui le fermait ; et, sur le rivage, un camp de soixante-dix mille hommes, au milieu duquel s'élevait le pavillon de l'empereur.

Les Grecs et les Latins se trouvaient en présence, ils n'étaient séparés que par un canal. Rien n'annonçait des dispositions pour interdire le passage ; mais il y en avait pour s'opposer à la descente, et l'on ne pouvait guère prévoir comment une armée de quarante mille hommes, déjà affaiblie par une campagne, réduirait une ville d'où pouvait sortir, disait-on, quatre cent mille combattants. Je suis loin de le croire ; car, quelques années auparavant, Isaac Lange avait eu peine à y lever deux mille hommes, pour les opposer à un de ses officiers qui s'était fait proclamer empereur.

Les Latins débutèrent par le pillage de Chalcédoine et d'un palais que l'empereur avait sur la côte d'Asie ; ils s'arrêtèrent quelques jours à Chrysopolis, pour y rassembler des vivres, et, dans une rencontre, un de leurs partis culbuta cinq cents cavaliers grecs. Cependant un officier de l'empereur se présenta devant les chefs des croisés, et les harangua en ces termes : « L'empereur n'ignore pas, seigneurs, que vous êtes les plus grands entre les princes qui ne portent point la couronne, et que vous appartenez aux plus vaillantes nations de l'univers ; mais il ne peut comprendre par quel motif et à quel dessein vous êtes venus dans ses états. Il est chrétien comme vous ; il sait que

« vous avez entrepris la délivrance du saint sépulcre.
« Si vous avez besoin de vivres ou de secours, il vous
« en fournira volontiers quand vous évacuerez son ter-
« ritoire. Il se verrait à regret obligé de vous attaquer,
« comme il en a le pouvoir; car, quand vous seriez
« vingt fois plus nombreux que vous n'êtes, pas un
« d'entre vous n'échapperait si mon maître voulait
« faire usage de ses forces. »

Cette jactance fit peu d'effet sur les croisés; Conon de Béthune répondit en leur nom : « Beau sire, vous
« nous avez dit que votre maître s'étonne que nos sei-
« gneurs et barons soient entrés sur son territoire.
« Ce territoire n'est pas le sien, puisqu'il ne l'occupe
« que contre Dieu et le bon droit. Il appartient à son
« neveu que vous voyez assis parmi nous, au fils de
« l'empereur Isaac. Mais si votre maître veut se rendre
« à sa merci et lui restituer la couronne, nous nous
« emploierons auprès du prince légitime pour qu'il
« pardonne à son oncle, et lui laisse une existence
« honorable. A l'avenir ne soyez plus assez hardi pour
« vous charger d'un semblable message. »

Le lendemain on essaya de montrer le jeune Alexis au peuple de Constantinople. Toutes les galères mirent à la voile; Alexis était debout sur la poupe de la capitane, entre le doge et le marquis de Montferrat. On côtoya les remparts, depuis l'Acropolis jusqu'au château de Sept-Tours, en criant : « Voici votre prince
« légitime que nous vous ramenons : nous venons pour

« vous secourir et non pour vous faire aucun mal, si
« vous-mêmes vous faites votre devoir. » Mais cette vue
et ces discours ne produisirent aucun effet : il fallut
commencer les attaques; on résolut de tenter le pas-
sage et le débarquement en face de l'armée ennemie.

XVII. Le 8 juillet au soleil levant, après la célé-
bration du saint sacrifice, toute l'armée démarra de
la côte d'Asie.

Baudoin, comte de Flandre, commandait l'avant-
garde composée en grande partie d'archers et d'ar-
balétriers.

Les quatre divisions du corps de bataille avaient
pour chefs, Henri, frère du comte de Flandre; Hu-
gues, comte de Saint-Paul; Louis, comte de Blois, et
Mathieu de Montmorency. On y distinguait Mathieu
de Valincourt, Baudoin de Beauvoir, Pierre d'Amiens,
Eustache de Canteleu, Antoine de Cahieu, Eudes de
Champlitte, Oger de Saint-Chéron, Manassès de l'Ile,
Miles de Brabant, Machaire de Sainte-Menehould,
Jean Foisonns, Guy de Chappes, Clerambault, Robert
de Roncoy, et Geoffroy de Villehardouin, qui nous a
conservé tous ces noms dans son histoire.

Enfin le corps de réserve était conduit par le mar-
quis de Montferrat. Il était composé des Italiens, des
Dauphinois et des Allemands.

Chaque galère remorquait un vaisseau chargé de
troupes; les bannières flottaient, les trompettes son-
naient; les chevaliers, armés de pied en cap, et que,

dans sa naïve frayeur, l'historien grec nous représente aussi hauts que leurs lances, étaient debout, s'appuyant sur leurs chevaux déjà tout sellés. « On ne demandait pas, dit celui d'entre eux qui nous a transmis tous ces détails, on ne demandait pas qui devait aller le premier; chacun s'efforçait de gagner les devants, et les chevaliers s'élançaient dans la mer jusqu'à la ceinture, le heaume en tête, l'épée à la main. »

Dès qu'on put prendre terre on jeta les ponts, les chevaux sortirent des vaisseaux, et les chevaliers se rangèrent en bataille à l'est du golfe du côté de Galata. L'armée impériale ne fit que de faibles efforts pour empêcher le débarquement; ils se bornèrent à quelques décharges contre les premiers qui abordèrent; ces 70,000 hommes, sans attendre le premier choc, se hâtèrent de rentrer dans Constantinople, avec une telle précipitation, que l'avant-garde des Latins pillait leur camp et les tentes de l'empereur.

La flotte vénitienne était à l'entrée du port, l'armée au pied des murs du faubourg de Pera; on y prit poste le soir même. Dans la nuit, la garnison de la tour de Galata, secondée par des troupes qu'on lui envoya de la ville, à travers le port, fit une sortie que les assiégés repoussèrent avec vigueur. Les Grecs se jetèrent pour se sauver, les uns dans leurs barques, d'autres vers la campagne; ceux qui voulurent regagner la tour furent si vivement poursuivis, que les croisés y entrèrent pêle-mêle avec eux et s'en emparèrent.

XVIII. Au point du jour, et pendant que l'on combattait encore sur terre, les galères vénitiennes attaquèrent le port. Une chaîne de la longueur de quatre portées de flèches, soutenue par des pieux, en fermait l'entrée; derrière cette chaîne vingt galères grecques chargées de soldats et de machines lançaient contre les assaillants des pierres et des traits. Il fallait briser cette chaîne, pour s'ouvrir un passage au travers de la flotte ennemie. On avait préparé, pour la rompre, d'énormes ciseaux qu'une machine faisait mouvoir; des matelots s'élançaient sur la chaîne, pour travailler à en séparer les anneaux ou à couper les pieux qui la soutenaient; enfin un gros navire, dont le vent secondait l'effort, vint briser cet obstacle : les Vénitiens pénétrèrent dans le canal et prirent ou détruisirent tous les bâtiments qui s'y trouvaient

XIX. Au fond du port coule une rivière assez large, dont les Grecs avaient rompu le pont. Il fut rétabli sans qu'ils osassent entreprendre de s'y opposer. L'armée, après avoir passé la rivière, vint camper sous le palais des Blaquernes, qui était fortifié. On ne pouvait pas penser, avec si peu de monde, à faire l'investissement d'une ville, qui avait plusieurs lieues de tour. Les Français se bornèrent à attaquer une des portes : on prépara les machines, on traça un camp, qui fut fermé de fortes palissades; une division entière de l'armée était de garde jour et nuit; malgré ces précautions, les sorties étaient continuelles, on avait plusieurs aler-

tes par jour, il fallait dormir et manger sous les armes.

Il est vrai que ces sorties étaient constamment repoussées; mais on y perdait toujours du monde et souvent de vaillants hommes. On ne pouvait s'éloigner du camp de quatre portées de trait; la disette était une suite inévitable de cette gêne; il ne restait de farine que pour trois semaines, presque point de viande salée, et on se voyait déjà réduit à manger des chevaux. Telle était au bout de dix jours la situation de l'armée assiégeante.

On résolut de donner l'assaut. Les Vénitiens étaient d'avis d'attaquer du côté de la mer, qui leur paraissait plus accessible, et de dresser les échelles sur les vaisseaux, pour atteindre le haut des murailles. Cette manière de combattre n'était pas familière aux chevaliers français. Ils ne purent consentir à se priver de leurs chevaux et de leurs armes ordinaires. Il fut résolu qu'on ferait deux attaques à la fois, l'une par mer, du côté du port, l'autre par terre, à la porte du palais des Blaquernes.

XX. Deux divisions furent laissées en réserve pour la garde du camp, sous le commandement du marquis de Montferrat et de Mathieu de Montmorency; les autres s'avancèrent pour donner l'assaut. On eut d'abord à combler le fossé; deux cent cinquante béliers, tours roulantes ou autres machines, commencèrent à jouer contre la muraille et à lancer une grêle de pierres et de flèches sur ceux qui la défendaient. C'étaient,

de ce côté, des Pisans, qui avaient fourni un corps auxiliaire à l'empereur : ainsi les Vénitiens trouvaient devant eux les rivaux de leur commerce prêts à leur disputer les remparts de Constantinople. L'empereur, du haut d'une tour, était spectateur du combat ; il avait confié le commandement de ses troupes à son gendre Théodore Lascaris.

A peine la muraille fut-elle endommagée qu'on y appliqua les échelles. Cinq chevaliers et dix soldats parvinrent jusqu'au haut du rempart, où ils eurent à soutenir un terrible combat à coups de hache et d'épée.

Pendant qu'on livrait cet assaut du côté des Blaquernes, la flotte avançait, rangée sur une longue ligne ; les uns avaient élevé des tours sur le pont de leurs vaisseaux, d'autres tenaient les échelles toutes prêtes ; quatre cents balistes lançaient des traits. « Ores » pourrés ouïr estrange prouesse. Le dur de Venise, « qui vieil homme estoit et goutte ne voyoit, tout armé » sur la proue de sa galère, le gonfanon de Saint-Marc « par-devant lui, s'écriant aux siens qu'ils le missent à » terre. » Il fut obéi, sa galère aborda la première ; les Vénitiens, voyant leur chef et leur étendard sur le rivage, se crurent perdus d'honneur s'ils ne les suivaient. Tout s'élança à la fois ; les ponts-levis, les échelles, furent approchés de la muraille : du haut des vaisseaux, à l'aide de quelques planches ou de quelques cordages, les Vénitiens combattaient contre les assiégés avec la lance et l'épée ; les uns étaient préci-

pités, d'autres atteignaient le rempart; tout-à-coup une main, qui n'est point connue, arbore l'étendard de Saint-Marc sur une des tours. L'enthousiasme des assaillants en redouble, les Grecs épouvantés font moins de résistance, les soldats les poursuivent sur les murs, vingt-cinq tours sont prises, les vainqueurs et les vaincus se précipitent ensemble dans la ville.

Le doge fait partir sur-le-champ un bateau pour donner avis de ce succès à ses alliés. Il leur envoie même quelques chevaux que ses soldats venaient de prendre.

Mais de nouvelles troupes accouraient du dedans pour arrêter les progrès des Vénitiens, peu nombreux encore. Assaillis de toutes parts, ils mettent le feu au quartier où ils ne peuvent se maintenir, regagnent les tours dont ils s'étaient rendus maîtres; le vent s'élève, l'incendie devient plus rapide, tout est en flammes, depuis la porte des Blaquernes jusqu'à la porte Dorée, c'est-à-dire, dans un espace d'une lieue.

XXI. Les Grecs, après avoir forcé les Vénitiens à se retirer dans les tours, font une sortie contre les Français. Les braves qui avaient déjà atteint le sommet de la muraille et qui y combattaient encore, en sont précipités; soixante divisions débouchent par plusieurs portes et se déploient dans la plaine. Il n'était plus possible de continuer l'assaut, ni de recevoir le choc au pied du rempart. Il fallut se hâter de regagner le camp, pour se réunir aux deux petits corps qu'on y

avait laissés, et se mettre à l'abri dans les retranchements contre cette nuée d'ennemis. Lascaris conduisait cette attaque. L'empereur lui-même, que les murmures et les insultes du peuple avaient tiré de sa honteuse inaction, sort à cheval, revêtu de ses ornements impériaux, et exhorte ses soldats à un dernier effort, qui doit les délivrer des barbares et sauver leur pays, leur prince et leur religion.

Les six divisions françaises se rangèrent en dehors de leurs palissades, les archers en avant : on forma un bataillon des chevaliers qui avaient été démontés, et dans cette posture ils attendirent l'ennemi de pied ferme; mais sans aller à lui, de peur d'être enveloppés et accablés par le nombre.

Aussitôt que Dandolo fut averti du péril de ses alliés, il s'écria qu'il voulait vivre et mourir avec eux, et abandonnant les tours dont il s'était rendu maître, il fit voile pour traverser le port, vint débarquer avec ses troupes au fond du golfe et se ranger auprès des Français.

Malgré ce renfort, le péril était extrême. L'armée grecque s'approcha jusqu'à la portée de l'arc; on commença à tirer. Lascaris voulait tenter une attaque vigoureuse, mais l'empereur ne le permit pas; et après avoir essayé par quelques manœuvres d'attirer les croisés dans la plaine, il donna ordre à ses troupes de rentrer dans la ville, au grand étonnement des assiégeants et des assiégés.

Il eût peut-être sauvé la ville, dit Nicétas, s'il eût permis à son gendre de se livrer à toute l'ardeur de son courage et de charger les ennemis.

Cette terrible journée venait de se terminer sans aucun résultat. Les Français avaient escaladé les murailles, les Vénitiens avaient pénétré dans la ville; les uns et les autres, abandonnant les postes qu'ils avaient conquis, s'étaient vus obligés de chercher leur sûreté dans le camp qu'ils occupaient la veille.

XXII. Mais Constantinople était en flammes. On était indigné d'avoir vu l'armée impériale se retirer sans combattre. On avait appris ce que pouvait l'audace des assiégeants. Alexis, qui n'avait pas osé attaquer les croisés, ne put se déterminer à les attendre. Il avait préparé sa fuite; dès cette nuit même, abandonnant sa femme, deux de ses filles, son trône et son peuple, il se sauva dans un port de la Thrace, sur une barque qui portait ses pierreries et son trésor. Il y a des historiens qui le font monter à dix mille livres d'or, ce qui n'est guère vraisemblable dans une administration aussi vicieuse que celle de cet empire.

Aussitôt après son départ, un eunuque entreprit de consommer la révolution, distribua de l'argent aux gardes, annonça la fuite d'Alexis au peuple. Tout-à-coup cette malheureuse capitale ébranlée par un assaut et dévorée par un incendie, fut illuminée comme en un jour de fête. On courut à la prison d'Isaac, qui, dans ce tumulte, privé de la vue, saisi de terreur,

s'entendit avec étonnement proclamer empereur, au moment où il croyait qu'on lui apportait la mort. Pendant qu'on s'empressait déjà de lui prodiguer tous les hommages de la bassesse, des députés allèrent au camp des assiégeants leur annoncer cette révolution, et inviter le jeune Alexis à venir dans les bras de son père. Toute la nuit on vit arriver de la ville des gens qui confirmaient cette nouvelle, en venant offrir leurs hommages au prince. Mais la foi des Grecs était si décriée que les Latins ne voulurent point relâcher leur otage, avant d'avoir fait confirmer toutes les promesses qu'il avait souscrites lorsqu'il avait imploré leur secours. On retint les députés de la ville; l'armée se mit sous les armes, et quatre seigneurs, Mathieu de Montmorency, Villehardouin, et deux Vénitiens, furent envoyés auprès du nouvel empereur, pour réclamer la ratification du traité.

« Ils furent conduits au palais, où ils trouvèrent
« Isaac, si richement vêtu, qu'on ne pouvait voir plus
« de magnificence, et l'impératrice, sa femme, qui était
« une belle dame, et autour d'eux, tous ceux qui la
« veille étaient leurs ennemis. Sire, dit le maréchal de
« Champagne, vous voyez le service que nous avons
« rendu à votre fils, et comment nous avons tenu nos
« engagements. Mais il ne peut entrer ici qu'il n'ait
« rempli les siens envers nous; c'est pourquoi il vous
« prie, comme votre fils, de ratifier les promesses qu'il
« nous a faites. »

XXIII. L'empereur ayant demandé à les connaître, on lui exposa ces conditions. « Certes, répondit-il, ces engagements sont bien grands, et je ne vois pas comment on pourrait les tenir; mais vous avez tant fait pour lui et pour moi, que quand on vous donnerait tout l'empire, vous l'auriez bien mérité. »

La soumission de l'église grecque à l'église romaine, et le paiement des deux cent mille marcs d'argent (1) étaient de ces conditions dont l'exécution était difficile. Cependant le nouvel empereur se décida à sanctionner ces promesses; et ce fils, à qui il devait d'être remplacé sur le trône, fit son entrée dans Constantinople le 18 juillet, au milieu de ces audacieux étrangers qui lui en avaient ouvert le chemin. Son père l'associa à l'empire; ils furent couronnés ensemble dans l'église de Sainte-Sophie. Mais il faut que la reconnaissance soit un bien pesant fardeau, ou que la passion de régner soit une passion bien jalouse, puisque ce fils allait devenir un collègue importun pour un père aveugle et chargé d'années.

XXIV. Le rétablissement d'Isaac Lange sur le trône

(1) Dandolo dit 200 mille marcs, sans ajouter si c'est d'argent ou d'or. Cette somme aujourd'hui vaudrait à peu près cinq fois plus; c'est-à-dire un million de marcs : or, un million de marcs d'or ferait 800 millions de notre monnaie, et il serait difficile de croire que l'empereur eût promis une telle contribution.

de Constantinople avait été le résultat d'une guerre de huit jours et d'une révolution d'une nuit. Il est rare que les coups de main produisent des changements durables. Celui-ci ne pouvait l'être, faute d'unité d'intérêts entre l'empereur, ses sujets, et ses nouveaux alliés. Les vainqueurs exigeaient une somme considérable, que l'empereur leur avait promise, sans savoir comment se la procurer. Une promesse encore plus hasardée, c'était le retour de l'église grecque à la communion romaine. Le peuple voyait avec horreur ces Latins qui venaient lui imposer une nouvelle croyance, en lui demandant des contributions. Il ne s'intéressait guère plus à Isaac qu'à son frère, usurpateurs l'un comme l'autre. On louait même celui qui venait d'être renversé. « Sa douceur, disait-on, et sa clémence étaient grandes. Il ne faisait point arracher les yeux, et aucune matrone, pendant son règne, n'avait revêtu les habits de deuil à cause de lui. » Quelle préférence pouvait mériter celui que l'intrigue d'un eunuque, l'inconstance populaire et des soldats étrangers, venaient de porter du fond de sa prison sur le trône ? Ce trône était évidemment trop mal affermi pour qu'Isaac put s'y croire en sûreté. Ce n'était pas tout de posséder la capitale, il restait à soumettre les provinces ; et le séjour même de Constantinople était dangereux pour lui. Il fallait y retenir les étrangers ; mais l'empereur ne le pouvait qu'en leur faisant de nouvelles promesses, et ses premiers engagements n'étaient pas remplis.

D'une autre part, les croisés français, poursuivis par les reproches, par les excommunications du pape, étaient impatients d'accomplir leur vœu, et de porter leurs armes dans la Terre-Sainte. Les Vénitiens, moins zélés, avaient des projets d'établissement pour leur commerce, et n'étaient pas au bout de leurs demandes. L'avidité vint aplanir toutes ces difficultés, et faire naître de nouvelles circonstances.

XXV. Il n'était guère vraisemblable que les plus grands seigneurs de France et l'armée vénitienne ne fussent venus à Constantinople que pour se partager deux cent mille marcs d'argent. On confisqua les biens des partisans de l'empereur dépossédé, on dépouilla sa femme, on prit l'argenterie des églises, on fondit les statues des saints. Ces premières mesures, qui ne pouvaient manquer d'indigner les peuples, ne produisirent qu'une somme très-insuffisante, qui fut remise aux vainqueurs. Cet à-compte ne servit qu'à exciter leur cupidité. Il y avait dans la ville des religions diverses, un mélange de toutes les nations, des intérêts opposés : c'étaient autant de causes de discorde. En apprenant l'irruption des Latins, le peuple de cette capitale, au lieu de songer à se défendre, s'était précipité dans les maisons des marchands occidentaux, et les avait démolies sans distinction d'amis et d'ennemis. Il en résulta que les Pisans se réfugièrent à Péra, et devinrent les alliés des Vénitiens, oubliant pour un moment leurs anciennes rivalités. Une nuit, les

Vénitiens et les pèlerins flamands se jetèrent dans un quartier de Constantinople occupé par des Juifs et des marchands sarrasins, brisèrent les portes d'une synagogue; les Juifs prirent les armes, le peuple accourut pour favoriser leur résistance. Les pillards mirent le feu à ce quartier, et un incendie de huit jours dévora tout ce qui occupait l'intervalle d'une mer à l'autre, une partie de l'hippodrome, un grand nombre d'édifices, plusieurs vaisseaux dans le port, en un mot, un tiers de la ville. Cette nouvelle calamité excita d'autant plus la rage du peuple, que l'empereur Alexis semblait y applaudir, et qu'on voyait les agents du fisc chercher dans les décombres fumants les restes des trésors sacrés, ou des richesses privées, pour acquitter d'autant la contribution. Quinze mille marchands de toutes les nations de l'Occident, qui étaient établis à Constantinople, se virent obligés de fuir, et d'aller chercher leur sûreté dans le camp des Latins.

Les horreurs d'un siège, le pillage, les extorsions, deux incendies, devenaient les torts du jeune Alexis envers sa nation; elle ne pouvait lui pardonner surtout d'avoir stipulé pour les consciences d'autrui, d'avoir promis un changement de religion au nom de tout un peuple. Son ignorance grossière, sa figure ignoble, les débauches, dans lesquelles il prostituait sa dignité, auraient suffi pour en faire un objet de mépris. Il n'y avait pas jusqu'à ses fréquentes communications avec les croisés, jusqu'aux familiarités

qu'ils se permettaient avec lui, qui ne devinssent un sujet de reproche et de dérision; on racontait avec indignation que ces étrangers lui ôtaient son diadème d'or pour le coiffer de leur bonnet de laine. Aux yeux des Grecs, ces Vénitiens, ces Français n'étaient que des marchands et des espèces de barbares.

Le père n'était ni moins odieux, ni moins ridicule; il s'entourait de moines, qui, se pressant à sa table, et couvrant de baisers ses mains nouées par la goutte, lui promettaient qu'il recouvrerait la vue et la santé. Il s'irritait d'entendre les courtisans prodiguer à son fils plus d'acclamations qu'à lui. Sa crédulité alla jusqu'à faire transporter dans son palais, sur la foi de je ne sais quel présage, un sanglier de bronze, ornement de l'hippodrome. Le peuple, en qui la superstition était plus excusable, brisa une statue de Minerve de trente pieds de haut, parce qu'elle regardait le couchant, et qu'on l'accusait d'avoir appelé les Occidentaux.

XXVI. Cependant le terme du séjour des Latins arrivait au mois de septembre. Isaac, effrayé de l'abandon où il allait se trouver après leur départ, envoya son fils auprès des chefs de l'armée, pour leur représenter l'impossibilité de recouvrer en deux mois une somme aussi considérable que celle qui leur était due; il fallait préparer graduellement les peuples à renoncer au schisme et à reconnaître la suprématie de l'église latine. Le prince ajouta que le départ des croisés rendrait impossible l'exécution de ces deux engagements,

et mettrait en danger la vie de son père et la sienne, l'un et l'autre ayant encouru la haine de leurs peuples pour s'être ligüés avec les Latins. Il n'y avait qu'un moyen de les maintenir sur le trône et de les mettre en état de s'acquitter : c'était de leur prêter des forces pour soumettre les provinces, et de leur accorder du temps. Il demandait que l'armée différât son départ jusqu'au mois de mars, et, comme il fallait à cet effet prolonger l'engagement que les Vénitiens avaient pris avec les barons, il offrait de payer pendant un an le fret des navires, et de fournir, pendant ce même temps, tout ce qui serait nécessaire à l'armée. Ces propositions étaient accompagnées de la promesse de faire tous ses efforts pour rassembler les deux cent mille marcs d'argent, et d'équiper une flotte destinée à seconder l'entreprise des croisés sur la Terre-Sainte.

Ce ne fut pas sans de vives discussions que ces propositions furent acceptées dans le conseil des barons. Ceux qui avaient désapprouvé la marche sur Constantinople pouvaient encore moins consentir à y faire un si long séjour; mais on touchait à l'hiver; il n'était guère possible de commencer dans cette saison la guerre de la Palestine. Cette raison prévalut; les Vénitiens ne se firent pas prier pour s'arrêter dans un pays où ils désiraient consolider leurs établissements; l'expédition de la Terre-Sainte fut différée pour une somme de trois mille deux cents marcs d'or.

Une partie de l'armée, sous les ordres du comte de

Flandre ; resta devant la capitale pour la contenir ; tandis que l'autre , conduite par le marquis de Montferrat , à qui l'empereur paya seize cents écus d'or , accompagna le jeune Alexis dans les provinces voisines , dont la soumission fut assez facile.

XXVII. Ces succès du prince , qui auraient dû flatter son père , ne lui inspirèrent que de la jalousie ; d'un autre côté , Alexis lui-même en conçut trop d'orgueil , commença à traiter les croisés avec moins d'attention , et à se rapprocher du parti qui leur avait voué une haine irréconciliable. Ces hauteurs , les imprécations des Grecs , l'interruption du paiement des sommes promises , irritèrent les barons , qui se déterminèrent sur-le-champ à déclarer la guerre à un prince assez ingrat pour oublier qu'il leur était redevable de sa couronne.

Six députés , Conon de Béthune , Villehardouin , Miles de Brabant , et trois Vénitiens , se hasardèrent à entrer seuls dans Constantinople , pour remplir cette périlleuse mission : « Sire , dit Conon de Béthune , nous « venons de la part des barons et du duc de Venise , pour « vous rappeler leurs services. Personne ne les ignore ; « vous leur avez juré , vous et votre père , de tenir les « traités dont vos chartes font foi ; vous ne les avez « point exécutés comme vous le deviez ; ils vous ont « sommé maintes fois de tenir vos engagements , et « nous vous en sommons de leur part , en présence de « tous vos barons. Si vous le faites , ce sera justice ; si

« vous y manquez, sachez que dorénavant ils ne vous
« tiennent ni pour seigneur ni pour ami; ils useront
« de tous les moyens qui sont en leur pouvoir. Ils
« n'auraient pas voulu attaquer, ni vous ni les vôtres,
« avant de vous avoir porté le défi; ce n'est pas leur
« coutume, ni celle de leur pays, d'user de trahison.
« Vous avez ouï ce que nous avons à vous dire, c'est
« à vous de prendre votre parti. »

Les députés après cette harangue se retirèrent, montèrent promptement à cheval, traversèrent les flots d'un peuple furieux de leur audace, et, lorsqu'ils furent hors des portes, se tinrent fort heureux d'avoir échappé à un si grand péril.

Alexis fut extrêmement irrité de cette menace, et dès ce moment ce prince se considéra comme en état de guerre avec ses bienfaiteurs. On croit qu'il fut porté à se commettre avec les Latins par un seigneur de la maison de Ducas, alliée de la famille impériale, nommé Alexis Murtzuphle (à cause de ses sourcils épais), et qui cherchait à fomentér de nouveaux troubles dont il espérait profiter.

Les croisés occupaient les faubourgs de Péra et de Galata. Leurs vaisseaux étaient à l'ancre de ce côté du port; la ville et le camp se menaçaient, sans tenter de part ni d'autre aucune attaque sérieuse. Les forces étaient assurément fort inégales; c'était une armée réduite à vingt mille hommes, éloignée de son pays, n'attendant aucun secours et mal approvisionné, qui

assiégeait la capitale la plus populeuse du monde connu; mais, dans cette capitale, le gouvernement et le peuple étaient sans énergie; le seul qui eût du courage était ce Murtzuphle, qui méditait une nouvelle usurpation; il en donna de grandes preuves dans une sortie où il fut lâchement abandonné par ses soldats.

XXVIII. Une nuit, au milieu de l'hiver, les sentinelles des croisés crièrent, Alerte; une lueur subite venait d'éclairer tout le golfe; le camp prit les armes; on vit s'avancer sur la mer, toutes les voiles déployées et poussées par un vent favorable, dix-sept navires en flammes, qui venaient porter l'incendie au milieu de la flotte des pèlerins. Les Vénitiens se jetèrent dans des barques, allèrent au-devant de ces colonnes de feu, et, malgré les traits que leur lançaient les Grecs, ils accrochèrent plusieurs brûlots, et les entraînèrent hors du port à force de rames. Cette manœuvre fut exécutée avec tant d'audace et de diligence, qu'un seul des vaisseaux de la flotte fut atteint par les flammes.

XXIX. Découragé par le mauvais succès de cette entreprise, Alexis se laissa déterminer par Murtzuphle à entrer en négociation. Il réclamait encore le secours des barons contre le peuple de Constantinople, et offrait de leur livrer le château fortifié des Blaquernes. Mais ce conseil de Murtzuphle était un piège; il divulgua lui-même ce projet pour rendre l'empereur odieux. La multitude furieuse de la lâcheté d'un prince,

qui voulait livrer la ville une seconde fois, s'assembla en tumulte autour de l'église de Sainte-Sophie, demandant à grands cris qu'on la délivrât d'un vieillard imbécile et d'un traître, et qu'on nommât un nouvel empereur.

Le sénateur Nicéas, qui a écrit l'histoire de ces temps déplorables, eut la sagesse et le courage de représenter, que les Latins étaient aux portes de la ville; que ce n'était pas le moment de leur fournir un nouveau prétexte et de les irriter, en détrônant un prince qui était leur ouvrage. C'était précisément ce qui faisait haïr Alexis; on prodigua à cet empereur les noms d'esclave et de traître; il fallut que le sénat lui désignât sur-le-champ un successeur. Mais cette couronne, que si souvent on brigue au péril de la vie, personne alors n'osait l'accepter. Elle fut successivement offerte à plusieurs sénateurs, dont la prudence sut échapper à un honneur si dangereux, et on finit par proclamer tumultuairement un jeune homme, nommé Nicolas Cannabé, qui, en se laissant faire cette violence, montra moins de courage que de faiblesse.

204 XXX. Les espérances de Murtzuphle étaient trompées; il gagna l'eunuque intendant du trésor, les gardes, courut à l'appartement d'Alexis qu'il réveilla par des cris d'effroi, et, sous prétexte de le sauver, le fit sortir par une porte dérobée; des hommes apostés le saisirent et le jetèrent dans un cachot, où il fut étranglé. Isaac, son père, alors malade, fut tellement frappé

de cette révolution qu'il succomba à son saisissement. Murtzuphle, ne tenant aucun compte de l'élection qui venait d'être faite, se fit proclamer par ses partisans, et l'imprudent, qui avait osé accepter l'empire, alla expier dans un cachot un règne de quelques heures. Ces événements se passèrent le 26 janvier 1204.

Ce nouvel usurpateur au moins n'était pas indigne du rôle de défenseur de son pays. Il suppléa par son activité au peu d'énergie de son peuple, multiplia les périls autour du camp des croisés, fit plusieurs tentatives pour détruire leur flotte, exécuta de nombreuses sorties, se montrant dans tous ces combats une massue de fer à la main. Ces expéditions n'étaient pas heureuses, mais elles fatiguaient une armée qui diminuait tous les jours, et, pendant les trois mois qu'elles durèrent, un meilleur ordre s'établissait dans les finances; la confiscation des biens de tous ceux qui s'étaient enrichis aux dépens de l'état, sous les règnes précédents, fournissait au trésor des ressources, qui dispensaient de recourir à de nouveaux impôts. Les murailles de Constantinople étaient réparées, exhaussées; elles se couvraient de machines de guerre; on élevait, sur les tours déjà existantes, des retranchements, et d'autres tours de plusieurs étages, en charpente, pour conserver l'avantage de la position sur les assaillants. Murtzuphle essaya même de conjurer la guerre par la ruse ou la négociation : il fit demander une entrevue à laquelle les barons ne consentirent qu'avec répu-

gnance. Ce fut le doge qu'ils chargèrent de les représenter. Dans cette conférence on mit à la paix trois conditions : la première, qu'il serait payé aux croisés une contribution (1); la seconde, que le nouvel empereur leur fournirait un secours pour la conquête de la Terre-Sainte; enfin qu'il se soumettrait à l'église romaine. C'étaient, comme on voit, les conditions qui avaient été souscrites par Isaac et par Alexis; Murtzuphle refusa de se soumettre à la troisième, et il fallut se préparer de part et d'autre à des actions de guerre plus décisives.

Les croisés faisaient la guerre contre Murtzuphle en sûreté de conscience et avec tout le zèle du prosélytisme. C'était un usurpateur : les Latins oubliaient que leurs secours n'avaient pu rendre les droits d'Isaac plus légitimes; mais combattre un prince qui refusait

(1) NICÉTAΣ, *Hist. d'Alexis Ducas*, ch. 2, et d'après lui, Gibbon et Lebeau, attestent cette négociation. Quant à la somme demandée, on l'exprime fort différemment. Lebeau dit cinq mille livres d'or, et Gibbon, qui suit en cela l'historien grec, cinquante mille, qu'il évalue à quarante-huit millions. L'or valant à peu près quatorze ou quinze fois l'argent, cinq mille livres d'or équivaldraient à environ 150 mille marcs d'argent. Il y a apparence que cette somme était le reste des 200,000 mille marcs promis par Isaac et Alexis. Mais, s'il fallait admettre la version de Gibbon, la contribution demandée à Murtzuphle se serait élevée à 1,500,000 marcs d'argent, et il n'y aurait plus aucune proportion entre cette seconde contribution et la première.

de se soumettre à l'église romaine, leur semblait une guerre sainte, une manière d'acquitter leur vœu. « C'est une guerre juste, disaient les évêques qui avaient suivi l'armée; le meurtrier de son seigneur n'a droit de posséder aucune terre, tous ses adhérents participent au crime, et en outre ils se sont soustraits à l'obédience de Rome : pourquoi nous vous disons que la bataille est légitime. Si vous avez la pieuse intention de conquérir le pays et de le ranger sous l'autorité du pape, vous mériterez les indulgences et les pardons qu'il a octroyés à ceux qui mourraient confessés et repentants de leurs fautes. »

XXXI. Ces exhortations donnèrent aux barons une telle assurance qu'ils signèrent avec le doge un traité pour le partage de l'empire, qu'ils se promettaient de conquérir. Ce traité, que Dandolo rapporte dans sa chronique, est du mois de mars 1204. Le premier article était relatif au partage du butin : on promettait de le mettre fidèlement dans un dépôt commun, de le répartir également entre les deux nations, et de prélever sur la part des Français la somme qui restait due par eux aux Vénitiens. Quant aux approvisionnements, il devait en être fait deux parts égales pour la subsistance de l'armée et de la flotte. Les Vénitiens devaient être rétablis dans tous les privilèges dont ils avaient joui. Aussitôt après la conquête, douze électeurs, dont six Français et six Vénitiens, devaient nommer un empereur à la pluralité des suffrages : le patriarcat de

l'empire et l'église de Sainte-Sophie devaient appartenir à la nation dont l'empereur ne serait pas. Il était stipulé qu'on prélèverait sur toutes les terres conquises un quart des provinces et un quart de la capitale, pour former les états du nouvel empereur : que, des trois autres quarts, une moitié formerait le lot des Vénitiens, et l'autre serait répartie entre les barons français; que douze commissaires seraient désignés, pour assigner à chaque baron les provinces qui devaient être son partage; que les barons les posséderaient à titre de souveraineté transmissible à leur descendance, masculine et féminine, mais comme feudataires de l'empire, et qu'en cette qualité ils prêteraient tous, à l'exception du duc de Venise, hommage à l'empereur. Enfin les Français et les Vénitiens s'engageaient à prolonger encore leur séjour dans l'empire grec jusqu'au dernier jour de mars de l'année suivante, pour y affermir la puissance du nouveau souverain.

On connaît peu d'actes diplomatiques aussi importants, et qui aient été suivis d'une exécution aussi littérale : il était donné à ces vaillants hommes d'écrire d'avance l'histoire de l'empire qu'ils allaient attaquer.

XXXII. Leurs préparatifs étaient faits; les pertes que l'armée avait essuyées ne permettaient plus de faire les approches de deux côtés différents; se borner à un assaut par terre, c'était se priver du secours de la flotte et des soldats vénitiens, dont l'attaque avait eu un plein succès lors du premier siège. On se détermina

à embarquer toute l'armée, et à donner l'assaut du côté de la mer. Quelques officiers avaient proposé d'attaquer de préférence le front de la place qui s'étendait le long de la Propontide, et qu'ils jugeaient le plus faible; mais les Vénitiens représentèrent que, si on faisait l'attaque hors du port, le courant entraînerait les vaisseaux et rendrait l'abordage plus difficile. Il fut donc décidé qu'on donnerait l'assaut là même où les Vénitiens l'avaient déjà donné la première fois, vers cette partie de la ville qui avait été incendiée. Murtzuphle, qui prévint ces dispositions, fit dresser sa tente au milieu des décombres et attendit les assaillants.

Le 9 avril, la flotte, qui formait une ligne d'une demi-lieue de longueur, quitta le rivage de Péra pour traverser le port, et l'armée vint aborder au pied des murs de Constantinople, tandis que du haut de leurs huniers les Vénitiens, impatients de combattre avec la lance, jetaient des ponts sur les tours. Tout le front de la ville était attaqué à-la-fois et partout avec une égale impétuosité, mais tous les efforts des assiégeants ne purent compenser l'infériorité de leur nombre et le désavantage de leur position. Après plusieurs heures de combat il fallut se décider à la retraite, et ce ne fut pas sans beaucoup de difficultés et de dangers que ceux qui avaient mis pied à terre regagnèrent leurs vaisseaux. Leur perte avait été fort considérable; les Grecs triomphaient; mais les barons, dès le soir même,

résolurent un nouvel assaut qui eut lieu trois jours après et sur le même point. On enchaina deux à deux les gros vaisseaux qui devaient attaquer les tours; on promit cent marcs d'argent aux premiers soldats qui atteindraient le haut de la muraille.

12
avril
1204

XXXIII. Le combat commença au point du jour. Les croisés appliquèrent leurs échelles au rempart. Les assiégés les combattaient avec la lance ou l'épée, et les écrasaient avec des pierres ou des poutres qu'ils faisaient rouler sur eux. Les gros vaisseaux n'avaient pu encore aborder; il était midi, et les Grecs avaient repoussé toutes les attaques, lorsque le vent, venant à fraîchir, poussa contre une tour deux bâtiments nommés le Pèlerin et le Paradis, que montaient les évêques de Troyes et de Soissons. L'échelle du Pèlerin atteignit le rempart; soudain un Français, André d'Urboise, et Pierre Alberti, Vénitien, s'élancent, franchissent ce périlleux passage et sont suivis de quelques braves; la bannière des évêques est plantée sur le rempart; cette vue redouble l'ardeur des assaillants, quatre tours sont emportées, trois portes cèdent aux coups du bélier, les chevaliers sautent sur leurs chevaux et se précipitent dans la ville à la tête de toute l'armée.

Murtzuphle avait rangé sa garde en bataille pour les recevoir; mais il se vit abandonné et contraint de se retirer dans le palais de Bucoléon; le carnage devint épouvantable. Cependant la nuit approchait; il eût été imprudent de laisser l'armée se répandre sans ordre

dans une ville immense : les chefs l'arrêrèrent, pour se tenir à portée de leurs vaisseaux, et prirent poste au pied des tours, près des portes dont ils venaient de s'emparer. Soit que l'on craignit quelque attaque, soit que l'on voulût établir des communications plus faciles, les assiégeants eurent encore recours au funeste expédient de l'incendie; le feu dévora cette nuit plus de maisons que n'en contiennent, suivant l'expression de Villehardouin, trois des plus grandes villes de France; c'était la troisième fois, dans moins d'un an, que Constantinople éprouvait ce terrible fléau.

Au point du jour les Latins croyaient avoir encore beaucoup à faire. Ils étaient sous les armes et s'attendaient à combattre un mois entier, pour emporter tant de palais, tant d'églises, qui pouvaient offrir des points de résistance, et pour soumettre une innombrable population; mais pendant la nuit Murtzuphle, après avoir inutilement parcouru la ville pour rallier ses soldats, avait désespéré de sa cause, s'était jeté dans un vaisseau, et s'était enfui vers la Thrace.

Qui croirait que dans cette ville en flammes, dont une partie était déjà occupée par l'ennemi, et dont le reste devait être saccagé au point du jour, il se trouva des hommes assez aveugles pour ambitionner un trône prêt à crouler, et ensanglanté depuis six mois par trois empereurs? Dès qu'on eut appris la fuite de Murtzuphle, le patriarche, le clergé, les sénateurs, le peuple, coururent à Sainte-Sophie; là, deux concurrents pas-

sèrent le reste de cette nuit déplorable à briguer un diadème en lambeaux. On proclama Théodore Lasca-
ris, prince digne sous plusieurs rapports d'une cou-
ronne. Il harangua, avec toute l'éloquence naturelle
aux Grecs, ces soldats prêts à passer sous le joug, ce
peuple menacé du plus honteux esclavage. Il voulut
les exciter à faire un dernier effort pour repousser
l'étranger; mais, les trouvant incapables d'aucune ré-
solution généreuse, il fut réduit à se sauver avant que
le soleil eût éclairé ce règne d'un moment.

A peine le jour commençait-il à paraître que les
vainqueurs, impatients de dévorer leur proie, virent
venir à eux de longues files d'habitants, précédés de
prêtres, qui portaient des croix et des reliques. Ces
suppliants se prosternèrent pour demander la vie :
c'était de leurs richesses que les soldats étaient altérés,
après un an de misère et de privations. Maîtres dès-lors
de la ville de Constantin, qui venait de succomber
pour la première fois, les chefs dirigèrent leurs troupes
dans les différents quartiers, pour s'emparer des pos-
tes principaux.

Le marquis de Montferrat, en entrant dans le pa-
lais impérial, le trouva plein des plus illustres cap-
tives. C'étaient, parmi beaucoup de femmes du sang
royal, ou des premières maisons de l'empire, la sœur
du roi de France Louis VII, veuve de deux empereurs,
et Marguerite de Hongrie, en deuil depuis deux mois
de l'empereur Isaac. La beauté de celle-ci frappa d'ad-

miration tous ces guerriers, à qui l'ardeur du combat laissait quelque chose de farouche. Le chef des croisés, le marquis de Montferrat, ne put se défendre d'une impression que ses compagnons éprouvaient. Pour être digne de la plus belle des impératrices, il ne lui manquait qu'un trône, et sa vaillance venait de le lui conquérir.

XXXIV. Cependant la ville était en proie à l'avidité et à la licence des soldats répandus dans tous les quartiers; les habitations des citoyens, les magasins du commerce, les palais, les églises, étaient fouillés sans égard pour l'humanité, sans respect pour la majesté des lieux. Les historiens qui ont le plus soigneusement évité l'exagération dans le récit de ces malheurs, évaluent à deux mille le nombre des habitants qui furent victimes de l'irruption des vainqueurs ou des excès qui la suivirent. Ni les ordres des généraux pour faire respecter la faiblesse et l'infortune; ni l'excommunication dont les évêques menaçaient quiconque détournerait une partie du butin, ou pillerait les temples; ni la sévérité du comte de Saint-Paul qui fit pendre un chevalier; rien ne put arrêter les désordres jusqu'à ce qu'enfin l'avarice fût assouvie. Les soldats, après avoir pillé les demeures des particuliers, menaçaient ou torturaient les propriétaires, pour leur arracher l'aveu de quelque trésor caché; et un premier aveu, loin de satisfaire une avidité insatiable, devenait le prétexte de nouveaux tourments. Les habitants se

jetaient aux genoux de tous les officiers, en faisant des signes de croix, pour faire comprendre qu'ils étaient chrétiens, et croyant voir dans chacun d'eux le chef de l'armée, ils s'écriaient : « Saint roi marquis, ayez pitié de nous. »

Tout ce qu'on put faire en faveur de ces malheureux, ce fut de laisser les portes de la ville ouvertes, afin qu'ils pussent au moins, en abandonnant leur fortune, échapper aux derniers outrages, et voir de loin brûler leurs maisons. Ils erraient dans la campagne, les uns avec leurs enfants éplorés, les autres encore plus à plaindre, seuls, séparés de leur famille et incertains de son sort. Dans leur fuite, les riches empruntaient des haillons pour devoir leur sûreté à la livrée de l'indigence, les pères couvraient de boue le visage de leurs filles, afin de les dérober à la brutalité des soldats. Les sénateurs, le patriarche lui-même, sans suite, presque sans vêtements et monté sur un âne, parce qu'il avait été dépouillé de sa chaussure, suivaient le rivage de la mer, cherchant un esquif qui les emportât, à travers d'autres périls, loin de cette terre désolée.

A côté de ces scènes de douleur, le pillage en offrait de hideuses et de risibles. Les soldats de la croix brisaient les châsses des saints, violaient les tombeaux, enfonçaient les tabernacles, profanaient les vases sacrés, dispersaient ce que la religion a de plus vénérable, arrachaient les balustres d'argent de Sainte-Sophie, et,

pour enlever ces dépouilles, amenaient dans le sanctuaire des chevaux qui le souillaient. Leur fanatisme ne croyait pas commettre une impiété en profanant les temples des schismatiques, ils insultaient au culte de leurs ennemis. Une prostituée vint s'asseoir dans la chaire patriarcale, et les pèlerins s'enivrant dans le calice et dans le ciboire, dansaient aux chansons de cette fille de Bélial.

Pendant que les soldats s'abandonnaient à ces excès, d'autres croisés se livraient avec non moins d'ardeur à une autre espèce de pillage. Ici je laisse parler l'auteur de l'Histoire ecclésiastique. « Martin, abbé de Paris « au diocèse de Basle, vint pendant le pillage à une « église qui était en grande vénération. On y avait « apporté de tout le quartier de grandes sommes d'argent et de précieuses reliques des églises et des monastères voisins. Plusieurs étant donc entrés dans « l'église, pour la piller, l'abbé Martin s'avança dans « un lieu plus secret où il crut trouver ce qu'il cherchait. Il y rencontra un vieillard de bonne mine avec « une grande barbe blanche, et lui dit d'un ton menaçant : Allons, maudit vieillard, montre-moi les plus « précieuses reliques que tu gardes ; autrement tu es « mort. Le prêtre grec effrayé par le ton de sa voix, « car il n'entendait pas les paroles, commença, pour « l'adoucir, à lui parler en langage franc, et l'abbé, « qui n'était point en colère, lui fit entendre ce qu'il « désirait de lui.

« Alors le Grec, l'ayant considéré et jugeant que
« c'était un religieux, crut plus tolérable de lui confier
« des reliques que de les abandonner à des séculiers,
« qui les profaneraient de leurs mains sanglantes, et
« lui ouvrit un coffre ferré où l'abbé enfonça les deux
« mains avec empressement, et emplit de ce qu'il jugea
« le plus précieux son habit retroussé exprès. Ces re-
« liques étaient, du sang de Notre-Seigneur, du bois
« de la vraie croix, des os de saint Jean-Baptiste, un
« bras de Saint-Jacques, et grand nombre d'autres.

« Galon de Sarton, chanoine de Saint-Martin de
« Péquigny, prit d'abord dans le pillage le chef de saint
« Cristophle, le bras de sainte Eleuthère, et quelques
« autres reliques. Se promenant dans un vieux palais
« demi-ruiné, il aperçut une fenêtre bouchée de foin
« et de paille, où il soupçonna qu'il y avait des reli-
« ques, et en effet il trouva deux vases dont l'un con-
« tenait le doigt, l'autre le bras de saint George; mais,
« craignant d'être surpris, il les remit. Le lendemain,
« fouillant plus avant, il trouva deux bassins d'argent
« avec leurs étuis, qu'il emporta, et connut, par les
« inscriptions, que dans l'un était le chef de saint
« George, et dans l'autre le chef de saint Jean-Baptiste.
« Pour les transporter plus facilement et plus sûre-
« ment, Galon rompit les grands bassins qu'il vendit,
« puis il s'embarqua et porta ces reliques dans la ca-
« thédrale d'Amiens. »

Parmi toutes ces circonstances du sac de Constan-

tinople, ces horreurs, ces orgies, ces excès d'avarice, quelques traits caractérisent la dévotion grossière des Occidentaux, beaucoup attestent leur orgueilleuse ignorance. Les Grecs étaient un peuple corrompu, avili, mais fort supérieur alors aux Latins dans tout ce qui tenait à la culture des arts et des lettres; on ne le vit que trop à la manière dont les vainqueurs profanèrent les monuments qui décoraient l'antique Byzance. Ces vainqueurs parcouraient Constantinople, parés avec tout le faste de l'Orient, et portant des plumes et des écritaires en dérision de la science des vaincus.

XXXV. Quand les chefs commencèrent à croire que leur voix pouvait être entendue d'une soldatesque effrénée, ils ordonnèrent d'apporter dans un dépôt commun tout ce qui avait été trouvé dans le pillage. On ne pouvait pas s'attendre à une restitution fidèle; cependant il se trouva que la masse du butin à partager s'élevait à quatre cent mille marcs d'argent. Un quart fut réservé pour l'empereur qui devait être élu; le reste fut partagé également entre les Vénitiens et les Français. La part de ceux-ci fut donc de cent cinquante mille marcs. Ils commencèrent par en prélever cinquante mille, pour s'acquitter envers les Vénitiens de ce qu'ils leur devaient encore; de sorte qu'il resta cent mille marcs à répartir entre tous ceux qui composaient l'armée. Chaque fantassin eut cinq marcs, chaque homme de cheval le double, et chaque chevalier ou prêtre le quadruple; ce qui prouve qu'il ne restait

pas plus de quinze mille hommes dans l'armée des Français.

Mais la somme régulièrement partagée n'était qu'une faible partie de ce que le pillage avait produit. Villehardouin évalue le butin des Français à quatre cent mille marcs, sans compter ce dont on n'eut pas connaissance. Or, si on ajoute à cette somme une somme égale pour les Vénitiens, les cinquante mille marcs qu'on préleva pour leur créance, et les cent mille qui furent mis en réserve pour l'empereur, on trouvera un total de 950 mille marcs; à quoi il faut ajouter les parts des seigneurs, sans doute bien plus considérables, les rapines ignorées, les objets vendus, estimés à vil prix ou détruits; et si on considère que cette ville, où l'on faisait un pillage équivalent au moins à deux cents millions de notre monnaie d'aujourd'hui (1), venait d'être ravagée par trois incendies effroyables, on se fera quelque idée de la richesse de cette capitale.

L'esprit spéculateur des Vénitiens se montra au milieu de ce désordre général, dont ils entrevirent l'occasion de profiter. Ils proposèrent de se charger de tout le butin, et de donner cent marcs d'argent à chaque homme de pied, deux cents à chaque homme de cheval, et quatre cents aux chevaliers et aux prêtres. Ce marché ne fut pas accepté; mais cette offre

(1) En supposant que depuis 1204 l'argent n'ait perdu que les trois quarts de sa valeur.

prouverait que la somme trouvée était bien plus considérable que celle dont on a cherché ci-dessus à établir l'évaluation.

Les reliques furent partagées avec le même soin que les richesses, sauf les pieux larcins dont nous avons cité quelques exemples. Le doge envoya à Venise une portion de la vraie croix, un bras de saint George, une partie du chef de saint Jean-Baptiste, le corps de sainte Luce, celui du prophète saint Siméon, et une fiole du sang de Jésus-Christ.

L'avidité spécula sur tout : les reliques vraies ou supposées devinrent un objet de commerce.

Il y avait à Constantinople d'autres trophées dont les guerriers occidentaux ne connaissaient pas encore le prix. Tout ce que les lettres grecques et latines avaient produit, tout ce que le savoir avait confié au papier, était recueilli depuis neuf siècles dans de vastes bibliothèques, que les soldats dispersèrent ou que la flamme dévora. On doit déplorer cette perte; mais il n'est pas possible de l'apprécier.

La magnificence des empereurs avait embelli la capitale de tous les monuments des arts : la Grèce, l'Égypte, Rome elle-même, avaient été mises à contribution pour décorer Byzance. On citait une multitude d'ouvrages célèbres dans lesquels les vainqueurs ne virent que les objets d'un luxe inutile ou une matière qui, pour recouvrer quelque valeur, devait être rendue à des usages grossiers. Les statues de marbre furent

mutilées; on fondit celles d'airain; et, de tant de chefs-d'œuvre, on ne connaît aujourd'hui que quatre chevaux de bronze doré, qui étaient placés dans l'hippodrome de Constantinople, et que Dandolo envoya à Venise, où on les éleva sur le portail de Saint-Marc. C'est ce même trophée que nous avons vu devenir ensuite pour la France un juste monument d'orgueil et de douleur.

XXXVI. Il y avait un mois que les croisés dominaient dans Constantinople au seul titre de vainqueurs. Ils s'occupèrent enfin du choix d'un souverain, et, conformément à leurs conventions, désignèrent des électeurs pour y procéder. De la part des Français on nomma six ecclésiastiques, afin d'être plus sûr de leur impartialité dans un choix dont ils ne pouvaient être l'objet. Ce furent les deux prélats dont les bannières avaient été arborées les premières sur les tours de Constantinople; Garnier, évêque de Troyes; Névelon, évêque de Soissons; Pierre, évêque de Bethléem; Conrad, évêque d'Halberstadt; Jacques de Vitry, évêque d'Acre, et l'abbé de Loces, au diocèse de Verceil. Les électeurs vénitiens furent Vital Dandolo, amiral de la flotte; Othon Querini, Bertuce Contarini, Nicolas Navagier, Pantaléon Barbo. Les auteurs ne s'accordent pas sur le sixième; les uns le nomment Jean Balegio, les autres Jean Michieli. C'est un devoir de l'histoire de conserver les noms des hommes qui ont pris une noble part aux grands événements. Ce sont là les vé-

ritables titres de noblesse des familles, c'est la plus belle récompense de l'héroïsme ou de la capacité.

Entre tous les seigneurs qui avaient eu part à cette grande conquête, trois, déjà élevés à la dignité de souverain, paraissaient devoir, à raison de leur rang et de leurs services, exclure tous les autres et balancer les suffrages. C'étaient le marquis de Montferrat, général de la croisade; Baudoin, comte de Flandre, qui en avait été le promoteur, et le doge Henri Dandolo.

Le premier, que sa réputation militaire avait appelé à la tête de cette expédition, venait de donner une nouvelle preuve de ses talents. Le second, âgé seulement de trente-deux ans, était le plus puissant des princes de l'armée. Le troisième presque centenaire, avait montré une force de tête et de caractère qui avait vaincu tous les obstacles, sans cesse renaissants dans une si grande entreprise.

Mais il était peu naturel de placer sur un trône qu'on venait de fonder un vieillard qui ne pouvait manquer d'éprouver bientôt la débilité de son âge. D'une autre part, il y avait à considérer que, si la couronne était déférée au doge, les Vénitiens se trouveraient possesseurs de plus de la moitié de l'empire; qu'il n'y avait pas seulement à le garder, mais à le conquérir; qu'ils avaient pour cela peu de forces de terre; qu'il était à craindre que les barons, peu satisfaits de leur lot, ne retirassent leurs troupes, ce qui pouvait entraîner la perte de toutes ces conquêtes.

Malgré ces raisons, la majorité des électeurs penchait pour Henri Dandolo; on allait recueillir les voix, lorsqu'un des Vénitiens, Pantaléon Barbo, représenta que ce choix, quelque honorable qu'il fût, était plus dangereux que profitable pour la république. Plus la place de doge devenait importante, plus il était à craindre qu'un si haut prix offert à l'ambition n'excitât des factions, et par conséquent des troubles. La république ne serait peut-être pas assez puissante pour garder l'empire; et le doge empereur serait trop puissant pour respecter toujours les droits de la république. Il n'était pas dans la nature des choses que l'empire d'Orient dépendit d'une ville éloignée et sans territoire. La réunion de ces deux gouvernements en entraînait la translation à Constantinople; et alors Venise devenait sujette pour avoir voulu être souveraine. Proposer au vénérable doge de devenir empereur en cessant d'être Vénitien, c'était lui donner un trône sans les moyens de s'y maintenir, et priver la république d'une de ses plus illustres familles.

Ces représentations, si sages et si généreuses, déterminèrent les électeurs à choisir entre le comte de Flandre et le marquis de Montferrat. On a dit que les Vénitiens écartaient celui-ci, parce qu'ils craignaient un si grand accroissement de puissance, donné à un prince déjà établi dans le nord de l'Italie. Cette crainte ne paraissait pas fondée. La petite souveraineté que le marquis de Montferrat possédait au pied des Alpes,

ne pouvait faire aucun ombrage à la république. Quoi qu'il en soit, le 9 mai, après une délibération qui durait depuis le matin, la pluralité des suffrages se réunit en faveur du comte de Flandre, et à minuit l'évêque de Soissons ayant proclamé ce choix du haut d'un balcon du palais, toute la ville retentit du cri de Vive l'empereur Baudoin!

Le marquis de Montferrat fut le premier à lui baiser la main, avec une noble abnégation de ses prétentions. Le nouvel empereur fut élevé sur le bouclier. Ce bouclier était soutenu par le doge, le marquis de Montferrat, le comte de Blois, et le comte de Saint-Paul.

XXXVII. Il avait été convenu que celui des deux concurrents français qui ne serait pas élevé au trône, aurait, avec le titre de roi, l'île de Candie et tout ce que l'empire possédait au-delà du Bosphore : ce fut le lot du marquis de Montferrat. Mais il demanda et obtint d'échanger le pays situé sur la côte d'Asie, contre la province de Thessalonique, voisine des états du roi de Hongrie, dont il devenait le beau-frère en épousant Marguerite, veuve de l'empereur Isaac.

On procéda au partage des provinces; plusieurs avaient été démembrées depuis long-temps, et de tout ce qui restait, les croisés n'avaient encore pu conquérir que les environs de la capitale. Il paraît que ceux qui firent cette distribution n'étaient pas suffisamment instruits de l'étendue de l'empire. On donna des principautés en Asie à ceux qui voulurent tenter

d'en aller prendre possession. Mais comment faire des conquêtes avec une armée réduite à moins de quinze mille hommes, divisée entre tant de nouveaux souverains? Il était évident que ce partage de l'empire devait ruiner en peu de temps la puissance des Latins dans l'Orient. Assez forts pour détruire, ils ne l'étaient pas assez pour conserver. Quand on lit, dans Villehardouin, les conquêtes que tel ou tel prince entreprenait avec cent ou six vingts chevaliers, on croit lire les expéditions des lieutenants de Pizarre ou de Fernand Cortez; et l'on est humilié de voir les fils des Grecs et les restes de l'empire romain traités avec ce mépris.

Il n'est guère possible de dire avec exactitude quel fut le pays qui échut à chacun des copartageants. L'acte de partage a bien été conservé par les historiens; mais il y a beaucoup de noms qui sont méconnaissables, et, chose étonnante, on n'y trouve pas l'indication de toutes les villes ou provinces qui appartenaient alors à l'empire grec.

Ces possessions furent concédées aux barons avec des titres inconnus jusqu'alors dans l'Orient. Le comte de Blois fut duc de Nicée; Villehardouin, maréchal de Romanie. La nouveauté des titres attestait un grand changement qui s'était opéré dans le système de la société; et la Grèce dut sans doute être étonnée de voir un comte de Naxe, un prince de Lacédémone, un duc d'Athènes.

On se partageait, on troquait, on vendait les provinces et les villes; et ces mutations prouvaient également l'avidité et l'ignorance des nouveaux possesseurs. Des villes jadis libres étaient jouées aux dés par des hommes grossiers, qui n'en connaissaient pas même la position.

Je n'ose me hasarder à traduire la liste des pays qui entrèrent dans le partage des Vénitiens.

Parmi les noms qu'on peut reconnaître, on y remarque, au fond du Pont-Euxin, Lazi; sur la côte de l'Asie mineure, Nicopolis; dans le bassin de la Propontide, au nord, Héraclée, Ægos-Potamos et Rodosto; sur la côte méridionale, Nicomédie; Gallipoli, à l'extrémité du détroit de l'Hellespont; sur l'Hèbre de Thrace, Adrianopolis, aujourd'hui Andrinople; deux places dans l'île d'Eubée, Oréos et Caristos; plusieurs ports autour du Péloponnèse, savoir, Égine, dans le golfe Saronique; Mégalopolis, dans la Laconie; Colone et Méthone, à la pointe de la Messénie, et Patre, aujourd'hui Patras, au détroit qui sépare le golfe de Corinthe de la mer Ionienne; enfin toutes les îles de cette mer, depuis Zante jusqu'à Corfou, et Dirrachium, sur la côte de la Dalmatie.

Il faut ajouter à ces possessions plusieurs îles de l'Archipel, dont il n'est pas fait mention dans l'acte de partage: l'île de Candie, que les Vénitiens acquirent du marquis de Montferrat, le 12 août de la même année, pour dix mille marcs d'argent, et enfin le quart

de Constantinople. On voit que le traité leur assurait la possession de ces rivages où la fable ingénieuse avait supposé autrefois la conquête de la Toison-d'Or. Ce fut à bon droit que le doge, après avoir chaussé les brodequins rouges, marque de la dignité impériale, ajouta à ses titres celui de seigneur du quart et demi de l'empire romain.

XXXVIII. Aussitôt qu'ils furent maîtres de Constantinople, le nouvel empereur, le marquis de Montferrat et le doge, écrivirent au pape pour le prier de sanctionner, par son approbation, tout ce qui avait été fait. L'excommunication avait été lancée contre les Vénitiens à cause de l'expédition de Zara : le moment était favorable pour demander qu'elle fût levée ; et il devenait nécessaire de réconcilier la république avec le saint-siège, afin de prévenir toutes les difficultés que pourrait éprouver, de la part de la cour de Rome, l'élection d'un Vénitien au patriarcat de Constantinople.

Dandolo, en même temps qu'il rendait compte au pape, avec dignité et avec mesure, des raisons qui légitimaient l'expédition de la république contre une colonie rebelle, envoya solliciter l'absolution auprès du cardinal Pierre de Capoue, légat du saint-siège dans la Palestine. Ce légat se trouvait alors dans des circonstances fort difficiles. Le peu de croisés qui étaient allés dans la Terre-Sainte n'y avaient fait que des efforts infructueux. Pierre de Capoue était obligé de renoncer, pour le moment, à toute nouvelle en-

treprise, et il venait de conclure une trêve de six ans avec les Sarrasins. Il accorda cette absolution, qui constatait au moins la soumission de la république.

« Les Vénitiens, dit Fleury, n'avaient donné aucune satisfaction; mais le légat aimait mieux les conserver imparfaits que les perdre entièrement; il craignait qu'ils ne gâtassent les autres. »

Le pape ne pouvait pas oublier combien les croisés, et surtout les Vénitiens, s'étaient rendus coupables de désobéissance. Au mépris de ses anathèmes, ils étaient allés à Zara; au lieu de faire voile pour la Palestine, ils avaient fait la guerre au roi de Hongrie, chrétien et même croisé; ils avaient attaqué un autre prince chrétien, avaient renversé un trône, et s'étaient partagé un empire, sans attendre les ordres du saint-siège. Cette guerre avait fait manquer l'expédition de la Terre-Sainte. Aussi la réponse du pape commençait-elle par une réprimande sévère; il leur reprochait de n'avoir pas accompli leur vœu, d'avoir préféré les richesses de ce monde aux biens célestes, d'avoir attaqué sans mission un peuple, schismatique à la vérité, mais sur lequel ils n'avaient aucune juridiction. Il faisait ensuite le tableau de toutes les horreurs, de toutes les profanations qui avaient souillé la prise de Constantinople. Ces crimes ne pouvaient que détourner les Grecs de revenir au sein de l'église romaine; « cependant, ajoutait Innocent III, les desseins de la Providence sont impénétrables. Votre action est in-

« juste; mais les Grecs avaient péché; Dieu s'est servi
« de vous pour les punir. Puisque cette terre vous est
« acquise par le jugement de Dieu, nous croyons pou-
« voir vous autoriser à la défendre. Nous espérons que
« Dieu vous pardonnera, si vous gouvernez avec justice,
« si vous ramenez les peuples à notre sainte commu-
« nion, si vous restituez les biens de l'église, si vous
« faites pénitence, et surtout si vous persistez dans la
« résolution d'accomplir votre vœu. »

Le pape envoya un légat à Constantinople, qui vit avec douleur que les barons et les Vénitiens s'étaient partagé les domaines de l'église en même temps que le territoire de l'empire.

XXXIX. Il restait à élire un patriarche; il devait être pris parmi les Vénitiens conformément au traité. Le choix tomba sur Thomas Morosini. Ce choix n'avait rien que de louable; mais le pape jugea que l'élection n'avait pas été faite dans les formes canoniques; parce qu'elle avait eu lieu en vertu des ordres ou des pouvoirs du doge; et qu'elle avait été faite par les nouveaux chanoines de l'église de Sainte-Sophie, nommés par Dandolo. En conséquence le pape cassa l'élection; mais, en considération du mérite du sujet, il nomma lui-même l'élu patriarche de Constantinople. Ce patriarche se trouvait alors à Rome. Il passa par Venise pour aller prendre possession de son siège; là le sénat lui fit jurer de ne nommer aux canonicats de Sainte-Sophie, et de ne promouvoir aux sièges de sa juri-

diction que des sujets vénitiens. Le pape, informé de ce serment, le déclara nul, et défendit à Morosini de le tenir.

XL. La république était plus puissante que le nouvel empereur. Elle venait d'acquérir plusieurs millions de sujets ; mais il restait à les soumettre et à les contenir. Telle était l'entreprise d'un état, qui, si on ne compte pas la Dalmatie, presque continuellement révoltée, n'avait guère que deux cent mille âmes de population. Il y avait dans cette conquête un avantage au partage duquel les belliqueux alliés des Vénitiens ne prétendaient pas : c'était le commerce.

Les nouvelles possessions échues aux Vénitiens par le traité étaient toutes maritimes, à l'exception d'Andrinople. Elles présentaient une suite de ports et d'îles, depuis le golfe Adriatique jusqu'au Bosphore. Dans l'impossibilité où le gouvernement se voyait d'occuper à-la-fois un si grand nombre de points isolés, il accorda, en 1207, à tous les citoyens vénitiens la permission d'armer, pour conquérir les îles de l'Archipel et les ports de la côte, non encore soumis, à condition qu'ils les tiendraient comme fiefs de la république. On ne réservait que l'île de Candie et celles de la mer Ionienne. Cette proclamation ouvrit une nouvelle carrière à l'ambition et à la cupidité. Les nobles et les marchands vénitiens, citoyens égaux d'une république où les fiefs étaient inconnus, s'empressèrent de hasarder leurs richesses pour devenir conquérants et feu-

dataires. La lâcheté des Grecs leur facilita ces conquêtes.

Marc Dandolo et Jacques Viaro s'emparèrent de Gallipoli, qu'ils firent ériger en duché.

Les îles de Naxos, Paros, Melos et Horinée, formèrent une principauté, que la famille de Marc Sannudo conserva près de quatre cents ans.

Marin Dandolo s'établit à Andros.

André et Jérôme Ghisi prirent Theonon, Sciros et Micone; Pierre Justiniani et Dominique Michieli, l'île de Céos; Raban Cornaro s'établit sur les côtes de Négrepont, où il eut de la peine à se maintenir, et Philocole Navagier porta le titre de grand-duc de Lemnos.

1205 XLI. Nous avons fait remarquer que la ville d'Andrinople était la seule possession de la république dans l'intérieur des terres. Cette place était un poste avancé pour la défense de Constantinople. Elle se trouvait dans le voisinage d'un prince puissant, auquel les Grecs avaient eu recours en haine de leurs nouveaux maîtres. Le roi des Bulgares profita de l'occasion, promit des secours : la révolte éclata dans toutes les provinces, la garnison vénitienne d'Andrinople fut obligée de se retirer, et il fallut rappeler des troupes de tout côté pour aller faire le siège de cette ville. Mais tel était le mépris des Latins pour le peuple conquis, qu'ils ne voulurent pas admettre les Grecs dans leur armée, même comme recrues.

Baudoin partit aussitôt de Constantinople avec

peu de monde, sans se donner le temps d'attendre son armée, que dans les circonstances il était fort difficile de réunir. Le vieux doge, dont l'activité ne se ralentissait pas, arriva devant la place aussitôt que lui. Le roi des Bulgares, prompt à la secourir, ne tarda pas à venir attaquer les assiégeants dans leurs lignes. Ils poursuivirent imprudemment un corps de cavalerie qui fuyait pour les attirer; l'excès de la bravoure occasiona une déroute complète; l'empereur tomba entre les mains des Bulgares, le comte de Blois fut tué. Le doge et Villehardouin rallièrent les débris de l'armée, et opérèrent la retraite sur Constantinople, vivement poursuivis par l'ennemi, ayant à traverser un pays en état de révolte, et laissant l'empereur au pouvoir d'un vainqueur barbare, qui lui fit indignement couper les jambes et les bras. Telle fut la destinée d'un jeune prince, que, si peu de temps auparavant, la fortune avait appelé de si loin au trône de Constantinople. Mutilé, jeté sur un rocher, il y expira au bout de trois jours.

Dandolo ramenait, à travers mille périls, les restes d'une armée qui naguère avait soumis un empire. En considérant que de toute cette conquête il ne restait que deux ou trois villes, il dut éprouver cette grave douleur qui, sans les décourager, pèse sur les âmes fortes, au moment où le fruit de leurs méditations et de leur constance va leur échapper.

XLII. La bataille avait été perdue le 14 avril; Dan-

dolo, le promoteur de cette grande entreprise, qui semblait se terminer d'une manière si déplorable, succomba, non à un siècle de travaux, non à la douleur, mais à une maladie, le 14 juin 1205; il fut enterré dans l'église de Sainte-Sophie. La gloire de ce doge donna lieu à une innovation remarquable. Il paraît qu'il fut le premier dont on grava le nom sur les monnaies de la république.

Si maintenant on se demande quel fut, en dernière analyse, le fruit de cette conquête, on est obligé de reconnaître que le résultat en fut très-important pour les Vénitiens, puisqu'elle assura la splendeur de leur république en lui donnant l'empire des mers; mais, pour l'Europe, ce résultat fut la perte inutile de beaucoup de vaillants hommes, l'incendie de Constantinople, la destruction de monuments précieux, la chute d'un empire, et un démembrement qui en facilita bientôt la conquête aux barbares. L'unique fruit que l'Europe paraisse avoir retiré de cette grande révolution, c'est l'introduction de la culture du millet, dont le marquis de Montferrat envoya quelques graines à ses états d'Italie.

www.libtool.com.cn
LIVRE V.

Pierre Ziani , doge. — Occupation de Corfou et de Candie. — Guerre contre les Génois. — Révoltes de Candie, 1205 — 1228. — Dogat de Jacques Thiépolo. — Affaires de Constantinople. — Chute de l'empire des Latins en Orient, 1228 — 1261. — Nouvelle révolte de Candie. — Rivalité du pape et de l'empereur Frédéric II. — Guerre de Venise contre Erzelin, tyran de Padoue, 1228 — 1252. — Guerre contre les Génois, 1252 — 1269. — Révolte du peuple de Venise. — Changement dans la forme des élections. — Création de la charge de grand-chancelier. — Disette. — Établissement du droit de navigation dans l'Adriatique. — Guerres qui en sont la suite. — Dogat de Laurent Thiépolo, de Jacques Contarini et de Jean Dandolo. — Établissement du saint-office à Venise, 1269 — 1289.

I. LA longue absence de Henri Dandolo , ses succès ,¹²⁰⁴ l'importance personnelle qu'il s'était acquise , les conquêtes qu'il avait faites pour la république , tout cela avait placé le gouvernement vénitien dans une situation absolument nouvelle. On n'avait rien à reprocher au doge qu'on venait de perdre. Son ambition avait paru désintéressée ; cependant le sénat n'avait pu voir sans inquiétude le chef de l'état acquérir une si grande

puissance. Il en résulta qu'à la mort du successeur de Henri Dandolo, on nomma une commission de cinq membres, pour proposer dans l'interrègne la réforme des abus qu'on aurait pu remarquer dans le gouvernement. L'institution de ces nouveaux magistrats, auxquels on donna le titre de correcteurs du serment du doge, ayant été maintenue, chaque modification proposée par ces censeurs, appelés à faire l'examen des réformes dont le gouvernement était susceptible, devint un nouvel article de la constitution de l'état, et une garantie contre le pouvoir du premier magistrat de la république; on fit plus, on passa de la réforme des lois à la censure de l'administration, et de l'administration à l'administrateur; on nomma trois inquisiteurs pour juger le prince défunt. De sorte qu'à la mort de chaque doge il se trouva un tribunal tout prêt à prononcer sur sa conduite : et il en fut des doges comme des rois d'Égypte, ils eurent un jugement à subir après leur mort.

On donna pour successeur à Henri Dandolo, Pierre Ziani, fils de l'ancien doge du même nom. A Constantinople le doge fut remplacé par un représentant de la république, auquel on donna le titre de Podestat. Le choix tomba sur Marin Zeno, à qui on donna un entourage de conseillers et d'officiers pour l'aider dans les soins de l'administration et pour relever sa dignité.

1205 II. Une flotte de trente-une galères mit à la voile pour

aller prendre possession des îles que la république s'était réservées.

Dans sa route elle rencontra un corsaire génois, qui bien qu'accompagné d'une escadre de neuf galères, fut enveloppé, attaqué, pris, et pendu sur-le-champ.

Pour un état qui prétendait exercer le droit de souveraineté sur toute la surface de l'Adriatique, Corfou, qui garde ou menace l'entrée de ce golfe, était une possession indispensable. Cette île n'appartenait point alors à l'empire grec, mais elle en avait été une dépendance. Nous avons rapporté que les princes normands établis dans la Pouille s'en étaient emparés. Le royaume de Naples avait passé depuis dans des mains qui n'étaient pas en état de garder ce poste important. Quand la flotte vénitienne se présenta devant le port, elle n'éprouva aucune résistance. On s'empressa de mettre quelques troupes à terre pour prendre possession de la capitale, et on mit à la voile pour Candie.

En passant devant Modone et Coron, sur la côte du Péloponnèse, on y jeta de faibles garnisons; la Grèce était au premier occupant. Étrange exemple des vicissitudes humaines! Athènes, dès qu'elle apprit qu'on avait vu une flotte vénitienne dans ces mers, se hâta d'envoyer des députés à Venise pour demander des maîtres.

Peu de jours après, on aperçut le mont Ida; la flotte vint jeter l'ancre sous cette île fameuse, qui ferme l'Archipel, et à qui son étendue d'environ

soixante lieues, sa fertilité, ses cent villes, et l'avantage de sa position, avaient procuré autrefois la domination de la Méditerranée.

L'armée vénitienne était sous le commandement de Reinier Dandolo et de Roger Premareni. La conquête de la ville de Candie ne coûta que peu d'efforts, et la soumission de tout le pays fut le résultat d'une campagne. Jacques Thiépolo y fut envoyé pour le gouverner, avec le titre de duc. Mais cette soumission avait été trop rapide pour être sincère : d'une autre part, les Gênois ne pouvaient voir sans jalousie les rivaux de leur commerce former de si puissants établissements dans les mers de l'Orient. Cependant, ne voulant pas en venir dans ce moment à une guerre ouverte contre la république, ils lui cherchèrent un ennemi, et déterminèrent le comte de Malthe, par les secours qu'ils lui fournirent sous main, à se mettre à la tête des Candiotés mécontents ; de sorte que leur révolte éclata presque immédiatement après leur soumission.

III. Je ne me propose point de raconter tous les combats que les Vénitiens eurent à livrer pour conserver la possession de cette île. Ce fut, de part et d'autre, une suite non interrompue d'efforts pour secouer le joug et pour l'appesantir.

Toujours de nouvelles tentatives de la part d'un peuple moins jaloux de son indépendance qu'impatient d'une domination lointaine ; secours insuffisants fournis par les ennemis de la métropole ; sacrifice con-

tinuel des soldats et des trésors de celle-ci, pour faire rentrer les révoltés dans le devoir ; résultat uniforme des expéditions maritimes ; succès des invasions, toujours rapide , parce qu'elles sont imprévues , toujours peu durable , parce qu'elles ne peuvent être soutenues ; toutes les descentes suivies d'une occupation facile , jamais d'une possession paisible , la partie montagneuse du pays offrant toujours une retraite assurée aux rebelles ; les campagnes commencées par une victoire éclatante, finissant par une guerre de postes, qui ruine ordinairement le vainqueur ; clémence après les succès incomplets ; exécutions après les victoires décisives, c'est ce que présente cette guerre de cent soixante ans, qui ajoute à la difficulté de résoudre le problème de l'utilité des grandes colonies. Les Vénitiens appelaient toutes ces insurrections des révoltes. Ils prétendaient à la fidélité, à la reconnaissance d'un peuple qu'ils avaient acheté. Ils attribuaient cette résistance à l'inconstance, à la perfidie ; mais comme l'a dit un historien très-estimable, il était aussi facile de l'expliquer par des vertus que par des vices.

La première insurrection des insulaires obligea le duc de Candie et les généraux vénitiens à se rembarquer. La république fit partir de nouvelles troupes ; le comte de Malthe, qui s'était mis à la tête des révoltés, ne jugeant pas à propos de se sacrifier pour leur défense, les abandonna, et les Vénitiens furent bientôt maîtres des principales positions.

On proposa dans le sénat de faire démolir toutes les places fortifiées de l'île. Reinier Dandolo représenta qu'elles étaient encore plus utiles aux troupes régulières, mais peu nombreuses de la métropole, qu'à la population insurgée, et il proposa noblement de pourvoir, de ses deniers, à l'entretien de ces fortifications. Son offre ne fut point acceptée, mais son avis prévalut.

Il importait d'accoutumer les Candiotes à ne pas considérer la nation vénitienne comme une nation étrangère; dans cette vue, on délibéra d'engager des citoyens de Venise à former des établissements dans cette île, à y transporter leur résidence, et, pour l'y déterminer, on confisqua la moitié des terres des rebelles, et on les distribua aux nouveaux colons : singulier moyen de s'attacher un peuple, que de dépouiller, et de vouloir qu'il reconnaisse des citoyens dans ceux qui ont envahi son héritage. Tite-Live raconte qu'après la conquête d'Antium, lorsque le sénat voulut en partager le territoire et y envoyer une colonie, on eut peine à trouver dans Rome, encore pauvre, des citoyens qui consentissent à s'expatrier pour s'enrichir; ils aimaient mieux désirer du bien à Rome, qu'en posséder à Antium. A Venise on vit partir cinq ou six cents familles, pour aller fonder la nouvelle colonie.

Les Génois, voyant les Vénitiens à peu près maîtres de Candie, voulurent couper la communication de

cette colonie avec la métropole ; ils envoyèrent une flotte de trente galères croiser à l'entrée de l'Adriatique. Aussitôt, sans se donner le temps d'armer une flotte plus considérable, l'amiral Jean Trévisan appareilla de Venise avec neuf gros vaisseaux, courut sur l'ennemi, qu'il rencontra à la hauteur de Trapani, sur la côte de Sicile ; et l'attaqua sans s'embarrasser de l'inégalité du nombre. Dès le commencement de l'action, un de ses vaisseaux tomba au pouvoir des Génois. Trévisan continua le combat avec fureur, reprit son vaisseau, et vit les Génois fuir à pleines voiles. Non content de ce succès, il les poursuivit jusque sur la côte d'Afrique, les attaqua de nouveau, s'empara de quatre de leurs galères, et, s'acharnant sur ce qui restait, livra un troisième combat le lendemain. Six galères ennemies seulement parvinrent à s'échapper. Le sénat de Gènes fut réduit à demander la paix, que le gouvernement vénitien désirait ardemment, pour pouvoir à loisir s'établir dans ses nouvelles conquêtes.

Les seigneurs français, qui s'étaient emparés de la principauté de Négrepont et de l'Achaïe, réclamèrent le secours de la république : en le leur accordant, elle acquit deux puissants vassaux.

Ce qu'elle avait fait pour Candie, elle le fit pour Corfou ; une colonie y fut envoyée.

Telle était son ambition de former de nombreux établissements dans l'Orient, qu'elle prit part à une sixième croisade qui se dirigeait sur l'Égypte. Les Vén-

nitiens y coopérèrent de deux manières, en y envoyant une flotte et des troupes, et en y transportant celles du roi de Hongrie, qui, pour prix de ce service, céda à la république tous ses droits sur les villes de Dalmatie, dont elle était alors en possession. Cette nouvelle guerre, contre les Sarrasins, n'eut aucun succès. On prit d'abord Damiette; mais bientôt après, l'armée chrétienne, se trouvant bloquée dans une position périlleuse, entre le Nil et l'armée du soudan Méléidin, se vit obligée d'acheter, par la restitution de Damiette, la permission de se rembarquer. On signa une trêve de huit ans.

Une seconde révolte éclata dans Candie. Le gouverneur appela à son secours le prince de Naxe, vassal de la république. Ce prince aida le duc à soumettre les rebelles; mais choqué des airs de supériorité qu'affectait celui-ci, il fomenta une nouvelle sédition, le contraignit à fuir de son palais, sous des habits de femme, à se réfugier dans un château, l'y investit, et se rendit maître de l'île. Il fallut faire partir des troupes de Venise en toute hâte, pour aller délivrer le gouverneur. Ces troupes surprirent Candie, et obligèrent le duc de Naxe à se rembarquer; mais la révolte ne tarda pas à se rallumer. Les Candiotes taillèrent en pièces un corps qui avait voulu les forcer dans leur retraite. Le sénat rappela successivement ses gouverneurs, jusqu'à ce que l'un d'eux fut assez heureux ou assez habile pour éteindre l'incendie, ce qui procura à la colonie un calme de deux ans.

Il y en avait vingt-quatre que Pierre Ziani régnait. Sentant les approches de sa fin, il abdiqua sa dignité, et mourut un mois après. Indépendamment des événements militaires que nous avons racontés, il faut rapporter à son dogat l'institution d'un tribunal de quarante membres, chargé de juger les affaires civiles. L'ancienne quarantie ne conserva plus dans ses attributions que les affaires criminelles.

IV. L'élection, qui suivit la mort de Pierre Ziani, ¹²⁰⁸ donna lieu à une circonstance singulière. Les électeurs étaient, comme nous l'avons vu, au nombre de quarante; il arriva qu'il y eut partage entre Rainier Dandolo et Jacques Thiepolo; les épreuves du scrutin furent vainement répétées pendant deux mois; tant chacun des électeurs était déterminé à persister dans son choix. Il fallut faire pencher la balance. Au lieu de nommer quelques électeurs de plus, le sénat ordonna de s'en rapporter au sort, qui donna pour doge à Venise Jacques Thiepolo.

L'île de Candie réclama ses premiers soins; cette fois la révolte y était excitée par l'empereur de Nicée, Jean Vatace. Il avait envoyé aux rebelles un secours de trente galères et une armée. Les troupes vénitiennes furent obligées de se renfermer dans leurs forts, quelques-uns se rendirent; l'insurrection éclata de toutes parts; mais quand les renforts arrivèrent de Venise, l'armée grecque se rembarqua, comme avaient fait le comte de Malthe et le duc de Naxe, laissant les Can-

diotes sans secours , à la merci d'un maître offensé.

V. Cet empereur de Nicée était un des plus infatigables ennemis de la puissance des Vénitiens en Orient. Il faut nous reporter à Constantinople pour assister aux révolutions de ce nouvel empire.

1206 Baudouin, premier empereur des Latins, était mort, comme nous l'avons vu, dans les fers du roi des Bulgares. Henri de Flandre, son frère, qui avait recueilli les débris de l'armée, fut proclamé empereur. Il avait à combattre, indépendamment du roi des Bulgares, trois princes grecs, qui s'étaient établis dans les provinces démembrées de l'empire : Théodore Lascaris, empereur de Nicée; Michaël Lange, prince d'Épire, et un Comnène, qui prenait le titre d'empereur de Trébizonde. L'empire, suivant l'expression d'un historien grec, était devenu un monstre à trois têtes.

Avec quatre cents chevaliers seulement, Henri remporta, contre des armées considérables, des avantages assez éclatants, pour forcer ses ennemis à demander la paix. Sa bonne administration lui concilia même, autant que cela était possible, l'affection de ses sujets grecs. Il eut la sagesse de sentir qu'on ne peut régner sur des hommes, en affectant de leur refuser toute confiance, et en les excluant de l'administration de leur propre pays.

Ce même esprit de prudence l'empêchait de favoriser le zèle ambitieux du légat du pape, qui voulait absolument interdire le culte grec, et exiger les dîmes pour

le clergé latin. Henri s'opposa à toute persécution ; son courage alla jusqu'à encourir les censures. Il les mérita, en faisant placer son trône dans la cathédrale, au-dessus de celui du patriarche, et en défendant aux barons d'aliéner leurs fiefs en faveur du clergé. Ce prince mourut sans héritier, après un règne de dix ans.

VI. Sa couronne fut offerte à Pierre de Courtenai, 1216 comte d'Auxerre, qui, vendant à peu près tout son patrimoine, et à l'aide des secours du roi de France, son cousin (car ils étaient l'un comme l'autre petits-fils de Louis-le-Gros) (1), parvint à réunir une armée de cent quarante chevaliers, et d'environ cinq mille hommes, pour venir prendre possession de l'empire d'Orient.

Il eut recours aux Vénitiens pour son passage. La république exigea que l'empereur et sa petite armée, en reconnaissance de ce service, lui fissent restituer la ville de Durazzo, que le prince d'Épire occupait. On l'assiégea, mais sans succès. Débarqué en Épire, Pierre

(1) Reginald de Courtenai, dont l'abbé Suger raconte les rapines dans ses lettres 114 et 116, maria sa fille Elisabeth à Pierre de France, septième fils de Louis-le-Gros, en exigeant que ce prince prit le nom et les armes de la maison de Courtenai; ce fut de ce mariage que naquit Pierre de Courtenai, empereur de Constantinople. Ainsi les Courtenai de la branche de France ne descendaient point de la maison de Courtenai par les mâles, mais par Elisabeth, fille de Reginald de Courtenai. C'étaient des descendants de Louis-le-Gros, qui avaient pris le nom de Courtenai, et qui par conséquent étaient réél-

de Courtenai entreprit de pénétrer par terre jusque dans ses états. Il fallait traverser ceux de Théodore Lange, à qui on venait de déclarer la guerre, en attaquant la ville de Durazzo. Cette imprudence eut le résultat qu'elle devait avoir. L'armée du nouvel empereur fut retardée, égarée, enveloppée dans sa marche, puis affamée et réduite à mettre bas les armes. Courtenai et le légat qui l'accompagnait se virent prisonniers du despote d'Épire. Le pape lança les plus terribles anathèmes contre Théodore. Ce prince conjura l'orage, en renvoyant le légat, et retint l'empereur, qui mourut dans sa captivité.

- 1221 VII. Robert de Courtenai, second fils de Pierre, fut appelé sur ce trône que son père n'avait pu occuper. Il arriva à Constantinople par l'Allemagne et par la Hongrie; mais il s'y trouvait resserré par trois voisins dangereux. Théodore Lange avait enlevé la Thessalie au fils du marquis de Montferrat, s'était emparé d'An-

lement des princes du sang royal de France. Quand le parlement de Paris voulut rejeter leurs prétentions à ce titre qu'ils invoquaient contre les maisons de Valois et de Bourbon, il établit en principe qu'il fallait compter la filiation, non depuis Louis-le-Gros ou Hugues Capet, mais depuis saint Louis seulement: « Principis nomen nusquam in Galliâ tributum nisi iis qui per mares et regibus nostris originem repetunt, qui nunc tantum à Ludovico nono beatæ memoriæ numerantur; nam Cortinæi et Drocenses à Ludovico crasso genus ducentes hominibus inter eos minimè recensentur ». (DE THOU.)

drinople, et avait pris le titre d'empereur de Thessalonique. Les empereurs de Nicée et de Trébizonde, qui étaient alors Jean Vatace et David Comnène, pressaient, d'un autre côté, le nouvel empereur latin. Contre tant d'ennemis il n'avait de secours que les excommunications du pape. Les Vénitiens auraient pu le servir plus utilement ; aussi prenait-il grand soin de les flatter. Il n'écrivait jamais au doge qu'en lui donnant le titre de collègue. Mais les révoltes de Candie exigeaient, dans ce moment, l'emploi des forces de la république. Robert n'était pas d'un caractère à conquérir son empire ni l'amour de ses sujets. Vaincu par Jean Vatace, sans avoir combattu en personne, il perdit, dans une bataille, la plupart des chevaliers qui lui étaient restés attachés, et tandis qu'il achetait la paix avec l'empereur de Nicée, par la cession de toute la côte méridionale du Bosphore, il vit les troupes de l'empereur de Thessalonique se présenter jusque devant les faubourgs de Constantinople,

Comme si ce n'eût pas été assez de ces désastres, il acheva de se perdre par une folle passion. Il y avait à Constantinople la veuve d'un chevalier français, qui venait de fiancer sa fille à un chevalier bourguignon. L'empereur, devenu éperdument amoureux de cette demoiselle, offrit sa main, sa couronne, et obtint que la mère et la fille vinssent habiter son palais. On ignore si le mariage avait été célébré. Le chevalier bourguignon, furieux de se voir enlever l'épouse qui lui avait

été promise, assemble ses amis, attaque le palais, au milieu de la nuit, en force la garde, et, pendant que Robert se cache, ce rival furieux pénètre jusqu'à l'appartement des deux dames françaises, précipite la mère dans le port, coupe le nez et les lèvres à la fille, et laisse dans cet état la maîtresse ou la femme de l'empereur. Celui-ci, au lieu de faire punir ce crime, se sauva de Constantinople, et alla implorer la protection du pape. Sa mort, qui suivit de près cette fuite, faisait tomber la couronne sur la tête de son frère Baudouin; mais on ne pouvait pas songer à confier l'empire, dans des circonstances si difficiles, à un enfant de dix ans.

1228 VIII. Les barons appelèrent un chef qui en avait quatre-vingts; c'était Jean de Brienne, seigneur champenois, illustre par de grands exploits, de grandes alliances et de hautes vertus. Le trône de Jérusalem étant venu à vaquer, le roi Philippe-Auguste l'avait désigné pour le remplir; mais Jean s'en était vu déposséder par l'empereur Frédéric II, son gendre.

On convint que le roi de Jérusalem, car il conservait ce titre, serait reconnu empereur d'Orient, et qu'il marierait sa fille au prince Baudouin de Courtenai, lequel serait empereur après lui. En arrivant dans sa nouvelle capitale, deux ans après son élection, il la trouva menacée par une ligue, que Jean Vatace, empereur de Nicée, avait formée avec le roi des Bulgares et l'empereur de Trébizonde. Le vieil empereur

concerta son plan de défense avec Théophile Zéno , alors chef de la colonie vénitienne. Ils sollicitèrent l'envoi d'une flotte ; mais la république ne mit pas dans cet armement sa diligence ordinaire , car lorsque les vingt-cinq galères , parties de Venise , arrivèrent aux Dardanelles , les Grecs étaient déjà au pied des remparts : la flotte de Jean Vatace , commandée par Léon Gavalla , et forte de trois cents voiles , croisait à l'entrée du détroit.

On était déjà aux mains sous les murs de la ville. L'empereur , au lieu d'attendre dans des fortifications une armée de cent mille ennemis , osa paraître dans la plaine , à la tête de cent soixante chevaliers , et de trois ou quatre mille hommes de cavalerie. Cette petite troupe vit se déployer devant elle quarante-huit escadrons , et les chargea avec une telle vigueur , que tous furent rompus , à l'exception de trois , qui couvrirent la retraite de l'empereur de Nicée et du roi des Bulgares.

Pendant ce combat , l'escadre vénitienne , conduite par les provéditeurs Léonard Querini et Marc Gussoni , déployait toutes ses voiles pour attaquer la flotte grecque. Le combat fut long , sanglant et quelque temps incertain ; mais l'habileté des marins vénitiens décida enfin la victoire. Plusieurs des navires ennemis furent brisés ; on s'empara de quelques autres , le reste prit la fuite , et l'escadre victorieuse , ayant franchi le détroit , parut devant le port de Constantinople , au mo-

ment où la garnison qu'on y avait laissée se précipitait sur une partie de la flotte grecque , mouillée près du rivage , et s'emparait de vingt-quatre galères.

Deux ans après , l'infatigable Vatace voulut réparer sa double défaite , et se montra encore aux portes de la capitale , tandis que son amiral venait bloquer le port. Jean Michieli en sortit pour attaquer cette flotte , à la tête de seize galères vénitiennes , secondées de quelques navires pisans et génois , qui se trouvaient à Constantinople , tandis que Geoffroy de Villehardouin , prince d'Achaïe (parent de l'historien) , débouchait dans la Propontide , avec six vaisseaux , qui portaient cent chevaliers , trois cents arbalétriers et cinq cents archers. Les Grecs , se voyant attaqués de deux côtés , ne firent qu'une assez faible résistance ; ils perdirent cinq de leurs vaisseaux. La fuite de la flotte jeta l'épouvante dans l'armée , qui , du rivage , avait été spectatrice de cette défaite. Il n'y eut plus moyen de retenir des soldats trop effrayés pour calculer les forces qui leur restaient. L'empereur de Nicée fut obligé de les suivre , en menaçant encore de ses regards cette ville qui avait été deux fois l'écueil de ses armes.

Des attaques si fréquemment réitérées faisaient juger de l'opiniâtreté et des ressources de l'ennemi. Les Latins étaient vainqueurs , mais leur nombre diminuait tous les jours , comme leur territoire. Ils étaient presque réduits à la ville de Constantinople. Cette colonie guerrière , qui comptait déjà trente ans d'exis-

tence, c'est-à-dire de guerres continuelles, devait avoir perdu tous ses fondateurs. Le nombre des défenseurs qui lui restaient diminuait tous les jours par les défections. Les uns s'embarquèrent furtivement, pour retourner dans leur patrie; d'autres, séduits par des promesses, passèrent dans le camp des ennemis. Il n'y eut pas jusqu'aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui, en reconnaissance de quelques concessions que leur fit l'empereur de Nicée, ne prêtassent leurs forces au schismatique contre le prince orthodoxe.

Jean de Brienne sollicita les secours des princes chrétiens. Pour en hâter l'arrivée, le jeune Baudouin, son gendre et son successeur désigné, alla parcourir les cours de l'Europe. Le pape publia une croisade pour la défense de cet empire, dont la conquête avait été punie par les anathèmes de son prédécesseur.

Le vieux défenseur de Constantinople mourut, après un règne de huit ans, le 20 mars 1237.

IX. Plusieurs princes prirent la croix; beaucoup de ¹²³⁷ fidèles, pour racheter leurs péchés, firent vœu d'aller combattre dans la Romanie; la plupart se dispensèrent du pèlerinage, par une contribution en argent. On leva des impôts, pour subvenir aux frais de la guerre future. Les ecclésiastiques virent leurs biens soumis à une retenue du tiers de leur produit. On imposa aux Juifs du royaume de France une forte taxe, que le roi saint Louis destinait à la croisade. En attendant tous ces secours, les barons qui gouvernaient, en l'absence

du nouvel empereur, s'étaient vus obligés d'emprunter de marchands vénitiens trois ou quatre mille marcs d'argent. C'était une somme d'à peu près 200,000 fr. ; encore l'empereur d'Orient ne trouva-t-il à l'emprunter que sur gage, et quel gage ! On y affecta la sainte couronne d'épines, encore teinte du sang de Jésus-Christ.

Lorsque l'échéance du prêt fut arrivée, l'empereur n'était pas plus en état de rembourser la dette qu'au moment où il l'avait contractée. Nicolas Querini, commerçant vénitien, se mit à la place des prêteurs, et, pour prix d'un court délai qu'il accorda, il exigea que ce gage sacré fût transporté à Venise et y restât en dépôt. La sainte couronne allait devenir la propriété d'un banquier, si le prince pieux qui régnait alors sur la France ne l'eût dégagée, en faisant rembourser la somme dont elle répondait. C'eût été une simonie de l'acheter ; mais, quand il l'eut rendue à l'empereur Baudouin, celui-ci lui en fit présent, et lui offrit en même temps un morceau de la vraie croix, le linge de Jésus-Christ, la chaîne, l'éponge et le calice de la passion, une partie du crâne de saint Jean-Baptiste, et la verge de Moïse. Saint Louis fit bâtir la Sainte-Chapelle pour y déposer ces reliques.

Baudouin avait amené à Constantinople quelques troupes qu'il avait ramassées dans l'Occident ; mais il ne voyait point arriver les princes qui s'étaient croisés pour le défendre. Le zèle avait malheureusement alors

plusieurs occasions de se signaler. On pouvait se croiser contre les infidèles de la Terre-Sainte, et contre les schismatiques grecs. Pour ajouter à la complication de tous ces intérêts, le pape publia successivement deux nouvelles croisades : l'une contre Asan, roi des Bulgares, qui avait faussé sa promesse de se soumettre à l'église latine; l'autre contre l'empereur d'Allemagne, Frédéric II, qui opposait la force de ses armes aux prétentions du saint-siège. Il y avait les mêmes indulgences à gagner en combattant le sultan d'Égypte ou de Syrie, les princes grecs et l'empereur catholique. Au milieu de tant de guerres, il n'était pas possible qu'il restât des troupes disponibles pour soutenir Baudouin II sur le trône de Constantinople, d'autant plus qu'au lieu de veiller à la conservation de son empire, il en était presque toujours absent, pour solliciter par lui-même l'assistance des princes de l'Occident.

Il perdit en voyages infructueux presque toute la durée d'un règne de vingt-quatre ans. Las d'attendre ou de solliciter en vain les secours des chrétiens, cet empereur, en faveur duquel le pape avait publié une croisade, fit une alliance avec les Comans, peuple sauvage, qui s'était établi dans la Moldavie; de sorte qu'on pouvait voir dans la même armée des Français, des Vénitiens, des croisés de diverses nations, des Grecs, des mahométans et des barbares, marchant, une bulle du pape à la main, contre l'empereur de

Nicée, qui, par une autre singularité, avait les Gènois pour alliés.

Lorsque l'empereur orthodoxe conclut son traité avec les chefs des Comans, les deux parties contractantes se tirèrent mutuellement du sang et se donnèrent à boire. Un des chefs de cette nation étant mort à Constantinople, on pendit sur sa tombe vingt-six chevaux vivants, et huit de ses officiers, qui s'offrirent pour aller le servir dans un autre monde. On ne devait pas s'attendre à voir ces choses se passer dans le camp des croisés.

Les armes de Baudouin eurent d'abord quelques succès; il prit plusieurs villes que tenait l'empereur de Nicée. Sa flotte, qui n'était que de treize voiles, battit la flotte grecque, composée de trente vaisseaux, et en enleva la moitié. Vatace prit sa revanche sur quelques places de son rival, attira les Comans sous ses drapeaux, et força Baudouin à signer une trêve de deux ans, ce qui donna à l'empereur de Nicée le loisir d'étendre ses possessions aux dépens du prince de Thessalie et du roi des Bulgares; de sorte qu'il enveloppait de tous les côtés le petit territoire qui restait à l'empereur de Constantinople.

Vatace étant mort, et sa couronne ayant passé de son fils à son petit-fils, encore en bas âge, l'empire fut envahi par le tuteur de cet enfant. Ce tuteur était Michel Paléologue, guerrier déjà illustre, digne par beau-

coup de qualités d'occuper le trône de Vatace. Le faible Baudouin renfermé dans sa capitale, était réduit à faire de la monnaie avec le plomb qui couvrait les édifices, à démolir des maisons pour suppléer au défaut de bois de chauffage, et à mettre son fils unique entre les mains des marchands vénitiens, pour sûreté de quelque argent qu'il leur empruntait.

X. Paléologue, maître de tout le pays des deux rives du Bosphore, voyait avec dépit la ville impériale reconnaître d'autres lois. Il la resserra peu à peu, assiégea même, quoique sans succès, le faubourg de Galata, et obtint de ses alliés les Génois une flotte pour bloquer le port.

L'empereur latin avait pratiqué quelques intelligences avec le gouverneur de Daphnusie, place appartenant à l'empereur grec, sur le Pont-Euxin, à quarante lieues de la capitale. La flotte vénitienne, sous le commandement du podestat de la colouie, Marc Gradenigo, partit pour aller surprendre cette place.

Pendant qu'elle était occupée à cette expédition, Paléologue envoya son général Stratégopule, avec huit cents chevaux et quelque infanterie, au-delà du Bosphore, pour faire une diversion dans la Thrace. Ce général avait ordre, en passant près de Constantinople, d'observer l'état de cette place; mais il n'y avait aucune apparence de tenter, avec une poignée de soldats, une entreprise sur la capitale de l'Orient. Ce détachement grec se grossit de paysans des environs.

Stratégopule s'avança près des murs pendant la nuit du 25 juillet 1261, dans l'intention de faire une reconnaissance, laissant même le gros de ses gens derrière lui. Il apprit que la plupart des troupes de Baudouin étaient parties, pour aller assiéger une ville de Thrace. Un Grec, qu'on lui amena, lui offrit d'introduire quelques soldats dans Constantinople par un souterrain. Il fallait pénétrer dans la ville, égorger un corps-de-garde, s'emparer d'une porte, l'ouvrir à sa petite troupe, et devenir maître de cette grande capitale, avant que les Français eussent le temps de se reconnaître. Il fallait surtout ne point échouer dans une entreprise pour laquelle on s'écartait des instructions de l'empereur. Quinze soldats se glissent par le souterrain jusque dans la maison du Grec qui les conduisait. Ils partent sur-le-champ et se dirigent vers la porte Dorée. Dans leur chemin ils rencontrent une seule sentinelle qu'ils égorgent. Arrivés devant cette porte qui ne s'ouvrait plus depuis long-temps, ils veulent l'abattre à coups de hache, mais elle se trouve maçonnée. La démolition exige beaucoup d'efforts ; le temps s'écoule. Ceux qui étaient cachés à l'entrée de la ville attendaient avec impatience le signal convenu : Stratégopule était dans la plus grande anxiété. Le mur tombe, la porte s'ouvre, une poignée de braves se précipite dans les rues voisines. A mesure que la petite armée arrive, elle se range en bataille, s'empare de quelques positions, mais n'avance qu'avec circons-

pection. On enveloppe et on massacre les faibles détachements de troupes qu'on rencontre. Tout-à-coup la flamme s'élève dans quatre quartiers; la ville est remplie de cris, de feu, de soldats. Les Latins surpris courent aux armes, les assaillants au pillage; les habitants, éveillés en sursaut, se cachent pour attendre l'évènement, ou viennent se ranger sous les drapeaux du vainqueur. Il n'y a point d'ordre dans la défense; la résistance devient impossible. L'empereur se sauve de son palais, se dépouille en courant des marques de sa dignité, se précipite dans une barque. Les bâtimens qui restaient dans le port coupent leurs câbles et s'éloignent de cette ville en flammes, emportant vers Négrepont quelques-unes des principales familles, et cet empereur, nouvel exemple des vicissitudes humaines. Des soldats grecs trouvent sous leurs pas l'épée, le diadème de Baudouin; ces trophées sont portés au bout d'une lance. Au point du jour, l'ennemi se trouve maître de Constantinople.

La flotte vénitienne arrivait en ce moment de sa fatale expédition de Daphnusie. Elle avait vu pendant une partie de la nuit la lueur d'un vaste incendie, qui lui annonçait un grand désastre; mais elle ne pouvait en soupçonner la cause. Quelques barques avertissent l'amiral; il veut attaquer sur-le-champ; mais ses trente galères, à mesure qu'elles approchent, sont entourées de bateaux chargés de familles fugitives qui viennent demander un asyle. On voit le rivage

couvert de malheureux à qui le danger n'avait pas même laissé le temps de se vêtir. On demande aux vainqueurs de leur permettre au moins la retraite ; et, dès que cette dernière grâce est obtenue, ils se précipitent en si grand nombre dans des barques, pour atteindre cette flotte mal pourvue de vivres, que plusieurs périssent de misère avant d'arriver à Négrepont. Les chefs de ces familles fugitives et ruinées trouvèrent à Venise non-seulement des secours, mais des honneurs ; on en admit dix-neuf dans le grand conseil. Cette république eut constamment la sage politique de bien accueillir les habitants de ses colonies après leurs désastres.

Il y avait cinquante-sept ans que la capitale de l'Orient avait été prise par la bravoure d'une petite armée de Latins ; elle venait d'être enlevée par une troupe encore moins nombreuse. Ce n'était là qu'un coup de main, un hasard de la fortune ; mais plusieurs causes anciennes et permanentes devaient amener tôt ou tard la chute de l'empire fondé par les croisés. Ces croisés étaient une poignée d'aventuriers, dont le nombre avait été diminué considérablement par les premiers combats ; il n'en restait pas un au bout de cinquante ans. Aucune nation n'était intéressée à la conservation de cet empire ; le gouvernement de Venise et le pape devaient seuls la désirer ; mais ni l'un ni l'autre ne pouvaient y envoyer des forces suffisantes pour le soutenir. La protection du pape tenait à l'abdication

du schisme ; et le schisme était précisément ce qui rendait les vainqueurs plus odieux aux vaincus. Par un défaut de politique assez ordinaire dans les coalitions, on avait conquis un empire, non pour fonder un état capable de résistance, mais pour s'en partager les lambeaux. Il était évident que la population grecque chasserait avec le temps la population latine,

Michel Paléologue s'empessa de venir se faire couronner dans la capitale que la fortune lui avait donnée. Il y trouva les colonies de marchands vénitiens, pisans et génois, qui y étaient restés après la conquête; il leur conserva les privilèges et les franchises dont ils jouissaient, et le droit d'avoir parmi eux des juges de leur nation. Seulement il prit des précautions pour que cette population latine ne pût pas se réunir. Les Génois fiers de s'être déclarés pour l'empereur de Nicée avant sa nouvelle conquête, crurent pouvoir se permettre tout impunément; ils assaillirent et pillèrent le palais du podestat vénitien; l'empereur saisit ce prétexte, pour les obliger de se retirer au-delà du golfe, dans le faubourg de Galata, dont il fit démolir les fortifications. Les Vénitiens cessèrent d'être souverains dans Constantinople; mais ils conservèrent le droit d'avoir un chef de leur nation, sous le titre de bailli ou baile. Ils furent exempts envers l'empereur des corvées dues par les sujets ou par les vassaux; et tel est l'esprit du commerce, que cette colonie a toujours subsisté, malgré les guerres survenues depuis entre la république et Constantinople.

XI. On ne peut pas douter que les Vénitiens n'eussent dès long-temps senti combien leur puissance dans l'Orient était mal affermie. L'emploi continuel de leurs forces en prouvait l'insuffisance. Il n'était pas dans la nature des choses qu'une population étrangère, qui diminuait tous les jours, restât maîtresse paisible d'un grand empire, à qui elle demandait le sacrifice de ses richesses et de sa religion.

Il n'y avait aucune proportion entre la colonie et la métropole. Aussi dit-on que, dès l'année 1225, pendant le règne déplorable du second des Courtenai, on mit en délibération, dans le conseil de Venise, s'il ne convenait pas de transférer le gouvernement et la population tout entière de la république dans ces nouveaux états qu'il s'agissait de défendre. On ajoute que les avis furent tellement partagés sur cette importante question, que la proposition contraire ne prévalut que d'une voix, qu'on appela la voix de la providence. Ce devait être une délibération bien solennelle que celle où l'on agitait le déplacement de la capitale, un changement de patrie. Cependant la plupart des historiens n'en font aucune mention; leur silence ne peut qu'inspirer des doutes sur la réalité de ce fait; d'un autre côté, on cite d'anciennes chroniques qui l'attestent. Cette idée est d'ailleurs si naturelle qu'il est impossible qu'elle ne se soit pas présentée à des hommes continuellement occupés de la conservation de cette précieuse conquête. Il ne peut donc y avoir

d'incertitude que sur le nombre plus ou moins grand des partisans de cette proposition hardie.

Quoiqu'on ne puisse pas, sur une simple tradition rapportée dans des manuscrits dont il est difficile d'apprécier l'autorité, admettre un fait si important au nombre des vérités historiques, il peut être de quelque intérêt de consigner ici l'extrait du récit qu'on en lit dans la chronique dite de Barbaro.

Le doge Pierre Ziani, après avoir eu sur ce grand projet des conférences avec les principaux de l'état, assembla le grand conseil et y proposa la délibération. Il commença par faire valoir l'importance des établissements que la république possédait dans le Levant, la force et la fertilité de Corfou, l'étendue et l'heureuse situation de Candie, toutes les côtes de la Grèce, les meilleures îles de l'Archipel soumises aux Vénitiens, le reste occupé par des maîtres si faibles qu'ils seraient trop heureux de se ranger sous la protection du pavillon de Saint-Marc; au fond de cet Archipel, une ville superbe, populeuse, assise entre deux mers. Il n'existait pas dans le monde entier un site plus attrayant et plus avantageux. C'était là qu'avec toutes les commodités de la vie on pouvait se promettre une sûreté parfaite : c'était de là que, par une communication facile avec les colonies, on pouvait les protéger efficacement, ou en tirer des secours au besoin. Ces colonies d'ailleurs, sans cesse révoltées contre une métropole éloignée et située au fond de l'Adriatique, obéi-

raient sans murmure à la dominatrice naturelle du commerce de l'Europe et de l'Asie. La conservation de toutes ces colonies et les avantages à en tirer dépendaient donc de l'occupation de Constantinople.

Que si l'on considérait l'état précaire d'un reste de Français, leur petit nombre, leurs divisions, leur pénurie, il n'était pas douteux que la république ne fût appelée à la gloire de réunir sous sa domination la totalité d'un empire qu'elle avait fondé. Si elle ne se chargeait de le défendre, elle perdait tout le fruit de ses anciennes victoires ; et laissait avorter les bienfaits de la providence. Bientôt les Grecs allaient renverser le trône des Latins ; au contraire, ces Grecs ne seraient plus que de faibles ennemis en présence des Vénitiens établis sur le canal du Bosphore.

D'ailleurs, si ce voisinage n'était pas exempt de dangers, la république, dans sa situation actuelle, n'avait-elle rien à craindre ? Les Padouans, le patriarche d'Aquilée, le roi de Hongrie, ne l'avaient-ils pas fatiguée de guerres continuelles, depuis sa fondation, et ces guerres pouvaient-elles être regardées comme terminées ?

« Quand elles le seraient, ajoute l'orateur, quand il serait permis de se confier avec une entière sécurité à une paix suspecte, quelle est notre situation ? Nous avons un état, et nous n'avons point de territoire ; sans territoire comment espérer de voir notre population s'accroître ; et sans population comment maintenir notre puissance, comment accomplir les desti-

« nées auxquelles nous devons nous croire appelés ?
« Tant que nous resterons renfermés dans ces lagunes,
« au fond d'un golfe orageux, les peuples que nous
« avons soumis, et à qui notre domination n'assure au-
« cun avantage, ne pourront se considérer comme for-
« mant avec nous une nation ; nous en tirerons quel-
« ques tributs, mais ils seront absorbés par les efforts
« continuels que nous aurons à faire pour contenir les
« tributaires dans l'obéissance. Nous n'avons rien à ven-
« dre à nos îles qu'elles ne pussent se procurer avec
« avantage de partout ailleurs. Pour qu'elles nous soient
« profitables, il faut que nous nous emparions de leurs
« productions, et que notre commerce soit un mono-
« pole ; mais ce monopole excite le désespoir des co-
« lons, et des révoltes continuelles vous l'attestent.

« Je veux que vous repoussiez vos voisins, que vous
« conteniez vos sujets, que votre commerce florissant
« vous procure de nouvelles richesses, comment en
« jouirez-vous dans ce marais où vous manquez de
« toutes les choses nécessaires à la vie ; où l'air est im-
« pur quand les eaux viennent à baisser, où ces mêmes
« eaux, quand elles s'élèvent, menacent votre ville ?
« déjà elles ont détruit Malamocco qu'il a fallu aban-
« donner. Vos digues renversées tous les ans par des
« tempêtes, vos îles submergées, vos ports ensablés,
« vous annoncent que tôt ou tard ces lagunes seront
« envahies par la mer ; et, quand vous voudriez croire
« ce danger plus éloigné qu'il ne l'est peut-être, n'en

« est-il pas un autre dont vous avez été souvent avertis ?
« En vain vous vous efforcez de consolider vos habita-
« tions sur cette arène mouvante , les tremblements de
« terre viennent de temps en temps les renverser ; tout
« vous dit que vous êtes sur un sol contre lequel les
« éléments sont conjurés. Ce n'est point là le siège d'un
« empire puissant. Il dépend de vous de changer cette
« plage aride , cette mer orageuse , ces marais infects ,
« où vous vous trouvez loin de vos ressources et au mi-
« lieu de vos ennemis , pour le plus beau site de l'uni-
« vers , dont vous interdirez à votre gré l'approche aux
« Pisans et aux Génois , d'où vous dominerez les îles
« de l'Archipel , toute la Grèce et les côtes d'Asie , heu-
« reuses de vous obéir , et où vous appellerez à vous ,
« sans efforts comme sans rivaux , le commerce du
« monde. »

Cette perspective brillante , l'attrait de la nouveauté séduisait une partie de l'assemblée ; mais les esprits moins hasardeux craignaient de se laisser entraîner dans un avenir inconnu , et les hommes sur qui l'amour de la terre natale et les habitudes conservaient plus d'empire , éprouvaient une répugnance invincible à changer de patrie. Le conseil était agité ; un bruit confus de voix annonçait la diversité des opinions , lorsqu'un personnage vénérable , le procureur Angelo Falier , monta à la tribune.

« Quelque répugnance que j'éprouve , dit-il , à com-
« battre le sentiment du prince à qui je dois obéissance

« et respect, je le fais cette fois avec confiance, parce
 « que je viens plaider devant vous la cause de la patrie;
 « je me croirais ingrat envers elle, envers cette terre
 « natale où mes aïeux ont été honorés, où moi-même
 « j'ai été nourri, élevé, comblé de bienfaits, si je con-
 « sentais aujourd'hui à l'abandonner pour aller cher-
 « cher d'autres biens sur une terre étrangère. Et quels
 « sont-ils donc ces biens? un air plus pur, un site plus
 « riant, un sol plus fertile, la richesse, un commerce
 « plus étendu, une domination plus vaste et plus facile.
 « Ah! lorsque les habitants de Padoue s'enfuirent du
 « plus beau pays de la terre pour venir chercher un
 « asyle dans les lagunes, ils surent gré à ces plages
 « d'être stériles, inouïes, inhabitées, situées au milieu
 « des eaux. Si elles eussent été riches, si elles n'eus-
 « sent été cachées par la mer qui les environne, nos
 « pères n'y auraient pas trouvé leur sûreté, notre répu-
 « blique, notre patrie n'existerait pas, nous serions
 « nés sujets de quelqu'un des petits princes de l'Italie,
 « et nous ne nous verrions pas aujourd'hui occupés à
 « délibérer s'il nous convient de trahir notre mère com-
 « mune pour aller dominer dans l'Orient. Nos pères
 « songèrent-ils à la quitter lorsqu'ils n'eurent plus be-
 « soin d'un asyle? ils s'attachèrent à ces tristes plages,
 « en reconnaissance du bienfait qu'ils en avaient reçu.
 « Ils travaillèrent pendant huit cents ans à les assainir,
 « à s'y fortifier contre leurs ennemis et contre les tem-

« pêtes; ils les couvrirent d'édifices somptueux; ils y
« appelèrent toutes les commodités de la vie; ils y sus-
« pendirent dans les temples les trophées de leurs vic-
« toires; et nous qui jouissons de tous ces biens; nous
« voulons les méconnaître pour en chercher de nou-
« veaux. Nous reprochons à notre terre natale son in-
« salubrité; et, aveugles que nous sommes, nous ou-
« blions que les contagions les plus redoutables vien-
« nent de l'Orient, où l'on veut nous conduire! Nous
« nous plaignons de la stérilité de notre sol, comme si
« quelque chose manquait à nos besoins, à nos caprices :
« comme si les eaux qui nous environnent ne nous four-
« nissent pas à la fois et une nourriture abondante,
« et un moyen d'industrie. On nous parle de tremble-
« ments de terre : Eh ! quel pays y est plus exposé que
« Constantinople? Des inondations : les Romains quit-
« tèrent-ils leur ville, parce que le Tibre menaçait d'en
« renverser les remparts? De sûreté, de richesses : n'est-
« ce pas ici que vous avez trouvé votre sûreté? que
« vous avez acquis ces richesses qui vous rendent
« ambitieux? De colonies : et sur qui donc avons-
« nous conquis les plus belles de celles que nous
« possédons? sur les maîtres de cet empire à qui ces
« colonies tiennent, dit-on, indissolublement. Nos co-
« lonies grecques sont importantes sans doute; mais
« sont-elles les seules que nous ayons à conserver? L'Is-
« trie, la Dalmatie, n'auraient-elles plus de prix à nos

« yeux ? Et si nous allions à Constantinople pour être
« plus à portée de surveiller Candie et la Grèce , ne se-
« rait-ce pas abandonner au roi de Hongrie nos pro-
« vines de l'Adriatique ?

« Ce prince est un voisin dangereux ; la jalousie des
« Padouans et l'inimitié du patriarche d'Aquilée vous
« fatiguent ; vous allez mettre les mers entre eux et
« vous ; mais dans quel pays allez-vous vous fixer où
« l'ambition de la domination et des richesses ne vous
« suscitent bientôt des ennemis ? Déjà ils s'agit de trans-
« porter le siège de votre nouvel état dans une ville
« que nous ne possédons pas toute entière. Il faudra
« commencer par en chasser ou par assujettir les Fran-
« çais ; ensuite , vous aurez à vous assurer de l'obéis-
« sance des naturels du pays ; enfin , il vous restera à
« repousser vos nouveaux voisins , c'est-à-dire le roi des
« Bulgares , le prince de Thessalie , l'empereur de Tré-
« bizonde et celui de Nicée , dont le territoire s'étend
« jusqu'aux faubourgs de Constantinople. Il y a plus ,
« on parle d'un nouveau peuple déjà établi dans la Nato-
« lie , peuple redoutable par son courage , par son fana-
« tisme , et par la haine qu'il a vouée au nom chrétien.

« Voilà pourtant les ennemis que vous iriez chercher
« pour échapper à l'incommodité d'avoir pour voisins
« les Padouans et le patriarche d'Aquilée.

« Avez-vous formé le projet de vivre en paix avec
« tous ces peuples dont vous allez vous rapprocher ?
« Mais l'amitié des Grecs est toujours suspecte ; celle

« des Français, impuissante et onéreuse : enfin , je sup-
« pose que vous conserviez la paix avec les uns et les
« autres ; quel moyen de la conserver avec les infi-
« dèles ? www.libtool.com.cn

« De deux choses l'une ; ou vous partez pour faire
« des conquêtes , et alors les projets de votre politique
« sont subordonnés aux événements : ou bien vous al-
« lez vous établir paisiblement dans un quartier de Con-
« stantinople ; mais conçoit-on l'existence de deux gou-
« vernements dans l'enceinte d'une même ville ? Où
« sera notre sûreté dans un pareil établissement ? Quelle
« sera la condition de nos concitoyens transplantés sur
« cette terre nouvelle ? Quelle sera la destinée de nos
« vieillards , de nos parents , de tout ce que nous lais-
« serons ici ? Abandonnés au fond de ce golfe , c'est alors
« qu'ils s'apercevront que ces plages sont tristes et sté-
« riles. Le commerce , la richesse , la puissance , s'éva-
« nouiront à la fois ; un voisin ambitieux ne tardera
« pas à se montrer entreprenant : nous apprendrons de
« loin que notre patrie est devenue sujette. Ceux d'entre
« nous qui pourront encore y aborder trouveront la
« ville dépeuplée , les canaux ensablés , les digues ren-
« versées , les lagunes infectes , nos édifices démolis ,
« leurs débris précieux transportés ailleurs , nos tro-
« phées dispersés chez l'étranger , quelques religieux
« errants sur les ruines de monastères autrefois magni-
« fiques , le peuple sans travail et sans pain , la religion
« sans pompe , le magistrat de quelque ville voisine dic-

« tant des lois dans ce palais où nous délibérons ; et
« l'histoire dira que , pour écouter une ambition in-
« quiète et peu réfléchie , nous avons renoncé aux bien-
« faits les plus signalés de la providence , et détruit l'un
« des monuments les plus admirables de l'industrie hu-
« maine. » Non , s'écria l'orateur , en se jetant aux pieds
d'un Christ qui décorait la salle , « Non , vous ne per-
« mettez pas , ô notre divin Sauveur , que nous aban-
« donnions la patrie que vous nous aviez assignée ; c'est
« vous qui en avez posé les fondements sur l'abyme des
« mers ; c'est vous qui l'avez défendue et gouvernée.
« Daignez toucher le cœur de ce peuple qui vous fut
« toujours fidèle ; qu'il ne se montre pas ingrat envers
« vous , et qu'il accomplisse , sous une protection dont
« il a reçu tant de témoignages , les destinées que vous
« lui réservez. »

Falier descendit alors de la tribune , les yeux pleins de larmes ; on alla aux voix : et une boule ou deux décidèrent du sort de Venise.

Sous une infinité de rapports , la situation de Constantinople était certainement préférable. Mais de tels avantages ne sont que relatifs , et , si les Vénitiens délibérèrent en effet sur le choix , ils firent sagement de préférer une position moins brillante , où ils trouvaient leur sûreté , et que leurs forces maritimes suffisaient à défendre. Transporté dans l'Orient , ce peuple de commerçants et de marins , plus braves sans doute que les Grecs , mais moins lettrés , et considérés par eux comme

des barbares; n'aurait pu y être supporté qu'en se confondant avec la population indigène et en en prenant la mollesse. Mais les différences de religion, de langue et d'intérêts, étaient autant d'obstacles à cette fusion. Jamais ils n'auraient eu assez de bras pour contenir la population, pour détruire trois ou quatre empereurs inquiets de leur voisinage, ni surtout pour arrêter le nouveau torrent de barbares qui devaient bientôt fondre sur ces belles contrées. Ce n'était pas avec une trentaine de galères qu'on pouvait défendre une ville comme Constantinople. D'ailleurs les Vénitiens ne possédèrent jamais que le quart de la ville, et quand ils auraient pu devenir maîtres de toute cette capitale, que serait devenu le gouvernement de Venise au milieu de cette nouvelle population? Un gouvernement municipal pouvait convenir à un état qui était tout entier dans une ville. On peut admettre même chez une grande nation un gouvernement collectif; mais il faut que les intérêts du peuple et ceux de l'administration soient homogènes; il faut que ceux qui exercent les droits de tous, soient revêtus de leur magistrature par la confiance; que les patriciens, s'il y en a, soient dès long-temps environnés de considération; or conçoit-on ce que serait une poignée de citoyens et de nobles, qui viendraient dans un pays, où leurs noms ne seraient pas même connus, imposer silence à toutes les vanités? De deux choses l'une; ou on aurait appelé les habitants du pays à siéger dans les conseils investis.

de la souveraineté, et alors les Vénitiens n'auraient plus été que des Grecs, et l'empire d'Orient aurait été une république; ou bien les Vénitiens auraient prétendu gouverner sans partage, et pour soutenir un tel gouvernement (en supposant la chose possible), il aurait nécessairement fallu donner une telle puissance à celui qui en aurait été le chef, que bientôt les conquérants n'auraient pas été plus libres que le peuple conquis.

La puissance, la liberté, la conservation de la république, tenaient à sa position insulaire. Comme Athènes, elle dominait sur la mer; comme Athènes, elle avait vaincu le grand roi; mais elle avait un avantage de plus, celui de ne point tenir à la terre. Ceci rappelle cette réflexion de Xénophon, dont il a été fait une application si brillante : si les Athéniens étaient à la fois maîtres de la mer et insulaires, ils seraient terribles sans être vulnérables.

XII. Pendant que les Latins perdaient l'empire d'Orient, il était naturel que les colonies vénitiennes essayassent de nouveaux efforts pour secouer le joug de la métropole. C'est un des inconvénients attachés au gouvernement républicain, que cette méfiance déclarée contre tous les dépositaires du pouvoir, qui le fait passer rapidement dans une multitude de mains, parmi lesquelles il y en a nécessairement de malhabiles. Le sénat de Venise changeant continuellement les gouverneurs de ses provinces, ceux-ci administraient néces-

sairement sans expérience : les plus capables n'osaient rien hasarder : il semblait qu'on ne voulût laisser à aucun d'eux le temps de réparer ses fautes ou d'achever ce qu'il avait heureusement commencé. De là résultaient pour les colons de justes sujets de plainte. Quelquefois l'administrateur était tenté d'abuser d'un pouvoir qui allait lui échapper, et souvent les peuples éprouvaient la tentation non moins vive de profiter, pour ressaisir leur liberté, de l'occasion favorable que leur offrait un mauvais choix.

Les villes de Pola et de Zara chassèrent le podestat vénitien, et se mirent, comme de coutume, sous la protection du roi de Hongrie. Il fallut armer une flotte et réduire ces deux places par des sièges.

1241 Les Candiotes, qui avaient un asyle plus sûr dans leurs montagnes, fatiguaient sans cesse la république de leurs insurrections. Deux frères, Georges et Théodore Cortazzi, se mirent à la tête de celle qui éclata en 1241. Ils rassemblèrent assez de forces pour que cette révolte devint une guerre. Le gouverneur Marin Geno y fut tué. Ses successeurs, surtout Marin Gradonigo, remportèrent quelques avantages, et ramenèrent une paix qui fut scellée du sang de quelques rebelles obscurs.

1243 Un autre habitant de l'île, nommé Alexis Calerge, homme considérable par sa naissance, redoutable par sa prudence et sa tenacité, préparait, non une révolte momentanée, mais une résistance opiniâtre. Le sénat,

averti de ses pratiques, soupçonna son dessein, et voulut le faire enlever. Calerge, également bien servi par ses espions, s'évada sur-le-champ, et l'insurrection éclata dans la nuit même de son évasion. Ce fut un embrasement général, une guerre qui, pendant dix-huit ans, conduite et soutenue avec des succès divers, fatigua, épuisa les troupes de la république.

L'Europe eut pour la première fois le spectacle d'une puissance maritime luttant contre une grande colonie. La métropole attaquait toujours les rivages avec succès. Les colons trouvaient toujours un asyle assuré dans les terres. Les Vénitiens, après une première victoire, se trouvaient trop faibles pour en recueillir le fruit. Quand les Candiotés étaient victorieux à leur tour, leur ennemi leur échappait; ils ne pouvaient le suivre sur les mers, et porter la guerre dans son territoire. Ces deux peuples étaient dans l'impuissance de se détruire; ils sentirent l'inutilité de leurs efforts; on négocia, et dans la négociation le gouvernement vénitien reprit sa supériorité. Il ne lui en coûta que de gagner le chef de l'insurrection. On accorda à Calerge des honneurs, des privilèges, l'exemption de tous les impôts : on l'éleva au rang de noble vénitien; et, contre l'ordinaire de cette sorte de traité entre le maître offensé et le sujet rebelle, on ne conserva ni sentiment de vengeance, ni projet de trahison. Pour affermir cette paix, la métropole envoya dans l'île une

nouvelle colonie, qui fonda la ville de la Canée, sur les ruines de l'ancienne Cydon.

Le système de colonisation que les Vénitiens adoptèrent mérite de fixer l'attention; ils divisèrent l'île en trois parts : la première pour la république, la seconde appartenait à l'église, la troisième aux colons; celle-ci était divisée en 132 lots pour les cavaliers ou nobles, et 405 pour les fantassins. L'ancienne Crète pouvait reconnaître dans ce partage une imitation de la méthode des Grecs et des Romains. Les lots de terre n'étaient point égaux; aux plus considérables était attachée l'obligation de fournir, en cas de guerre, un cavalier et deux écuyers avec leurs armes et leurs chevaux; les autres devaient fournir dix soldats à pied. Plus tard la colonie eut un gouvernement calqué sur celui de la métropole, un duc, ou vice-doge, un grand conseil et un livre d'or, pour y inscrire les noms d'une noblesse sans pouvoir.

XIII. Pendant ce temps-là des intérêts temporels brouillaient l'empereur Frédéric II et le pape. L'empereur s'était engagé à faire le voyage d'outre-mer; déjà héritier du royaume de Naples, il avait exigé de Jean de Brienne, son beau-père, la cession de la couronne de Jérusalem; mais, depuis sept ans, il différait d'accomplir son vœu. Grégoire IX eut beau lui écrire : « Le Seigneur nous a mis en ce monde, comme « un chérubin armé d'un glaive tournoyant, pour

« montrer à ceux qui s'égarent le chemin de l'arbre
« de vie. » Il eut beau lancer l'excommunication, pour se
débarrasser d'un voisin dangereux, en l'envoyant au-
delà des mers ; Frédéric disait que si Dieu avait connu
le royaume de Naples, il n'aurait pas fait choix du
stérile pays de la Judée ; et il répondait au pape :
« L'église romaine brûle d'une telle avarice, que les
« biens ecclésiastiques ne lui suffisent plus ; elle n'a
« pas honte de dépouiller les princes souverains. Je ne
« parle point des simonies, des exactions qu'elle exerce
« sur le clergé, des usures manifestes ou palliées dont
« elle infecte le monde. Cependant ces sangsues insa-
« tiables usent de discours tout de miel, disant que la
« cour de Rome est l'église *notre mère et notre nour-*
« *rice*, tandis que c'est une marâtre, et la source de
« tous nos maux. Elle envoie de tous côtés des légats,
« avec pouvoir de punir, de suspendre, d'excommu-
« nier, non pour répandre la parole de Dieu, mais
« pour amasser de l'argent, et moissonner ce qu'ils
« n'ont point semé ; et maintenant ces Romains, sans
« noblesse, sans courage, vains de leur littérature,
« aspirent aux royaumes et aux empires. »

C'étaient là de singuliers sentiments pour un croisé ;
aussi le pape prononça-t-il l'anathème contre Frédéric.
« Voyant que l'empereur négligeait son salut, en refu-
« sant d'accomplir son vœu, nous avons, dit-il, tiré
« contre lui le glaive médicinal de saint Pierre, et pu-
« blié, en esprit de douceur, la sentence d'excommu-

« nication. Tous les lieux où il arrivera seront frappés
« de l'interdit ecclésiastique; tant qu'il y sera présent,
« on n'y célébrera aucun office; s'il assiste au service
« divin, nous procéderons contre lui comme contre un
« hérétique qui méprise les clefs de l'église; et s'il ne
« se soumet à l'excommunication, nous absoudrons de
« leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité: car
« on n'est point obligé de garder la foi que l'on a jurée
« à un prince chrétien, quand il s'oppose à Dieu et à
« ses saints, et méprise leurs commandements. » Cette
terrible maxime montrait un digne successeur d'Inno-
cent III, qui, en excommuniant Louis de France, fils
de Philippe-Auguste, avait pris pour texte ces paroles
d'Ézéchiël : « Glaive, glaive, sors du fourreau, et ai-
« guise-toi pour tuer. »

Frédéric, sans être ébranlé par les anathèmes du
pape, jugea cependant que les intérêts de son royaume
de Jérusalem pouvaient réclamer sa présence. Il se
disposa à partir pour la Palestine. Grégoire lui signi-
fia qu'il ne pouvait pas prétendre à y passer comme
croisé, jusqu'à ce qu'il fût absous des censures qu'il
avait encourues. Ce prince ne tint aucun compte de
cette défense. Pendant qu'il allait combattre les Sar-
rasins, il laissa en Italie une armée qui attaqua l'état
de l'église; et par une singularité assez remarquable
il y avait dans cette armée des Sarrasins-siciliens qu'il
avait enrôlés dans ses troupes.

Arrivé dans la Terre-Sainte avec vingt galères et

cent chevaliers, il y trouva un clergé décidé à le reconnaître, et les soudans d'Égypte et de Damas campés à Gaza et à Naplouse. Frédéric jugea fort sagement qu'attendu la difficulté de conquérir par les armes ces saints lieux, qui avaient déjà coûté tant de sang, c'était rendre un grand service à la chrétienté, que de s'assurer, au moins pour quelque temps, par la négociation, la possession non contestée du royaume de Jérusalem. Il eut le bonheur, ou l'habileté, de conclure avec le soudan d'Égypte une trêve de dix ans, par laquelle celui-ci lui cédait Jérusalem, Bethléem, Nazareth et Sidon, avec la faculté de fortifier ces places; seulement le soudan se réservait, dans Jérusalem, une mosquée que les musulmans avaient bâtie à la place de l'ancien temple, détruit par Titus, et qui avait été changée en église, après la conquête de Godefroi de Bouillon.

Cette restriction excita la colère du patriarche. Il se plaignit de l'impiété qui laissait le temple de Salomon entre les mains des infidèles, et poussa l'empportement jusqu'à défendre de réconcilier les saints lieux, d'y faire aucun pèlerinage, d'y célébrer le service divin.

Au mépris de toutes ces censures, l'empereur fit faire les cérémonies de la religion dans l'église du Saint-Sépulcre; et comme il n'y avait point d'évêque pour le couronner, il prit lui-même la couronne sur l'autel, et se la mit sur la tête; deux jours après il partit pour Ptolémaïs. Le clergé ne lui pardonnait pas d'avoir signé

la trêve. Des moines s'étant permis de prêcher contre lui, il les fit fustiger par ses soldats. Le patriarche mit les lieux saints en interdit. Frédéric se rembarqua, et fit voile pour l'Italie, où les succès de l'armée du pape réclamaient sa présence.

Son arrivée changea l'état des affaires, et lui attira une troisième excommunication. Le pape délia tous les sujets de l'empereur de leur serment de fidélité. Ce grand éclat fut suivi d'une assez prompte réconciliation; mais quelque temps après, les guerres de l'empereur contre les villes insoumises de la Lombardie, et ses prétentions sur la Sardaigne, attirèrent sur lui de nouveaux anathèmes et la publication d'une croisade. « Il y a, disait le pape, plus de mérite à combattre Frédéric, ennemi de la foi, qu'à retirer la Terre-Sainte d'entre les mains des infidèles. » Grégoire déposa Frédéric, et donna l'empire à Robert, frère de saint Louis; mais le roi lui fit une fort belle réponse, dont la sagesse contrastait avec l'emportement du pontife. L'empereur marcha sur Rome.

XIV. Ce pontife violent, qui luttait depuis quatorze ans contre le plus puissant prince de la chrétienté, était presque centenaire; il mourut. Son successeur ne régna que quelques jours. Les cardinaux furent près de deux ans à s'accorder sur un choix. Lorsque ce choix fut connu, on en félicitait Frédéric. « Le cardinal de Fiesque, répondit-il, était de mes amis; vous verrez qu'Innocent IV sera mon ennemi le plus acharné. »

En effet, le nouveau pape ne se montra pas plus disposé que son prédécesseur à rien abandonner des prétentions de l'église. Les hostilités recommencèrent, et avec elles les excommunications. Le pape poussait si loin la violence dans l'exercice de son autorité spirituelle, qu'en même temps qu'il déposait l'empereur et publiait une croisade contre lui, il excommunait deux autres rois, Jacques d'Arragon et Sanche de Portugal. Tandis qu'il offrait la couronne de Sicile à un prince français, il la proposait à un fils du roi d'Angleterre; enfin il entra en négociation avec le soudan d'Égypte, pour l'engager à rompre la trêve jurée entre lui et Frédéric, comme roi de Jérusalem. Il y eut des conspirations contre la vie de l'empereur; il y en eut pour tuer le pape. Frédéric fit pendre son médecin pour lui avoir présenté du poison.

Tant d'animosité ne pouvait manquer de donner naissance à des factions. Il s'en forma deux en Italie, sous le nom de Guelfes et de Gibelins, noms dont on ignore l'origine, mais à qui de longs malheurs, fruit de tant de discordes, donnèrent une déplorable célébrité.

A la faveur de ces troubles, Azon, marquis d'Este, réclama l'assistance du pape et des Vénitiens, pour recouvrer ses états, dont il avait été dépouillé par l'empereur, et mit le siège devant Ferrare, qui tenait pour la faction gibeline. Le doge alla en personne à ce siège, après avoir laissé le gouvernement de Venise à son fils

Jean, et Ferrare s'étant rendue, le marquis, en en prenant possession, s'acquitta envers la république par la concession de divers privilèges, dont les commerçants vénitiens devaient jouir dans ses états. Ces privilèges furent, dans la suite, l'occasion d'une guerre.

L'empereur avait beaucoup à faire pour soutenir ses droits en Allemagne, en Lombardie, en Sicile, en Syrie. Le pape, qui lui suscitait des ennemis de tous côtés, ne manqua pas de s'adresser aux Vénitiens, dont a politique constante fut de contrarier l'agrandissement des empereurs en Italie. La république arma une flotte, qui, sous le commandement de Pierre Thiepolo, fils du doge, alla croiser dans les mers de Naples, fit quelques dégâts sur les côtes, et se retira, sans avoir livré bataille, devant la flotte impériale.

Pour réparer la honte de cette retraite, le jeune Thiepolo alla combattre à la tête des Milanais. Vaincu par Erzelin, l'un des partisans de l'empereur, il fut fait prisonnier et envoyé à Frédéric, qui, contre toutes les lois de la guerre et de l'humanité, lui fit trancher la tête, pour se venger du doge et insulter le gouvernement vénitien. Non-seulement la république ne témoigna aucun ressentiment de cet outrage, mais après la mort de l'empereur, qui survint en 1250, elle fournit à son fils Conrad une flotte pour passer à Naples, quoiqu'il fût poursuivi avec la même animosité, et frappé des mêmes anathèmes que son père.

La vengeance du sénat de Venise tomba sur Erzelin.

C'était un homme de basse extraction, qui, à la faveur des troubles qui désolaient l'Italie, s'était fait chef du parti des Gibelins, c'est-à-dire des Impériaux dans la Lombardie. Il avait établi sa résidence à Padoue, dont il était devenu le tyran, et répandait encore plus la terreur par ses cruautés que par ses armes. Le pape, pour se délivrer d'un ennemi si dangereux, publia, contre ce fils de perdition, cet homme de sang, réprouvé par la foi, une croisade, dans laquelle les Vénitiens s'engagèrent avec l'ardeur qu'inspirent le désir d'une juste vengeance, et l'inquiétude que donne toujours le voisinage d'un tyran. Dans le traité qui fut conclu à cette occasion avec le pape, le doge ne stipula point en son nom, comme avaient fait souvent ses prédécesseurs, mais au nom du conseil et de la communauté des Vénitiens. Ils armèrent des troupes, des vaisseaux. Padoue, la place d'armes d'Erzelin, fut emportée d'assaut, et pillée pendant sept jours par ceux qui se disaient ses libérateurs. Le tyran, furieux en apprenant la perte de cette ville, fit égorger tous les Padouans qui étaient dans son armée; poursuivi dans Vérone, dans Vicence, dans Brescia, il mourut enfin d'une blessure qu'il avait reçue en combattant. Ce fut en reconnaissance de ce service, rendu au parti de l'église, que le pape accorda au doyen du chapitre de Saint-Marc le droit de porter la mitre et le bâton pastoral.

Je n'ai pas voulu interrompre le récit de ces évé- 1249

nements, pour faire mention de l'abdication du doge Thiepolo. Accablé d'années et du chagrin d'avoir perdu si malheureusement son fils, il se démit de sa dignité en 1249. Savant jurisconsulte, il avait recueilli, coordonné les lois de sa patrie, et réformé le code vénitien.

Il y avait à peu près un siècle que les Pandectes de Justinien avaient été retrouvées; la vive lumière qu'avait répandue ce recueil de lois fut une des principales causes du retour de la civilisation. Ce que les Triboniens avaient fait pour la législation de l'empire, Pantaléon Justiniani, depuis patriarche de Constantinople, Thomas Centranigo, Jean Michieli, et Etienne Badouer, l'exécutèrent pour leur patrie. Tels sont les noms de ceux que la reconnaissance publique cite comme coopérateurs de Jacques Thiepolo dans cet utile travail. L'orgueil national des habitants de Sienne, et peut-être la jalousie ont accredité parmi eux l'opinion que les Vénitiens leur avaient demandé communication de leurs statuts, et les avaient pris pour modèle. Il serait fort difficile de vérifier ce fait, dont assurément les Vénitiens ne demeureraient pas d'accord.

Ce fut, dit-on, sous le règne de Jacques Thiepolo, en 1446, que furent commencés le pont de Rialte et les embellissements de la place Saint-Marc.

1249 Thiepolo fut remplacé par Marin Morosini, pour l'élection duquel on éleva le nombre des électeurs à quarante et un, afin d'éviter les inconvénients du partage.

C'est au règne de celui-ci qu'il faut rapporter la première croisade de saint Louis, dont je ne fais mention que parce qu'un vieil historien reproche aux Vénitiens de n'avoir pas voulu se laisser fléchir pour fournir à ce prince des vaisseaux à un prix raisonnable.

Morosini ne régna que trois ans. Après sa mort, les quarante-un électeurs firent choix de Renier Zeno, et annoncèrent cette élection au peuple. C'est l'expression de l'historien Dandolo que je consigne ici, parce qu'elle fait voir ce qui restait alors au peuple vénitien de son ancien droit d'élire le doge.

XV. Le règne de Zeno fut rempli par une guerre continue de onze ans que la république de Venise eut à soutenir contre celle de Gènes. Ce fut vers l'an 1256 qu'éclata entre les deux peuples cette haine née de la jalousie du commerce; haine si funeste dans ses effets qu'elle compromit tour-à-tour l'existence des deux états. Gènes, sans territoire comme Venise, tirait toute sa puissance de la navigation. Cette navigation avait pour objet de fournir à l'Europe les marchandises de l'Asie. A cette époque, la boussole n'avait pas encore ouvert les routes de l'Océan. Quatre puissances principales possédaient de vastes côtes sur la Méditerranée, mais aucune d'elles n'avait une marine commerçante. Les chrétiens et les Sarrasins se disputaient encore l'Espagne; la France divisée ne songeait pas à s'enrichir par le commerce, qu'elle semblait même dédaigner; le royaume de Naples et de Sicile était de-

venu une proie que plusieurs familles se disputaient ; l'empire grec, déchiré de toutes parts, était pressé par les peuples orientaux. C'était un immense avantage que le privilège exclusif d'aller acheter, dans le fond de la Méditerranée, tous les objets de luxe et de nécessité que l'Asie fournissait à l'Europe, d'en fixer à son gré le fret et le prix. Ce privilège était exploité par les trois républiques de Venise, de Pise et de Gènes. Les deux dernières n'avaient pu voir sans envie les établissements que la première avait acquis dans l'Archipel et dans la Morée. Si les Vénitiens avaient pu garder toutes leurs conquêtes, ils auraient certainement fini par interdire à leurs rivaux la navigation de la mer Noire, du Bosphore et de l'Archipel. Sans en venir même à cette extrémité, ils auraient eu sur eux tant d'avantages, que la concurrence serait devenue impossible ; aussi le sentiment de leur intérêt avait-il allié les Génois avec les empereurs grecs, pour la destruction de l'empire latin en Orient.

Sur les côtes de la Palestine, les avantages avaient été moins inégalement partagés. On a vu que les Génois comme les Vénitiens avaient des comptoirs dans les ports principaux. Ils possédaient les uns et les autres des quartiers dans plusieurs places ; ils y étaient sous la juridiction de leurs magistrats. Dans la ville de Saint-Jean-d'Acre il ne se trouvait malheureusement qu'une église pour les deux nations. Les Génois en réclamaient la possession exclusive, les Vénitiens vou-

laient qu'elle fût commune ; le pape jugea le différend en faveur de ceux-ci. Les Génois , au lieu de se soumettre à cette décision , s'emparèrent de l'église , la fortifièrent et chassèrent tous les Vénitiens de la ville.

Ils devaient s'attendre à être bientôt attaqués. Venise arma treize galères, qui forcèrent l'entrée du port, et brûlèrent trente bâtiments génois qui s'y trouvaient. Quelques troupes mises à terre marchèrent sur l'église qui était le sujet de la querelle, l'emportèrent d'assaut, la détruisirent entièrement, forcèrent les Génois à se réfugier dans Tyr, s'emparèrent de leurs comptoirs, et pillèrent leurs magasins.

Les Génois établis à Tyr se mirent aussitôt en mer avec quelques vaisseaux, pour tirer vengeance de cette perte. L'escadre vénitienne sortit du port de Saint-Jean-d'Acre, pour aller à leur rencontre, et les battit complètement. Mais ce n'était là que le prélude de combats plus sérieux. Les deux républiques armaient avec la plus grande activité. Les Vénitiens ne se bornèrent pas à déployer leurs propres forces. Ils invoquèrent la haine que les Pisans avaient vouée au nom génois, et oubliant pour un moment leurs propres rivalités, parce qu'il y avait un ennemi commun à détruire, Venise et Pise s'allièrent par un traité offensif et défensif, dont la durée était fixée à dix ans.

Quarante-neuf galères et quatre gros vaisseaux partis de Venise arrivèrent devant Saint-Jean-d'Acre, presque dans le même temps où quatre gros vaisseaux

et quarante galères génoises entraient dans la rade de Tyr. Les deux flottes remirent en mer, animées d'une ardeur égale; elles s'aperçurent mutuellement vers 1258 le soir du 25 juin 1258. On passa la nuit à s'observer.

Les Génois avaient pour capitaine Guillaume Buccanigra. La flotte vénitienne était commandée par André Zeno, fils du doge, et Laurent Thiepolo. Au point du jour on s'attaqua avec fureur, la ligne des Génois fut rompue dès le commencement de l'action; ils redoublèrent d'efforts pour réparer ce désavantage. Mais la victoire se déclara en faveur des Vénitiens. Vingt galères prises les suivirent lorsqu'ils rentrèrent triomphants dans le port; le reste de la flotte génoise se retira vers Tyr; elle avait perdu plus de deux mille hommes. Arrivés à Saint-Jean-d'Acre, les vainqueurs se jetèrent sur ce qui restait dans cette ville de négociants génois, détruisirent leurs habitations et les firent prisonniers. Ainsi la guerre civile venait de s'allumer entre les chrétiens dans la Terre-Sainte; et tandis que les infidèles pouvaient voir, de leurs côtes, les fureurs de ces deux peuples qui s'entre-détruisaient, ce qui restait de chrétiens dans la Palestine se déclarait, au gré de ses passions, pour l'un ou l'autre parti; les chevaliers du Temple, les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem devinrent les auxiliaires des deux républiques rivales.

XVI. Les Vénitiens n'avaient pas renoncé à recouvrer les possessions qu'ils avaient acquises, cinquante

ans auparavant, vers le Bosphore ; ils faisaient, avec peu d'avantage, une guerre opiniâtre à l'heureux Michel Paléologue, qui les avait chassés de Constantinople. Mais que pouvaient des flottes d'une vingtaine de galères contre le nouvel empire grec ? Les exploits des généraux de la république se réduisaient à désoler le commerce, à menacer toutes les côtes et à incendier quelques villages. Ce fut en vain que la république sollicita, et que le pape fit prêcher une croisade contre l'empereur schismatique. Aucun prince de l'Occident ne voulut prendre les armes contre lui. Bien loin de là, il trouva des alliés, grâce à l'irréconciliable haine qui divisait les Génois et les Vénitiens. Les Génois, au lieu de s'armer pour mériter les indulgences, encoururent l'excommunication, en s'alliant avec Michel Paléologue, qui leur offrait des privilèges et des établissements, aux dépens de leurs rivaux, notamment la possession de l'île de Scio, où ils se sont maintenus pendant plus de trois siècles. L'empereur leur donna aussi le palais et le comptoir de la colonie vénitienne de Constantinople. Ces implacables ennemis le démolirent et en transportèrent les pierres à Gènes.

Une flotte génoise vint se réunir à la flotte grecque. Cette armée combinée fit quelques prises de médiocre importance ; on se partagea les prisonniers. Les Grecs firent crever les yeux aux leurs ; les Génois massacrèrent tous ceux qui leur étaient échus en partage. Ces atrocités trouvèrent leur juste punition au commen-

cement de la campagne suivante. La flotte de Venise attaqua et battit complètement la flotte génoise sur les côtes de la Morée. Non contents d'ensanglanter la Syrie et l'Archipel, les Génois vinrent insulter leurs ennemis dans l'Adriatique. Ceux-ci, pour interdire l'approche de leurs côtes, envoyèrent trente-sept galères dans le canal de Malthe. En interceptant ce passage, elles coupaient toute communication entre Gènes et Constantinople. Les Génois, avec cette diligence que l'animosité seule peut donner, en équipèrent trente-deux; elles mirent aussitôt à la voile pour rompre cette barrière qui séparait tout le Levant de la partie occidentale de la Méditerranée.

Ce fut à la hauteur de Trapani, port de la Sicile, que les Génois aperçurent enfin le pavillon de Saint-Marc. La fortune ne l'avait point encore abandonné, mais la victoire fut achetée par un horrible carnage. Les Génois combattirent avec une telle fureur, que leur défaite fut désastreuse; pas un de leurs vaisseaux ne chercha son salut dans la fuite; tous furent pris, brûlés ou engloutis dans la mer; il ne resta de leur armée que deux mille et quelques cents prisonniers. Les vainqueurs n'étaient pas en état de poursuivre vivement leurs succès après une victoire si long-temps disputée; cependant ils en recueillirent le fruit. L'empereur grec, ne comptant plus sur le secours de ses alliés, se hâta de conclure, en 1268, avec les Vénitiens, une trêve de cinq ans, dont la ratification fut

signée par le doge assisté de son conseil et de neuf autres citoyens, qui apparemment avaient été nommés pour délibérer sur cette affaire. L'empereur, en désespérant de la cause des Génois, n'avait pas apprécié tout ce que peuvent fournir de ressources le commerce, le patriotisme et la haine.

Quatre batailles perdues coup sur coup, une grande flotte détruite, n'avaient point ébranlé la constance de ces implacables rivaux. Pendant qu'à Constantinople Michel Paléologue signait une trêve sans avoir combattu, à Gènes toutes les fortunes, tous les bras étaient employés à préparer un nouvel armement. Trop faibles encore pour ressaisir la victoire, les Génois ne voulaient point abandonner le champ de bataille, et cherchaient à se consoler de leur malheur par des ravages. Tout-à-coup on apprit à Venise qu'une expédition partie de Gènes avait débarqué des troupes dans l'île de Candie, attaqué brusquement, emporté d'assaut, pillé, livré aux flammes, rasé entièrement la ville de la Canée, nouvelle fondation de la colonie vénitienne. Les flottes des deux nations se rencontrèrent, l'année suivante, sur la côte de Tyr; les Génois furent encore défaites sans être découragés. Ne pouvant plus rassembler des armées, ils firent une guerre de corsaires. Il y avait huit ans que cette fureur des deux peuples rivaux ensanglantait la Méditerranée; leur rage, loin de se consumer, trouvait sans cesse de nouvelles armes.

Trois autres campagnes ne purent l'affaiblir, et 1269

laissèrent indécis de quel côté il y avait le plus d'opiniâtreté et de haine. Les vaincus n'étaient pas plus disposés à la paix que les vainqueurs; il fallut que des circonstances indépendantes de leur volonté vinssent suspendre cette lutte terrible.

Saint Louis préparait alors (en 1269) sa seconde et déplorable expédition pour l'Afrique; mais tel était dans ce temps-là le système de l'administration, qu'un roi de France entreprenait une guerre au-delà des mers, sans avoir les moyens d'y transporter son armée; il fallait, pour effectuer le passage, emprunter les vaisseaux des Vénitiens ou des Génois; et pour qu'ils pussent en fournir, il ne fallait pas qu'ils eussent un ennemi à poursuivre.

Toute la chrétienté s'interposa pour déterminer les deux républiques à cesser de mettre obstacle, par leurs divisions, à la délivrance des lieux saints; mais tout ce qu'on put en obtenir, ce fut une suspension d'armes momentanée, qui devint cependant une trêve de quelques années, par la médiation de Philippe-le-Hardi, successeur de saint Louis. On accusa les Génois d'avoir retenu leurs prisonniers, quoiqu'ils fussent convenus de les rendre, et d'en avoir fait périr deux mille de misère.

Venise fournit quelques vaisseaux à saint Louis: les deux républiques employèrent le temps de cette trêve forcée à d'autres guerres et à des révolutions. Si on a été étonné de l'opiniâtreté du peuple génois à

soutenir, pendant dix ans, une guerre si ruineuse, on le sera bien davantage en se rappelant que cette ville, d'où partaient continuellement des flottes pour réparer des désastres et en éprouver de nouveaux, était en proie aux discordes civiles. Le peuple jaloux du pouvoir des nobles, redoublait ses efforts pour ressaisir sa liberté intérieure, comme pour disputer l'empire de la mer. Il renversait des familles puissantes, à l'aide de quelques autres qui usurpaient à leur tour l'autorité, et il repoussait en même temps l'armée de Charles d'Anjou, dont l'ambition voulait envahir toute l'Italie.

XVII. Tandis que Gènes combattait pour échapper à l'aristocratie, Venise était agitée par d'autres causes, qui préparaient aussi des troubles domestiques. La guerre avait été brillante, mais ruineuse; il fallut recourir à des impôts; et pour atteindre toutes les fortunes, on s'arrêta à l'idée de lever une taxe sur les farines. Le renchérissement du pain excita de violents murmures; le peuple s'assembla en tumulte, envahit le palais du gouvernement, et demanda à grands cris la suppression du nouvel impôt. Le doge se présenta accompagné de ses conseillers, il essaya de haranguer le peuple; mais, au lieu de réussir à calmer la sédition, il se vit accablé de huées, de menaces, et contraint de rentrer dans son palais, pour échapper aux pierres qu'on lui lançait. Les séditieux se répandirent dans la ville, attaquèrent et pillèrent les mai-

sous de plusieurs nobles odieux ou suspects à la populace. Ce fut une confusion épouvantable qui mit la république en péril. Des troupes accourues à la hâte des garnisons les plus voisines parvinrent cependant à la faire cesser. Aussitôt que le sénat eut ressaisi son autorité, il la vengea par un grand nombre d'exécutions; mais les supplices ne procurent jamais qu'une tranquillité imparfaite. La discorde avait jeté des racines même parmi les nobles. Déjà, quelque temps auparavant, un homme considérable, illustré par une victoire, Laurent Thiepolo, avait failli à être victime de l'inimitié de deux autres hommes d'un grand nom. Laurent et Jean Dandolo l'avaient attaqué et blessé grièvement, en plein jour, au milieu de la place publique. Cet acte de violence avait divisé les principaux habitants de la ville en deux partis. Les Thiepolo paraissaient alors les ardents défenseurs des prétentions des anciennes familles. Les Dandolo, quoique leur origine remontât aussi au berceau de la république, s'étaient déclarés les chefs de tous ceux en qui les richesses ou une illustration récemment acquise, avaient fait naître une ambition nouvelle. Venise portait dans son sein le germe des plus fatales dissensions.

Ce fut dans ces circonstances que le doge Renier Zeno mourut. Son règne avait été signalé par un grand revers, la perte de Constantinople, et par des victoires sur les Génois chèrement achetées. Cependant la ville avait reçu, pendant son administration, des embel-

lisements considérables ; le pont de Rialte avait été achevé, et les rues avaient été pavées en briques.

XVIII. Les passions qui agitaient les esprits, les rendaient moins sensibles aux désastres de la guerre. Aux yeux de chaque faction, la plus grande des calamités était le triomphe de la faction opposée. On chercha à éviter les brigues, les coalitions, en faisant intervenir le sort dans le choix des électeurs ; cette idée donna naissance à une forme d'élection que je ne puis me dispenser de faire connaître, parce qu'elle est singulière, et qu'elle a été maintenue jusqu'à ces derniers temps.

Pendant les six premiers siècles de la république, le droit d'élire le doge avait été exercé par le peuple entier.

En 1173, ce choix fut confié à onze électeurs : cinq ans après on procéda différemment ; le grand-conseil nomma quatre commissaires, qui désignèrent chacun dix électeurs. Le nombre des électeurs fut porté à quarante-un, en 1249.

Tel était l'ordre existant en 1268, à la mort de Renier Zeno.

On régla, pour l'avenir, que trente membres du grand-conseil, désignés par le sort, se réduiraient par un second tirage, au nombre de neuf. Ces neuf conseillers désignaient quarante électeurs provisoires (savoir, les quatre premiers cinq chacun, et les cinq derniers quatre chacun). On allait aux voix pour la confirmation

des quarante électeurs désignés, et sur les neuf voix il fallait en réunir sept pour que la nomination fût confirmée; on exigeait que ces électeurs provisoires fussent âgés de plus de trente ans.

Ces quarante électeurs provisoires se réduisaient, par le sort, à douze. De ces douze, le premier désignait trois personnes, chacun des autres en désignait deux; il en résultait une liste de vingt-cinq autres électeurs, dont la confirmation était le sujet d'un ballottage dans lequel il fallait obtenir neuf voix, pour être maintenu sur la liste.

Ces vingt-cinq nouveaux électeurs se réduisaient, par le sort, à neuf. Chacun des neuf proposait cinq personnes, d'où résultait une nouvelle liste de quarante-cinq, où l'on n'était maintenu qu'à la pluralité de sept voix sur les neuf.

Les quarante-cinq électeurs de ce troisième choix se réduisaient à onze par le sort. Les huit premiers nommaient chacun quatre personnes, et les trois derniers chacun trois. Ces désignations produisaient une liste de quarante-une personnes, qui devaient être les électeurs définitifs. On allait au scrutin, et on excluait celles qui ne réunissaient pas neuf suffrages sur onze.

Cette opération terminée, on soumettait au grand-conseil la liste des quarante-un électeurs présentés, pour procéder au choix du doge; le grand-conseil délibérait successivement au scrutin sur chacun d'eux, et si quelqu'un ne réunissait pas la majorité absolue des

suffrages, les onze électeurs provisoires étaient obligés d'en désigner un autre.

Ainsi la nomination des quarante-un électeurs était le résultat de cinq tirages au sort entremêlés de cinq scrutins. Immédiatement après leur nomination, ils passaient dans une salle, où ils demeuraient enfermés jusqu'à ce qu'ils eussent fait l'élection du doge. Là, on les traitait splendidement, aux frais de la république, on leur accordait tout ce qu'ils demandaient, et on donnait également à tous ce que chacun avait demandé. Mais toute communication au-dehors leur était interdite.

Les électeurs assemblés commençaient par se choisir trois présidents qu'on désignait, sous le nom de *priori*. Ils demandaient ensuite deux secrétaires, qui devaient rester enfermés avec eux. L'assemblée ainsi constituée, ils étaient appelés, par rang d'âge, devant le bureau des *priori*; là, chacun écrivait de sa main sur un billet, le nom de celui qu'il désignait pour doge, et jetait le billet dans une urne. Deux conditions seulement étaient exigées des candidats, d'être membres du grand-conseil, et âgés de plus de trente ans.

Après avoir compté les billets, l'un des secrétaires en tirait un et lisait le nom qui y était porté; alors chacun des électeurs pouvait énoncer librement les reproches qu'il croyait devoir faire au sujet proposé.

Si le nom sorti de l'urne était celui de l'un des électeurs, il était obligé de passer dans un cabinet sé-

paré, pour laisser une entière liberté aux accusations. Après qu'on avait développé hors de sa présence tous les griefs énoncés contre lui, il était rappelé; le président lui en faisait part, et on entendait ce qu'il avait à dire pour sa justification.

Cette information sur tous les noms contenus dans l'urne étant terminée, on ballottait successivement les noms de tous les candidats, au moyen de deux urnes, dont l'une était pour les suffrages affirmatifs, l'autre pour les boules d'exclusion; et aussitôt que l'un des noms avait obtenu vingt-cinq suffrages, l'élection était consommée.

Tel était ce mode d'élection, qui a été jugé fort diversement. Les uns y ont trouvé un chef-d'œuvre de sagacité et de prudence; d'autres n'y ont vu qu'une complication de formes, dont il était impossible de prévoir et de diriger le résultat selon les besoins de la république. Tous sont demeurés d'accord que des procédés si méthodiques, si lents ne pouvaient convenir qu'à un peuple grave et fidèle à ses usages.

En dernière analyse, il s'agissait de choisir quarante-un électeurs sur les quatre cent soixante-dix citoyens qui composaient le grand-conseil. Le sort désignait d'abord neuf personnes, mais c'était là toute la part qu'on laissait à l'aveugle hasard. Le choix raisonné de ces neuf personnes, formait une liste de quarante. Celles-ci avaient déjà une présomption en leur faveur. Le tirage les réduisait à douze; mais cela n'empêchait

pas que les douze ne fussent le résultat d'un choix. Une seconde opération de ces douze produisait une liste de neuf autres électeurs, qui devaient aussi avoir des droits à la confiance, puisqu'ils avaient été élus. Ces neuf en éalisaient onze, et enfin l'opération des onze se réduisait à former la liste des électeurs définitifs proposés au grand-conseil. Tout le résultat de ce système était donc de mettre obstacle à la brigue, en ne permettant pas de deviner qui serait chargé de faire la liste de proposition; mais cette liste une fois faite, l'intrigue reprenait tous ses droits. Dans la suite, on prit le plus sûr moyen de n'avoir pas à se plaindre d'un mauvais choix; ce fut de rendre la place de doge moins importante.

XIX. Le premier essai de cette forme d'élection ¹²⁶⁸ éleva au dogat Laurent Thiepolo, alors à la tête du parti aristocratique, et qui, dix ans auparavant, avait remporté une victoire sur les Génois dans la mer de Syrie. Les marins le portèrent en triomphe jusqu'à son palais, et de là vint l'usage que les ouvriers de l'arsenal soutinssent sur leurs épaules la chaise ducale du doge, lorsqu'on lui faisait faire, après sa nomination, le tour de la place de Saint-Marc. Ce fut toute la part qui resta définitivement au peuple dans l'élection du chef de l'état.

On créa immédiatement après une charge importante, celle de grand-chancelier de la république. C'était un ministre dépositaire du sceau de l'état, prenant

séance à tous les conseils, mais sans voix délibérative, environné de beaucoup d'honneurs, portant la robe sénatoriale, doté d'un revenu considérable (1), élu par le grand-conseil, inamovible, et par conséquent indépendant du prince. Cette institution offre une particularité remarquable sous un autre rapport. En même temps qu'on donnait au grand-chancelier la prééminence sur les membres de tous les conseils, excepté les conseillers du doge et les procureurs de Saint-Marc, on réglait que le titulaire de cette dignité serait toujours choisi dans le corps des secrétaires : or les secrétaires n'étaient pas tirés des familles nobles, mais

(1) Sorenzo dit qu'il était de trois mille ducats.

La chancellerie se subdivisait en plusieurs espèces d'archives : il y en avait une qu'on appelait *la Secreta*, où se déposaient, sous la responsabilité du chancelier, tous les actes et documents dont personne ne pouvait prendre connaissance sans une autorisation spéciale; les autres papiers du gouvernement et de l'administration formaient les archives proprement dites. Ce qu'on appelait la chancellerie ducale était le lieu où devaient être déposés tous les testaments. On prétend que ce dépôt rendait au chancelier neuf mille livres de France par an; enfin, il y avait la chancellerie prétorienne, qui était le dépôt des bulles de Rome et autres actes relatifs au clergé ou aux affaires ecclésiastiques; les droits de chancelier sur ces actes s'élevaient à dix-huit cents livres.

On sent bien que toutes ces distinctions et toutes ces évaluations ne se rapportent pas au moment où cette charge fut créée.

TE VENEZIA

www.librol.com.cn



www.libtool.com.cn

de la bourgeoisie, qu'on appelait à Venise la citadine. Jusque-là on n'avait établi aucune distinction entre les citoyens nobles ou non nobles, pour l'éligibilité à tous les emplois. Il y avait, par le fait, des familles patriciennes; elles avaient la plus grande part à toutes les dignités; elles dominaient dans les conseils par le nombre comme par l'influence; mais rien ne consacrait en leur faveur un droit que n'eussent pas les autres citoyens.

Ce fut un trait d'habileté de l'aristocratie, de concéder un privilège aux citadins; c'était supposer qu'il pouvait y avoir des privilèges, et que la noblesse avait déjà les siens. Leur assurer la possession de la seconde place, c'était déclarer qu'ils étaient exclus de la première.

XX. Une cité comme Venise, remplie d'une population immense, qui quelquefois s'accroissait rapidement, par l'affluence des étrangers, par l'armement ou le retour d'une flotte, devait faire une consommation considérable de tous les objets nécessaires à la vie. Cette même ville était sans territoire, et ne possédait que des colonies moins florissantes par la culture que par le commerce. Pour les peuples commerçants, les moissons naissent du sein des eaux. Mais les côtes de la Grèce n'ont jamais été fertiles; l'Afrique était depuis plusieurs siècles en état de guerre perpétuelle avec l'Europe; la côte orientale de l'Espagne était encore occupée par les Sarrasins; il n'y avait

donc que le royaume de Naples et la Sicile qui pussent offrir à Venise le pain que devaient consommer ses habitants. Telle était la sécurité du gouvernement, telle était son excessive confiance dans les ressources du commerce, que cette capitale se trouva sans approvisionnements, lorsqu'une mauvaise récolte dans la Sicile et dans la Pouille vint faire prohiber l'exportation des grains de ces deux provinces. Le gouvernement vénitien, qui n'en avait guère que pour un mois, envoya sur-le-champ dans toute la Lombardie; il écrivit aux magistrats des villes de Padoue, de Ferrare et Trévise, pour demander à partager l'abondance dont elles jouissaient. On rappelait dans ces lettres les services que la république avait rendus à ces villes, notamment pour la destruction du tyran de Padoue. Mais les Vénitiens éprouvèrent ce qu'on doit attendre, dans la détresse, de voisins dont on a excité la jalousie par sa prospérité. Il fallait que déjà Venise eût mérité de l'inimitié, puisque toutes les villes de la côte voisine refusèrent à la reconnaissance ce que l'humanité avait droit d'exiger. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peines, de dangers et de sacrifices, qu'on parvint à faire venir de la Dalmatie, et de quelques autres points éloignés, des secours tardifs, incertains et toujours insuffisants. Cette disette dura tout l'hiver de 1269. On créa, à cette occasion, une magistrature, chargée de prévenir désormais un semblable malheur. Mais les soins de cette magistrature auraient été sans

effet, si Venise n'eût su mettre à profit son influence, pour s'assurer la faculté de puiser à volonté sur tous les points qui pouvaient lui fournir des approvisionnements abondants. www.libtool.com.cn

Elle n'avait point de territoire en Italie; celui qu'elle possédait sur les côtes de la Dalmatie était hérissé de rochers; par conséquent la population vénitienne sur les deux rives de l'Adriatique pouvait être exposée fréquemment à la disette.

L'île de Candie était un pays fertile; mais les révoltes de cette colonie en interrompaient souvent le commerce, et ne permettaient pas à la métropole de compter sur cette ressource.

Quand la république renouvela ses traités avec l'empereur grec Michel Paléologue, après l'expulsion des Latins du trône de Constantinople, elle eut soin d'y faire insérer la condition expresse qu'elle pourrait extraire, sans aucune opposition, autant de grains qu'elle voudrait de la Crimée, et de tout le territoire que l'empire grec possédait encore en Europe et en Asie. Elle se fit autoriser par le sultan de Tunis à exporter des grains de cette côte, jusqu'à concurrence de la cargaison de douze bâtiments à-la-fois, tant que le froment ne s'élèverait pas au-dessus du prix de trois bisans et demi la mesure.

Elle obtint des concessions à peu près semblables des autres régence barbaresques et des royaumes de Naples et de Sicile, où elle payait moins de droits

d'exportation que les naturels du pays. Elle soumit ses voisins, le patriarche d'Aquilée, le comte de Gorice et le seigneur de Ferrare, à souffrir ces extractions, quelquefois même gratuitement.

Grace à tous ces privilèges et à l'activité du commerce, l'abondance fut assurée; l'Angleterre même, alors riche en grains, en couvrit les ports de Venise, lorsque les récoltes manquèrent sur les côtes de la Méditerranée; et non-seulement cette capitale se vit approvisionnée, mais elle devint le grenier de toute l'Italie septentrionale et la régulatrice du prix des denrées.

Ainsi donc, si l'administration vénitienne avait commis une faute d'imprévoyance, elle sut la réparer habilement. Un gouvernement qui sent sa force, tire quelquefois avantage de l'adversité, qui donne toujours des ingrats à punir.

XXI. La république, impatiente de faire sentir à ses voisins son ressentiment de leurs procédés, établit un impôt considérable sur tous les vaisseaux, sur toutes les marchandises, qui navigueraient dans l'Adriatique, au nord du cap de Ravenne, d'un côté, et du golfe de Fiume de l'autre.

Quand on eut établi cet impôt, il fallut le soutenir, et, comme tout impôt dérive nécessairement de la souveraineté, la république se trouva engagée, sans en avoir peut-être conçu le projet, à se déclarer maîtresse de l'Adriatique, c'est-à-dire d'une mer dont elle ne

possédait pas même tous les rivages. Cette prétention était une nouveauté dans le droit public. Il est difficile de concevoir un droit de propriété sur une mer ouverte et commune à des riverains de diverses nations. Il fallait être bien déterminé à faire usage de sa puissance, pour tracer d'un bord à l'autre cette ligne que les étrangers ne pouvaient passer sans devenir tributaires, et bien fort, pour les assujettir à venir dans Venise même se soumettre à une vérification et acquitter le tribut.

Les Gênois, les Pisans, les Siciliens, les Levantins, étaient fondés à se plaindre; mais les premiers étaient en état d'hostilité avec la république; ni les uns ni les autres ne possédaient les rivages de cette mer dont elle s'arrogeait la propriété. C'était bien pis pour les peuples qui, à titre de riverains, y avaient absolument les mêmes droits que Venise, pour Trévise, Padoue, Ferrare, Bologne, Ravenne, Ancône, qui, si elles ne repoussaient cette usurpation, ne pouvaient plus mettre un vaisseau à la mer, ni communiquer l'une avec l'autre, ni recevoir, ni expédier des marchandises, sans payer un tribut aux Vénitiens.

Les premiers qui appuyèrent par les armes leurs justes réclamations furent les Bolonais. Ils reçurent des secours de quelques villes de la Lombardie, et, ce qui était un prodige pour ce temps-là et pour un état de cette étendue, ils parvinrent à mettre en campagne une armée de quarante mille hommes, compo-

sée sans doute de milices; mais un tel effort prouve jusqu'à quel point la république avait encouru la haine de ses voisins.

Quelques galères, qu'elle envoya contre les Bolognais, insultèrent ou ravagèrent vainement les rives du Pô. Les Vénitiens, quoiqu'ils eussent le doge à leur tête, furent repoussés partout pendant la première campagne. Au commencement de la seconde, Marc Gradenigo fut envoyé pour commander la petite armée que Venise opposait aux Bolognais. Il leur livra une bataille générale, dont le succès complet lui ouvrit tout le territoire ennemi, et força Bologne à demander la paix. La première condition fut le maintien du droit exigé par Venise sur tout ce qui traverserait la mer qui l'entoure. Seulement elle consentit, en faveur des Bolognais, à quelques modifications dans le tarif. Le sénat jugeait bien qu'un tarif est, de sa nature, une chose variable; l'essentiel était de donner à une taxe arbitraire le caractère d'un droit reconnu.

1276 Ancône, voyant le mauvais succès des armes des Bolognais, implora l'autorité du pape contre les prétentions des Vénitiens, qu'elle traitait de pirates et de brigands. Le pape, qui n'aurait pas mieux demandé que d'être choisi pour arbitre de ce différend, en écrivit à la république. Mais le sénat, sans s'écarter des formes de respect qu'il garda toujours avec le chef de l'église, montra une telle fermeté dans sa résolution, que le médiateur n'osa compromettre son auto-

rité, et les Ancônitaîns se virent obligés de subir la loi qui leur était imposée. Ils essayèrent de l'é luder. Le sénat envoya une flotte pour forcer l'entrée de leur port. Cette flotte fut repoussée, une tempête la dispersa, les Ancônitaîns s'emparèrent de quelques vaisseaux. Le pape, croyant la circonstance favorable pour parler avec plus de hauteur, reprocha amèrement aux ambassadeurs de la république les violences que leur gouvernement se permettait contre une ville que le saint-siège avait prise sous sa protection. Ce gouvernement fut inébranlable ; une seconde armée partit pour aller mettre le siège devant Ancône ; et cette ville fut réduite à reconnaître que la souveraineté du golfe appartenait exclusivement aux Vénitiens.

On rapporte à l'époque de cette guerre contre les Ancônitaîns, la création d'un petit nombre de conseillers, pour renforcer le conseil intime du doge, et qui, dans la suite, sous le nom de Sages-grands, devinrent les directeurs de la politique extérieure et les ministres d'état de la république. D'autres placent cette institution cent cinquante ans plus tard. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans le principe, les sages n'étaient que des commissaires nommés pour une affaire spéciale, et que peu à peu ils devinrent une autorité permanente. On remarque que le doge, dans les traités qu'il eut à signer après cette guerre, stipula au nom du grand-conseil et de la commune de Venise. L'autorité du prince diminuait de jour en jour.

Ainsi fut soutenu, contesté, et enfin établi pour toujours, ce singulier droit de souveraineté sur une chose qui, de sa nature, ne paraissait pas pouvoir être une propriété exclusive. Ce droit que la république avait fondé par la force, elle a voulu le défendre par le raisonnement.

Lorsque les premiers Vénitiens se jetèrent dans des îles à peu près désertes, ce n'était pas un domaine, mais un asyle, qu'ils venaient y chercher. Peu à peu ils s'y fixèrent; ils y bâtirent, ils peuplèrent, enrichirent ces plages incultes, les couvrirent d'édifices, et rien de plus légitime sans doute que la propriété de cette création. Leur ville n'avait pour remparts que ses lagunes, pour postes avancés que ses vaisseaux. La mer assurait leur défense, pourvoyait à leur nourriture, leur fournissait du sel pour leurs besoins et pour leur commerce, leur ouvrait une source de richesses; mais de ce qu'ils tiraient de cette mer plus d'avantages que tous leurs voisins, il ne s'ensuivait pas qu'ils eussent le droit de se l'approprier à l'exclusion des autres riverains. Ils avaient pu combattre, soumettre, détruire ceux qui troublaient leur navigation; il n'y avait rien à en conclure contre les voisins paisibles, à moins que ceux-ci ne vinssent d'eux-mêmes se mettre sous la protection de saint Marc. C'était sous le prétexte de cette protection que la république avait conquis la Dalmatie, en même temps qu'elle exterminait les pirates de Narenta. Ses conquêtes, en s'étendant sur la

côte orientale du golfe, diminuaient la sûreté, mais non pas les droits des peuples établis sur la côte d'Italie.

Le pape Alexandre III avait dit au doge : « Que la mer vous soit soumise comme l'épouse l'est à son époux, puisque vous en avez acquis l'empire par la victoire. » Ces paroles pouvaient passer pour un titre, à une époque où les souverains pontifes se donnaient pour dispensateurs des couronnes. Cependant on voit que les papes eux-mêmes furent étonnés de la conséquence que les Vénitiens voulaient en tirer. Deux siècles de possession n'avaient pas légitimé ce droit aux yeux du pape Jules II, lorsqu'il demandait à l'ambassadeur de Venise où était le titre qui constatait la concession du golfe à la république : il est vrai que Jérôme Donato lui répondit que ce titre se trouvait écrit au dos de la donation du domaine de saint Pierre faite au pape Silvestre par Constantin.

Dans la suite la cour de Rome reconnut ce droit plus formellement, en accordant au gouvernement vénitien la permission de lever un décime sur les revenus du clergé, pour prix de la défense du golfe. Cette permission était renouvelée périodiquement par une bulle ; c'était, si l'on veut, un subside que le pape, comme souverain d'une partie du littoral de l'Adriatique, accordait aux Vénitiens ; pour la protection qu'en recevait le commerce de ses sujets ; mais il leur

payait ce tribut avec leur propre bien ; d'ailleurs cette concession d'un prince ne pouvait porter atteinte aux droits de tous les autres ; et , en dernière analyse , lorsque le pape Paul V disait : « Je ne sais pas pourquoi les Vénitiens se prétendent souverains du golfe ; je fais lire tous les ans une bulle qui excommunie les pirates ; en parlant de cette mer je me sers dans tous mes actes de cette formule *notre mer Adriatique* ; » il argumentait d'après un titre qui avait tout juste la même valeur que celui des Vénitiens.

Il est évident que , dans les règles de l'équité naturelle , les prétentions des Vénitiens à la souveraineté du golfe ne pouvaient être justifiées ; il n'en est pas de même si on considère la question sous un autre rapport , et si on part de cette maxime du droit politique , qu'une nation a , quand elle le peut , le droit d'exiger des autres ce qui lui est nécessaire pour sa conservation.

La question posée ainsi se réduit à un point de fait : il s'agit de savoir si Venise , pour jouir d'une pleine sécurité au fond du golfe , avait besoin d'en interdire l'entrée aux vaisseaux des autres nations ; mais c'est avec des armes et non pas en alléguant des droits , qu'on se défend de ses ennemis ; ainsi la prétendue souveraineté des Vénitiens aurait été illusoire , s'ils n'eussent pas été assez puissants pour la faire respecter.

D'ailleurs, en admettant que, pour leur sûreté, ils pussent interdire la navigation du golfe aux vaisseaux armés des autres nations, cette sûreté n'exigeait pas qu'ils levassent un tribut sur les bâtimens du commerce, sur les marchandises. Il faut donc reconnaître que ce droit n'avait d'autre fondement que la force. Cependant telle est l'influence des habitudes et l'empire des anciennes institutions, que toutes les puissances s'étaient accoutumées, même dans un temps où elles auraient pu le contester avec succès, à reconnaître le droit de souveraineté de Venise sur l'Adriatique. Peut-être les réflexions de Vittorio Siri sur cette prétention sont-elles ce qu'il y a de plus raisonnable à en dire : Il faut convenir, dit-il, que si les Vénitiens ne gardaient le golfe il serait bientôt infesté de pirates. Qui pourrait se charger de cette garde ? Serait-ce le gouvernement de Naples confié à des vice-rois temporaires et ambitieux ? Le gouvernement pontifical, dont les richesses sont presque toujours détournées par une famille avide ? L'Autriche, qui ne possède qu'un port au fond de cette mer ? Quel autre que la république aurait pu faire consentir les Turcs à ne pas y envoyer des vaisseaux armés ? Sans doute c'est un mal que tous les riverains de l'Adriatique n'y jouissent pas d'un droit égal. Sans doute il est dur pour eux de payer un tribut au gouvernement vénitien ; mais ôtez-lui ce privilège, bientôt arriveront les pirates, après eux les

flottes turques, toutes les côtes seront menacées, et cette mer cessera d'être paisible, d'être navigable.

C'était pour faire un acte de souveraineté sur l'Adriatique que tous les ans, le jour de l'Ascension, le doge sortait du port de Venise, sur le Bucentaure (1), entouré de toute la noblesse, et s'avancait jusqu'à la passe du Lido, où il épousait la mer en y jetant un anneau béni, et en prononçant ces paroles : *Desponsamus te mare in signum veri perpetuique dominii*. Le nonce du pape et les ambassadeurs de tous les souverains reconnaissaient tacitement les prétentions de la république en assistant à cette cérémonie.

(1) Le Bucentaure était un grand vaisseau d'apparat tout doré. On ignore l'étymologie de ce nom; les uns le font dériver de la particule augmentative *Bu* et de *Centaure*, qui était le nom d'un vaisseau fameux dans l'antiquité; d'autres y reconnaissent le vaisseau d'Énée, qui portait le nom de *Bis Taurus*; d'autres enfin ont cru que *Bucentaurum* n'était que la corruption de *Ducentorum*, c'est-à-dire bâtiment à 200 rameurs.

Au reste, on a remarqué que cet usage de prendre possession de la mer, ou de se rendre le dieu de la mer favorable, était pratiqué chez les anciens. Athénée rapporte, liv. XI, que les Syracusains y jetaient tous les ans un vase rempli de parfums; et le doge placé sur la proue du Bucentaure, rappelle Énée qui :

Stans procul in prorâ, pateram tenet, extorque salsos
Porricit in fluctus, ac vina liquentia fundit.

Les Vénitiens, à mesure qu'ils étendirent leur influence, exigèrent des faibles un aveu plus formel d'un droit qui n'existait pas. Quand les petites puissances établies sur les rivages de cette mer eurent des guerres entre elles, elles réclamèrent le secours des Vénitiens; et, pour être plus sûres de l'obtenir, elles sollicitaient leur protection comme souverains du golfe.

Les exemples sont fréquents de demandes adressées à la république pour obtenir le libre passage de grains, de marchandises, de munitions, de vaisseaux. Tantôt on demandait l'exemption du péage, ou la dispense d'aller subir à Venise une vérification : tantôt on sollicitait une protection spéciale pour le transport dont il s'agissait; mais il n'en résulte pas moins que la suprématie de la république était avouée. On voit Béatrix reine de Hongrie écrivant au doge pour obtenir le transit de bijoux qu'elle faisait venir d'Italie pour son usage.

La république était surtout jalouse d'interdire la navigation de l'Adriatique à tous les bâtimens de guerre étrangers. Jamais elle ne laissa échapper une occasion de constater et de soutenir son privilège à cet égard. Avec les Turcs elle traita : avec Naples elle employa la voie des sommations, pour requérir le roi Ferdinand de faire sortir du golfe quelques galères qu'il avait envoyées sur les côtes de la Pouille. Elle refusa au pape Pie II la liberté d'envoyer deux galères à Ancône, alléguant qu'il était reconnu par tous les

princes que la défense du golfe appartenait à Venise. Elle ne voulut pas permettre que l'empereur et le roi de France y envoyassent des vaisseaux armés.

A une époque même où elle était déjà fort déchue de sa puissance et où d'autres nations avaient une marine bien autrement respectable que la sienne, en 1630, le sénat ne se relâcha nullement de ses prétentions, malgré une guerre malheureuse, qu'il avait alors à soutenir. L'ambassadeur d'Espagne prévint la république que l'infante Marie devait aller de Naples à Trieste, sur l'armée navale du roi son frère, pour épouser le roi de Hongrie, fils de l'empereur; et, comme la cour d'Espagne voulait que cet avis n'eût que l'apparence d'une communication officieuse et sans conséquence, le ministre ajouta, que si l'infante était obligée de relâcher dans quelqu'un des ports de la république, il demandait qu'elle y fût reçue avec toute la bienveillance qu'avait droit d'attendre la sœur du roi son maître de la part d'une puissance amie.

Le gouvernement vénitien, qui vit dans cette communication l'essai d'une prétention contraire à ses droits, s'empressa d'offrir sa flotte pour le voyage de l'infante, en ajoutant qu'il ne pouvait permettre l'entrée du golfe à aucun bâtiment de guerre étranger. La cour de Madrid, alléguant que la flotte vénitienne avait été infectée de la peste, ce qui était vrai, insista pour que la princesse fît le trajet sur les vaisseaux du roi son frère. Le sénat se montra inébranlable dans son

refus, et envoya à son amiral l'ordre de repousser les navires espagnols s'ils se présentaient. L'infante finit par demander le passage sur la flotte de Venise, où elle fut traitée avec tous les honneurs dus à son rang, et toute la magnificence dont la république faisait vanité dans ces sortes d'occasions.

Laurent Tiepolo était mort le 16 août 1274, pendant les guerres que le droit de navigation avait occasionnées.

XXII. A cette époque l'ambition des doges ne pouvait plus avoir pour objet de perpétuer cette dignité dans leur famille; mais ils profitaient de leur élévation pour s'assurer, par de grandes alliances, des richesses et des appuis. Nous en avons déjà vu quelques exemples. Laurent Tiepolo les avait renouvelés : il avait épousé la fille d'un ban de Servie, avait marié l'aîné de ses fils à une princesse du sang esclavon, et donné au second une riche héritière de Vicence. On pouvait voir dans tous ces soins autre chose que la sollicitude paternelle ; aussi le sénat en fut-il alarmé ou au moins mécontent.

Dès que la mort de Tiepolo laissa le trône vacant, on profita de cette institution des correcteurs, si heureusement imaginée, qui donnait les moyens de réformer les lois à chaque interrègne, et on en rendit une, par laquelle il était défendu aux doges d'épouser, ou de faire épouser à leurs enfants des femmes étrangères, en ajoutant que ces sortes de mariages seraient

à l'avenir une cause d'exclusion de la dignité ducale.

La république poussa même plus loin ses précautions, pour interdire à tous ses citoyens le secours d'un protecteur étranger; car, quelques années après, Étienne, prince de Hongrie, ayant demandé en mariage une fille de la maison Morosini, le sénat ne voulut pas permettre que cette famille pût tirer avantage ou vanité de cette illustre alliance. La république adopta cette demoiselle, et la donna, comme princesse, au prince qui la demandait. Par une suite de ce système, qui tendait à empêcher les citoyens considérables d'acquérir au dehors du crédit ou des richesses, on leur défendait d'accepter aucune fonction publique chez l'étranger.

Un usage singulier s'était introduit en ce temps-là dans les diverses républiques de l'Italie. Jalouses de leurs citoyens, livrées à d'interminables discordes, redoutant sur toutes choses l'ambition ou l'influence d'un indigène, elles appelaient souvent, sur sa réputation de bravoure ou de capacité, un étranger, pour exercer, pendant un temps déterminé, l'autorité du gouvernement. Il semblait que ces républiques n'eussent rien tant à redouter que le triomphe de l'un des partis qui les divisaient. On faisait jurer à ce magistrat emprunté de se démettre de son pouvoir à l'époque qui devait en être le terme, et on lui assurait des avantages proportionnés à sa dignité.

Plusieurs membres des grandes familles vénitiennes

avaient été invités à remplir ces hautes fonctions chez leurs voisins ; un Querini , un Badouer à Padoue , un Tiepolo à Milan , un Morosini à Pise. Mais avant que ces villes eussent senti tout le danger de confier les rênes de leur gouvernement à des mains étrangères , Venise s'aperçut qu'il y en avait un pour elle à laisser prendre à quelques-uns de ses citoyens l'habitude d'une grande autorité.

A ces innovations dans la législation il faut en ajouter une autre , qui fut adoptée vers le même temps. Une loi déclara les enfants non légitimes inhabiles à entrer dans le grand-conseil. Cette exclusion des bâtards prouve qu'ils n'étaient pas soumis à d'autres incapacités. C'est à la même époque que quelques historiens rapportent le règlement qui défendait à tous les Vénitiens d'acquérir des possessions sur la terre-ferme , c'est-à-dire en Italie.

XXIII. Le successeur de Laurent Tiepolo fut Jacques Contarini , vieillard de quatre-vingts ans , dont la famille , anciennement illustre , avait été élevée sur le trône deux cents ans auparavant. Le règne de celui-ci fut rempli par la guerre d'Ancône , que j'ai déjà racontée , et par une révolte en Istrie. La ville de Capod'Istria essaya de secouer le joug des Vénitiens ; Trieste suivit cet exemple. Ces villes invoquèrent le secours du patriarche d'Aquilée , toujours prêt à susciter des embarras à la république. Il fit une alliance offensive avec le comte de Gorice. Venise fut obligée d'envoyer

successivement dans l'Istrie deux armées, qui éprouvèrent même d'assez grands revers ; mais qui finirent par soumettre les révoltés ; comme cela arrive toujours, lorsque des peuples, qui veulent secouer le joug, n'ont pour alliés que des voisins jaloux, dont l'objet est de nuire à la métropole plutôt que d'affranchir les colonies. Sanuto dit que le patriarche fut fait prisonnier, promené dans Venise sur une mule dont il tenait la queue, et avec cet écriteau sur le dos : *Ecce sacerdos pravus qui in diebus suis displicuit Deo et inventus est malus.*

La république fit vers ce temps-là quelques acquisitions d'une médiocre importance : la petite ville d'Almissa dans la Dalmatie fut conquise, sous prétexte que ses habitants s'étaient emparés de quelques bâtiments appartenant aux Vénitiens. La ville de Montone en Istrie, et celle de Cervia dans la Romagne, renoncèrent, dit-on, à la liberté qu'elles avaient conservée jusqu'alors, pour se mettre sous l'empire ou sous la protection des Vénitiens. Cervia fut la première possession de Venise sur la terre-ferme d'Italie. On sait assez combien on doit se défier de ces récits où l'on présente un peuple faisant volontairement le sacrifice de son indépendance ; en effet, cette ville de Montone se révolta bientôt après, et plus d'une fois.

XXIV. Jacques Contarini occupa le trône à peu près six ans : accablé de vieillesse, il demanda et obtint la permission d'abdiquer sa dignité, qui fut conférée à

Jean Dandolo. Cette élection fut un triomphe pour le parti opposé à l'aristocratie. Sous ce nouveau règne , un tremblement de terre renversa quelques maisons de Venise en 1280. L'année suivante, les flots de l'Adriatique, refoulés par les vents du midi, s'élevèrent à une hauteur menaçante, envahirent les parties inférieures des maisons, détruisirent les approvisionnements, les marchandises, et firent craindre le renversement de tous les édifices.

Le pape, qui favorisait le roi de Naples, Charles d'Anjou, publia une croisade contre le compétiteur de ce prince. La république ne voulut pas armer pour une cause qui lui était étrangère, ni permettre que ses citoyens y prissent part. Le légat du pape fut tellement irrité de ce refus qu'il confondit, dans sa colère, les Vénitiens avec les princes excommuniés, et jeta un interdit sur leur ville. Mais le gouvernement prouva dans cette affaire tout ce qu'a de force une résistance accompagnée de modération; il ne souffrit pas que ses sujets fissent la guerre sans son aveu.

On supporta l'interdit sans récriminer contre le souverain pontife. On n'essaya point de forcer les ecclésiastiques à violer la défense du pape, qui suspendait la célébration des saints mystères; on se soumit, pendant trois ans, à la privation des secours spirituels; on se borna à adresser au saint-siège des réclamations respectueuses. Pendant ce temps-là les circonstances

changèrent, la tiare passa sur une autre tête, et le nouveau pontife, qui vit qu'on n'avait rien gagné à interdire les Vénitiens, les réconcilia avec l'Église en 1286. L'un des fruits de cette réconciliation fut l'établissement du saint-office à Venise.

XXV. Il y avait à peu près un siècle que les papes avaient imaginé d'établir cette espèce de tribunal contre les hérétiques. D'abord on n'envoyait contre eux que des missionnaires. Quand on eut éprouvé l'insuffisance du zèle et de l'éloquence pour les convertir, on voulut les effrayer. Les missionnaires furent autorisés à requérir l'assistance de la puissance temporelle, et à s'assurer de son obéissance par la menace de l'excommunication.

Il en résulta que les prêtres, envoyés pour éclairer ceux qui erraient dans la foi, se trouvèrent armés du glaive, se crurent chargés de découvrir, de poursuivre, de punir ceux qui étaient dans l'erreur, au lieu de les convertir, et devinrent une commission de recherches, un sanglant tribunal.

Les gouvernements espérèrent que ce tribunal les préserverait de l'hérésie, toujours si funeste à la tranquillité des états.

Celui de Venise était vivement pressé par la cour de Rome de permettre l'introduction de l'inquisition dans son territoire. Vers le milieu du XIII^e siècle, il consentit à prendre des mesures contre les hérétiques;

mais sans se dessaisir, en faveur des ecclésiastiques, de l'autorité inaliénable qui appartient aux princes temporels.

Il fut réglé qu'il y aurait des juges séculiers chargés de recevoir les dénonciations contre l'hérésie ; que ces magistrats renverraient à des docteurs ecclésiastiques l'examen de la doctrine soupçonnée d'erreur ; que ceux-ci en feraient leur rapport, et qu'ensuite les magistrats civils prononceraient sur la culpabilité des accusés et sur l'application des peines.

C'était assurément tout ce qu'on pouvait faire de plus sage au XIII^e siècle. La cour de Rome était loiu de s'en contenter ; elle voulait que les juges ecclésiastiques eussent la plénitude de la juridiction, et que le magistrat civil n'intervînt nullement dans les choses qui ne sont point de l'ordre temporel. Cette doctrine aurait pu être soutenue si les peines n'eussent été que spirituelles comme les délits ; mais ces peines allaient jusqu'à la confiscation des biens, à la privation de la liberté, même de la vie.

Le gouvernement vénitien négocia long-temps pour obtenir que l'Église se relâchât de ses prétentions : il résista aux bulles de dix papes ; enfin on trouva un tempérament, qui laissait aux juges du saint-office la plénitude de juridiction qu'ils réclamaient, et qui cependant en empêchait l'abus, parce qu'on ne leur permettait d'exercer cette autorité que sous la surveillance des magistrats.

Voici ce qui fut réglé par le concordat du 28 août 1289. Dans la capitale, le tribunal du saint-office devait être composé du nonce pontifical, de l'évêque de Venise et d'un religieux ; les deux derniers, malgré leur commission du pape, ne pouvaient exercer ce ministère qu'après avoir reçu des provisions du doge. Dans les provinces, le pape nommait également les inquisiteurs ; mais, quand ils n'étaient pas agréés par le gouvernement, ils ne recevaient point de provisions, et la cour de Rome se voyait obligée de faire un autre choix.

Trois sénateurs à Venise, dans les provinces trois magistrats, assistaient à toutes les assemblées du tribunal ; tout ce qui s'y passait hors de leur présence était nul de plein droit. Ils pouvaient suspendre les délibérations, empêcher l'exécution des sentences, lorsqu'ils les jugeaient contraires aux lois ou à l'intérêt de la république : ils juraient de ne rien celer au sénat de ce qui se passerait au saint-office : ils devaient s'opposer à la publication, même à l'insertion sur les registres de l'inquisition, de toute bulle qui n'aurait pas été approuvée par le grand-conseil. Jamais les magistrats assistants du tribunal de l'inquisition ne pouvaient être pris parmi ceux qui avaient, soit par eux-mêmes, soit par leurs proches, quelques intérêts à la cour pontificale ; jamais les procès ne pouvaient être évoqués à Rome, ni ailleurs. A ce sujet on cite l'exemple d'un hérétique de Padoue, contre lequel le grand-in-

quisiteur de Rome avait informé et qu'il réclama pendant cinq ans. Le gouvernement vénitien ne voulut jamais permettre l'extradition de l'accusé, qui finit par être mis en liberté sans jugement, apparemment parce que les erreurs dont on l'accusait pouvaient ne pas être des hérésies aux yeux de la puissance séculière.

La juridiction du saint-office était rigoureusement restreinte au crime d'hérésie. Les Juifs établis sur les terres de la république n'étaient point justiciables de ce tribunal, et on en donnait cette raison, que l'autorité ecclésiastique ne pouvait s'étendre sur ceux qui n'étaient pas du corps de l'Église.

Cette juridiction ne s'étendait pas non plus sur les Grecs schismatiques; parce qu'il n'était pas juste que la cour romaine fût juge dans sa propre cause : ni sur les bigames; parce que, le second mariage étant nul, il ne pouvait y avoir abus du sacrement, mais seulement violation de l'ordre civil : ni sur les blasphémateurs, et à plus forte raison sur les usuriers : ni enfin sur les sorciers ou magiciens, à moins qu'ils n'eussent fait abus des sacrements.

Les biens des condamnés restaient à leurs héritiers naturels.

Quant aux écrits, on ne pouvait pas, à cette époque, en prévoir le danger; l'imprimerie n'était pas encore inventée. Dans la suite, l'inquisition eut le droit d'examiner les livres, mais seulement ceux qui pouvaient

intéresser la foi. La permission et la défense d'imprimer furent exclusivement réservées aux magistrats. On pouvait s'en rapporter à leur vigilance : l'aristocratie est à cet égard le moins tolérant des gouvernements.

Enfin les délits temporels des ecclésiastiques restèrent, sans exception, dans les attributions de l'autorité séculière.

Les fonds mêmes destinés au service du tribunal étaient confiés à un trésorier vénitien, et qui était tenu de rendre compte de leur emploi à l'autorité civile.

Telles furent les limites que le gouvernement trouva le moyen d'opposer à une autorité si souvent abusive. Les inquisiteurs ont constamment essayé de s'affranchir de ces entraves ; mais ni les subtilités, ni les menaces n'ont jamais pu obtenir à cet égard la moindre concession. L'historien de l'Église rapporte que l'inquisiteur de Venise, s'étant permis de faire emprisonner quelques Juifs convertis qui étaient suspects d'hérésie, les magistrats firent arrêter les familiers de l'inquisition. En 1518, l'inquisition poursuivit à outrance de prétendus sorciers de la province de Brescia. On fut révolté du nombre des condamnations, et de la sévérité des peines : le conseil des Dix cassa la procédure, manda les inquisiteurs, et renvoya les accusés devant d'autres juges.

Il y avait à Brescia un capucin, qui avait le malheur d'errer dans les opinions que l'on doit avoir de l'ante-

christ. L'inquisition voulut le juger comme hérétique, et, sur ce fondement que le délit et l'accusé étaient également soumis à la juridiction ecclésiastique, elle prétendit que les assistants séculiers ne devaient point intervenir au procès : le gouvernement se maintint dans ses droits par sa fermeté. Les exemples sont innombrables des tentatives que les inquisiteurs ont faites, dans tous les temps, pour étendre leur pouvoir, et pour s'affranchir de la surveillance des magistrats.

XXVI. Ce fut, dit-on, sous le règne de Jean Dandolo qu'on frappa, pour la première fois, à la monnaie de Venise, ces ducats d'or si connus sous le nom de sequins, nom qui leur vient du mot *Zecca*, qui désigne l'atelier monétaire. L'empreinte de cette monnaie portait le nom et la figure du doge : d'abord on l'y voyait assis; dans la suite on le représenta debout, enfin à genoux, recevant des mains de saint Marc l'étendard de la république. C'était l'histoire de la puissance ducal. Mais une chose plus remarquable, c'est que, pour battre ces sequins, la république eut à solliciter un privilège de l'empereur et du pape. Il est difficile de comprendre qu'un état, qui existait depuis huit cents ans, n'eût pas de monnaie; il paraît naturel de croire que ce privilège ne fut demandé qu'à l'occasion de la monnaie nouvelle: l'histoire du moyen âge est pleine d'exemples de princes du second ordre qui n'avaient pas le droit de battre des monnaies d'or. Enfin la permission fut demandée. Le fait est consigné

dans la chronique de Sanuto (1), l'un des historiens les plus exacts de la république.

Jean Dandolo mourut en 1289.

www.libtool.com.cn

(1) Nel 1285 sotto questo doge avendo avuto i privilegi del papa e dell'imperatore di poter far stampare e coniare monete di rame, d'argento e d'oro, fino a questo giorno stampone d'argento, al presente deliberarono di far ducati.

(Vite de' duchi, G. DANDOLO.)

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

www.libtool.com.cn

CONTENUES

DANS LE TÔME PREMIER.

LIVRE PREMIER.

	Pages.
I. Introduction.	1
II. Description des lagunes de l'Adriatique. . . .	4
III. Opinions diverses sur l'origine des Vénitiens.	7
IV. De l'état des Venètes sous les Romains jusqu'à la translation de l'empire en Orient. . .	12
V. Invasion des Goths sous la conduite d'Alaric; ils prennent Rome. Les Venètes cherchent un asile dans les lagunes, an 400.	14
Ans 409—421	16
VI. Invasion des Huns sous Attila.—452.	17
VII. Première organisation de la nouvelle colonie.	18
VIII. Invasion des Hérules sous Odoacre.—476. .	19
IX. Invasion des Ostrogoths sous Théodoric.—493.	20
X. Lettre de Cassiodore, ministre de Théodoric, aux habitants des lagunes.	21
XI. Première guerre des Vénitiens. Ils ont à se défendre contre les pirates de la côte opposée de l'Adriatique.	24

		Pages.
XII.	Modification dans le gouvernement de la co- lonie naissante, et sa prospérité.	24
XIII.	Expulsion des Ostrogoths par Bélisaire et par Narsea.—553.	28
XIV.	Établissement des Lombards en Italie.—565.	29
XV.	Établissement à Grado du patriarche fugitif d'Aquilée.—605.	30
XVI.	Changement dans la forme du gouvernement; création d'un doge à vie.—697.	31
XVII.	Règne de Paul-Luc Anafeste, premier doge. Traité avec les Lombards.	34
	Marcel Tegagliano, doge.—717.	ibid.
	Urse, doge.—726.	35
XVIII.	Entreprise des Vénitiens contre les Lombards pour rétablir l'exarque de Ravenne.—Let- tre du pape à ce sujet.	ibid.
XIX.	Révolution dans l'état; le doge Urse est mas- sacré; abolition du dogat; création d'un magistrat annuel sous le nom de maître de la milice.—737.	37
XX.	Nouvelle révolution, rétablissement du dogat. Théodat Urse, doge.—742.	38
	Galla, doge.—755.	40
	Création de deux tribuns.	ibid.
	Dominique Monegario, doge.—756.	ibid.
	Maurice Galbaio, doge.—764. Il associe au dogat son fils Jean.	41
XXI.	Expulsion des Lombards par les armées de Charlemagne.—774.	ibid.
	Jean Galbaio s'associe son fils Maurice.—787.	42
	Attentat de Maurice contre le patriarche de Grado.	43

XXII.	Conspiration du nouveau patriarche contre le doge.	44
	Les conjurés attirent sur leur patrie les armes de Charlemagne et de Pepin, nouveau roi des Lombards.	ibid.
	Obelerio, l'un des conjurés, doge.—804. . .	45
	Il s'associe ses frères Bêat et Valentin. . .	ibid.
XXIII.	Guerre de Pepin contre Venise.—809. . .	46
	Mort de Pepin.—810.	50
XXIV.	Règne du doge Ange Participatio.—809. . .	51
	Le siège du gouvernement est fixé à Rialte. .	52
	Participatio associe au dogat son fils Jean, et ensuite son fils Justinien.	53
	Justinien Participatio, doge.—827.	54
XXV.	Translation du corps de l'évangéliste St. Marc d'Alexandrie à Venise.	ibid.
XXVI.	Relations commerciales à cette époque. . . .	58

LIVRE II.

I.	Jean Participatio défait Obelerio son compétiteur et brûle la ville de Malamocco.—830. .	61
II.	Conjuration contre le doge; il est obligé de fuir; Carossio s'empare du pouvoir; le doge est rappelé et déposé.	62
III.	Pierre Tradenigo, doge.—836.	63
IV.	Guerre contre les Sarrasins établis en Sicile; la flotte vénitienne battue à Crotone.—837. .	64
V.	Discordes civiles; le doge massacré.	65
VI.	Urse Participatio, doge.—864.	66
VII.	Jean Participatio, doge.—881.	67

		Pages.
VIII.	Pierre Candiano, doge.—887.	ibid.
	Guerre contre les pirates de Narenta; la flotte vénitienne est battue.	68
	Jean Participatio exerce momentanément le dogat.	ibid.
IX.	Pierre Tribuno, doge.—888.. . . .	69
X.	Invasion des Hungres.—900. Victoire navale des Vénitiens.. . . .	ibid.
XI.	Urse Participatio, doge.—912.	70
XII.	Pierre Candiano II, doge.—932.. . . .	71
	Entreprise des pirates.	ibid.
XIII.	Pierre Badouer, doge.—939.	72
	Traité avec le roi d'Italie.	ibid.
XIV.	Pierre Candiano III, doge.—942.	73
	Pierre, son fils qu'il associe au dogat, est banni pour ses excès.	ibid.
XV.	Pierre Candiano IV, doge.—952.. . . .	74
	Il est massacré.	76
XVI.	Pierre Urseolo I, doge.—976.	77
	Victoire sur les Sarrasins.	ibid.
	Le doge s'évade pour embrasser la vie monas- tique.—978.	ibid.
XVII.	Vital Candiano, doge.—978.	78
XVIII.	Tribun Memmo, doge.—979.	ibid.
	Factions dans Venise.	ibid.
	Les chefs de la faction Caloprini se réfugient auprès de l'empereur d'Occident.	79
	L'empereur Othon fait la guerre à la républi- que.—982-983.	81
XIX.	Coup d'œil sur l'histoire de Venise jusqu'à cette époque.	83

XX.	Pierre Urseolo II, doge.—991. Son administration.	84
	Commerce des Vénitiens dans l'Adriatique. . .	85
XXI.	Les peuples de la Dalmatie implorent les secours de la république contre les pirates. . .	87
	Armement pour cette expédition.—997. . . .	88
	Soumission de Parenzo.	ibid.
	De Pola.	ibid.
	De Trieste, Capo-d'Istria, Zara, Corytte, Arbo, etc..	89
	Négociation avec le roi de Croatie.	ibid.
	Soumission de Trau, Spalato, Sebenigo, etc. . .	ibid.
	Conquête de Curzola et de Lesina.	ibid.
XXII.	Guerre contre les Narentins; ils sont vaincus. .	90
XXIII.	Le gouvernement de la république établi dans la Dalmatie.	91
XXIV.	Abolition d'un tribut que la république devait à l'empereur d'Occident.	94
	Magnificence d'Urseolo; ses alliances. . . .	ibid.
XXV.	Othon Urseolo, doge.—1008.	96
	Guerre contre la ville d'Adria, qui est ruinée. .	97
XXVI.	Guerre contre le roi de Croatie.	ibid.
XXVII.	Conspiration contre le doge.—1026.	ibid.
	Il est déposé et exilé.	98
XXVIII.	Pierre Centranigo, doge.—1026.	ibid.
	Autre conspiration contre Centranigo; il est déposé.—1029.	99
	Rappel d'Othon Urseolo; il meurt.	ibid.
XXIX.	Dominique Urseolo veut s'emparer du trône. —1030.	ibid.
	On se révolte contre lui; il est chassé; sa famille est proscrire pour jamais.	100

	Pages.
XXX. Dominique Flabenigo, doge.—1030.	100
Abolition de toute association au dogat.	101
XXXI. Dominique Contarini, doge.—1041.	102
Révolte de Zara, qui se donne au roi de Croatie.	ibid.
Siège et soumission de Zara.—1065.	103
XXXII. Dominique Silvio, doge.—1069.	ibid.
Guerre contre les Normands, qui sont battus. —1083.	ibid.
La flotte vénitienne détruite l'année suivante. —1084.	104
XXXIII. Vital Fallier, doge.—1084.	ibid.
Établissement des foires.	105
XXXIV. Vital Michieli, doge.—1094.	106
Croisades.	ibid.
XXXV. Premier armement des Vénitiens.—1098.	108
Rencontre de la flotte de Venise avec celle de Pise; combat.	ibid.
Pillage de Smyrne.	ibid.
La flotte vient bloquer Jaffa.—1099.	109
Siège d'Ascalon et de Caïpha.—1100.	ibid.
Ravage des côtes de la Calabre.	ibid.
XXXVI. Ordelafe Fallier, doge.—1102.	110
Prise de Ptolémaïs.—1104.	ibid.
Établissement des Venitiens en Syrie.	ibid.
XXXVII. Guerre contre Padoue.—1110.	111
Médiation de l'empereur.—1111.	ibid.
Incendie de Venise.	112
Ineendie et submersion de Malamocco.	ibid.
Translation des habitants de Malamocco à Chiozza.	ibid.

XXXVIII.	Guerre contre le roi de Hongrie; il prend Zara.—1115.	113
	Le roi est battu; Zara forcée de se rendre. . .	ibid.
	Nouvelle bataille où le doge est tué.—1117..	ibid.
	Trêve.	114
XXXIX.	Dominique Michieli, doge.—1117.	ibid.
	Discours du doge pour proposer une nou- velle croisade.. . . .	ibid.
	Armement pour la Syrie.—1122.	117
	Bataille navale devant Jaffa; les Sarrasins sont défaits.—1123.	ibid.
XL.	Siège de Tyr par les croisés.—1124.	ibid.
	Traité entre les Vénitiens et leurs alliés. . .	118
	Murmures contre les Vénitiens; résolution du doge.	119
	Prise de Tyr.	120
XLI.	Brouillerie avec l'empereur de Constantinople; les îles de l'Archipel ravagées.	121
XLII.	Pierre Polani, doge.—1130.	123
	Brouilleries avec Padoue.—1143.	124
XLIII.	Guerre des Grecs et des Vénitiens contre Ro- ger, roi de Sicile.—1148.	125
	Ils prennent Corfou; discorde entre les alliés..	ibid.
	La Sicile ravagée.	126
XLIV.	Dominique Morosini, doge.—1148.	ibid.
XLV.	Vital Michieli II, doge.—1156.	127
	Troubles en Italie.	ibid.
	Défaite du patriarche d'Aquilée; singulier tribut qui lui est imposé.—1163.	ibid.
XLVI.	La république se brouille avec l'empereur d'Orient.	128

	Pages.
Elle rappelle ses concitoyens qui étaient dans le Levant.. . . .	ibid.
L'empereur s'empare de quatre places de Dalmatie.. . . .	ibid.
Réconciliation apparente.. . . .	129
Tous les Vénitiens qui étaient dans l'empire grec sont arrêtés.. . . .	130
Indignation des Vénitiens.. . . .	ibid.
Dévouement patriotique de la famille Justiniani. . . .	131
La flotte vénitienne entre dans l'Archipel.—	
1171.	ibid.
On négocie; elle s'arrête à Scio.	132
L'empereur trompe les négociateurs.. . . .	ibid.
Les équipages gagnent la peste.. . . .	ibid.
Désastre de la flotte.	133
Retour à Venise.—1172.	134
Le doge est massacré.—1172.	ibid.
XLVII. Changement dans la constitution de l'état.—	
1172.	135
Établissement d'un conseil choisi par douze électeurs.	138
Limitation de l'autorité du doge; on lui donne six conseillers.. . . .	140
Création d'un sénat.	ibid.
Nomination de onze électeurs pour élire le doge.	141
XLVIII. Orio Malipier refuse le dogat; Sébastien Ziani, doge.—1173.	142

LIVRE III.

	Pages.
I.	L'empereur d'Orient fait crever les yeux à l'ambassadeur de Venise. 144
II.	Emprunt forcé. 145
III.	Établissement des procureurs de S. Marc. . 147
IV.	Embellissements de Venise; élévation de deux colonnes sur la place St.-Marc. 148
V.	Démêlés des papes avec les empereurs d'Oc- cident. 150
VI.	Frédéric Barberousse, empereur.—1155. . 151
VII.	Il se brouille avec le pape.—1157. . . . 152
VIII.	Mort du pape; double élection; Alexandre III et Victor IV.—1159. 154
IX.	Concile de Pavie pour prononcer entre les deux compétiteurs; Frédéric se déclare pour Victor IV.—1160. 155
X.	Alexandre III excommunie Frédéric. . . . 156
XI.	Mort de Victor IV; élection de Pascal III.— 1164. 158
XII.	Fuite du pape Alexandre III; l'empereur vient se faire couronner une seconde fois par l'anti-pape.—1167. 159
XIII.	Caractère d'Alexandre III. 161
XIV.	Les villes de Lombardie liguées pour secouer le joug de l'empereur.—1166. 162
XV.	Nouvelle fuite d'Alexandre III; il se réfugie à Venise.—1177. 164
XVI.	La république négocie pour le réconcilier avec l'empereur; réponse de Frédéric.—1177... ibid.

	Pages.
XVII. Les Vénitiens arment pour soutenir la cause du pape.—1177.	165
XVIII. Victoire des Vénitiens.—1177.. . . .	ibid.
XIX. Paix.—1177.. . . .	ibid.
XX. Frédéric vient à Venise et baise les pieds du pape.—1177.. . . .	167
XXI. Examen d'un acte de hauteur attribué à Alexandre.	168
XXII. Concessions faites par le pape aux Vénitiens; origine du droit de souveraineté sur l'A- driatique.	169
XXIII. Retour du pape à Rome; le doge l'y accom- pagne.. . . .	172
XXIV. Situation de la république.—1178.	ibid.
XXV. Règne d'Orso Malipier. — 1178. — Nouvelle forme d'élection.	174
XXVI. Création des avogadors.	175
XXVII. Expédition infructueuse contre Zara.	177
XXVIII. Troisième croisade; prise de St-Jean-d'Acre. —1191.. . . .	178

LIVRE IV.

I. Henri Dandolo, doge.—1192.	180
II. Guerre contre les Pisans.. . . .	181
III. Quatrième croisade.—1199.—Les barons trai- tent avec la république pour le transport de leur armée.—1201.. . . .	182
IV. Défense du pape d'employer les forces de la croisade contre les chrétiens.	184

V.	Embarras des barons pour payer la somme convenue.—1202.	184
VI.	Le doge leur propose d'aider la république à soumettre Zara.	185
VII.	Dandolo prend le commandement de la flotte; départ de l'armée.—1202.	186
VIII.	Siège et prise de Zara.	187
IX.	Discorde entre les Français et les Vénitiens; ils sont excommuniés par le pape.	188
X.	Révolution de Constantinople.	190
XI.	Arrivée à Zara des ambassadeurs du fils d'Isaac Lange, empereur d'Orient détrôné.—1203.	192
XII.	Ils proposent aux croisés de rétablir Isaac; di- vision à ce sujet.	193
XIII.	Les Vénitiens et après eux l'armée, embras- sent cette cause.	194
XIV.	Arrivée à l'armée d'Alexis, fils d'Isaac.	195
XV.	Arrivée de l'armée des croisés devant Constan- tinople.—1203.	196
XVI.	Les croisés débarquent sur la côte méridio- nale du Bosphore.	197
XVII.	L'armée passe sur la côte d'Europe.	200
	Les Grecs ne s'opposent point au débarque- ment.	201
	Prise de la tour de Galata.	ibid.
XVIII.	Les Vénitiens forcent l'entrée du port.	202
XIX.	Siège de Constantinople.	ibid.
XX.	Assaut; les Vénitiens pénètrent dans la ville.	203
XXI.	Sortie qui oblige les croisés à abandonner l'as- saut.	205
XXII.	Fuite de l'empereur Alexis; rétablissement sur le trône d'Isaac Lange et de son fils.	207

	Pages.
XXIII. Isaac Lange ratifie le traité fait par son fils avec les croisés.. . . .	209
XXIV. Murmures des Grecs.. . . .	ibid.
XXV. Extorsions pour payer les contributions dues aux croisés.. . . .	211
Discordes dans Constantinople.. . . .	ibid.
XXVI. Traité entre l'empereur Isaac et les croisés, par lequel il les retient jusqu'au mois de mars.—1204.. . . .	213
XXVII. Brouilleries entre les croisés et l'empereur; ils lui déclarent la guerre.. . . .	215
XXVIII. Tentatives des Grecs pour brûler la flotte des croisés.. . . .	217
XXIX. Révolution à Constantinople.. . . .	ibid.
Cannabé, empereur.. . . .	218
XXX. Murtzuphle, empereur.—1204.. . . .	ibid.
XXXI. Traité entre les croisés, par lequel ils se par- tagent d'avance l'empire.. . . .	221
XXXII. Assaut de Constantinople, 9 avril 1204; les croisés sont repoussés.. . . .	222
XXXIII. Nouvel assaut; prise de Constantinople, 12 avril 1204.. . . .	223
Fuite de Murtzuphle; nomination d'un nouvel empereur; sa fuite.. . . .	225
XXXIV. Pillage de Constantinople.. . . .	227
XXXV. Partage du butin.. . . .	231
XXXVI. Élection d'un empereur latin.. . . .	234
On propose le doge.. . . .	235
Baudoin, comte de Flandres, proclamé em- pereur.. . . .	237
XXXVII. Partage des provinces.. . . .	ibid.
Celles qui échurent aux Vénitiens.. . . .	239

XXXVIII.	Les croisés se réconcilient avec le pape. . . .	240
XXXIX.	Élection d'un patriarche de Constantinople..	242
XL.	La république cède des fiefs dans ses nouvelles conquêtes.	243
XLI.	Révolte dans les provinces conquises.—1205.	244
	Baudoin et Dandolo partent pour réprimer l'insurrection.. . . .	245
	L'empereur est défait et prisonnier; le doge ramène l'armée battue à Constantinople. .ibid.	
XLII.	Mort de Dandolo, 14 juin 1205.	ibid.

LIVRE V.

I.	Établissement des correcteurs des lois pendant l'inter règne.—1205.	247
	Pierre Ziani, doge.—1205.. . . .	ibid.
II.	Départ d'une flotte vénitienne.—1205. . . .	248
	Elle s'empare de Corfou.	249
	Prend possession de Modone et de Coron..	ibid.
	Elle occupe l'île de Candie.	250
III.	Révolte de cette île.	ibid.
	Les Vénitiens y envoient une colonie.. . .	252
	Combat contre les Génois.	ibid.
	Colonie envoyée à Corfou.	253
	Croisade en Égypte.	ibid.
	Révoltes de Candie.	254
	Abdication et mort de Pierre Ziani.	255
	Création de la quarantie civile.. . . .	ibid.
IV.	Partage entre les électeurs; Jacques Tiepolo, doge.—1208.	ibid.

		Pages.
V.	Affaires de l'empire d'Orient.	256
	Henri de Flandres, empereur.—1206.	ibid.
VI.	Pierre de Courtenai, empereur.—1216.	257
	Il est fait prisonnier en Épire.	258
VII.	Robert de Courtenai, empereur.—1221.	ibid.
	Il flatte les Vénitiens.	259
	Il est battu par l'empereur de Nicée.	ibid.
	Il s'enfuit et meurt.	ibid.
VIII.	Jean de Brienne, empereur.—1228.	260
	Les Vénitiens envoient une flotte à son secours.	261
	Elle bat la flotte de l'empereur grec.	ibid.
	Nouvelle défaite des Grecs.	262
	Mort de Jean de Brienne.	263
IX.	Baudouin, empereur.—1237.—Croisade pour la défense de l'empire latin d'Orient.	ibid.
	L'empereur met en gage la couronne d'épi- nes de J.-C..	264
	S. Louis l'acquiert.	ibid.
	L'empereur s'allie avec les Comans.	266
X.	L'empereur grec Paléologue fait la guerre aux Latins.	267
	Surprise de Constantinople.—1261.	ibid.
XI.	Observations sur l'établissement des Vénitiens à Constantinople.	272
XII.	Nouvelle révolte des colonies vénitiennes...	283
	1241-1243.	284
	Nouvel envoi de familles vénitiennes à Can- die; terres qu'on leur assigne; elles fon- dent la ville de la Canée.	286
XIII.	Différends entre le pape et l'empereur Fré- déric II.	ibid.
	Frédéric passe en Palestine.	288

	Il conclut une trêve avec le sultan d'Égypte..	288
	Il arrive en Italie.	290
XIV.	Guerre en Italie.	ibid.
	Commencement des deux factions connues sous le nom de Guelfes et de Gibelins..	291
	Abdication du doge Jacques Tiepolo.—1249.	293
	Marin Morosini, doge.—1249..	294
	Renier Zeno, doge.—1252..	295
XV.	Guerre contre les Génois.—1256.	ibid.
	Discorde pour la possession d'une église à St.-Jean-d'Acre.	296
	Bataille navale.—1258.	298
XVI.	Guerre des Vénitiens contre l'empereur grec. ibid.	
	Les Génois s'allient à l'empereur.—1261. . .	299
	Bataille de Trapani.	300
	Trêve.—1269.. . . .	301
XVII.	Révolte du peuple de Venise.	303
XVIII.	Changement dans la forme des élections..	305
XIX.	Laurent Tiepolo, doge.—1268..	309
XX.	Disette à Venise.—1269.	311
	Les voisins de Venise lui refusent des grains.	312
	Mesures pour éviter le retour de ce fléau. . .	313
XXI.	La république établit un droit de navigation dans l'Adriatique.. . . .	314
	Les Bolognais arment pour s'opposer à cette innovation.	315
	Ils sont forcés de s'y soumettre.	316
	Ancône implore la protection du pape.—1275. ibid.	
	Les Vénitiens assiègent Ancône et la forcent à céder.. . . .	317
	Examen du droit de la république sur cette mer.	318
XXII.	Nouveaux réglemens intérieurs.	325

	Défense aux doges d'épouser ou de faire épouser à leurs enfants des femmes étrangères.	325
	La république adopte une fille de la maison Morosini qui devait épouser un prince. . .	326
	Défense aux Vénitiens d'accepter des fonctions publiques chez l'étranger.	ibid
	Les enfants illégitimes exclus du droit de siéger dans les conseils.	
	Défense aux Vénitiens de posséder des immeubles en pays étranger.	
XXIII.	Jacques Contarini, doge.—1274.	
	Révolte en Istrie.	
	Acquisition d'Almissa en Dalmatie.	
	— de Montone en Istrie.	
	— de Cervia dans la Romagne.	
XXIV.	Jean Dandolo, doge.—1280.	
	Tremblement de terre.	
	Interdit jeté sur Venise par le légat du pape.	
XXV.	Établissement du saint-office à Venise.—1286. .	
	Concordat de 1289 avec le pape.	
	Limites des pouvoirs de l'inquisition.	
	Sa juridiction.	
	Efforts du clergé pour étendre le pouvoir de l'inquisition.	334
XXVI.	Premiers sequins frappés à Venise.	335

95
55
2.17.6

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

SEP 18 1963

www.libtool.com.cn

